Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet

Conserver la Couverture

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE

RAMBOUILLET

FRANÇOIS QUESNAY

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE PORT-ROYAL
DE MONTFORT-L'AMAURY
ET DU MESNIL-SAINT-DENIS

(*Année 1899*)

ET NOTICES DIVERSES

SÉRIE IN-OCTAVO — TOME XIV

VERSAILLES
IMPRIMERIE AUBERT
6, Avenue de Sceaux, 6

1899

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE RAMBOUILLET

DOCUMENTS

POUR L'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

DE SEINE-ET-OISE

Nº XXVII

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET

1-2. — 1844. In-4°. A. MOUTIÉ. Chartes des Moulineaux et prieuré de Louye. 104 et 134 pages ; 3 planches.

3-6. — 1857-1858. In-4°. L. MERLET et MOUTIÉ. Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, 3 vol. et atlas folio.

7-8. — 1862. In-4°. A. MOUTIÉ. Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche, avec atlas folio de 40 planches.

9. — 1870-1872. DIVERS. Premier volume in 8° des *Mémoires*, 11 planches.

10-12. — 1874-1876. A. MOUTIÉ. Chevreuse, 2e et 3e vol. in-8° des *Mémoires* et atlas folio de 3 planches de sceaux et tableaux généalogiques.

13. — 1874. MOUTIÉ et DE DION. Cartulaire des prieurés d'Epernon et de Maintenon, et divers. 4e vol. in-8°.

14. — 1881. MAQUET et DE DION. Nobiliaire du comté de Montfort. 5e vol. in-8°. 3 planches de sceaux.

15. — 1882. COUARD. Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil. 6e vol. in-8°.

16. — 1883. 7e vol. in-8°. DIVERS.

17. — 1886. 8e vol. in-8°. DIVERS.

18. — 1889. In-4°. L. MORIZE. Etude archéologique sur l'abbaye des Vaux-de-Cernay, avec 50 planches.

19. — 1890. 9e vol. in-8°. LORIN. Une soirée à Rambouillet, et divers.

20. — 1894. In-8°. Ch. SAUZÉ. Inventaires de l'hôtel et du château de Rambouillet. 200 pages.

21. — 1892. In-8°, 48 pages. A. DE DION. Vitraux de Montfort. 1 planche.

22. — 1893. In-8°, 130 pages, avec 15 planches. L. MORIZE. Le canton de Chevreuse.

23. — 1895. LORIN et DIVERS. 10e vol. in-8°. 390 pages et 13 planches. Dourdan, Lebrun, Florian, etc.

24. — 1896. 11e vol. in-8°. Procès-verbaux de 1894, 1895, 1896. Epernon, par M. LEDRU ; Trappes, par M. HENNET ; Victimes de la Terreur, par M. LORIN ; Senlisse, par M. TARTARY ; Saint-Thomas d'Epernon, par M. DE DION, etc.

25. — 1897. Limours, Briis, de M. LORIN, et notices diverses. Levasseur, Napoléon à Rambouillet, de M. LORIN.

26. — 1898. 13e vol. in-8°. Les Rohan-Rochefort, Histoire municipale de Rambouillet, Excursion à Rochefort et au Val-Saint-Germain, la Noblesse de Quesnay, de M. LORIN ; Senlisse, de M. TARTARY, etc.

27. — 1899. 14e vol. (Le présent volume.)

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE

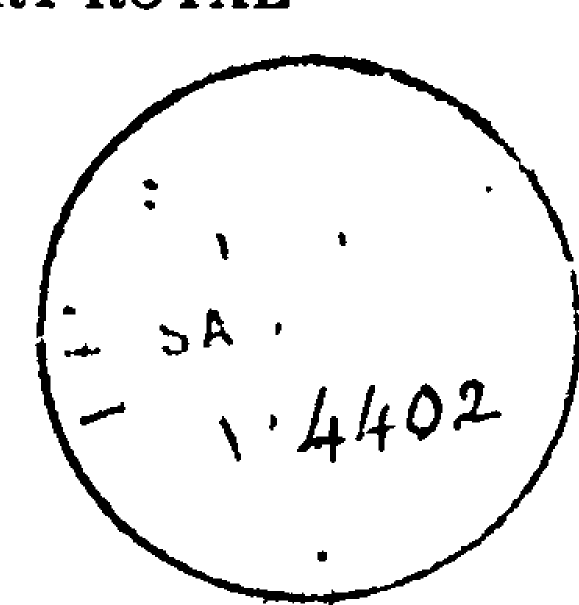
RAMBOUILLET

FRANÇOIS QUESNAY

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE PORT-ROYAL
DE MONTFORT-L'AMAURY
ET DU MESNIL-SAINT-DENIS

(*Année 1899*)

ET NOTICES DIVERSES



SÉRIE IN-OCTAVO — TOME XIV°

VERSAILLES
IMPRIMERIE AUBERT
6, Avenue de Sceaux, 6

1900







L'INAUGURATION

DU

BUSTE DE FRANÇOIS QUESNAY

A MÉRÉ

Le 23 août 1896

Grand a été le succès, le 23 août 1896, de la fête donnée en l'honneur de François Quesnay, le chef des économistes au XVIIIe siècle, qui naquit à Méré le 4 juin 1694, grand par l'élévation et la distinction des discours prononcés, grand par l'affluence des admirateurs du grand homme dont le buste était inauguré.

Le gouvernement de la République s'était fait représenter par M. Fernand Bourgeat, inspecteur des Beaux-Arts, l'auteur et le critique dramatique si distingué; M. le préfet de Seine-et-Oise, par M. Youf, conseiller de préfecture.

A deux heures un quart, le cortège, précédé de la musique municipale de Montfort-l'Amaury, qui prêtait à la cérémonie son brillant concours, prenait place sur une estrade soigneusement dressée. M. Allain-Le Canu, président honoraire de la Société d'instruction populaire de Montfort-l'Amaury, présidait, ayant à sa droide M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, M. Fernand Bourgeat; à sa gauche, M. Youf, M. Bellan, syndic du Conseil municipal de la ville de Paris. A côté d'eux, nous apercevons M. Cousturier, membre du Comité Quesnay; M. Lenoir, premier adjoint de la ville de

Versailles; M. Marcel Habert, député; M. Gautherin, maire de Rambouillet; M. Flamand, conseiller général; M. Etienne Leroux, l'auteur du buste, et son fils, un peintre distingué; M. Eugène Allain, procureur de la République à Pithiviers; M. Moussu, maire de Méré; M. Hamon, maire de Montfort-l'Amaury, et M. Souhaité, son adjoint; M. Collet, conseiller général de Seine-et-Oise; M. Brault, notaire à Montfort; M. Lorin, avoué, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet; M. Grave, membre de la Commission des antiquités de Seine-et-Oise; M. Crespin, ancien maire de Méré, vice-président du Comité; M. Courtois, membre de la Société d'économie politique, et M. Jules Allain, trésorier du Comité; M. le Receveur de l'enregistrement de Montfort; M. Pfaff, agent voyer; M. Durand, un ancien combattant de Châteaudun; M. Gardel; MM. René et Ferdinand Allain; M. de la Selle, conseiller municipal à Montfort; M. Henri Souhaité, adjoint, et MM. Desilve, Thomas, Rémant, Dupré, Lemaire, conseillers municipaux à Méré; un grand nombre de maires et de conseillers municipaux des communes du canton; des représentants du *Petit Journal*, du *Petit Parisien;* M. Josse, Mlle Allain, etc.

Près de l'estrade se tenaient M. Quesnay de Beaurepaire, répétiteur à l'Ecole polytechnique, arrière-petit-fils de Quesnay, Mme Quesnay de Beaurepaire et leur fils.

Les dames étaient aussi nombreuses. Nous avons aperçu Mme Allain-Le Canu, Mme Eugène Allain, Mme Cousturier, Mme Hamon, Mme Perry de Scultety, Mlle Bélèze, Mme Prévost, etc.

A deux heures et demie, M. Allain, l'âme de cette belle fête, ouvre la séance d'inauguration, en présentant les excuses des personnes qui n'ont pu venir : de M. le Préfet de Seine-et-Oise, empêché ; de M. de Marthes, sous-préfet de Rambouillet; de M. Berteaux, député; de M. Hamel, sénateur; de M. Hache, conseiller général; de MM. le Dr Boutet, président du Conseil d'arrondissement; de M. Bertrand,

maire de Neauphle-le-Château; de M. Godin, sénateur; André Laugier, Hepp, docteur Ferrand, Charles Monod, Ferdinand Dreyfus, Brouardel, Rameau, député, Viale et Convert, Léon de Rosny, Yves Guyot, Oncken, Charles Durier, Chevallereau, Charles Lutaud, Poirier, sénateur, etc.

Dans une allocution aimable, M. Allain remercie M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et M. le Préfet d'avoir bien voulu se faire représenter à la cérémonie d'inauguration du monument Quesnay, et les personnes si nombreuses qui avaient concouru, par leurs souscriptions, à l'érection du monument, et honoraient encore cette fête de leur présence, notamment la ville de Paris, si large dans sa souscription ; la ville de Versailles, en la personne de M. Lenoir, l'ami des œuvres philosophiques et économiques, de ce qui est beau et grand ; la ville de Rambouillet, en son dévoué maire, M. Gautherin ; la ville de Montfort-l'Amaury, les communes du canton ; la Société d'économie politique, qui a été si généreuse, etc., etc.

La parole est ensuite donnée à M. Fernand Bourgeat, qui venait apporter aux promoteurs de la fête les félicitations et les remerciements du gouvernement de la République. Le voile qui couvrait le buste de Quesnay a été enlevé. Voici la partie la plus importante du discours du délégué du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

« C'est faire acte de patriotisme réel, de patriotisme particulièrement élevé que de continuer à maintenir, à rendre même — en cas d'oubli — à notre patrie la gloire magnifique d'avoir donné le jour à des hommes qui, comme François Quesnay, ont contribué à améliorer, à ennoblir le sort de l'humanité tout entière.

« Des travaux, des études, des méditations de François Quesnay, la France a été — c'était justice, car l'enfant de Méré était l'enfant de la France — la première à profiter.

« Mais les peuples des autres nations ont, tour à tour, profité aussi des fruits de sa pensée.

« Et c'est là, Messieurs, un des plus beaux, des plus inaccessibles, des plus enviables privilèges de notre pays : quand, au delà de nos frontières, de toutes nos frontières, un homme compare son état actuel avec celui de ses grands-parents, quand il constate les progrès de son émancipation, quand il se sent plus heureux, plus justement traité, plus libre de ses actes et de ses pensées, il s'écrie :

« — C'est à la France, c'est aux idées françaises que je dois ce bonheur, cette justice, cette liberté !

« Je vous assure qu'en entendant ces mots, on se sent vraiment ému, patriotiquement ému, et que, si peu chauvin que l'on soit, on est fier d'être Français.

« Eh bien, beaucoup de ces « idées françaises » ont été émises, ont été trouvées par François Quesnay, qui, après avoir été maître en chirurgie, médecin, dessinateur, graveur (il y a de lui, à la Bibliothèque nationale, des œuvres remarquables), se fit agronome et créa, lui, l'inventeur du gouvernement de la Nature, le « physiocrate », non pas le nom, mais les principes mêmes de l'économie politique.

« Il déclara que les peuples devaient être gouvernés « non par des hommes, mais par des lois » ; il formula dans son *Tableau économique*, qu'on baptisa plus tard le *Coran* ou l'*Evangile des économistes*, cette règle qui devait bouleverser le monde, à une époque de privilèges et d'exemptions effroyablement injustes :

« *Dans l'administration de l'impôt, il faut substituer à l'action arbitraire du Gouvernement des principes constants d'intérêt général.*

« Messieurs, cette formule fut tout simplement le point de départ de la Révolution française ; dans la nuit du 4 août, l'abandon des privilèges se fit spontanément, parce que ceux mêmes qui profitaient de l'inégalité de l'impôt s'étaient rendu compte de la justesse de l'aphorisme de l'auteur du *Tableau économique* dont ils s'étaient nourri l'esprit par la lecture de l'*Encyclopédie*.

« Cette nuit-là, un grand pas a été fait vers la réalisation du vœu de François Quesnay. Depuis, on n'a pas cessé d'y travailler. Aujourd'hui même, tous les efforts tendent à ce but : rendre équitable la répartition des charges nationales.

« Par une coïncidence logique, nous trouvons dans les œuvres de Quesnay, dans ses articles de l'*Encyclopédie*, notamment, nous trouvons d'éclatants témoignages de la tendresse, de la passion du grand économiste pour l'agriculture, qu'il considère comme la première, la plus productive industrie de la France.

« Aujourd'hui, n'est-ce pas encore dans cette prédilection pour l'agriculture, dans la protection de ses efforts, que nos hommes d'Etat s'efforcent de trouver la solution du problème posé par François Quesnay ?

« Il y a encore d'autres enseignements à tirer de l'image de François Quesnay qui, grâce au grand talent de l'éminent sculpteur M. Etienne Leroux, que les statues de *Jeanne d'Arc*, de *Rachel*, de *Démosthène*, et tant d'autres œuvres remarquables, ont classé parmi les premiers artistes de ce temps, semble revivre dans cette ville où il est né, en 1694.

« Ce grand savant, que le roi Louis XV — un jour il daigna être sérieux — avait surnommé le « Penseur », ne savait pas même lire à l'âge de dix ans. C'est un simple jardinier — un « homme du peuple — qui lui communiqua la clef de toutes les sciences » et lui enseigna la lecture dans un livre de jardinage. N'est-ce pas admirable ?

« Ainsi « amorcé », Quesnay apprit *tout seul* le latin, le grec, la philosophie, etc. Tout seul, il devint le savant illustre, l'encyclopédiste — c'est tout dire — dont nous saluons aujourd'hui l'image dressée, à titre de monument national, sur la place de son pays natal.

« M. Jules Allain-Le Canu, le promoteur de la souscription, le président du Comité de ce monument patriotique, M. Jules Allain-Le Canu, à qui je suis heureux d'annoncer que, dès le 1er janvier prochain, M. le ministre de l'Instruc-

tion publique réserve une nouvelle distinction honorifique, a non seulement, en organisant cette belle manifestation, fait une œuvre de justice, mais aussi une œuvre salutaire.

« Ce monument enseignera et rappellera aux jeunes gens et même aux hommes mûrs qu'il n'est jamais trop tard pour s'instruire et élever son esprit, c'est-à-dire s'élever soi-même. Vous vous direz : Puisque François Quesnay, il y a deux cents ans, à une époque où l'instruction était si difficilement accessible, a pu tout seul acquérir les connaissances les plus étendues, nous devons, non plus tout seuls, mais simplement en profitant des moyens que le Gouvernement de la République met si libéralement, si largement à notre disposition, nous efforcer de suivre son exemple.

« Quel que soit votre âge, quels que soient vos travaux et vos fatigues, à quelque heure que ce soit, vous trouverez toujours — nous connaissons le dévouement de vos instituteurs — le moyen d'acquérir le bien incomparable, l'instruction. Aujourd'hui, plus que jamais, l'instruction, c'est la vraie force, c'est l'émancipation, c'est la liberté. »

Ce discours est fréquemment applaudi.

M. Frédéric Passy prend ensuite la parole. Après avoir rappelé les admirables conférences sur Quesnay faites en 1866, à la Société Franklin, par M. Laboulaye, et en 1892, à la distribution des prix de Méré même, par M. Quesnay de Beaurepaire, arrière-petit-fils du héros de la journée, il retrace à son tour l'intéressante et instructive vie de ce grand homme de bien.

Discours de M. Frédéric Passy.

« Mesdames, Messieurs,

« Notre bon La Fontaine nous dit, dans l'une de ses plus belles fables, qu'il ne faut pas juger les gens sur l'apparence. Il ne faut pas non plus juger les choses sur l'apparence. Peut-être, quelque nombreuse que soit cette assem-

blée, et encore bien qu'elle soit honorée de la présence de représentants du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et du préfet du département, de députés, de membres du Conseil général, lequel a contribué pour une petite part à l'érection de ce monument, et que le syndic du Conseil municipal de Paris, enfant de cette commune, ait tenu à y revenir aujourd'hui, peut-être certaines personnes seraient-elles tentées de se dire que c'est ici une solennité de second ordre. Nous sommes réunis, en effet, sur la modeste place d'un village, en présence d'une œuvre qui, quelque belle qu'elle soit, est simple et a voulu, de propos délibéré, être modeste comme la place où elle devait être élevée et comme la vie de l'homme auquel elle est consacrée. On pourrait penser que cela n'est rien à côté de ces grandes cérémonies qui attirent les foules à Paris et dans les grandes villes. Ce serait une erreur. Cette inauguration est une grande chose, car c'est un acte de justice, de gratitude, tardive, cela est vrai, mais profonde, envers un des hommes les plus véritablement grands dont puisse s'honorer notre histoire. *(Applaudissements.)*

« Il y a trente ans, Mesdames et Messieurs, un homme dont la France pleure la perte, mon maître, Jules Simon, disait à l'assemblée générale de la Société Franklin : « Nous « ne nous occupons pas assez de nos gloires nationales. » Et, quelques instants après, un autre de nos maîtres qui, pendant quarante ans, nous a prodigué les trésors de sa science, de son esprit et de son bon sens, Edouard Laboulaye, ajoutait: « Ce ne sont cependant pas les gloires natio- « nales qui nous font défaut. Nous avons nos héros qui « n'ont tué personne, c'est vrai, mais qui ont fait vivre des « multitudes; nous avons nos saints, qui ont aimé Dieu en « aimant les hommes; nous avons nos écrivains, qui ont « moins écouté leur vanité personnelle que le désir de servir « le peuple. Voilà les vrais héros, voilà les vrais grands « hommes; voilà ceux dont il importe, par calcul comme par

« devoir, pour leur faire rendre justice et pour leur susciter « des imitateurs et des continuateurs, de remettre à toute « heure les traits devant les yeux de la postérité. » *(Applaudissements.)*

« Et, joignant l'exemple au précepte, Laboulaye racontait, avec son art incomparable, une intéressante et admirable biographie. C'est peut-être, après sa conférence sur Malesherbes, la plus belle qu'il ait faite.

« Cette biographie, Mesdames et Messieurs, c'était celle de Quesnay.

« Vous avez entendu, certains d'entre vous du moins, il y a quatre ans, ici même, une autre biographie de Quesnay, faite par un de ses descendants, M. Quesnay de Beaurepaire. Et vous venez d'entendre dire tout à l'heure, par un autre membre de sa famille, que son plus beau titre de noblesse aux yeux de sa descendance, c'est d'avoir été un honnête homme.

« Oui, il a été un honnête homme; mais il a été autre chose qu'un honnête homme. Je ne dirai pas davantage, car il ne peut rien y avoir au-dessus de ce titre. Il a été un modèle dont il importe de remettre, comme je le disais tout à l'heure, la vie sous les yeux de ceux qui ne la connaissent pas, ou de la rappeler à ceux qui la connaissent, afin qu'ils se pénètrent davantage de pareils exemples.

« Je vais donc essayer à mon tour, quoique je me sente à l'avance écrasé par la comparaison, de vous raconter, de vous résumer tout au moins la vie de cet enfant de Méré, qui doit être considéré comme un citoyen de la France et de l'humanité.

« Il y a un peu plus de deux cents ans, en 1694, vivait, sur un coin de cette commune de Méré, un honnête ménage, Nicolas Quesnay et Madeleine Giroux, qui donna, au mois de juin, le jour à un enfant nommé François. Nicolas, dit-on, était avocat. Il administrait comme régisseur le domaine de l'abbaye de Montfort.

« En cette qualité de régisseur de l'abbaye, il ne ménageait

pas sa peine. C'était des intérêts d'autrui qu'il s'agissait. Comme avocat, c'étaient ses propres intérêts qui étaient en cause, et il n'y regardait pas autant. Il paraît qu'en ce temps-là, les avocats nourrissaient volontiers les procès. Quesnay, lui, les étouffait autant qu'il le pouvait! *(Rires et applaudissements.)*

« Au lieu de plaider, au lieu de fournir des armes à ceux qui venaient le consulter, il leur répétait ce que devait dire plus tard Franklin : qu'un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès. Et les gens, venus chez lui en ennemis, s'en allaient amis, après s'être donné la main. Ils oubliaient leurs griefs; et trop souvent aussi ils oubliaient le bon avocat qui leur donnait de si bons conseils; aussi la famille n'était pas riche, et c'était Mme Quesnay qui alimentait le pot-au-feu du ménage. Elle administrait avec beaucoup d'activité le petit bien qui était tout leur avoir. Occupés, l'un de sa profession, l'autre de sa culture, et considérant que leur fils n'aurait rien de mieux à faire ou ne pourrait pas faire autre chose que de vivre, après sa mère, du produit du domaine paternel, les braves gens n'avaient pas songé à le faire instruire... Dans ce temps-là d'ailleurs, mes jeunes amis (il y en a de jeunes dans cette assemblée), l'instruction n'était pas, comme aujourd'hui, mise à la portée de tout le monde ; et l'on n'aurait pas pu dire ce qu'on peut dire aujourd'hui : qu'un ignorant ne l'est que parce qu'il a voulu absolument l'être.

« A onze ans, le petit François ne savait pas lire. Oh ! il connaissait très bien toutes les choses de la campagne, mais il n'avait pas encore appris ses lettres. Pour toute instruction, son père lui répétait souvent que le temple de la vertu est fondé sur quatre colonnes: honneur et récompense, honte et châtiment. *(Sourires.)*

« Un livre, *la Maison rustique*, lui tomba entre les mains. Il eut envie de savoir ce qu'il y avait dans ce livre, qui concernait les animaux et les plantes; et le jardinier de la

maison, par extraordinaire, n'étant pas illettré, il parvint avec l'aide de ce jardinier à apprendre à lire. Il dévora *la Maison rustique*. Puis, ayant entendu dire qu'il y avait quelque chose qu'on appelait le latin, il voulut apprendre le latin. Puis il apprit le grec, toujours tout seul ou peut s'en faut. Bientôt, de plus en plus possédé du désir de s'instruire, dès qu'il avait quelques pièces de monnaie dans sa poche, il partait à l'aube du jour pour Paris, faisait la route à pied, achetait des livres qu'il lisait en revenant, et rentrait, ayant fait ses dix-huit ou vingt lieues, harassé, mais content. *(Applaudissements.)*

« Vers dix-sept ans, il voulut prendre un état, et il songea à la chirurgie. Il n'y avait pas de chirurgien dans le voisinage, mais il y avait une espèce de barbier, de frater, qui exerçait plus ou moins la chirurgie. Quesnay lui demanda quelques leçons. En même temps, il étudiait dans les livres; il rédigeait des cahiers. Son maître, qui ne savait pas grand'-chose, n'avait pas pu être diplômé. Ayant trouvé un jour les cahiers de Quesnay, il s'aperçut que cela valait quelque chose, les porta à Paris, déclara que c'étaient les leçons qu'il donnait à son élève; et, comme on fut émerveillé de ces leçons, on lui conféra immédiatement le diplôme qui lui manquait. *(Hilarité générale.)*

« Quant à Quesnay, il s'en alla à Paris, trouvant qu'il n'avait plus rien à apprendre ici. Et là il suivit tous les cours et fit toutes les études imaginables : sciences, physique, mathématiques, philosophie. En outre, comme passe-temps ou comme moyen peut-être de gagner sa vie, il apprenait la gravure et dessinait et gravait des planches d'anatomie qui sont, paraît-il, d'un réel mérite.

« A vingt quatre ans, il voulut s'établir chirurgien à Mantes. A cette époque, il y avait des collèges de médecins et de chirurgiens, comme des collèges d'artisans, un peu partout. Les chirurgiens de Mantes, devinant probablement à sa mine (quoiqu'il ne fût pas beau, mais il avait l'air intelligent) qu'il

était plus fort qu'eux, refusèrent de le recevoir dans leur corporation. Quesnay se rendit alors à Paris et s'y fit recevoir chirurgien; après quoi il fallut bien le laisser revenir à Mantes. Il était fort jeune encore; mais il eut bientôt de tels succès dans le traitement des grandes blessures et dans l'art des accouchements, que, dans tous les châteaux du voisinage, c'était lui que l'on faisait venir.

« Le maréchal de Noailles, qui habitait dans les environs, fit sa connaissance, le prit en amitié et en estime, et la reine, venant à son château de Maintenon, il le lui présenta. Quesnay fut si bien agréé par elle que, toutes les fois qu'elle venait à Maintenon, c'était le chirurgien François Quesnay qui était appelé auprès d'elle.

« Dans le voisinage de la Cour, il rencontra le plus grand chirurgien de l'époque, La Peyronnie, lequel, voulant relever la corporation des chirurgiens du discrédit dans lequel cherchait à la maintenir la corporation des médecins, avait obtenu du roi, en 1731, la fondation d'une Académie de chirurgie. La Peyronnie fut tellement frappé de l'intelligence et de la science de son confrère, qu'il le décida à venir s'établir à Paris et le fit nommer secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Auparavant, il avait pu lui faire obtenir un titre de chirurgien en l'hôtel du roi, qui lui conférait l'agrégation nécessaire pour faire partie de cette Académie.

« En cette qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, il serait trop long de vous dire tout ce que fit François Quesnay. Je rappellerai seulement qu'à cette époque, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, toutes les corporations étaient jalouses les unes des autres. On était enfermé dans la sienne et l'on n'en pouvait pas sortir. Par exemple, le cordonnier qui faisait des chaussures fortes ne pouvait pas se permettre de faire des chaussures légères, même pour lui et sa famille. Elles étaient réservées au savetonier, qui ne pouvait pas faire de chaussures fortes. Le savetier, lui, pouvait seul raccommoder les vieilles chaussures, mais à la

condition de ne pas y en mettre plus d'un tiers, ce qui était considéré comme du neuf. Il y eut des procès qui durèrent cent cinquante ou deux cents ans pour déterminer ce qui distinguait un vieil habit d'un habit neuf, ou quels genres de mets cuits ou froids, avec sauce ou sans sauce, vendus en boutique ou portés en ville, les oyers, les cuisiniers ou les rôtisseurs pourraient livrer au public.

« Il en était à peu près ainsi pour les corps savants. Et, pendant sept années, Quesnay, comme secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, eut à soutenir d'interminables procès contre la corporation des médecins, qui voulaient absolument remettre l'Académie de chirurgie dans le troisième dessous, où elle avait été maintenue jusqu'alors. Comme écrivain, comme chirurgien, comme archiviste, comme dénicheur de vieux documents et de vieux titres, il fit, à ce qu'il paraît, des merveilles dans ces fonctions. En même temps, il lui était arrivé, je ne dirai pas de se prendre de querelle, ce qui n'était pas dans son caractère, mais de se trouver en désaccord avec l'auteur d'un écrit sur la saignée, médecin de grande réputation à cette époque, Silva. Cet écrit était, à ce qu'il paraît, un tissu d'erreurs. On l'avait dissuadé de s'attaquer à si gros personnage ; mais il était têtu. Il avait tenu bon ; et après avoir démontré à MM. les membres de l'Académie des sciences, dont il fit bientôt partie lui-même, que Silva s'était grossièrement trompé au point de vue physique aussi bien qu'au point de vue médical, il avait publié sa brochure ; et il avait eu devant le public savant gain de cause de la manière la plus complète.

« Tout cela l'avait mis singulièrement en évidence, et il devenait un personnage considérable, lorsqu'il s'aperçut que la goutte, à laquelle il avait été sujet de très bonne heure, se portait sur ses mains et sur ses yeux, et que, par conséquent, les opérations chirurgicales lui devenaient difficiles. Il se décida alors, lui qui avait combattu les prétentions excessives et les prérogatives exclusives des médecins, mais

qui respectait la médecine, qui ne combattait que les erreurs et non les personnes, à se faire recevoir médecin. Ce fut en 1744, pendant une campagne dans laquelle il avait accompagné, en qualité de chirurgien, le roi Louis XV, qu'il se fit recevoir à Pont-à-Mousson, où il y avait alors une Faculté.

« Revenu à Paris avec son nouveau titre, qui ne lui enlevait pas le précédent, il fut pourvu d'un titre de médecin de la maison du roi, et peu après nommé premier médecin consultant de Sa Majesté le roi Louis XV.

« Vous voyez que ce petit enfant qui, à onze ans, ne savait pas lire, pas plus qu'à dix-sept ans le créateur des chemins de fer, le grand Stephenson, qui, à quarante ans, était le plus grand ingénieur de son pays et peut-être du monde, vous voyez, dis-je, qu'il avait fait un assez beau chemin. Parti de rien ou peu s'en faut, il était arrivé à être premier médecin du roi, membre de l'Académie des sciences, membre de la Société royale de Londres, et, de son vivant, il avait son buste dans la salle de l'Académie de chirurgie.

« Eh bien ! cette grande existence, cette carrière si rapidement et si bien parcourue, ce n'est qu'une partie et peut-être la moindre de la gloire, de la grandeur de celui dont j'ai l'honneur de vous parler en ce moment. Il est vrai que ce sont les racines qui font les tiges et les fruits, et que c'est parce qu'il avait été cet enfant laborieux et acharné au travail, parce qu'il avait été cet homme de bien infatigable, parce qu'il avait été cet honnête homme, cet esprit juste et scrupuleux, qu'il était devenu ce qu'il était et qu'il allait arriver à ce que l'avenir lui réservait encore de travaux et d'honneur. (*Applaudissements.*)

« Lorsque Quesnay fut nommé premier médecin consultant du roi Louis XV, le roi, qui l'avait pris en affection, quoiqu'il ne fût pas flatteur, peut-être parce qu'il ne l'était pas, parce qu'il avait avec lui comme avec tout le monde son franc-parler, le roi qui, léger, insouciant et malheureusement vicieux comme il l'était, éprouvait un invincible

respect pour les gens d'esprit et pour les honnêtes gens, le roi l'avait surnommé *le Penseur.* Et pour consacrer en quelque sorte cette appellation, il lui conféra la noblesse et lui donna des armes qu'il avait composées lui-même : trois pensées entrelacées avec cette devise latine : *Propter cogitationem mentis*, à cause de la puissance de sa pensée. (*Applaudissements.*)

« C'est alors que commence à se dessiner la seconde partie de la carrière de Quesnay, qui avait couvé pour ainsi dire sans se montrer pendant la moitié de sa vie, mais qui allait apparaître maintenant au grand jour avec toute sa grandeur et toute sa puissance.

« Il y a quelquefois, entre les moindres circonstances de la vie et les plus grandes, des rapports intimes. Il y a entre les conditions matérielles de notre existence et de nos pensées, nos sentiments, des liens qui nous font parfois trouver, dans des circonstances en apparence insignifiantes, la première source des résolutions les plus considérables ou des plus grandes découvertes. On prétend que c'est en voyant tomber une pomme que le grand Newton eut la première idée de l'attraction universelle et des lois de la pesanteur. On raconte que c'est en voyant se balancer dans le dôme de Pise une lampe suspendue au plafond que Galilée eut la première idée de l'application du pendule aux horloges. Il mit un grand nombre d'années avant d'y arriver, mais la chose avait germé dans sa tête.

« De même Quesnay avait évidemment, par son origine et par sa profession, subi diverses influences qui le prédisposaient à sa carrière de philosophe et d'économiste. Il avait eu, comme médecin, à étudier l'organisme humain.

« Il avait, dès 1734, publié un essai physique sur l'économie animale. Il devait, plus tard, se demander si la société n'était pas elle-même un corps dont les hommes, dont les différentes professions sont les organes, s'il n'y avait pas pour ce corps social quelque chose d'analogue à la physiologie du corps

humain : une économie sociale ou politique. Il avait, dans sa rude enfance et, depuis, contemplé la misère du menu peuple. Il avait, comme le maréchal de Vauban, l'un de ses prédécesseurs, vu l'ouvrier, le pauvre paysan sans ressources. Il avait vu le malade sans soins, sans médecin. Il avait vu la terre grattée misérablement par ceux qui versaient sur elle leurs sueurs. Il s'était dit, comme La Bruyère : « On voit certains animaux noirs et livides, tout brûlés du « soleil, courbés sur cette terre qu'ils fouillent avec une opi- « niâtreté invincible. Ils ont comme une face humaine; et, « en effet, ce sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans « des tanières où ils vivent d'eau et de racines. Ce sont eux « qui donnent du pain aux autres hommes. Et ils méritent, « à ce prix, de ne pas en être toujours absolument privés! » Et ces réflexions diverses, ces constatations, ces sentiments, l'avaient amené peu à peu à deux idées. L'une, qui est l'idée fondamentale et maîtresse de son système, c'est que le corps social comme le corps humain, comme le travail de composition et de décomposition de nos organes, doit être soumis à des lois ; et que, de même que nous conservons la santé, que nous développons nos forces quand nous nous soumettons aux lois de l'hygiène, de même une société ne peut durer, ne peut grandir et prospérer qu'à la condition de ne pas contrarier les lois naturelles de son évolution. Et, en même temps, il s'était dit que c'était de cette terre, qui payait si mal les soins de ceux qui la fécondaient, que semblaient sortir et que sortaient peut-être en réalité tous les biens que les hommes peuvent se procurer. Et, partant de là, il avait formulé une doctrine qui fut baptisée par lui ou par ses disciples, par Dupont de Nemours, par Turgot, car ces grands hommes ont été ses disciples, du nom de *Physiocratie* ou d'ordre naturel. Cet homme, a dit Laboulaye, dans la conférence que je rappelais tout à l'heure, nous a tout simplement montré la loi du travail et la loi de l'impôt.

« La loi du travail, pour lui, c'est la liberté ; c'est le res-

pect de l'activité humaine : c'est le droit laissé à chacun de faire à ses risques et périls, et quels qu'en soient les résultats, désavantageux ou bons, son existence par son travail, par son intelligence, par ses efforts.

« La loi de l'impôt, c'est la loi de la justice, de la régularité, de la proportionnalité. Et, dans quelques instants, si je n'abuse pas de votre patience, j'expliquerai ces paroles en vous citant quelques-uns des aphorismes de Quesnay lui-même.

« Quesnay, ai-je dit, considérait que tout vient de la terre ou du travail de l'homme appliqué à la terre. Certains de ses disciples, exagérant ses idées, ont été jusqu'à prétendre qu'il n'y a de profession utile et productive que la profession d'agriculteur. Quesnay, quoi qu'il en puisse sembler à certaines pages, n'est pas tombé dans cette exagération. Après avoir montré la production agricole comme le point de départ, il a su dire, et très bien dire, qu'une fois les produits créés, il faut qu'ils circulent. Il a dit que « le com« merce, ainsi que la main-d'œuvre, n'est qu'une branche de « l'agriculture ».

« Boisguilbert, avant lui, avait remarqué que tous labourent et tous sèment. C'est la même vérité retournée. Il avait, lui, Quesnay, montré que le commerce est indispensable pour faire passer de mains en mains les produits qui sont obtenus dans des régions diverses. Il a dit en propres termes « qu'il n'y a point non seulement de province, mais de « royaume dont le territoire produise tout le nécessaire ». Et il avait ajouté : « Il n'y a que la liberté absolue du com« merce qui puisse multiplier les commerçants régnicoles « étrangers, faire disparaître le monopole, restreindre les « frais généraux, et assurer *aux nations* le plus haut prix « possible dans leurs ventes, et le plus bas dans leurs « achats. »

« Vous voyez que Quesnay n'a jamais méconnu ni la puissance de l'industrie, qui transforme les fruits de la

terre, ni la puissance du commerce, qui, en les faisant passer d'une région à une autre, met à notre disposition ce qui n'y serait pas sans cela. (*Applaudissements.*)

« Et, en vérité, est-ce que cela nous ferait quelque chose, à nous autres Français, qu'il y eût des pays où l'on cultive du coton, des pays où l'on récolte du café ou du cacao, des pays où poussent le caoutchouc et la gutta-percha, s'il n'y avait pas de navires pour nous les apporter? Est-ce que nos ouvriers et nos manufacturiers pourraient travailler et nous faire des étoffes avec ce coton, si on ne le mettait pas à leur portée ? Est-ce que nous pourrions boire les vins de la Bourgogne ou de la Gironde, brûler les houilles du Nord ou du Centre, s'il n'y avait pas des commerçants, des moyens de transports, des routes, des canaux qui permettent de les amener jusqu'à nous? Est-ce que, par conséquent, déplacer, transporter, mettre les produits sous la main de ceux qui en ont besoin n'est pas, pour ceux-ci, la même chose que de les faire sortir de la terre ou de les tirer de ses entrailles?

« Donc, ne disons pas, comme l'ont dit quelques-uns des faux disciples de Quesnay : *les faux biens du commerce et de l'industrie.* Non, tout vient d'abord des éléments qui nous entourent. Mais tout n'est rendu utile et propre à la satisfaction de nos besoins qu'à la condition d'être façonné et d'être déplacé. Et, au lieu d'établir entre les différentes branches de l'activité humaine des barrières ou des antagonismes, comme au lieu d'établir entre les différentes catégories de la société humaine, entre les différents échelons de l'échelle sociale, entre ce qu'on appelle encore à tort des classes, un antagonisme et une rivalité haineuse, disons que tout ce qui est utile se secourt, se complète, et que c'est l'union des travaux et l'union des citoyens qu'il faut prêcher et démontrer à toute heure. (*Applaudissements.*)

« Je ne puis malheureusement, et vous le comprendrez, m'étendre beaucoup sur ces idées, je ne puis que vous les indiquer. Et je ne suis pas venu ici faire une leçon d'éco-

nomie politique. Je pourrais finir par vous ennuyer. Je dois me borner à signaler ce qu'il y a d'absolument essentiel dans les idées fondamentales du grand penseur dont nous parlons. Mais ce qui vaudra mieux que ce que je pourrais vous dire, ce sera de vous citer quelques-unes des phrases dans lesquelles il a résumé d'une façon un peu brève, un peu sèche, un peu dogmatique, mais parfaitement claire, les points principaux de sa doctrine. Je ne vous parle pas du *Tableau économique*, considéré, par Mirabeau le père, *l'ami des hommes*, comme l'une des trois plus grandes merveilles du monde, les deux autres étant la monnaie et l'écriture. C'est une œuvre étrange et compliquée, dont nous n'avons peut-être pas suffisamment la clef. Je ne parle que des maximes dans lesquelles Quesnay avait résumé les règles d'un bon gouvernement : « Soyez justes avant tout. »

« Il n'y a pas deux justices, ce qui était juste dans l'état « primitif du genre humain l'est encore dans l'état de « société. Jamais il n'a été juste d'attenter à la liberté ni à la « propriété d'autrui. Il n'y a point d'homme qui n'en ait « quelquefois le pouvoir; en aucun temps, aucun homme « n'en a le droit; en aucun temps, par aucune institution, « un homme ne pourra jamais l'acquérir. » (*Applaudissements.*) N'est-ce pas, sous une forme à peine différente, le précepte évangélique : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu « et la justice; et le reste vous sera donné par surcroît. » Je continue.

« Tout homme tient de la Providence elle-même les « facultés qu'elle lui a départies; c'est ce qui le constitue « propriétaire de sa personne. »

« L'usage de sa liberté personnelle embrasse la liberté du travail sous l'unique réserve de ne point mettre obstacle à la liberté d'autrui et de ne pas envahir les acquisitions des autres : « Ne gênez jamais le travail. »

« Toute propriété est bornée par les propriétés environ- « nantes comme toute liberté par les autres libertés; elles se

« pressent sans se confondre comme les alvéoles des abeilles. »

« Voilà pour la liberté; voilà pour la propriété.

« Voici pour la consommation. Et voici du même coup, pour une question sur laquelle on discute à perte de vue, et à propos de laquelle (qu'il me soit permis de le dire) on débite tous les jours des insanités, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de lire et d'étudier.

« La consommation ne peut excéder le produit. La mesure « des subsistances est celle de la population. Mais l'économie « dans les dépenses, le sage emploi des consommations faites « par les hommes *utilement laborieux*, — remarquez bien « ces mots, — peuvent accroître presque indéfiniment la « masse des capitaux. » Eh oui! on ne peut consommer que ce qui existe. Il y a un homme dont, sans l'avoir jamais lu, on a entouré la mémoire de calomnies et d'injures, tout simplement parce qu'il avait observé que l'accroissement de la population n'était pas indéfini, mais subordonné au développement de la production. Cet homme, c'est Malthus. La vérité, Quesnay vous la montre. Quand il n'y en a que pour dix, on ne peut pas en rassasier vingt. Si vous mettez cent souris dans une cage, et si vous ne leur donnez de la nourriture que pour quatre-vingts, il est évident qu'il en mourra vingt ou que toutes les cent souffriront et dépériront. Malthus ne dit pas autre chose.

« Mais Quesnay ajoute, ce que d'ailleurs n'avait pas méconnu Malthus, qu'il dépend des hommes d'accroître par leur travail leurs subsistances, qu'ils sont à la fois les producteurs et les consommateurs, et qu'en travaillant mieux, en étant plus *utilement laborieux*, ils peuvent rendre l'existence possible à un plus grand nombre d'individus. « Les « consommateurs, dit-il textuellement, se multiplient par-« tout où la subsistance se multiplie. » Et c'est là tout simplement ce que nous appelons le progrès.

« Donc, si vous voulez améliorer la condition humaine, si vous voulez augmenter le nombre des hommes, il faut

augmenter par le travail, par l'intelligence, par la science et par la sécurité, la production, qui rend la consommation possible. Et ne craignez pas que le débit manque. « Ce n'est « pas le débit qui manque, dit encore Quesnay, c'est le « prix. » Ne craignez pas d'acheter..., « acheter, c'est vendre ; « et vendre, c'est acheter ».

« Une question non moins discutée, et non moins mal discutée, c'est la question du luxe. Les uns condamnent toute dépense qui n'est pas d'absolue nécessité; les autres amnistient jusqu'à la plus folle prodigalité. Que dit Quesnay? Qu'il faut juger l'arbre par ses fruits. « On doit demander de « tous travaux qu'en reste-il? Cela sert à classer ceux dont « il demeure des jouissances durables, et les travaux de « simple agrément, qui ne procurent que des jouissances « passagères. » Le nécessaire et l'utile avant l'agréable, sans proscrire celui-ci, tout simplement.

« Deux mots encore avant de passer à une partie de mon sujet qui sera moins aride que celle-ci, à propos de l'impôt.

« Vauban en avait déjà formulé la loi en face de Louis XIV, qui avait fait mettre son livre au pilon et fait mourir de chagrin ce grand *patriote*, l'homme pour lequel Saint-Simon avait inventé ce mot. Vauban avait dit que les contributions doivent être proportionnelles aux facultés de chacun ; et que, sous aucun prétexte, aucun membre de la société, ni par noblesse, ni par privilège, ni autrement, ne peut être dispensé d'en payer sa part.

« Turgot a dit depuis : « Qu'est-ce donc que l'impôt? Est- « ce que c'est une charge imposée par la force à la faiblesse? « Non, c'est le prix des services qui nous sont rendus par le « pouvoir social. Et, cela étant, plus on est élevé en fortune « et en dignité, plus on se doit tenir honoré de payer sa part « de l'impôt. » (*Applaudissements.*)

« Il est étrange de s'enorgueillir d'être exempt d'impôt « comme gentilhomme quand on voit exécuter la marmite « du paysan. »

« Notre philosophe disait à peu près la même chose. Il disait que les impôts devaient être réguliers et uniformes, et non pas, comme ils l'étaient alors, arbitraires, changeants, variables suivant la qualité et la condition des personnes ou le bon plaisir du prince et du gouvernement.

« Je cite : « Que les contributions soient impartiales, dans « une proportion régulière, sans faveur, sans surcharge « pour aucun individu ni pour aucun genre de produit. Que « cette proportion fasse croître le revenu public avec la « prospérité nationale. Qu'elle le fasse décroître, si la « richesse libre diminue. Que le gouvernement soit averti « dans sa caisse du danger ou de l'utilité de ses opérations. »

« Je ne crois pas qu'on ait jamais rien dit de plus profond et de plus sensé sur la nature de l'impôt. Et Laboulaye, vous le voyez, avait raison de dire que Quesnay nous avait révélé la loi du travail et la loi de l'impôt.

« Il n'avait pas moins bien indiqué les limites du droit de l'Etat et la nature de ses devoirs quand il avait dit : « Que le « gouvernement ne se permette aucun des actes qu'il est « chargé d'interdire. »

« Et, maintenant, cet homme dont la carrière professionnelle a été si belle, cet homme dont la carrière scientifique a été si noble et si grande, cet homme, qu'était-il dans la vie privée; qu'était son caractère, qu'était son esprit, pourquoi, sur cette tête, dont les traits sont irréguliers, et qui, il faut le dire franchement, était véritablement laide au point de vue de l'esthétique, pourquoi tant de finesse, tant d'esprit et, on le disait tout à l'heure, tant de majesté? Parce que, sous cette enveloppe, sous ce masque, en quelque sorte socratique, il y avait une âme puissante et lumineuse; il y avait un esprit vif, un esprit véritablement français. Et c'est ce que les quelques anecdotes dont je vais, avant de terminer, vous donner un aperçu vous permettront de juger.

« Nous parlions tout à l'heure de la propriété. Un jour, devant lui, on soutenait les idées de Rousseau sur l'égalité

absolue, et l'on disait : Mais la terre est à tous ; tout est à tout le monde. Et Quesnay, par la fenêtre de son entresol de Versailles, montrant du doigt des hirondelles qui passaient et repassaient : « Oui, dit-il, tout est à tous les hommes « comme tous les moucherons qui voltigent dans l'air sont à « toutes les hirondelles. Mais, quand une hirondelle en a « attrappé un et qu'elle le tient dans son bec, il est à elle. « Et si les autres lui disent : Donne-moi ce moucheron, car « il n'était pas à toi plus qu'à nous, l'hirondelle sait très bien « répondre : Il n'était pas à moi plus qu'à vous avant de « l'avoir pris ; il est à moi maintenant parce que je l'ai pris « sans le prendre à personne. Et je le garde ! » (*Rires et applaudissements.*)

« Un autre jour, un grand seigneur, à propos de querelles des jansénistes avec le Parlement, si je ne me trompe, dont la cour était préoccupée, dit dédaigneusement : « Oh ! avec quelques soldats on aura raison de tout cela ; c'est la hallebarde qui mène le monde.

— « Et qui mène la hallebarde, Monseigneur ? » dit Quesnay.

« Le courtisan restant interloqué : « Monseigneur, c'est « l'opinion qui mène la hallebarde, reprit Quesnay, et par « conséquent, c'est sur l'opinion qu'il faut travailler. »

« Une autre fois, des médecins avaient été appelés en consultation pour un cas grave ; il s'agissait d'un grand personnage. L'avis de l'un d'eux ayant prévalu (ce n'était peut-être pas le bon), il crut devoir aller demander à Quesnay ce qu'il en pensait, sous prétexte de rendre hommage à sa science.

« Monsieur, répondit Quesnay, il m'est arrivé quelquefois « comme à vous de mettre à la loterie ; mais jamais quand « elle était tirée. » (*Rires.*)

« Un autre jour, on lui propose de venir dîner avec un homme très spirituel et très aimable, et on finit par lui dire que ce convive charmant était le surintendant des postes. Vous savez qu'à cette époque et longtemps après il y a eu ce qu'on appelait un cabinet noir, dans lequel on décachetait

avec soin les lettres de tous les personnages au sujet desquels on pouvait avoir quelque soupçon. On prétend même que le roi Louis XV s'amusait à lire les lettres de famille des gens qui l'entouraient, et à pénétrer leurs secrets d'une façon fort inconvenante.

« Le surintendant des postes? L'homme du cabinet noir? « J'aimerais mieux, dit Quesnay, dîner avec le bourreau que « de dîner avec un tel homme. » Louis XVI paraît avoir été du même avis. Un homme ayant été condamné sur la production en justice d'une lettre de lui, ouverte par le cabinet noir, il annula la condamnation en déclarant qu'un jugement motivé sur une pièce que l'on n'avait pas le droit de connaître ne pouvait être valable.

« Une autre fois, c'est au roi lui-même qu'il s'adresse. Le roi qui, je l'ai dit, l'avait en grande estime et affection, voulait lui faire une dotation considérable. Quesnay connaissait l'état lamentable des finances du pays ; il avait, dans un de ses écrits, fait imprimer par le roi lui-même cette phrase : *Pauvre paysan, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre souverain.*

« Sire, répondit-il, j'accepterai les présents de Votre Ma- « jesté quand elle aura payé ses dettes. » (*Hilarité.*)

« Un jour, on lui dit qu'il devrait user de son crédit pour faire donner à son fils une place importante dans la ferme générale des impôts.

« Jamais, répondit-il; je ne veux pas laisser pénétrer « chez moi la tentation de prendre intérêt aux gens d'impôt « qui arrêtent les progrès de l'agriculture et du commerce. « Le bonheur de mes enfants doit être lié à la prospérité « publique. »

« Et, conformant sa conduite à ces principes, il mit son fils à la tête d'une importante exploitation agricole.

« Voilà l'homme.

« Un trait encore, qui vous le peindra peut-être mieux.

« Il me permettra d'en citer un autre qui ne fait pas

moins d'honneur à un autre homme de bien, son principal disciple.

« Il fut prié un jour d'intervenir auprès des juges en faveur d'un créancier qui avait affaire à un débiteur de mauvaise foi. Le jugement fut rendu, et le débiteur fut condamné comme il devait l'être. Mais, la chose faite, Quesnay apprit que ce débiteur malhonnête était dans un état de gêne, de misère même, qui ne lui permettait pas de s'acquitter.

« Alors, pris de pitié pour le pauvre diable qu'il avait peut-être aidé à faire condamner, quoique ce fut juste, il prit dans sa poche la somme que celui-ci avait à rembourser, et il lui remit de quoi payer son créancier.

« Turgot, étant maître des requêtes, fut chargé d'instruire le procès d'un employé des fermes accusé de prévarications graves. Toutes les apparences étaient contre cet homme. Turgot était convaincu qu'il était coupable. Et, par un sentiment qui se comprend, il n'était pas très pressé de le faire condamner. Il laissa dormir le dossier pendant un certain nombre de mois; puis, l'ayant enfin examiné, il reconnut que la prévention était mal fondée et que, par conséquent, en retardant son rapport, il lui avait causé préjudice. Aussitôt il envoya porter à ce malheureux le montant des appointements dont il avait été privé, avec quelque chose de plus peut-être, en lui faisant dire que ce n'était point une aumône, mais une restitution, l'acquit d'une dette que, par sa négligence, il avait contractée.

« Je pourrais multiplier ces traits. Ils suffisent à montrer ce qu'étaient ces hommes qui ont cherché à nous faire connaître le vrai chemin de la prospérité sociale en nous éclairant sur nos droits et sur nos devoirs, répétant, comme l'a fait Dupont de Nemours après Quesnay : « Point de droits « sans devoirs; point de devoirs sans droits. » C'étaient non seulement des hommes de bon sens, d'un esprit clair et élevé, mais c'étaient avant tout des hommes de cœur. Et, comme j'ai eu l'occasion de le dire ailleurs de Vauban et de

Boisguilbert, c'est l'amour de l'humanité, l'amour de leurs semblables, de la vérité, c'est leur affection profonde pour les humbles et les souffrants qui a élevé leur intelligence jusqu'à la lumière de ces vérités sociales qu'ils ont essayé de répandre après eux.

« Etre vraiment ami des hommes, disait Quesnay, voilà « toute la philosophie morale et toute l'économie politique. » Et Voltaire, résumant en un vers toute la carrière du grand Turgot, écrivait :

Il ne cherche le vrai que pour faire le bien.

« Ce vrai, condition du bien, je l'ai dit, et je tiens à le répéter en terminant, c'est le respect de la liberté, c'est la haine de l'arbitraire. C'est là toute l'hygiène sociale dont ils nous ont révélé les lois.

« Un jour, Quesnay, qui avait sauvé d'une maladie considérée comme mortelle le fils du roi, causait avec ce jeune homme, qui se montrait préoccupé de la tâche à laquelle il semblait destiné.

— « Ah ! quelle responsabilité, disait-il, que celle d'être à « la tête d'un grand peuple ! »

— « Rien de plus simple, au contraire, Monseigneur, ré- « pondit Quesnay. »

— « Eh ! que feriez-vous donc, vous, Quesnay, si vous « étiez roi ? »

— « Moi ? Mais je ne ferais rien ! »

— « Comment ! rien ? Mais qui gouvernerait alors ? »

— « La loi. » (*Applaudissements.*)

« *La loi*, c'est-à-dire la justice, comme l'a dit de nos jours Bastiat, dans un pamphlet qui porte ce titre : La loi impartiale et égale pour tous, gardienne incorruptible de l'inviolable liberté de chacun.

« Et voilà, — j'y insiste une dernière fois, — voilà l'idée fondamentale et essentielle de la doctrine de Quesnay et de ceux qui se considèrent comme ses disciples, et dans une cer-

taine mesure, ses successeurs, c'est-à-dire ceux qui ont reçu une petite partie de l'héritage qu'ils essayent de cultiver après lui.

« Oui, il y a, comme l'a dit Quesnay, un ordre naturel des sociétés. Il y a des lois de la vie sociale qu'il faut connaître et observer. Et la première de ces lois, ce n'est pas qu'il ne faut aucune autorité dans une société, aucun gouvernement, que tout doit être livré au désordre, que, comme le disent les anarchistes, la liberté doit être le droit de faire tout ce qu'on veut, bon ou mauvais. Non, c'est que, en respectant le droit d'autrui, chacun doit être chargé de faire son propre sort à ses risques et périls. C'est que la responsabilité, comme l'a dit encore Bastiat, est à la fois notre moteur, notre professeur, notre rémunérateur et notre vengeur. C'est que le rôle du gouvernement n'est pas de faire à tout instant nos affaires, d'entrer dans nos maisons, dans nos boutiques, de nous dire comment nous devons vendre ou acheter et à quel prix ; le rôle du gouvernement, c'est de nous mettre à même de faire tout cela à notre guise en nous assurant la sécurité et la liberté. Et qu'on ne dise pas dédaigneusement que c'est le réduire au rôle de gendarme ou de commissaire de police. Ce n'est déjà pas un rôle si insignifiant que celui de gendarme et de commissaire; et quand il est bien rempli, il mérite notre estime et notre reconnaissance. Non, faire régner la justice, assurer le respect de toutes les libertés, donner la sécurité à tous, entretenir les grands travaux d'utilité sociale, nous donner des moyens de communication, des routes, des canaux, comme le demandait Quesnay par parenthèse, c'est une grande et belle tâche. Et plût à Dieu qu'au lieu d'être affaiblie par toutes les tâches parasites qui y sont mêlées, elle fût remplie dans tous les pays du monde comme elle doit l'être !

« On nous parle tous les jours, Mesdames et Messieurs, de la question sociale. Les uns prétendent qu'il n'y en a pas. Les autres, comme M. le marquis de Rochefort, déclarent

qu'en cinq minutes ils la résoudraient. Eh bien! il y a tout au moins des questions sociales. Et ce n'est ni en cinq minutes, ni en cinq ans qu'on les résoudra. Et pourquoi?

« Parce que nous ne sommes pas d'accord sur ce que nous avons à demander à la loi et au gouvernement; parce que nous ne sommes pas pénétrés de cette idée que nous n'avons qu'un droit vis-à-vis de nos semblables : c'est d'exiger d'eux le respect de notre liberté. Nous n'avons de même qu'une chose à demander au gouvernement : c'est le maintien de l'ordre qui nous assure cette liberté. Le jour où nous serions d'accord sur ce point, le jour où, au lieu d'attendre du gouvernement des faveurs de tout genre ; au lieu de nous disputer pour obtenir des places ou pour nous faire concéder des privilèges et des monopoles, nous nous entendrions pour exiger de lui qu'il remplisse bien son devoir de protecteur de la liberté et de la sécurité, et, en même temps, pour le soutenir dans l'accomplissement de ce devoir, ce jour-là la question sociale serait tout simplement résolue; car nous aurions fait disparaître toutes les compétitions et toutes les prétentions contradictoires qui nous divisent aujourd'hui. Oh! je ne me fais aucune illusion, ce jour n'est pas venu. Il ne viendra pas demain. Ce ne sont pas les vieilles barbes comme celles de M. Allain-Le Canu et la mienne qui le verront. (*Rires.*)

« Mais nous avons le droit de dire, nous qui sommes les admirateurs et les continuateurs de ce glorieux ancêtre, que, si faibles qu'elles soient encore, quelques premières clartés annonçant l'aube de ce jour commencent à se montrer à l'horizon. Nous avons le droit de rappeler que ceux qui ont commencé à préparer cette aurore, ce sont les Quesnay, les Turgot, les Dupont de Nemours et les hommes de leur école. Et nous avons le devoir d'ajouter, après avoir salué ce monument, élevé à la mémoire du *Penseur*, de celui que Louis XV lui-même honorait de ce titre, qu'il y a d'autres monuments à leur élever que ces monuments de marbre et

de bronze. Ce sont des monuments vivants. Ce sont des bonnes volontés actives. Ce sont des esprits et des cœurs qui, s'inspirant de leurs travaux, de leurs écrits, de leurs exemples, travaillent à marcher sur leurs traces et fassent avancer moins lentement, vers l'ère de lumière et de justice qu'ils ont entrevue, cette humanité encore si enfoncée dans les voies ténébreuses du passé. » (*Applaudissements prolongés.*)

Le talent de M. Passy a une fois de plus fait l'admiration de ceux qui l'écoutaient ; ses auditeurs ne pouvaient croire que l'orateur qui les charmait par sa parole, non seulement brillante, mais encore chaude et énergique, avait 74 ans.

A M. Passy succède M. Bellan. M. Léopold Bellan est syndic du Conseil municipal de Paris.

On sait de quelle importance sont les fonctions du syndic du Conseil municipal de Paris. C'est lui qui est chargé de faire payer, sous sa propre responsabilité, les dépenses effectuées par ses collègues dans l'exercice de leur mandat, de s'entendre avec l'administration pour l'organisation des bals et fêtes diverses donnés par la municipalité. De plus, il a la police de tous les locaux dépendant du Conseil municipal, et dans ses rapports journaliers avec la presse et les pouvoirs publics, il doit faire preuve à la fois de tact et de fermeté.

Nul, mieux que M. Bellan, ne pouvait s'acquitter de ces importantes et délicates fonctions.

M. Léopold Bellan est un fils de ses œuvres. Né à Méré le 29 septembre 1857, il fit ses études à l'école municipale Turgot. A sa sortie, il entra comme employé dans une maison de commerce de la rue d'Aboukir, où il sut bientôt conquérir l'estime et la confiance de ses patrons.

Peu après, il aborde lui-même les grandes affaires et fonde dans les Vosges plusieurs fabriques de tulle-perle.

En 1893, M. Bellan, qui habite le IIe arrondissement depuis

plus de trente ans, sollicita les suffrages des électeurs du quartier du Mail, qui l'envoyèrent siéger à l'Hôtel de Ville. Aux élections d'avril 1896, M. Bellan obtint une importante majorité.

Au Conseil municipal, M. Bellan s'occupe spécialement des questions d'enseignement, de beaux-arts et d'assistance. Il appartient au groupe des Droits de Paris.

Dès son arrivée à l'Hôtel de Ville, M. Bellan s'était créé de nombreuses sympathies; la seconde année de son mandat, il fut porté par ses collègues au poste de secrétaire du Conseil municipal, et, l'année suivante, il fut choisi comme secrétaire du Conseil général; il a obtenu, au dernier renouvellement du Conseil municipal, la belle majorité de 56 voix pour les fonctions de syndic.

M. Bellan, que la plupart de nos compatriotes voyaient pour la première fois, que les habitants de Méré revoyaient après vingt ans d'absence, a une physionomie extrêmement sympathique : c'est un homme du monde accompli; au Conseil municipal de Paris, il a la réputation d'un esprit juste et délié.

M. Bellan paraissait tout joyeux de se retrouver dans son pays natal; ses amis d'enfance étaient fort heureux d'applaudir celui qui avait quitté, dans une situation modeste, Méré, et qui, après avoir vaincu des difficultés sans nombre, occupait aujourd'hui de hautes fonctions dans la plus grande ville de notre pays. Voici son discours :

« Messieurs,

« En me chargeant de le représenter à l'inauguration du monument élevé à François Quesnay sur une place de Méré, son pays natal, le Conseil municipal de Paris m'a fait le plus grand honneur et causé la joie la plus profonde.

« Je suis, en effet, personnellement très heureux de venir aujourd'hui à Méré, où je suis né moi-même, apporter à François Quesnay le tribut d'hommages que Paris doit à sa

mémoire et le témoignage formel de la gratitude du Conseil municipal pour le modeste et grand citoyen qui se consacra, pendant toute une vie de travail, à chercher et vulgariser les moyens d'améliorer le bien-être du peuple.

« Des orateurs plus autorisés que moi vous ont montré ce que fut l'homme que le roi appelait un penseur, et les sujets, ce qui est mieux, un honnête homme!

« Je me bornerai à dire quelques mots du rôle de l'économiste, soucieux de la solution des problèmes sociaux.

« A une époque où la condition des ouvriers de la terre était si humble, si méprisée même, François Quesnay n'hésita pas à prendre en main leur cause. Né à la campagne, il n'oubliait pas, malgré sa haute situation à la Cour, les déshérités dont il avait pu voir les souffrances pendant son enfance.

« Il expose ses idées dans de nombreux écrits et avec un tel succès que, d'année en année, la position du paysan s'élève; c'est la réhabilitation de la terre ; partout on crée des routes pour l'écoulement des produits du sol; la liberté du commerce des grains est décrétée. On applique la formule des économistes, dont il est le chef : « Laissez faire, laissez passer, » c'est-à-dire plus de douanes, plus de ces barrières intérieures qui arrêtent tout l'essor de l'activité nationale.

« Ceux qui vivent des produits du sol ne sont pas les seuls toutefois qui aient charge de reconnaissance pour Quesnay.

« En toutes circonstances, dans le cours de sa longue carrière, il se préoccupe du bien public. Esprit d'indépendance et de philosophie, homme de bien dans toute l'acception du terme, penseur profond et sensé, il pose les premières bases de la science nommée depuis « l'économie politique ».

« Ce n'est qu'à l'âge de soixante ans qu'il établit les principes de la nouvelle science.

« L'amour de l'humanité se révèle partout dans ses œuvres; pour lui, la liberté humaine est le fondement du droit. Aussi

est-il, en même temps que le fondateur de l'économie politique, celui de la sociologie.

« En effet, de lui date la science sociale, puisque, le premier, il sut reconnaître et démontrer que les phénomènes sociaux sont soumis à des lois.

« C'est au fondateur de ces deux sciences que le Conseil municipal de Paris tient à témoigner toute son admiration et toute sa reconnaissance.

« Non content d'avoir donné son nom à une des rues de notre capitale, il a voulu associer la ville de Paris à l'œuvre du Comité, et, après avoir contribué à l'érection de ce monument, exprimer formellement en quelle haute estime il tenait ce grand penseur, l'un des précurseurs de la Révolution française.

« Au nom du Conseil municipal, que j'ai l'honneur de représenter, j'apporte à François Quesnay l'hommage sincère de la ville de Paris, soucieuse d'honorer la mémoire d'un si grand bienfaiteur de l'humanité. » (*Applaudissements.*)

Après M. Bellan, M. Cousturier, dans une fantaisie charmante, humoristique et en même temps très sérieuse, s'est demandé ce que les archéologues du xxe siècle penseront du monument que nous inaugurions ; à la question ainsi posée par lui, le secrétaire du Comité Quesnay, avec des intonations nuancées et en diseur consommé, a répondu :

« Mesdames, Messieurs,

« En qualité de secrétaire de la Société populaire du canton de Montfort-l'Amaury et du Comité François Quesnay, je suis chargé de dire les efforts et les travaux de ceux qui ont réussi à mener à bien l'œuvre que nous inaugurons.

« La tâche est particulièrement délicate, car j'ai non seulement à faire l'éloge de personnes présentes, — en évitant de blesser leur modestie, — ce qui peut à la rigueur être tenté ; — mais encore, ce qui est beaucoup plus grave, à faire en sorte de ne froisser aucune susceptibilité, en parlant de tous

ceux qui ont pris part à notre œuvre, et qui méritent ainsi notre reconnaissance.

« La difficulté d'écrire une page d'histoire actuelle vient du manque d'éloignement. La distance est indispensable pour avoir une vision nette des choses, comme elle est nécessaire au connaisseur pour bien mettre au point une œuvre d'art.

« Eh bien, donc, pour me tirer d'affaire, je prendrai le recul nécessaire; et, de même que nous voyons François Quesnay à travers les deux siècles qui le séparent de nous, de même je veux voir les choses du temps présent en me plaçant à deux cents ans de distance au delà de notre époque.

« Nous voilà, si vous le voulez bien, en plein XXIe siècle, le 23 août de l'année 2096, juste le bicentenaire de cette fête d'inauguration.

« La Société archéologique de notre arrondissement, devenue, par le progrès des temps, la *Société nationale* de Rambouillet, a délégué un de ses membres pour étudier les vieilles archives d'une *Société d'enseignement* qui existait au XIXe siècle dans le canton de Montfort-l'Amaury, afin de recueillir les documents relatifs à un monument récemment découvert dans la commune de Méré, et que l'on suppose avoir été élevé en l'honneur de l'économiste François Quesnay.

« Le savant rambolitain, après de longues et laborieuses recherches, adresse son rapport à l'illustre compagnie.

« Vers l'année 1896, écrit-il, il existait dans le canton de Montfort-l'Amaury une société désignée sous le nom de Société populaire d'encouragement à l'enseignement moral et civique. Elle était composée de braves gens qui s'étaient donné pour mission d'encourager l'enseignement de la morale afin d'apprendre aux enfants à devenir des hommes de bien, et de répandre l'enseignement civique afin de former de bons citoyens, instruits de leurs devoirs et pénétrés d'un ardent amour pour la Patrie. — Pensant, avec le vieil Aristote, que « *les exemples valent mieux que les préceptes* », les membres

de cette société formèrent le projet de rendre vivantes leurs leçons de morale et de patriotisme en élevant un monument, sur la petite place du village où il était né, au parfait honnête homme et au grand penseur qu'avait été leur concitoyen de Méré, François Quesnay.

« Ils constituèrent un Comité pour recueillir les fonds nécessaires et grouper autour d'eux toutes les influences et toutes les bonnes volontés; et ils prièrent le membre du Parlement élu dans l'arrondissement, qui présidait alors leur Société populaire, de se mettre à leur tête, ce qu'il fit avec une bonne grâce et un zèle dont tous lui ont gardé une sincère reconnaissance.

« Le régime démocratique qui, grâce aux persévérants efforts des hommes politiques de la fin du XIXe siècle et de ceux du XXe, est parvenu aujourd'hui à sa plus parfaite organisation, — régime heureux, grâce auquel la France a repris sa grande place à la tête des nations et a retrouvé, avec ses limites naturelles, ses deux chères et fidèles provinces perdues un instant en 1870, — le régime démocratique, vous le savez, fonctionnait encore d'une façon bien rudimentaire en 1896. Le peuple n'avait la parole que tous les quatre ans, uniquement pour élire ses mandataires; et le langage qu'il parlait ainsi n'était naturellement qu'un bien pénible balbutiement; aussi en résultait-il souvent d'étranges surprises. C'est ainsi, par exemple, qu'au moment où le président du Comité François Quesnay commençait à exercer ses fonctions, il n'était déjà plus le député de l'arrondissement de Rambouillet.

« Le Comité, au milieu de ces vicissitudes, n'en continua pas moins son œuvre.

« Nous avons retrouvé, parmi les Bulletins que publiait chaque année la Société populaire, celui portant la date de 1892, où se trouve le récit d'une fête qui eut lieu à Méré, le 10 juillet, et dans laquelle un arrière-petit-fils de François Quesnay avait tenu la première place. — Nous avons lu avec

charme, dans ce vieux document, la très éloquente conférence qu'il fit à cette occasion sur son grand aïeul. Ce descendant de François Quesnay devait être, très probablement, ce magistrat dont l'histoire a conservé le souvenir et qui est connu surtout... par ses actes de sévérité. On pourrait en douter cependant, en voyant le ton délicieusement attendri de sa harangue ; mais il est à supposer que cet accès de douce mansuétude fut un accident dans sa vie, qui ne se renouvela pas.

« L'année suivante, nous voyons le Comité François Quesnay réorganisé, ayant à sa tête, comme présidents d'honneur, les représentants les plus autorisés de la science économique de l'époque, les Léon Say, Frédéric Passy, Levasseur..., et comme président effectif un personnage dont nous avons retrouvé le nom gravé sur une des pierres du monument : **J. Allain-Le Canu**. — J. veut dire probablement *Jules*, car c'était un nom fort à la mode au XIXe siècle, et qui fut porté par la plupart des hommes politiques du temps, les Favre, les Grévy, les Ferry, les Simon, etc...

« Les documents que nous avons étudiés avec soin nous apprennent que J. Allain-Le Canu avait, à cette époque, quatre-vingts ans passés; et l'on pourrait s'étonner qu'on eût placé à la tête d'un Comité, en lui confiant des fonctions qui exigeaient un grand déploiement d'activité, un homme de cet âge; mais, si l'on en croit les témoignages rapportés dans les comptes rendus des *Bulletins de la Société populaire*, cet excellent citoyen avait plutôt quatre fois vingt ans que l'âge d'un vieillard. Son zèle et son ardeur étaient infatigables ; et c'est grâce à ses efforts que le Comité parvint à réunir les fonds nécessaires à l'érection du monument à François Quesnay.

« Cela nous semble incroyable, à nous les hommes du XXIe siècle, qui, ayant voulu aller très vite, ne pouvons donner à nos forces une aussi longue durée. Peut-être faut-il attri-

buer notre affaiblissement à l'abus du cyclisme dans la dernière partie du XIXe siècle et au développement extraordinaire de l'automobilisme dans le siècle suivant.

« Quoi qu'il en soit, ce fut J. Allain-Le Canu lui-même qui présida la cérémonie d'inauguration du monument, le 23 août 1896, ayant à sa droite le représentant du ministre de l'Instruction publique, qui lui apportait, à défaut des palmes d'officier de l'Instruction publique, la promesse de les lui obtenir au 1er janvier suivant; à sa gauche, le représentant du préfet de Seine-et-Oise et M. Frédéric Passy.

« La ville de Paris s'y était fait représenter par le syndic de son Conseil municipal, M. Bellan, un autre enfant de Méré, qui a pu voir ainsi ce jour-là comment on traite dans son pays natal ceux qui, fils de leurs œuvres, s'élèvent par leur mérite et leur travail, et servent avec distinction la République et l'Etat.

« Tous les journaux d'alors, dont nous avons compulsé les collections, louent unanimement l'éminent sculpteur Etienne Leroux, l'auteur du monument, et s'accordent à dire que la fête fut parfaitement réussie.

« Ainsi s'exprimera, en l'année 2096, le savant archéologue de la Société nationale de Rambouillet. Tout en l'écoutant parler de nos efforts et de nos travaux, nous avons saisi au passage, avec un frémissement patriotique, ce qu'il dit de notre grandeur nationale. Ardemment, nous souhaitons pour notre chère France, et même un peu aussi, en passant, pour l'œuvre modeste que nous venons d'achever, que cette fiction devienne un jour une réalité ! »

M. Marcel Habert, député, a examiné le rôle de Quesnay économiste, en comparant le temps où vivait Quesnay et le nôtre; l'éloquent orateur, dans un langage familier avec les discussions ardues de l'impôt qu'il sait rendre vivantes, a choisi dans l'œuvre de l'économiste des citations heureuses, indiqué quel homme aurait été Quesnay s'il avait vécu à la fin du XIXe siècle, lui, l'homme honnête par excellence.

Discours de M. Marcel Habert.

« Messieurs,

« Il ne reste plus rien à ajouter sur le rôle considérable joué par Quesnay dans le mouvement philosophique et économique de son temps.

« M. Frédéric Passy, avec sa haute compétence, a dit à ce sujet tout ce qui pouvait être dit, et dans des termes si éloquents que nul ne peut le redire après lui.

« Mais il est un aspect de la vie de Quesnay qui retient plus particulièrement l'attention de nos populations rurales, et c'est cet aspect que je veux encore une fois mettre en lumière.

« Quesnay fut, avant tout et par-dessus tout, un agriculteur.

« Né de la charrue, » — c'est le mot de Dupont de Nemours, — élevé au milieu des cultivateurs, il resta toute sa vie religieusement attaché à la terre et aux paysans.

« Loin de rougir de ses premières amitiés, il en était fier et il consacra jusqu'à la fin, à la défense de l'agriculture, tous ses efforts et toute sa science.

« Ses doctrines économiques reposent toutes sur le développement de la richesse agricole.

« Il voit dans l'agriculture la base et le soutien de tout l'édifice national.

« Il démontre avec force que, si l'on touche à la puissance agricole de la France, tout le reste s'écroulera.

« Ces doctrines sont encore les nôtres; aussi le buste de Quesnay est-il bien à sa place au milieu de nos champs et de nos maisons de culture; et la commune de Méré, où la famille Quesnay avait « son bien de campagne », peut-elle accueillir avec reconnaissance le monument que le Comité va lui remettre.

« Messieurs, Quesnay aimait à dire la vérité ; nous avons le devoir de la dire nous-mêmes en parlant de lui.

« Comment se fait-il que ce défenseur convaincu de l'agriculture soit le père et le promoteur des doctrines libre-échangistes contre lesquelles tous les amis sincères de l'agriculture doivent la défendre aujourd'hui?

« Pour comprendre cette apparente contradiction, il faut se reporter à l'époque où vivait Quesnay, et lire avec attention les maximes qu'il nous a laissées.

« Avant la Révolution, la France monarchique ignorait la liberté du commerce. Les règlements généraux ou particuliers, les organisations corporatives, les droits établis de province à province dans l'intérieur même du royaume, apportaient mille entraves à l'échange des denrées.

« Il en résultait que le cultivateur, n'étant pas assuré de vendre ses produits, produisait peu et mal.

« Avec sa lumineuse intelligence, Quesnay indiqua de suite le but vers lequel on devait tendre pour relever l'agriculture française. Ce qui lui manquait, c'étaient les débouchés. Il fallait trouver le moyen de faire vendre au dehors le surplus de la production française. Il était donc nécessaire de faciliter l'exportation du blé, du bétail et du vin français, et, pour cela, faire tomber les barrières qui empêchaient les produits français de sortir de France.

« On répondait alors à Quesnay : « Mais, si le blé sort de « France, il va se faire rare et augmenter de prix. » Et Quesnay répondait : « Tant mieux ! Quand les denrées sont « chères, le pays s'enrichit. »

« Messieurs, je tiens, devant ce buste, à lire dans la vieille encyclopédie un passage textuel du célèbre article sur les grains, où fut, pour la première fois, exposée la doctrine de Quesnay. Ce passage résume, d'ailleurs, et explique tout son système :

« Si le cultivateur — écrit Quesnay — n'est pas dédom- « magé des grands frais que la culture exige et s'il ne gagne

« pas, l'agriculture périt : la nation perd les revenus de ses « biens-fonds ; les travaux des ouvrages de main-d'œuvre « diminuent, parce que ces travaux ne peuvent plus être « payés par les propriétaires des biens-fonds; le pays se « dépeuple par la misère et par la désertion des fabricants, « artisans, manouvriers et paysans, qui ne peuvent subsister « qu'à proportion des gains que leur procurent les revenus « de la nation. Alors les forces du royaume se détruisent, les « richesses s'anéantissent, les impositions surchargent les « peuples et les revenus du souverain diminuent. Ainsi, une « conduite aussi mal entendue suffirait seule pour ruiner un « Etat. »

« Et Quesnay concluait à la condamnation d'un système qui fait baisser les prix des denrées.

« Il ressort de cette citation que, si Quesnay voulait la liberté du commerce, s'il cherchait pour l'agriculture des débouchés, c'était pour faire hausser le prix des denrées agricoles, et son calcul était vrai à l'époque où il écrivait.

« Mais, depuis cent ans, le temps a marché. La vapeur, l'électricité ont rapproché les distances, et loin d'exporter les denrées de son cru, la France est chaque jour envahie davantage par le blé, le bétail et le vin étrangers.

« Le moyen de faire hausser le prix des denrées n'est plus d'abaisser les barrières douanières, afin de faciliter l'écoulement au dehors ; il s'agit, au contraire, d'arrêter l'envahissement en dedans ; il faut donc, retournant la proposition, relever les barrières abattues.

« A maux différents, remèdes différents.

« D'ailleurs, si Quesnay préconisait la liberté du commerce, c'était à condition que la concurrence fût faite dans des conditions égales.

« Certes, l'échange libre des denrées peut être autorisé à la condition que des avantages particuliers ne soient pas faits à certains producteurs.

« Aussi Quesnay, esprit logique et judicieux, se préoccu-

pait-il de la question des impôts et des dangers de la spéculation. Il comprenait bien, d'abord, que la concurrence ne pouvait être équitable entre des cultivateurs écrasés par des impôts de poids différents.

« Avec une hardiesse qui surprend quand on songe à quelle époque il lançait ses audacieuses théories, il préconisait la création d'un impôt unique sur le revenu des biens. Et, complétant sa pensée, il combattait à outrance tous les impôts indirects, source de ruine pour la nation qui les emploie.

« Impôt indirect! — s'écriait-il, — pauvres paysans.
« Pauvres paysans, pauvre royaume! Pauvre royaume,
« pauvre souverain! »

« Si, donc, Quesnay avait pu voir notre France agricole moderne, écrasée d'impôts et livrée sans défense à la concurrence d'agriculteurs étrangers presque complètement exempts de charges fiscales, il aurait trouvé qu'on faisait un étrange abus de ses doctrines.

« Mais sa prévoyance allait plus loin; il indiquait un autre abus de la liberté et le condamnait d'avance.

« La liberté qu'il voulait, il entendait en faire bénéficier les cultivateurs et non les spéculateurs; et son indignation aurait été violente, s'il avait vu les agioteurs des marchés de grains profiter seuls du *laissez faire* et du *laissez passer*.

« Car il n'était pas tendre pour les financiers.

« Si le cultivateur — disait-il — est ruiné par le finan-
« cier, les revenus du royaume sont anéantis, le commerce
« et l'industrie languissent, l'ouvrier manque de travail; le
« souverain, les propriétaires, le clergé sont privés de
« revenus; les dépenses et les gains sont abolis; les richesses
« renfermées dans les coffres du financier sont infructueuses
« ou, si elles sont placées à intérêts, elles surchargent l'Etat.
« Il faut donc que le Gouvernement soit très attentif à con-
« server à toutes les professions productives les richesses qui
« leur sont nécessaires pour la production et l'accroissement
« des richesses du royaume. »

« Et, plus dur encore, il ajoutait dans ses maximes :

« Les fortunes pécuniaires sont des richesses clandestines « qui ne connaissent ni roi ni patrie. »

« Messieurs, je n'insiste pas. La doctrine de Quesnay se précise de plus en plus à nos yeux; elle est défigurée, si on isole une partie de son système en négligeant les autres.

« Pour en bien comprendre le sens, il ne faut pas oublier le but que poursuivait l'éminent économiste. Il voulait la liberté du commerce parce que, seule, suivant lui, la liberté pouvait faire hausser les prix des grains. Mais, si l'expérience lui avait démontré que la liberté, inconsidérément accordée, devait avoir pour premier résultat non de les faire hausser, mais de les faire baisser, il aurait été le premier à chercher, comme nous le faisons, des armes défensives pour protéger les cultivateurs contre les abus de la libre concurrence.

« Nous pouvons donc, sans arrière-pensée, saluer l'image de cet homme de bien. Il défendit, il y a cent ans, l'agriculture par les moyens que son époque comportait; il la défendrait aujourd'hui, s'il était parmi nous, par des moyens appropriés aux périls qu'elle traverse à l'heure actuelle.

« Restons fidèles au principe qui a dominé sa vie; plaçons la défense du territoire national et de ceux qui le cultivent au-dessus de tout, et nous aurons conscience d'avoir fait notre devoir.

« Quand nous passerons devant ce monument, chacun de nous pourra y puiser l'enseignement qui convient à son âge.

« Les enfants salueront l'écolier Quesnay qui, ne trouvant à Méré ni bibliothèque, ni professeur, allait chercher jusqu'à Paris les livres où, sans maître et sans conseil, il puisait seul les premiers éléments de la science. En se rendant à l'école, située sur cette place, pour écouter les leçons de leur instituteur, ils apprécieront mieux, par comparaison, l'incomparable progrès réalisé depuis cent ans par l'organisation, en France, de l'instruction primaire.

« Les hommes faits salueront Quesnay, l'ami de l'agricul-

ture ; ils seront plus fiers de leur profession en songeant que ce savant la plaçait au premier rang et que, repoussant pour ses fils les honneurs et les dignités, il voulut en faire des cultivateurs.

« Enfin, les vieillards salueront Quesnay, le bienfaiteur et le savant, l'homme de charité et de devoir qui a donné à tous le grand et bel exemple d'une vie toute d'honneur consacrée à dire et à faire le bien.

« Qu'il me soit permis, en terminant, de m'incliner devant le digne petit-fils de l'illustre aïeul, présent à cette cérémonie. Quesnay, qui, par sa merveilleuse intelligence, réussissait à tout ce qu'il voulait entreprendre, a laissé des dessins et des gravures que nos musées conservent. L'héritier de son nom a hérité de ses talents. Artiste patriote, il enseigne à nos futurs officiers l'art du dessin, où excellait son grand-père. Sa présence rehausse l'éclat de cette cérémonie familiale. »

L'histoire avait un mot à dire; ce mot a été dit par M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique, qui s'est exprimé ainsi :

« La Société archéologique de l'arrondissement de Rambouillet s'associe entièrement aux hommages qui sont, en ce jour, rendus à François Quesnay; elle a le droit aussi de se féliciter de l'éclatant succès du mouvement d'opinion qu'à plusieurs reprises elle a cherché à provoquer autour du nom de l'enfant de Méré et qui vient d'aboutir à l'érection de son buste remarquable.

« Dès 1869, en effet, un de ses membres, M. Morize, dans l'*Annuaire* du département de Seine-et-Oise, attirait l'attention sur le berceau de l'homme illustre dont nous fêtons en ce moment la mémoire.

« En 1885, M. le comte de Dion, son président, dépouillait les minutes des notaires du bailliage de Montfort et relevait les actes de vente, les partages concernant la famille de Quesnay.

« Deux ans plus tard, en 1887, un autre membre de la Société archéologique de Rambouillet, M. Maurion de Larroche, consacrait à Quesnay, dans le huitième volume de nos *Mémoires*, une notice dans laquelle, pour la première fois, était publié le contrat d'apprenti graveur passé le 1er octobre 1711 par Louise Giroux, mère et tutrice du jeune Quesnay, âgé de dix-sept ans, et Pierre de Rochefort, graveur ordinaire du roi; en même temps, M. Maurion de Larroche donnait des détails inédits sur les parents du chef des physiocrates.

« L'année suivante, M. Auguste Oncken faisait paraître une édition nouvelle, comprenant huit cents pages, des œuvres de François Quesnay; une correspondance active s'engageait, à partir de ce moment, entre le professeur de l'Université de Berne d'une part, M. le comte de Dion et M. Maurion de Larroche d'autre part, correspondance qui avait pour but de reconstituer les origines de Quesnay et de rectifier les erreurs que, jusque-là, les biographes avaient commises en parlant de lui. M. Oncken était, à cette occasion, nommé membre correspondant de cette Société archéologique de Rambouillet.

« En même temps, des recherches nouvelles étaient entreprises par nos amis de Seine-et-Oise, appartenant à toutes les sociétés savantes du département : Société des Sciences morales, Comité des Antiquités et Arts, Société des Sciences naturelles, — car Quesnay n'intéressait pas seulement l'arrondissement de Rambouillet à raison de Méré où il était né, des Essarts-le-Roi où il avait séjourné à la suite du roi Louis XV, dans son château de Saint-Hubert, mais aussi Mantes où il avait exercé la chirurgie, Versailles où il était mort.

« M. Grave, membre du Comité des Antiquités, retrouvait à la mairie de Mantes les actes de naissance et de décès de ses enfants, et à l'Hôtel-Dieu de cette ville des traces de son passage.

« M. Jules Maillard mettait la main, aux Archives nationales, sur la désignation de l'appartement de Quesnay à Saint-Hubert.

« En 1891, M. Coüard, le distingué archiviste du département de Seine-et-Oise, publiait, dans le Bulletin du Comité des travaux historiques, le procès-verbal d'apposition de scellés dressé, en 1774, après le décès de Quesnay, et alors cessait la controverse sur la question de savoir si Quesnay était mort à Paris ou à Versailles. Les archives de la ville de Versailles nous livraient son acte de décès, arrivé le 16 décembre 1774, et M. Josse, secrétaire général de la mairie de Versailles, nous indiquait le lieu de la sépulture de Quesnay. Au dernier comice agricole tenu à Montfort, M. Besnard, président de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, faisait son éloge.

« Plus récemment, d'autres chercheurs se mettaient à l'œuvre, notamment M. René Allain et M. Cretté, instituteur à Méré; ils recueillaient à Méré tous les actes relatifs à la famille de Quesnay pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; des erreurs anciennes étaient dissipées, des légendes disparaissaient. Le père de Quesnay n'avait jamais été avocat, comme on l'avait prétendu; il avait toujours été laboureur ou receveur de l'abbaye de Saint-Magloire; ainsi, de 1689 à 1696, Nicolas Quesnay, dans six actes de baptême ou de décès de ses enfants, est qualifié de receveur de l'abbaye de Méré, et dans les actes qui suivent, au nombre de six également, de 1696 à 1701, il est dénommé « laboureur »; on ne trouve jamais la qualification d'avocat. On connaissait la modeste fortune qu'il possédait, et qui fut partagée entre ses enfants.

« La renommée du fils ne souffrait d'ailleurs aucunement de ces découvertes; au contraire, elle resplendissait d'un nouvel éclat, car plus l'origine était humble, plus le chemin difficile et montueux de la fortune et de la gloire était rude et pénible à gravir.

« Des investigations étaient poursuivies à nouveau dans

les archives de Versailles, et on découvrait, en 1760, l'acte de décès de la fille de Quesnay, qui avait épousé Prudent Hévin, un des grands chirurgiens du XVIIIe siècle, et les actes de naissance de ses quatre petits-enfants, les enfants Hévin. Ces enfants avaient pour parrains : Louis Phelipaux, comte de Saint-Florentin; le duc d'Ayen, chevalier des ordres du roi; Charles de Machault; — pour marraines : la comtesse d'Estrades, la marquise de Pompadour et Mlle d'Etioles.

« M. Ferdinand Allain avait bien voulu se charger de Lyon, de Nancy et de Pont-à-Mousson, où Quesnay avait séjourné.

« Les archives du bailliage de Montfort, pendant la première partie du XVIIIe siècle, trahissaient pour nous également leurs secrets et nous apprenaient que, pendant son veuvage, la mère de François Quesnay avait eu à défendre le patrimoine de ses enfants et le sien, et qu'elle avait dû plaider, pour empêcher les empiètements de ses voisins, devant Claude Dumesnil, conseiller du roi, bailli de Montfort-l'Amaury en 1724.

« M. Auguste Oncken refondait sa première biographie, en donnait une seconde en allemand, qui sera complétée encore, améliorée et traduite.

« En 1892, l'idée d'élever un buste à Quesnay, qui avait progressé depuis 1887, prit corps. Grâce à la Société populaire, une belle fête eut lieu ici le 10 juillet; des souscriptions furent reçues; puis notre infatigable président, M. Allain, se mit en campagne. Les sociétés du département, les villes et les communes s'inscrivirent. M. Etienne Leroux commença son œuvre : la voilà aujourd'hui achevée; nous l'admirons et la saluons.

« Bientôt, à côté de la statue, grâce aux documents recueillis de toutes parts, s'élèvera un autre monument, le livre consacré à Quesnay, à ses origines, faisant connaître les racines profondes de la famille de François Quesnay dans ce pays; ce monument sera aussi un monument de respect,

un témoignage de sympathie et d'admiration pour le génie bienfaisant. »

La musique de Montfort-l'Amaury exécute brillamment *la Marseillaise*, qui est suivie d'un compliment gracieusement tourné, lu par Mlle Berthe Crespin, élève de M. Cretté et fille de M. Crespin, vice-président du Comité; Mlle Berthe Crespin offre un bouquet à M. le délégué du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

« Monsieur le Délégué
de M. le Ministre de l'Instruction publique,

« Permettez-moi, au nom de tous et tout particulièrement au nom des petits compatriotes de l'illustre Quesnay, dont nous fêtons en ce moment la mémoire, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

« Nous ne saurions trop vous remercier, Monsieur le Délégué, d'avoir bien voulu honorer cette fête de votre présence, et nous vous prions d'accepter ce bouquet, que nous vous offrons de tout cœur, comme témoignage de notre gratitude et de notre reconnaissance. »

Après Mlle Crespin, le jeune Boivin, un enfant très intéressant, lit son petit discours, plein d'âme et de sentiment, au nom des enfants de Méré :

« Mesdames, Messieurs,

« En adressant ici un hommage respectueux à la mémoire de notre illustre compatriote, nous ne voulons pas en retracer la biographie; celle-ci a été faite par des voix plus autorisées et plus expérimentées que les nôtres.

« Ce que nous voulons, c'est prendre la résolution de marcher sur ses traces; c'est que son buste, érigé sur cette place de Méré, nous rappelle qu'il a été constamment l'homme du devoir : c'est dire qu'il ne s'est élevé à la plus haute situation que par son travail et sa persévérance; c'est dire qu'au

milieu d'une Cour dépravée, il sut rester l'homme probe et vertueux par excellence.

« Que le buste de François Quesnay soit pour nous comme l'image du devoir et l'emblème du travail, et que, dans toutes les circonstances de la vie, sa mémoire relève nos courages abattus.

« Prenons donc sa vie pour exemple, et nous, ses petits compatriotes, sans envier sa haute situation, sans envier les honneurs dont il fut entouré, nous deviendrons aussi, dans la mesure de nos forces, des citoyens utiles à la Patrie et à l'humanité. »

Alors M. Allain-Le Canu reprend la parole et déclare qu'au nom du Comité, dont il est président, il fait don à la commune de Méré du monument élevé à François Quesnay.

M. Moussu, maire de Méré, dont la famille, très ancienne dans le pays, fut voisine et amie de celle du grand économiste, remercie le Comité et les personnes qui ont bien voulu assister à l'inauguration :

« Mesdames, Messieurs,

« Au nom et comme représentant de la municipalité de Méré, au nom de la commune, je remercie bien sincèrement MM. les membres du Comité d'érection du monument élevé à la mémoire de François Quesnay du magnifique don qu'ils viennent de nous faire.

« Ce n'est qu'à force de persévérance et d'opiniâtreté que, grâce à vous, Messieurs, et au dévoué président du Comité, M. Allain-Le Canu, cette œuvre dédiée à notre illustre compatriote a pu être menée à bien et être aussi parfaite.

« Que le buste de Quesnay soit pour nous tous comme un lien d'union et de concorde.

« Je tiens aussi à remercier personnellement, Mesdames, Messieurs, tous nos invités, et en particulier M. le délégué des Beaux-Arts, M. le représentant du préfet de Seine-et-Oise, MM. les membres de l'Institut qui ont bien voulu se

soustraire et se dérober à leurs occupations quotidiennes pour venir, dans notre modeste village, manifester en quelque sorte en faveur de l'éminent économiste Quesnay.

« Au nom de tous, merci, et soyez convaincus, Mesdames, Messieurs, que vous trouverez toujours ici le plus bienveillant accueil. »

Les discours terminés, M. Allain invite les membres du Comité et les personnages officiels à se rendre à la mairie, où un lunch a été préparé et où les signatures doivent être données.

Avant de se diriger vers la maison commune, le cortège examine en détail l'œuvre de M. Leroux. Sur la face principale du monument, au-dessus des attributs, est placée une inscription ainsi conçue :

FRANÇOIS QUESNAY
NÉ A MÉRÉ
1694-1774

Les attributs qui figurent au-dessous sont en bronze; ils représentent : dans le bas, un soc de charrue; plus haut, une table anatomique avec sujet; les armes de Quesnay, c'est-à-dire trois pensées, une écritoire et deux plumes; le tableau économique, sous forme d'un livre ouvert appliqué sur une palme partant de la base du monument et allant jusqu'à l'inscription.

Toute la vie de Quesnay se trouve résumée dans ces attributs : l'agriculture occupa son esprit pendant de longues années; ses armes, composées par Louis XV lui-même, qui eut l'idée de sa devise latine : *Propter cogitationem mentis*, furent une récompense vraiment royale et un hommage rendu par un chef d'Etat à la haute intelligence d'un de ses sujets; le tableau économique, œuvre de Quesnay, était considéré par le marquis de Mirabeau comme l'une des trois merveilles du monde, les deux autres étant la monnaie et l'écriture; la table anatomique indique la science chirurgi-

cale, — qui fut l'objet de ses premières études et permit à Quesnay d'exercer brillamment une profession honorable.

Le monument est supporté par un piédestal Louis XV en pierre de Vernon, avec moulures, de 2m,20 de hauteur. Les fondations sur lesquelles ce piédestal repose ont été pratiquées par M. Lévêque, de Méré; une jolie grille en fer plein ouvragé, avec porte, protège le monument, autour duquel existent un trottoir bordé de granit et un pavage en losange; une pelouse s'étend au pied du socle et deux bancs en belle pierre permettent aux visiteurs de se reposer.

Le génie minutieux de M. Allain-Le Canu se reconnaît dans tous ces charmants détails.

Le buste de Quesnay, qui surmonte la stèle, a une hauteur de 0m,80; il a été coulé en bronze par M. Moltz. Le modèle en plâtre a été exposé, cette année, au Salon des Champs-Elysées.

Il existe deux beaux portraits de Quesnay, l'un gravé par le graveur allemand très connu, Jean-Georges Wille, en 1747; Quesnay, alors âgé de quarante-neuf ans (car Wille procédait d'après une peinture de 1745 de Chevallier), était médecin du duc de Villeroy, qui lui en fit présent; il est représenté assis dans son cabinet de travail, vêtu d'un long manteau et méditant. L'autre portrait est de Jean-Charles François, d'après Fredou, et a été gravé en 1767; Quesnay avait alors soixante-onze ans; les traits du visage sont peut-être moins agréables et moins réguliers dans le dernier portrait, qui est considéré comme une des œuvres maîtresses de François et a été traité par le graveur, dans chacune de ses parties, par des procédés différents; c'est ainsi que l'habit est au burin, une autre partie du portrait à la plume, une autre au crayon, etc. (1).

(1) A ajouter à l'iconographie de François Quesnay : un portrait placé à l'Ecole de médecine de Paris, un buste par Vassé (Salon de 1771), un buste par Houdon (Salon de 1781). L'iconographie de Quesnay, par M. Lorin. — Réunions des sociétés des Beaux-Arts, 1900.

Si François n'a pas été l'inventeur de la chalcographie, il fut tout au moins un des promoteurs de ce procédé économique et populaire.

M. Leroux choisit le portrait de François qui se trouve à la mairie de Méré, don fait par M. le baron Le Prieur de Blainvilliers, propriétaire aux Mesnuls, à la commune, et se mit à l'œuvre. On peut dire, sans exagération et sans flatterie, que l'auteur de *la Jeune Bouquetière*, de *la Jeune mère jouant avec son enfant*, de *la Victoire*, du *Marquis de Maisons*, du *Poète Aubanel*, qui a ses statues dans nos plus riches musées et sur nos places publiques, a atteint, dans cette dernière œuvre, la perfection de son art; non seulement la ressemblance du buste avec le portrait de François est exacte, mais la figure de l'économiste est vivante; Quesnay est devenu un de nos contemporains. M. Leroux, en excellent anatomiste, a rendu tous les détails de la physionomie, et certainement cette œuvre comptera parmi ses plus belles, grâce à l'intelligence et à la beauté du génie qu'il a encore une fois si admirablement exprimées.

Le cortège fait le tour du monument et lit, sur le côté opposé à la face, cette inscription :

MONUMENT ÉLEVÉ
PAR
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
LE 23 AOUT 1896
SUR L'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE
DU CANTON DE MONTFORT-L'AMAURY.
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION
J. ALLAIN-LE CANU.

Plus bas :

ÉTIENNE LEROUX, STATUAIRE.

A la mairie, M. Moussu, maire, donne lecture d'une délibération du Conseil municipal ainsi conçue :

Séance extraordinaire du 23 août 1896.

« L'an 1896, le dimanche 23 août, à quatre heures de l'après-midi, le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, à l'issue de la cérémonie d'inauguration du monument élevé en face de la mairie-école à la mémoire de François Quesnay, a reçu MM. les membres du Comité d'érection de ce monument.

« M. J. Allain-Le Canu, président honoraire de la Société populaire et président du Comité d'érection, a déclaré, au nom de ce dernier, offrir à la commune de Méré le monument de François Quesnay, à charge par elle de subvenir à son entretien.

« Le maire, M. Moussu, après avoir consulté son Conseil, déclare qu'il accepte, au nom de la commune, le don fait par M. J. Allain-Le Canu et adresse ses remerciements au Comité. Le Conseil, voulant laisser dans ses archives une trace durable de l'intéressante cérémonie qui vient d'avoir lieu, prie les membres du Comité et les personnages officiels qui ont bien voulu honorer cette fête de leur présence d'apposer leur signature à la suite de la présente délibération.

« Et ont signé :

Jules Allain-Le Canu, président du Comité;

Crespin, conseiller municipal, vice-président du Comité;

Fernand Bourgeat, délégué du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes;

Alfred Quesnay de Beaurepaire, ancien capitaine d'infanterie;

Berthe Quesnay de Beaurepaire;

André Quesnay de Beaurepaire;

Gautherin, maire de Rambouillet;

J. Allain, trésorier du Comité;

Frédéric Passy, membre de l'Institut;

Alphonse Courtois, secrétaire principal de la Société d'Economie politique;

De la Selle, conseiller municipal à Montfort;

E. LEROUX, statuaire ;
Eugène LEROUX ;
R. ALLAIN, attaché au Ministère ;
A.-L. LE CANU, fe Jules ALLAIN ;
C. BELLAN ;
GARDEL ;
RAILLEUX ;
DAUVEL, instituteur à Thoiry ;
E. HUYART, à Pontchartrain ;
PFAFF, agent voyer ;
H. BRETON, instituteur à Garancières ;
SIOU ;
MANUEL ;
VASSAR ;
A. FROMENT, géomètre ;
LEVASSEUR ;
G. DURAND, ami de la famille Allain ;
Ferdinand ALLAIN ;
Geneviève ALLAIN, née GAYOT ;
Germaine ALLAIN ;
Mme MOUSSU, née GIRAUDIER ;
Eugène ALLAIN ;
A. MOUSSU, maire de Méré ;
SOUHAITÉ, adjoint ;
H. COUSTURIER, secrétaire, maire d'Autouillet ;
G. DESILVE, conseiller municipal ;
THOMAS, —
RÉMANT, —
DUPRÉ, —
E. LEMAIRE, —
E. SOUHAITÉ, —
GRAVE, archiviste de Mantes ;
A. COLLET, conseiller général de Mantes ;
A. FLAMAND, conseiller général de Montfort-l'Amaury ;
HAMON, maire de Montfort-l'Amaury ;

Youf, délégué par M. Gentil, préfet de Seine-et-Oise ;

Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris;

Lenoir, premier adjoint au maire de Versailles;

Brault, ancien maire de Montfort;

Lorin, secrétaire de la Société d'archéologie de Rambouillet;

Prudhomme ;

A. Wacrenier;

Th. Grenet, instituteur à Neauphle-le-Vieux;

L. Cadot, instituteur à Montfort-l'Amaury ;

L. Testory, curé de Méré, officier de la Légion d'honneur, officier de Guadalupe (Mexique), chanoine de Saint-Denis, ancien aumônier en chef de l'armée;

Marcel Habert, député de l'arrondissement de Rambouillet, secrétaire du Conseil municipal;

Marie Cousturier ;

B. Targowla ;

Ch. Bouillette, instituteur à Autouillet ;

L. Crété, instituteur à Méré. »

Le banquet. — Les toasts.

Après une promenade dans Méré a lieu, à six heures et demie, le banquet par souscription ; une tente a été dressée sur la place principale par M. Bourlier, marchand de vins de la commune, qui a préparé un dîner de cent vingt couverts, excellent de tous points.

Ont pris part au banquet : MM. Frédéric Passy, Bellan, Bourgeat, Allain-Le Canu, Etienne Leroux, Alphonse Courtois, Leroux fils, Gardel, G. Durand, Boutigny, rédacteur au *Petit Parisien*, René Allain, J. Allain, Cousturier, Dr Targowla, Mme Targowla, Mme Cousturier, Mme Allain-Le Canu, M. Hamon, Mme Hamon, MM. Lenoir, Moussu, Crespin, Flamand, Marcel Habert, Lorin, H. Souhaité, Lemaire, Thomas, Eug. Souhaité, Remant, Dr Mazet, Bouffard, Heyman, Huyart, Eug. Allain, Mme Allain, Mlle Germaine Allain, MM. Ferdinand

Allain, G. Courtois, Paul Cahen, Cuttat, de Bonnand, Georges Lemaire fils, Julien Marchand, Marchand fils, Henri Quilleron, Paul Lemaire, Josse, Desilve, Charles Dupré, Wacrenier, Mme Wacrenier, MM. Ranvier, Pfaff, Hennechart, Thuiller, Isidore Fosse, Maillard, Savary, Levasseur, Siou, Vassel, Lebervet, l'abbé Testory, Coconnier, Mme Coconnier, MM. le capitaine Gratien, Ansault-Berthault, Lelièvre, Mme Prévost-Roqueplan, Mlle Juliette Prévost-Roqueplan, MM. E. Asselin, Legouet, Farjon, Gauthier, Souhaité, Vallée, Gaunoux, Martin, Mme Martin, MM. Desgranges, Guyon, Prudhomme, Froment, Gabriel Durand, le lieutenant et la subdivision des sapeurs-pompiers, Rebierre et son fils, Crété, Mme et Mlle Crété, Mlle Crespin, MM. Boivin, Dauvel, Bouillette, Grenet, Cadot, Jouanneau, Delargillière, Breton, Mme Marie Gibier, Mme Eugénie Lanareix, MM. François Messand, Olympe Vanier, Albert Vanier, Léon Pelletier, Mme Louise Vanier, MM. Louis, Edouard Dresch, Duval, etc.

Au milieu du dîner, qui est très cordial, une photographie du monument, faite d'après une très jolie aquarelle de M. Leroux fils, est distribuée par M. Gardel à tous les convives.

Au dessert, M. Frédéric Passy se lève et porte un toast à M. le Président de la République. Ce n'est pas seulement à M. Félix Faure, qui a été son collègue et son ami à la Chambre des députés et pour lequel il professe la plus profonde estime personnelle, que M. Passy lève son verre, mais avant tout au chef de l'Etat, au Président de la République, qui, par les hautes fonctions auxquelles il a été appelé, incarne le Gouvernement de notre pays, son autorité auprès des nations, la force et la grandeur de la patrie française. L'éminent membre de l'Institut porte un autre toast à M. Allain-Le Canu, dont les efforts persévérants ont été couronnés de succès par l'inauguration du monument, qui a eu lieu aujourd'hui; et comme M. Allain est jeune, a ajouté délicieusement M. Passy, et que je suis vieux, je souhaite que sa

jeunesse persistante dure pendant de longues années pour le bien de tous, pour la joie des siens, de ses amis, pour les œuvres qu'il entreprend et qu'il achève si bien.

M. Allain-Le Canu répond à M. Passy en le remerciant d'avoir bien voulu honorer cette journée non seulement de sa présence, mais aussi de sa parole, toujours brillante, toujours jeune, généreuse, dévouée aux nobles idées; puis, faisant allusion à la nombreuse famille de son hôte, le président du Comité François Quesnay indique le bel exemple que M. Passy a donné à tous; il fait des vœux pour la prospérité et le bonheur de tous les enfants de l'illustre membre de l'Académie des sciences morales. M. Allain remercie, dans son toast, la Société d'économie politique, représentée aussi par M. Alphonse Courtois, qui a été si empressé à recueillir des souscriptions; M. Lenoir, adjoint au maire de Versailles; M. Gautherin ; le Conseil général de Seine-et-Oise ; le Conseil général de la Marne, grâce à M. Maurice, sous-régisseur de la Ferme nationale de Rambouillet et conseiller général; M. Hamon; MM. les instituteurs et Mmes les institutrices; tous les souscripteurs qui ont été si aimables et qui n'ont point résisté à ses sollicitations, inspirées par le souci de rappeler la mémoire d'un bienfaiteur de l'humanité. Enfin, M. Allain termine par un mot gracieux à l'adresse de ses collaborateurs, qu'il réserve pour la fin parce que ce sont des amis, qu'ils sont de sa maison, qu'ils sont les plus près de son cœur, et dont il n'oubliera jamais le dévouement affectueux.

M. Bellan porte à son tour un toast plein de fraîcheur et de grâce aux dames; puis il boit à la République, à la Patrie. L'honorable syndic du Conseil municipal de Paris s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

« J'ai parlé tout à l'heure comme syndic et délégué du Conseil municipal de Paris. Permettez-moi, maintenant, de dépouiller le personnage officiel et de dire quelques mots comme enfant de Méré, comme compatriote.

« Je porte la santé du président du Comité, du maire et de la municipalité de Méré, de toute la population dont l'accueil sympathique, amical, m'est allé au cœur.

« Je bois aussi à tout ce qui est vrai et bon, à tout ce qui est beau, à tout ce qui est noble et grand, c'est-à-dire à la République, forme dernière et définitive de l'émancipation politique, instrument nécessaire et fécond des réformes sociales; à la femme, si aimablement représentée ici par de nombreuses dames, dont le charme et la grâce sont la parure de cette soirée; à la Patrie enfin, à laquelle je pensais tout à l'heure, non sans émotion, en voyant devant moi, sous l'habit tout chamarré de décorations du vieux curé de Méré, un ancien et vaillant défenseur. »

M. l'abbé Testory, auquel M. Bellan fait allusion dans son toast, est un ancien aumônier en chef de l'armée, chanoine de Saint-Denis, dont il porte le vêtement violet, officier de la Légion d'honneur et de Guadalupe (Mexique). M. l'abbé Testory a désiré être simple curé de village à la fin de sa carrière ; il a demandé le village de Méré et Mgr l'évêque de Versailles lui a accordé ce qu'il demandait.

Trois autres toasts ont été portés. Le premier par M. Marcel Habert, à la science économique représentée si brillamment à l'inauguration du monument de François Quesnay par M. Frédéric Passy et par M. Courtois, et à la science historique et archéologique représentée par M. Lorin.

Le second a été porté par M. Flamand, au nom du Conseil général de Seine-et-Oise. M. Flamand a témoigné tout l'intérêt dont le Conseil général de Seine-et-Oise entoure les œuvres comme celle du buste de Quesnay, et il se félicite de l'heureux succès de la souscription à laquelle le département a contribué.

Enfin, M. Eugène Allain, procureur de la République à Pithiviers, a clos la série des toasts en levant son verre à M. Etienne Leroux, l'auteur du monument Quesnay, et à M. Etienne-Eugène Leroux, son fils, à la fois peintre distingué

et architecte, qui avait apporté à son père un concours précieux dans l'exécution des détails d'une œuvre aussi parfaite.

Le banquet fini, les convives assistent à un feu d'artifice très varié tiré sur une prairie voisine, et se retirent enchantés de la délicieuse journée qu'ils ont passée, journée qu'aucun incident n'avait contrariée, belle journée d'été consacrée à une œuvre intellectuelle et sociale dont le souvenir sera précieusement gardé et sera intimement lié au nom de M. Jules Allain-Le Canu, président du Comité, qui, à quatre-vingts ans, entreprit et mena à bonne fin l'œuvre de progrès et de reconnaissance qui fut inaugurée le 23 août 1896.



Franciscus Quesnay

... Medicinæ Magister, Academiæ Reg. Chirurg. Paris. Secretarius, et Scholæ Profess. Regius; ... Reg. Scientiar. et liberal. art. Academ. Lugdun. et Medicus Celsiss. et Potentiss. Ducis de VILLEROY.

FRANÇOIS QUESNAY

I

Les biographes de François Quesnay

Jusqu'en 1888, toutes les biographies consacrées à François Quesnay empruntèrent leurs éléments principaux aux *Mémoires* de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, aux écrits de Marmontel et aux éloges qui furent publiés en 1774 et en 1775, après la mort du célèbre économiste.

Les doctrines du maître intéressant surtout les disciples, ceux-ci se préoccupèrent peu de savoir en quel village Quesnay était né, quelle profession exerçaient ses parents, comment et par suite de quelles circonstances il était devenu chirurgien, quelle avait été l'importance de ses fonctions de premier médecin ordinaire du roi, s'il avait amassé quelque fortune, dans quelle ville enfin il était mort.

On ne voyait en lui, et c'était d'ailleurs une raison excellente, que le remueur d'idées, l'inventeur d'une science nouvelle, le fondateur du système physiocratique, le père de l'économie politique.

Les uns, en conséquence, le faisaient naître indifféremment à Ecquevilly, près de Meulan, les autres à Méré, à côté de Montfort-l'Amaury, sans d'ailleurs autrement chercher à défendre leur opinion respective par la production d'un acte de naissance.

Le biographe le plus éminent de François Quesnay, Grandjean de Fouchy, avançait de son côté que le père de Quesnay avait d'abord été avocat, pour devenir ensuite cultivateur, et tous les écrivains qui eurent à parler de Quesnay, après le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, répétèrent qu'en effet Quesnay père avait appartenu au barreau; chargé par l'Académie des sciences de prononcer l'éloge de son collègue, Grandjean avait demandé une notice biographique à la famille, et cette notice, très bien faite, lui avait été fournie ; mais malgré l'autorité de Fouchy, fortifiée par les données de la famille de Quesnay, jusqu'à ce jour la preuve de cette profession première du père de Quesnay n'a point encore été rapportée; elle semble, au contraire, être contredite par de nombreux documents.

D'autres indiquaient tantôt que Quesnay était mort à Paris, tantôt qu'il était décédé à Versailles.

En 1891 seulement, M. Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise, mettait fin à cette dernière controverse relative au lieu du décès et démontrait avec pièces à l'appui que Quesnay était mort très certainement à Versailles (1).

Plusieurs chercheurs, appartenant aussi au département de Seine-et-Oise, avaient bien essayé de jeter un peu de lumière sur la famille de Quesnay et sur quelques points de sa vie; MM. Durand et Grave, en 1883, dans la *Chronique de Mantes*, avaient signalé son séjour dans leur ville, et en 1887 (2), M. Maurion de Larroche, utilisant des découvertes de M. le comte de Dion, avait publié, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet,* un extrait du contrat de mariage des parents de Quesnay, ainsi que le contrat d'apprentissage, comme graveur en taille douce, de leur fils; mais ces études n'avaient trait qu'à des périodes particulières de la vie de François Quesnay.

(1) *Bulletin du Comité des travaux historiques,* 1891.
(2) Grave, *Chronique de Mantes*, 1883.

En 1888, M. Auguste Oncken, professeur d'économie politique à l'Université de Berne, alla plus loin; non seulement il donna une édition des œuvres économiques et philosophiques (1) de Quesnay, mais il accompagna cette édition nouvelle des travaux biographiques qui lui avaient été consacrés et signala les lacunes et les contradictions existant dans tout ce qui avait paru jusqu'alors sur Quesnay : c'était le commencement d'une biographie sérieuse, que M. Oncken compléta en 1892; dans sa modestie, le savant professeur de Berne déclare que ce qu'il a fait n'est qu'un essai qui contient encore des lacunes nombreuses; le travail de M. Oncken n'est pas complet, il est vrai, mais il constitue une tentative importante de reconstitution biographique; nous-même, bien que nous ayons eu entre les mains des documents plus nombreux que M. Oncken, nous sommes loin de penser que nous ayons fait une œuvre définitive.

II

LA FAMILLE DE FRANÇOIS QUESNAY

Quesnay naquit à Méré, près de Montfort-l'Amaury, le jeudi 4 juin 1694, quelques mois après Voltaire; le 4 juin est la date fournie par lui-même à ses disciples enthousiastes, dont l'un, le marquis de Mirabeau, a dit : « Le 4 juin (2), jour de sa naissance, sera un jour de fête pour la postérité. »

Il ne fut baptisé que le samedi 20 du même mois et reçut le prénom de François, ainsi que cela résulte de son acte de baptême conservé aux archives de la mairie de Méré :

« Le samedi vingtième jour de juin dudit an (1694), François, fils de Nicolas Quesnay, receveur de l'abbaye de Méré

(1) *Œuvres de Quesnay*, Oncken. — Baere à Francfort; Pelmann à Paris, 1888.

(2) Cette date figure sur un de ses portraits.

de Saint-Magloire, et de Louise Giroux, sa femme, a été baptisé par moi, prêtre vicaire soussigné. Le parrain Nicolas Egasse, de la paroisse de Boissy, et la marraine Jeanne Le Peintre, de la paroisse de Méré.

« *Signé* : EGASSE, Jeanne LE PEINTRE et LEBRETON. »

Méré, le petit village qui donnait le jour à François Quesnay, ressortissait alors au bailliage royal de Montfort-l'Amaury, bailliage important et très étendu, qui ne comprenait pas moins de 92 paroisses ; aux élections aux états généraux, en 1789, Méré comptera 175 feux et aura droit à deux députés, c'est-à-dire à deux électeurs.

Ce bourg, qui fait partie aujourd'hui de l'arrondissement de Rambouillet, est situé à 1 kilomètre de Montfort, à 20 kilomètres de Rambouillet, et 25 kilomètres de Versailles; sa population en 1896, d'après l'*Annuaire* de cette époque du département de Seine-et-Oise, était de 416 habitants; sa superficie est de 1,058 hectares (1).

Méré possède une église gothique, dédiée à saint Denis ; dans le cimetière, on remarque le couvercle en granit d'un tombeau mérovingien avec cette inscription : *Rapone*.

Dans les actes du xe siècle, Méré est dénommé : *Sanctus Dionisius in potestate Medriaca, Meriacum ou Maireium;* au XIIe, *Sanctus Dionisius de Madriaco et Meri*; au XVIe, Merey.

A la fin du xe siècle, Méré était le chef-lieu d'une prévôté de l'Iveline et de la châtellenie royale de Saint-Léger ; Montfort n'existait pas encore.

En 980, Hugues Capet donna à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris les églises de Méré et de Mareil. Cette abbaye eut, dès lors, à Méré, une grange, un prévôt et une maison d'habitation.

En 1204, Méré devient, avec Saint-Léger, la propriété des

(1) Le budget annuel des recettes de la commune est d'environ 9,000 francs.

comtes de Montfort; mais ceux-ci ne purent exercer sur cette localité la haute justice, la donation de Hugues Capet aux moines de Saint-Magloire étant antérieure à leur possession.

Méré est un pays de petite et moyenne culture (1).

Dans l'acte de baptême de son fils, le père de Quesnay est qualifié de receveur de l'abbaye de Saint-Magloire, à raison des possessions à Méré de cette abbaye; le père de Nicolas Quesnay était mort en 1678 et sa mère était décédée en 1670.

A l'âge de vingt-sept ans, Nicolas Quesnay avait épousé, à Méré, Louise Giroux, qui, elle, était dans sa dix-septième année, le 14 juillet 1681.

Cette union avait été précédée d'un contrat de mariage dont nous extrayons ce qui suit :

« 24 juin 1681. Contract de mariage (2) de Nicolas Quesnay, marchand, demeurant à Merey, fils unique de défunts Nicolas Quesnay et Jacqueline Deshaies, avec Louise Giroust, fille de défunt François Giroust et Marguerite Gournay.

« Présents du côté du futur : Gilles Egasse, charron à Méré, son beau-frère ; Claude Davon, marchand à Saint-Léger, son oncle maternel, et Jean Colin, garde des haras du roi à Saint-Léger, son cousin germain.

« Du côté de la future : sa mère; Jacques Hébert, receveur du prieuré de Davron, son oncle et curateur; Nicolas Piot, marchand à Davron, son oncle maternel.

« La dot est de 1,000 livres. »

(1) Au XVIIIe siècle, Méré formait une paroisse composée de la paroisse de Méré-Saint-Denis et Méré-Saint-Magloire unis, et comprenait :

Terres labourables.	1,541 arp.	58 p.
Prés.	176	62
Vignes.	50	22
Friches..	10	»
Maisons et jardins.	41	50
En grandes routes et carrefours.. . . .	70	»
En mares, abreuvoirs et ruisseaux. . .	2	»
	1,912 arp.	55 p.

(Archives de Versailles, plan de l'Intendance vers 1787.)

(2) Tabellionné de Montfort.

Ainsi, dans son contrat de mariage, Nicolas Quesnay est qualifié de marchand et non d'avocat ; n'oublions pas cependant qu'il avait alors vingt-sept ans et qu'il aurait pu exercer pendant quelques années la profession d'avocat, à laquelle il aurait renoncé.

Vraisemblablement, il avait dû succéder à son père dans la petite maison de commerce que celui-ci dirigeait à Méré.

Ce dernier, dont son petit-fils François tiendra au point de vue de la longévité, avait vécu plus des trois quarts du XVIIe siècle, quand il mourut à Méré, le 14 novembre 1678.

Son acte de décès est dressé en ces termes :

« Le mardi 15 novembre 1678, Nicolas Quesnay, marchand, a été inhumé dans notre église, décédé le jour précédent, âgé de 82 ans.

« Signé : Gilles EGASSE, AUVRAY, QUERAHU, DE VOUGNY. »

Ce Nicolas Quesnay, premier du nom, fils de Guillaume Quesnay et de Catherine Duchemin, sa première femme, avait épousé en 1623 ou au commencement de 1624 Germaine Presle.

Le préambule de leur contrat de mariage porte :

« 24 décembre 1623. Nicolas Quesnay, laboureur à Mérey, épouse Germaine Presle, fille de Claude Presle, marchand à Mérey, et de feue Françoise Carsault.

« Témoins : Guillaume Quesnay, son père; noble homme Denis Le Breton, sieur de la Queue, conseiller du roi, lieutenant de la prévôté provinciale ; noble homme Jean de Pelletier, seigneur d'Adainville ; noble homme Claude Thourette, avocat du roi, etc.

« Et de la part de la dite Germaine : son père; Jacques et Roullet Presle ; noble homme Jean Le Gendre, prévôt de Mérey; noble homme Etienne Isabel, élu en l'élection de Montfort. »

Nous aurions voulu remonter jusqu'à la fin du XVIe siècle, y placer dans les dernières années la naissance de Nicolas Quesnay, premier du nom, et fixer approximativement la

naissance de Guillaume Quesnay, le premier de la famille, que nous rencontrons vers 1570. Mais les registres de l'état civil de Méré, qui ne commencent qu'en 1669, ne nous l'ont pas permis.

Germaine Presle mourut sans postérité; Nicolas Quesnay épousa en secondes noces Jacqueline Deshayes, qui était plus jeune que lui d'au moins vingt ans et mourut de paralysie, comme l'indique son acte de décès; en 1654, elle lui avait donné un fils, Nicolas, deuxième du nom :

« Du dit jour, 17 janvier 1670, par nous curé de ce lieu, a été inhumé au dedans de l'église de céans le corps de Jacqueline Deshayes, femme de Nicolas Quesnay, âgée de cinquante-deux ans ou environ, laquelle a reçu l'absolution m'ayant montré un signe sensible, après l'avoir interrogée du regret d'avoir offensé Dieu, étant tombée en paralysie, sans paroles. Laquelle aussi a reçu le saint sacrement d'extrême-onction administré par moi, vicaire soussigné, assistée en son convoi et inhumation de Nicolas Quesnay, son mari, Gilles Etasse, son gendre, et autres parents et amis; lesdits Quesnay et Etasse ont signé les présentes, de ce requis et interpellés.

« Signé : QUESNAY, G. ETASSE, LEVACHER. »

Mariés le 14 juillet 1681, Nicolas Quesnay, deuxième du nom, et Louise Giroux eurent leur premier enfant le 25 août 1683 : Louise Quesnay (ce fut sous ce nom qu'on la baptisa) mourut en bas âge.

Leur deuxième enfant, qui s'appela Nicolas, naquit le 16 avril 1684 et décéda à trois ans.

Un troisième enfant leur vint au monde, le 14 avril 1687 ; comme celui qui venait de mourir, il prit le nom de Nicolas et vécut.

Il fut ainsi le frère aîné de François ; son acte de baptême était conçu en ces termes :

« Le 16e jour d'avril 1687 a été baptisé Nicolas Quesnay,

fils de Nicolas Quesnay et de Louise Giroux, sa femme, né le 14e du présent mois et an. Le parrain a été Nicolas Giroux, la marraine Catherine Gournay, qui a déclaré ne savoir signer. »

L'année suivante, à la même époque, un quatrième enfant, une fille, Marguerite, avait pour parrain Denis Reverend et pour marraine Marguerite Giroux; son acte de baptême porte la date du 12 avril 1688, mais Marguerite Quesnay mourait quinze jours après avoir été baptisée.

Jusque-là les actes de baptême ne donnent aucune qualification au père.

L'acte de décès de Marguerite, au contraire, lui en attribue une :

« Le mercredi, 28e jour d'avril 1688, dit cet acte, a été inhumé dans l'église de Méré, par moi, prêtre de Méré, le corps de Marguerite, fille de Nicolas Quesnay, garde-plaine de S. M., et de Louise Giroux, ses père et mère, âgée d'environ 15 jours, en présence de Gilles Etasse et de Denis Reverend, ayant tous signé. »

En 1689, Louise Giroux accouchait d'un cinquième enfant, Louise, qui était tenue sur les fonts baptismaux le 5 mars : le père est désigné comme receveur de l'abbaye de Méré.

Un sixième enfant, un fils, François, premier du nom, était baptisé le 13 mai 1691, mais ses parents le perdaient à l'âge de deux ans.

Dans l'acte de naissance et dans l'acte de décès, Nicolas Quesnay continue à être appelé : receveur de l'abbaye de Saint-Magloire.

Le septième enfant est une fille, Catherine-Antoinette, née le 2 février 1693, baptisée le 16 septembre 1693.

Un huitième enfant naît le 4 juin 1694; c'est notre François Quesnay, deuxième du nom.

Moins d'un an après vient au monde une fille, Marie, qui

meurt, en nourrice sans doute, en une paroisse voisine, à Galluis, au mois de décembre 1695.

Le 16 septembre 1696, baptême de Marie-Anne, dixième enfant (1).

Trois autres enfants terminent la liste de cette maternité féconde : deux filles naissent, l'une le 20 janvier 1698, et la dernière le 4 mai 1700.

Tous les membres des familles Quesnay et Giroux, tous les amis ont été parrains ou marraines; la dernière fille, suivant un usage touchant, a pour parrain un domestique de la maison et pour marraine la servante.

« L'an 1700, le quatrième du mois de mai, je soussigné prêtre vicaire de la paroisse de Méré, ai baptisé une fille née ce jourd'hui, du mariage de Nicolas Quesnay, laboureur, et de Louise Giroux, demeurant en cette paroisse, et a été nommée Marguerite.

« Le parrain Gilles Pichot, domestique chez ledit Quesnay, la marraine Marguerite Chancellier, servante aussi chez ledit Quesnay, lesquels ont déclaré ne savoir signer. »

Fréquemment, dans les actes de cette époque, le parrain est un pauvre homme et la marraine une pauvre femme (2).

Le 4 mai 1700, après les décès qui l'avaient diminuée, la famille de Nicolas Quesnay et de Louise Giroux comptait encore six enfants, deux garçons et quatre filles.

La fille aînée, Louise, avait onze ans, Catherine-Antoinette sept ans, Marie-Anne quatre ans, et Marguerite qui venait de naître.

Quant aux garçons, Nicolas était âgé de treize ans et François de six ans. Nicolas quitta la maison paternelle pour

(1) Nous ne saurions trop remercier M. Crété, le dévoué instituteur de Méré, qui a bien voulu relever et copier pour nous tous les actes de l'état civil de Méré, concernant Quesnay.

(2) A Rambouillet, l'acte de baptême de Julie d'Angennes est dans les mêmes termes.

apprendre le commerce à Montfort-l'Amaury, de sorte qu'il ne resta à la maison qu'un fils, François, auquel on dut songer pour continuer l'exploitation agricole.

Nicolas Quesnay et Louise Giroux étaient des cultivateurs aisés, même riches ; ils avaient fait un contrat de mariage, ce qui indiquait de l'aisance ; ils habitaient, rue Saint-Magloire, à Méré, une maison qui n'était pas sans importance ; elle comprenait deux chambres à feu, avec grenier au-dessus et cave au-dessous, à côté une grange ; la maison et la grange étaient couvertes en tuiles ; derrière cette maison se trouvait une cour qui était encadrée par une écurie et une étable, et dans le fond, par une boutique ; écurie, étable et boutique étaient couvertes en chaume ; un jardin était près de la maison (1).

Les époux Quesnay-Giroux possédaient des chevaux dans leur écurie et des vaches dans l'étable ; ils avaient des terres sur Méré, et nous leur connaissons au moins un domestique, Gilles Pichot, et une servante, Marguerite Chancellier.

Ils exercaient un petit commerce, en même temps qu'ils dirigeaient leur culture ; ils avaient une petite boutique ; dans quelques actes, Quesnay père est qualifié de marchand et, en 1728, nous verrons Louise Giroux obtenir un jugement consulaire contre un de ses débiteurs.

III

L'enfance de Quesnay

L'enfance de François Quesnay s'écoula donc dans un milieu de cultivateurs aisés, se livrant à un petit commerce,

(1) Tabellionné de Montfort. On n'est pas absolument d'accord sur l'emplacement actuel de la maison Quesnay. D'après une opinion très autorisée, elle n'existerait plus ; cette maison se trouvait là où se trouve aujourd'hui la mairie-école et le jardin de l'instituteur, mais plutôt vers l'emplacement du jardin. (Note de M. Crété.)

sans doute d'épicerie et de menus objets de première nécessité; Nicolas Quesnay et Louise Giroux, dit l'auteur anonyme d'un manuscrit de famille qui doit être Hévin, le gendre de Quesnay (1), habitaient un bien de campagne dont le produit suffisait pour faire vivre à l'aise leur famille. Le gendre de François Quesnay ajoute : « Les goûts absolument opposés de ses parents semblaient devoir mettre un obstacle à l'éducation de François; son père était avocat et passait sa vie à Montfort, dans la liaison la plus intime avec le procureur du roi de cette ville, où ils arrangeaient à l'amiable toutes les affaires qui se présentaient à eux. Du reste, il ne se mêlait en rien de tout ce qui regardait sa maison, et très peu de ce qui concernait l'éducation de ses enfants. »

Nous avons vainement parcouru les archives du bailliage de Montfort, nous n'y avons pas trouvé trace de Nicolas Quesnay, avocat au bailliage. Dans le manuscrit qui servit à Grandjean de Fouchy à faire l'éloge de Quesnay, Nicolas Quesnay est qualifié d'avocat; le secrétaire de l'Académie des sciences amplifie et fait de lui un avocat en Parlement. Tout bonnement, n'était-il point un homme obligeant et de bon conseil, auquel quelques plaideurs s'adressaient avant d'entamer un procès; dans la légende, il y a souvent une part de vérité, qui est peut-être ici ce que nous formulons.

Le nom de Quesnay ne figure ni parmi les avocats, ni les procureurs (aujourd'hui avoués) au bailliage de Monfort à cette époque; nous trouvons, parmi les procureurs : Nicolas Bardet, Gui-Claude Bernard, Antoine Grosteste, et, parmi les procureurs du roi au bailliage: François-Gabriel Gauthier de la Coudraie (1698), Claude Le Maire (1702), substitut du

(1) Ce manuscrit nous a été communiqué par M. J. Quesnay de Beaurepaire; nous l'attribuons à Hévin, à raison de certains détails techniques au point de vue chirurgical, de ce que l'auteur aurait connu le chirurgien de Malaval, et aussi à raison d'un grand nombre de renseignements fournis, qui ne pouvaient avoir été à la connaissance que d'un membre de la famille. Hévin, né en 1715, s'était marié en 1740 avec la fille de Quesnay.

procureur du roi; Dumesnil (1692), avocat du roi; Claude Thourette, Nicolas Percheron (1).

Hévin, l'auteur présumé du manuscrit, poursuit: « La mère de Quesnay, au contraire, s'était livrée toute entière aux soins qu'exigeait la culture de son bien. N'ayant que ce seul objet en vue, elle ne crut pouvoir rien faire de mieux pour l'avantage de sa famille que d'élever son fils dans ses principes et de le destiner à la remplacer, quand elle serait hors d'état de tenir les rênes de la maison. En conséquence, elle l'occupa, dès qu'il eut l'âge de raison, à présider à tous les différents travaux de l'économie rurale, en sorte qu'il ne lui restait même pas le temps d'apprendre à lire. »

« Il n'ouvrit les yeux que pour voir la nature de près, dit l'auteur du manuscrit, il la vit en scrutateur intelligent et très actif, comme un tableau dont il décomposait les couleurs et dont il suivait le travail depuis les premiers linéaments jusqu'à sa perfection. Tout ce qu'on peut apprendre seul, dans les trois règnes, minéral, végétal et animal, Quesnay le savait déjà quand le hasard lui fit tomber dans les mains le livre de *la Maison rustique*, de Liébault. Le désir de perfectionner les connaissances qu'il avait acquises, joint à la curiosité naturelle aux enfants, lui firent dévorer ce livre dans lequel il apprit à lire presque seul, si on excepte le secours du jardinier de la maison qui le lui avait prêté (2). »

La Maison rustique, de Liébault, renferme toutes les recettes dont on a besoin à la campagne pour jardiner, cultiver; l'avant-propos de ce livre utile analyse ainsi cet ouvrage et en fait ressortir tous les avantages dans l'édition de 1540 :

(1) Dans tous les actes de l'état civil de Méré où son nom figure, de 1683 à 1688, aucune qualification ne l'accompagne ; de 1689 à 1695, le nom de Nicolas Quesnay est suivi de la qualification de receveur de l'abbaye de Méré-Saint-Magloire; à partir de 1695, il est qualifié laboureur. En 1697, c'était François Hubert, et en 1696, Denis Hubert qui étaient receveurs de l'abbaye de Méré ; le 6 février 1689, Nicolas Quesnay, receveur de l'abbaye de Méré, afferme les dîmes de Beynes.

(2) Manuscrit.

« *L'Agriculture et Maison rustique*, de Charles Estienne, docteur en médecine, en laquelle est contenu tout ce qui peut être requis pour bastir maison champestre, prévoir les changements et diversités du temps, médiciner les laboureurs malades, nourrir et médiciner bestial et volaille de toutes sortes, dresser jardin tant potager, médicinal, que parterre, gouverner les mousches à miel, faire conserve, confire les fruicts, fleurs, racines et escorces, préparer le miel à la cire, planter, enter et médiciner toutes sortes d'arbres fruictiers, faire les huiles, distiller les eaux, avec plusieurs pourtraicts d'alambics pour la distillation d'icelles, entretenir les prés, viviers et estangs, labourer les terres à graines, façonner les vignes, planter bois de haute fustaye et taillis, bastir la garenne, la héronnière et le parc pour les bêtes sauvages; plus un brief recueil des chasses du cerf et du sanglier, du lièvre et du renard, du blaireau, du connin, du loup et de la fauconnerie. »

C'est à l'âge de onze ans seulement, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1705, que Quesnay aurait appris à lire dans le précieux recueil des campagnards, qui leur indiquait ce qu'ils avaient à faire chaque mois de l'année, renfermait le portrait de la parfaite fermière, dans lequel le jeune François pouvait reconnaître sa mère; les premières idées de Quesnay vers la chirurgie et la médecine durent s'éveiller à la lecture d'un ouvrage qui désignait les remèdes qu'il fallait employer contre tous les maux et toutes les douleurs. Liébault enseigne, en effet, « les moyens de calmer les douleurs de tête venant par chaleur, venant de boire vin ou de froid, de guérir les écrouelles et de faire cesser les battements de cœur »; toutes les maladies y sont traitées; le rôle de chacun des domestiques de la ferme y est tracé. Ce livre, avec ses images, ses descriptions de la manière de chasser aux petits oiseaux, « tant ceux qui chantent, qu'autres qui sont bons pour manger », dut profondément intéresser et séduire son âme d'enfant. Le jardinier qui aurait prêté à François *la Maison rustique*

était-il un jardinier attaché à la maison de Quesnay ou un jardinier qui venait chez eux travailler à la journée ?

Il est probable que c'était un journalier qui venait au moment opportun faire le jardin de la maison, car l'exploitation de Quesnay ne comportait pas un jardinier à demeure; ce jardin n'avait que 27 pieds de large, par le milieu 42, par le bout, sur la rue de la Longue-Toise, 19 pieds; d'autre part, il n'y avait rien d'étonnant à ce que Quesnay ait appris à lire chez le curé de Méré ou chez un chanoine de Montfort.

En 1707, Quesnay, à l'âge de treize ans et demi, perdait son père; tout le clergé de Montfort accompagnait Nicolas Quesnay à sa dernière demeure :

« An 1707, le dix-neuvième de juin, est décédé maytre Nicolas Quesnay, laboureur de cette paroisse, vivant mary de Louise Giroux, aagé de cinquante-trois ans ou environ, après avoir reçu par nous soussigné, curé dudit Méré, les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extréme-onction, et a été inhumé par maytre François Le Signeure, bachelier de Sorbonne, prètre et curé de Montfort-l'Amaury, le vingtième dans cette église, où nous l'avons porté avec les sermons ordinaires et accoutumés, en présence de maytre Joséph André, vicaire et chanoine dudit Montfort, de maytre Louis Feuillet et de maytre Guillaume Le Signeure, chanoines dudit Montfort, de maytre Bertrand Giroux, prêtre à Montfort, de Nicolas Quesnay, de maytre Claude Collin, palfrenier des haras du Roy, qui ont signé aussi avec nous.

« André Feuillet, Le Signeure,
« Collin, Begrimoule, Egasse,
« Langlois, Gaullain,
« Quesnay, de Folleville. »

Quesnay resta auprès de sa mère. A l'âge de seize ans, vers 1710, si l'on en croit le manuscrit de Hévin, François Quesnay se serait senti du goût pour la chirurgie et aurait appris à saigner et à connaître les premiers éléments de cet

art chez un chirurgien d'Ecquevilly, près de Meulan (1). Ce chirurgien, qui n'était pas reçu maître, aurait, d'après la légende accréditée par le biographe de Quesnay (2), dérobé un cahier appartenant à son élève et obtenu, grâce à ce stratagème, ses lettres de maîtrise ; ce chirurgien s'appelait Jean de la Vigne : on trouve Jean de la Vigne fixé à Ecquevilly au commencement du XVIIIe siècle, s'y mariant à Anne Rigault, le 23 novembre 1703, ayant un enfant le 13 janvier 1705, perdant sa femme le 29 janvier, se remariant en 1707, et figurant comme parrain dans des actes de baptême jusqu'en 1715 (3).

Il semble certain que Quesnay étudia la chirurgie à Ecquevilly, mais il ne nous a pas paru possible, quant à présent, de fixer l'époque de son séjour à Ecquevilly.

Peut-être l'idée d'étudier la chirurgie lui vint-elle des relations de sa famille avec Masselin, chirurgien à Montfort, dont le nom figure dans un acte de l'état civil de Quesnay?

Ce que nous savons, c'est qu'en 1711 (Quesnay avait dix-sept ans), il apprit, à Paris, la gravure.

Voici en effet le texte d'un contrat d'apprentissage que passa sa mère avec Pierre de Rochefort, graveur ordinaire du roi : « 1er octobre 1711. Louise Giroux, veuve de Nicolas Quesnay, laboureur à Méré, pour le profit de son fils âgé de dix-sept ans, qu'elle certifie fidèle, confesse l'avoir alloué pour cinq ans au sieur Pierre de Rochefort (4), graveur ordinaire du roi pour l'Académie des sciences, pour lui

(1) Les deux études de Mes Jozon et Marquis, notaires à Meulan, n'ont pu, à leur grand regret, nous fournir aucun renseignement.

(2) Grandjean.

(3) Note fournie par l'instituteur d'Ecquevilly, M. Fauconnier.

(4) De Rochefort, graveur, est l'auteur de planches d'après Bernard Toro.

Il écrit à Clairambault en 1728.

On le croit né en France vers 1673. Il serait mort à Lisbonne.

Il habitait à Paris, rue des Cordiers, proche de la Sorbonne, à l'image « Saint-Antoine ». Il a encore demeuré rue Saint-Jacques, près de la rue de la Parcheminerie, « Au Palmier » (1712). (Note de M. Henry Jouin,

montrer et enseigner ledit art du graveur en taille-douce, et tout dont il se mêle, le nourrir, loger, blanchir son linge et le traiter humainement pour la somme de quatre cents livres dont ledit Rochefort a reçu cent livres ; témoins : Henri Desnoyers, prieur de Gambaiseuil, Nicolas Bardet, procureur au bailliage de Montfort (1). »

Nous supposons que Quesnay commença à apprendre le métier de chirurgien à Ecquevilly avant 1711, et qu'en 1711 il se rendit à Paris, où il étudia avec Pierre de Rochefort et où il poursuivit des études chirurgicales théoriques.

En 1713 (il a dix-neuf ans), deux de ses sœurs se marient, l'une, Louise, avec Antonin Serre, l'autre, Catherine, avec un de ses cousins, Lefebvre, de Saint-Léger ; François Quesnay assiste au mariage de sa sœur Catherine ; son nom ne figure pas parmi les témoins de sa sœur Louise ; au mariage de Mme Lefebvre, son nom n'est accompagné d'aucun qualificatif.

« L'an mil sept cent treize, le mardi 21e jour de février, après les fiançailles et la publication faite pendant la messe paroissiale, le dimanche 29 janvier, le jeudi, second jour de février, jour de la Purification, et le dimanche 5 février, des trois bans de mariage entre Antoine Serre (2), fils de Marc Serre et de Elisabeth Le Paris, de la paroisse d'Auteuil, et

(1) Il aurait également, d'après le manuscrit, pris des leçons auprès de Cochin :

Charles-Nicolas, graveur, fils de Charles Cochin, peintre, et de Marie Marthe de la Fage, né à Paris, le 29 avril 1688 (paroisse Saint-Sulpice), mort dans la même ville, le 5 juillet 1754, aux galeries du Louvre (paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois), reçu académicien le 31 août 1731 ; il s'était marié le 10 août 1713 à Mlle Hortemelle.

(2) Les époux Serre eurent trois enfants :

1719. 24 février. Baptême d'Antoine Serre, fils d'Antoine Serre, laboureur, et de Louise Quayné. Parrain : Nicolas-David de Grosrouve. Marraine : Marie Queyné, paroisse de Méré.

1720. 1er octobre. Baptême de Jacques-Antoine Serre, fils d'Antoine Serre, laboureur, et de Louise Quennet.

1722. 5 août. Baptême de Nicolas Serre, fils d'Antoine Serre, laboureur, et de Marie Tiennet. Parrain : Joseph Gentil. Marraine : Marie Tiennet. (Note de M. Breton, instituteur de Garancières.)

Louise Quesnay, fille de défunt Nicolas Quesnay et de Louise Giroux, demeurant en cette paroisse de Méray, sans qu'il y ait eu aucune opposition ni empêchement; vu le certificat de M. le curé d'Auteuil, qui atteste avoir fait pareille publication des bans, les mêmes jours qu'en cette paroisse, sans qu'il y ait eu aucune opposition ni empêchement, je soussigné, Jean de Folleville, curé de cette paroisse, ai fait la célébration du dit mariage en recevant des parties leur consentement mutuel et promesses par paroles de présent, selon la forme et les solennités prescrites et accoutumées, en présence de Marc Serre, père du dit Antoine Serre, de M. de Massy, receveur de tailles de Montfort, et plusieurs autres. Signé : Antoine Serre, C. Fot, curé d'Auteuil, Marc Serre, Bardet, Pigeon, P. Quesnay, Egasse, Guillois, de Folleville. » Sept mois après, mariage des époux Lefebvre (1).

« L'an 1713, le mardi 26e jour de septembre, après les fiançailles et les publications faites pendant notre messe paroissiale, les dimanches 25e juin, 2e de juillet et 9e du même mois, des 3 bans de mariage entre Gaspard Lefebvre, fils des défunts Charles Lefebvre, marchand, et de Madeleine Deshayes, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Léger, et Catherine Quesnay, fille de défunt Nicolas Quesnay, laboureur, et de Louise Giroux, ses père et mère, de cette paroisse, sans qu'il y ait eu aucune opposition ; vu le certificat de M. le curé de

(1) Voici les actes de l'état civil de Saint-Léger concernant les enfants Lefebvre, que nous devons à l'obligeance de M. Lemaître, instituteur :

« Le 15e jour de juin 1714, est née Catherine Lefebvre, fille de Gaspard Lefebvre, marchand-épicier, et de Catherine-Antoinette Quesné. Parrain : Jean-Baptiste Auclot. Marraine : Louise Giroux, veuve de défunt Nicolas Quesné, de la paroisse de Méré. La marraine a signé Louise Giroult. L'enfant est décédé le 16 juin et inhumé à Saint-Léger. »

« L'an 1717, le 12e jour de juillet, est née Catherine, fille de Gaspard Lefebvre, marchand-épicier, et de Catherine-Toinette Quesnay. Parrain : Jean-Baptiste de Folleville, curé de Méré. Marraine : Louise Quesnay, femme d'Antoine Serre. La marraine ne sait signer. »

« L'an 1732, le 5 novembre, est décédée Thérèse, âgée de cinq ans, fille de défunt Gaspart Lefebvre, marchand, et de Margueritte Lefrançois. »

Saint-Léger qui assure avoir aussi publié les 3 bans à ses messes paroissiales, sans qu'il y ait eu opposition; vu aussi la dispense du 4e degré de parenté entre les parties, accordée par notre Saint-Père le pape, Clément XI, datée du dixième août dernier et fulminée à l'officialité par Flavard de Gasneay, docteur de Sorbonne, official et juge ordinaire de l'officialité et cour épiscopale de Chartres, en date du 18e de septembre 1712, signée de Gasneay et plus bas Fleury, secrétaire, et scellée du sceau de Mgr l'évêque de Chartres, insinuée, enregistrée et contrôlée au greffe des insinuations le 19 septembre 1713, signé : Hutin; je soussigné, Jean Lefebvre, curé de Saint-Léger, ai fait la célébration du dit mariage, du consentement mutuel et promesses par paroles du présent sous la forme et avec les solennités présentes et accoutumées, en présence de messire Jean de Folleville, prêtre-curé de cette paroisse; M. Simon Deshayes, prêtre-curé de Vilainnes, cousin germain du marié; Louis Bligny, son beau-frère; M. Grimoult, vicaire de Saint-Léger, et M. Arlot, ses amis, *Nicolas et François Quesnay*, frères de l'épouse; M. Egasse, son oncle; Antoine Serre, son beau-frère, et M. Jean-Baptiste de Massy, receveur des tailles de Montfort, et plusieurs autres qui ont signé avec nous. Signé: Lefebvre, Bligny, Quesnay, Grimoult, de Massy, Mahieu, Grillois, Egasse, Gilbert, Serre, Lefebvre, Amelot, de Folleville. »

En 1714, il perd son frère Nicolas, établi marchand à Montfort, qui y meurt le 31 décembre, âgé de vingt-six ans. La mère de Quesnay restait seule à Méré avec sa fille Marie-Anne, qui avait dix-huit ans, et son autre fille, Marie. Quesnay commence alors (il a vingt ans) à ressentir les atteintes de la goutte.

De 1711 à 1717, François Quesnay vécut à Paris. « Il se donna tout entier, dit Hévin (1), à l'étude de la théorie de la médecine et de la chirurgie dans les écoles de la Faculté et

(1) Manuscrit.

dans le collège de Saint-Cosme ; pendant qu'il suivait la pratique des grands maîtres de l'Hôtel-Dieu, il ne négligea point, pendant tout le temps de son séjour à Paris, de s'appliquer à toutes les sciences qu'il jugea avoir trait à son art, telles que la botanique, la pharmacie et la chimie, et particulièrement à toutes les parties des mathématiques et de la philosophie. Un heureux hasard l'avait placé en pension chez le père du célèbre Cochin, et c'est là qu'il prit du goût pour le dessin et pour la gravure, qui lui ont souvent servi de délassement de ses travaux abstraits. J'ai le portrait, ajoute Hévin, d'un ecclésiastique de ses amis et presque tous les os du corps humain dessinés et gravés par lui-même, et que des connaisseurs ne dédaigneraient pas. A cette époque, François Quesnay prenait ses inscriptions à l'Ecole de médecine ; ces inscriptions lui servirent en 1744, quand il voulut devenir médecin. Quesnay pouvait suivre aisément et gratuitement les cours de chimie, de botanique et d'anatomie qui se faisaient au Jardin Royal, à côté de la Pitié (1). »

Pendant les mois de juin et de juillet, un docteur en médecine passait en revue les plantes ; la chimie était enseignée dans un laboratoire, également par un docteur en médecine, assisté d'un apothicaire ; une grande salle garnie de bancs disposés en degrés d'amphithéâtre était réservée aux leçons d'anatomie.

IV

Mariage de François Quesnay

Au commencement de 1717, François Quesnay n'est plus à Paris ; il est revenu près de Montfort, à Orgerus, où il exerce la profession de chirurgien (2).

(1) *Description de Paris*, de Germain Brice.

(2) D'après Romance de Nesmon, il serait venu à Orgerus pour étudier les plantes.

Le 30 janvier 1717, à vingt-deux ans, il se mariait à Paris, avec Mlle Dauphin, fille d'un bourgeois de Paris.

Nous avons la bonne fortune de publier le contrat de mariage des jeunes époux, qui porte la date du 8 janvier 1717 (1) :

CONTRAT DE MARIAGE

« Du 8 janvier 1717, furent présents Louise Giroult, veuve de Nicolas Quesnay, marchand-laboureur, demeurant à Méré, proche Montfort-l'Amaury, étant ce jour à Paris, stipulante pour : François Quesnay, chirurgien à Orgerus (2), bailliage dudit Montfort, étant aussi présent à Paris, fils du défunt François Quesnay et de dame Louise Giroult, sa veuve, à ce présent ledit consentant et en son nom, le sieur Antoine Dauphin, marchand-épicier, bourgeois de Paris, et demoiselle Catherine Champion, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue des Fossés-Saint-Sulpice, stipulant pour demoiselle Jeanne-Catherine Dauphin, leur fille, et consentant aussi pour elle et en son nom, d'autre part;

« Lesquelles parties en la présence et du consentement de leurs parents et amis ci-après nommés, savoir : de la part de François Quesnay, futur époux ; de Gaspard Lefebvre, marchand-épicier à Saint-Léger, près Montfort, beau-frère à cause de Catherine Quesnay, sa femme; le sieur Jean Lefebvre, curé de Saint-Léger, et Jacques Parageau, bourgeois à Paris, cousins, et, de la part de la future, les sieurs Guillaume-Antoine, Nicolas et Louis-François Dauphin, tous trois ses frères; Jeanne Guiré, veuve de M. Armand Le Guedois, bourgeois de Paris, oncle paternel; François Ménard, marchand de grains, et Jeanne-Margueritte Champion, son épouse, tante maternelle; le sieur Guillaume Dupré, secrétaire de M. Chevalier, conseiller au Parlement, cousin paternel,

(1) Me Georges Morel d'Arleux, notaire, 15, rue des Saints-Pères, à Paris, nous a aimablement communiqué cette pièce pleine d'intérêt biographique.

(2) Orgerus est à 3 lieues de Méré.

et dame Catherine Maillard de la Chapelle, son épouse, et René Valence, officier d'échansonnerie du roi, cousin paternel, et Blaize Jullien, marchand-perruquier à Paris.

« Ont fait le traité de mariage qui suit : c'est à savoir que le dit sieur François Quesnay et la demoiselle Dauphin, du consentement de leurs père et mère, ont promis se prendre en mariage et en faire faire la célébration solennelle ;

« Ils adoptent la communauté suivant la coutume de Paris, mobilier et conquêts en immeubles : la coutume de Paris gourvernera le contrat en quelque lieu que se rendent les époux ; ils ne seront pas tenus des dettes antérieures au mariage.

« Les époux Dauphin donnent en faveur du mariage, à valoir sur leur succession future, 3,000 livres la veille des épousailles, savoir : 2,175 livres en un contrat de constitution de rente au denier 25, et 825 livres en deniers comptant ; le tiers entrera en communauté, les deux autres tiers propres à la future et aux siens de son côté ainsi que tout ce qui lui adviendra pendant le mariage, meubles et immeubles ; la future ne pourra demander aucun compte ou partage des biens de ses parents. La même chose sera faite pour leurs autres enfants.

« Le dit sieur futur époux a doté la dite demoiselle de 6 septiers de blé-froment par chacun en sa vie durant, mesure de Montfort, avec faculté à la future de faire payer le douaire en argent toutes les fois que bon semblera, auquel cas le blé sera évalué sur le pied du plus cher à 2 sols 10 deniers par setiers, suivant le dernier marché qui sera tenu au dit Montfort aux échéances de chaque année du douaire, pour du dit douaire jouir par la future sa vie durante suivant la coutume de Paris, et le prendre sur tous les biens du futur; le fonds du douaire sera propre aux enfants qui naîtront. — Le survivant pourra prendre par préciput jusqu'à la somme de 300 livres en meubles suivant la prisée ou en deniers comptant à son choix.

6

« La veuve Quesnay, en considération du mariage, donne à son fils 3,000 livres, savoir : 1,000 livres en deniers comptants payables la veille des épousailles et 2,000 livres en terres et héritages dont elle fera l'abandon le même jour, tant sur les droits de Quesné sur la succession de son père, que sur la sienne.

« 1,000 livres entreront en communauté et le surplus sera propre au futur et aux siens, ainsi que ce qui lui écherra ; il ne demandera aucun compte ; si, pendant le mariage, les immeubles sont vendus, il sera fait remploi en d'autres immeubles.

« La future et ses enfants pourront renoncer et reprendre leur apport et ce qui leur sera advenu.

« Les parents de la future pourront renoncer ; une somme de 400 livres sera laissée au futur époux pour l'indemniser de ses frais de noces et charges du mariage.

« Passé en la demeure de Dauphin, le 8 janvier, après midi.

« Signatures : GIROUX, DAUPHIN, QUESNAY. »

La dot devait être versée la veille du mariage, et elle le fut en effet le 29 janvier.

« Le 29 janvier 1717, les futurs donnent quittance aux époux Dauphin de 825 livres et de la grosse en parchemin du contrat de constitution de rente de 487 livres de rente au denier 25 sur les aydes et gabelles au principal de 2,175 livres, passé au profit de Claude Vernage par devant Foucault et Durant, notaires, le 6 juillet 1714. — Acquisition de Nicolas Paris, prêtre-recteur de Sorbonne (Meunier et Gallois, notaires à Paris, 16 mai 1715), au profit duquel Vernage avait passé déclaration de la rente et des 800 livres ; les futurs pourront disposer de la rente à compter du 1er janvier.

« Quittance est donnée (1). »

Le mariage était célébré le 30 janvier 1717, mais l'acte de mariage a été brûlé pendant la Commune de Paris.

(1) Me Morel d'Arleux.

V

FRANÇOIS QUESNAY A MANTES

C'est, sans doute, aussitôt après son mariage, vers le mois de février 1717, que François Quesnay se rendit à Mantes pour exercer le métier de chirurgien.

A ce moment, il n'avait à Orgerus que le titre simple de chirurgien ; de 1711 à 1717, il avait suivi à Paris des cours de médecine et de chirurgie, étudié en même temps la philosophie, les mathématiques, ainsi que la gravure (1).

Mais il n'avait point passé les examens qui lui auraient permis de s'appeler « maître en chirurgie » ; pour exercer à Paris et dans ses faubourgs, le titre de maître ou d'agrégé à la communauté des chirurgiens était nécessaire.

Nous sommes portés à croire qu'à Mantes des titres identiques étaient exigés; les chirurgiens de Mantes refusèrent de recevoir parmi eux François Quesnay.

Celui-ci, pour vaincre la résistance de ses confrères, dut obtenir ses lettres de maîtrise ; d'après les statuts (2) des chirurgiens, les lettres de maîtrise ne pouvaient être accordées qu'à des candidats ayant suivi pendant deux ans les cours de l'école de Saint-Cosme, située rue de Laharpe; peut-être ces épreuves furent-elles un peu abrégées pour Quesnay, car, si l'on prend pour point de départ de ses cours à

(1) Il avait été surtout séduit par *la Recherche de la vérité*, de Malebranche.

(2) *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie*, par François Quesnay. Cette histoire reproduit les statuts des chirurgiens. En réalité, les chirurgiens de Mantes, par leurs exigences, rendirent un précieux service à Quesnay. Dès le commencement du XVIIIe siècle, la chirurgie était en grand progrès. Dans sa *Description de Paris* de 1706, Germain Brice dit : « On peut dire à la louange des chirurgiens qu'ils ont porté leur art plus loin qu'on n'avait jamais fait auparavant, comme il est aisé d'en juger par les opérations merveilleuses qu'on leur voit faire tous les jours. »

Saint-Cosme (1) le moment de son mariage, il ne s'écoule, de février 1717 au 18 août 1718, que dix-huit mois et demi.

Le candidat commençait par adresser aux maîtres une supplique; cette supplique, qui avait pour but de faire obtenir à l'élève la faveur de suivre les cours, une fois répondue, favorablement, le candidat présentait au prévôt ses lettres de maîtrise des arts, ou bien des attestations qu'il avait suivi des cours de philosophie et de médecine; en même temps, il remettait au prévôt des lettres des maîtres auprès desquels il avait pratiqué pendant deux ans. Toutes ces justifications pouvaient être facilement apportées par Quesnay qui, de 1711 à 1717, avait suivi à Paris des cours théoriques et pratiques.

Le deuxième mois, les lettres de maîtrise ès arts et autres attestations étaient inscrites sur les registres de l'école.

De ce jour jusqu'au cinquième mois, l'élève étudiait pour passer l'examen de la tentative; à l'examen de la tentative, le candidat était interrogé par le prévôt et quatre maîtres.

Reçu, le candidat, pendant trois mois, se disposait à l'acte de baccalauréat : l'examen du baccalauréat se faisait au neuvième mois; le candidat était interrogé par neuf maîtres; les neuf plus jeunes commençaient par l'interroger, le premier sur les os, le second sur les muscles, le troisième sur les veines, le quatrième sur les tumeurs, le cinquième sur les plaies, le sixième sur les ulcères, le septième sur les luxations, le huitième sur toutes les autres maladies, le neuvième sur les médicaments; les autres maîtres l'interrogeaient sur la chirurgie rationnelle et pratique (2).

Le bachelier composait ensuite une thèse et, le quatorzième mois, il subissait un examen particulier; venaient ensuite les épreuves de la licence; les maîtres lui posaient

(1) L'Ecole de chirurgie était rue des Cordeliers, quartier Saint-André. La rue des Cordeliers aboutissait à la rue de Laharpe et à la rue de la Comédie-Française.

(2) Statuts des chirurgiens rapportés dans l'ouvrage ci-dessus cité.

des questions encore sur les divers objets de la chirurgie, sur les maladies des yeux, sur les instruments de chirurgie.

Nouvel examen dans le dix-neuvième mois, sur l'ostéologie, l'anatomie.

Le vingt-quatrième mois avait lieu l'examen final, la soutenance de la thèse.

Le candidat soutenait sa thèse, recevait le bonnet, et les assistants le saluaient comme maître en chirurgie.

Quesnay obtenait ses lettres de maîtrise le 9 août 1718.

C'est sans doute à ces examens multiples que faisait allusion Malaval, l'ancien prévôt, quand il rappelait à Hévin les succès de son beau-père dans ses examens de chirurgie; en 1718, Malaval était prévôt en charge avec Lestorcel, Potier et Febvrier.

Après son mariage avec M[lle] Dauphin, François Quesnay alla donc se fixer à Mantes.

Le 22 novembre 1717 leur naissait un premier enfant, Blaise-Guillaume.

« L'an 1717, le mardi 22 novembre après-midi, a été baptisé par nous, Maximilien Hua, prêtre et vicaire de Saint-Maclou-de-Mantes, soussigné, un fils né vendredi dernier, à une heure après-midy, du légitime mariage de François Quesnet, chirurgien, et de Jeanne-Catherine Dauphin, sa femme, de cette paroisse, a été nommé Blaise-Guillaume, par M[e] Guillaume, son oncle maternel.

« On ajoute Quesnay est le nom de cette famille. Muiblelder, vicaire (1). »

« En arrivant à Mantes, dit Hévin, François Quesnay se présenta aux chirurgiens de cette ville pour être admis aux épreuves ordinaires qui conduisent à la maîtrise en chirurgie. Mais soit par crainte d'un concurrent, qui déjà leur paraissait redoutable, soit pour quelque motif autre que

(1) Nous devons de vifs remerciements à M. Grave pour tout ce qui touche le séjour de Quesnay à Mantes.

l'insuffisance du sujet qui n'était pas même à soupçonner, ils refusèrent de l'admettre parmi eux. Muni d'un acte authentique de refus, Quesnay vint se faire recevoir à Paris pour la ville de Mantes, et il fut reçu le 9 août 1718 ; j'ai entendu plus d'une fois M. de Malaval, qui était en ce temps-là prévôt du collège de chirurgie, rappeler avec satisfaction cette époque et le jugement distingué que ses collègues et lui avaient porté de ce candidat, d'après la supériorité des lumières qu'ils lui avaient reconnu dans ses différents examens. »

Deux mois après avoir été reçu chirurgien à Mantes, Quesnay assistait, à Méré, à l'enterrement de sa sœur Marie-Anne, le 30 octobre 1718.

Pour la première fois, dans cet acte, Quesnay est qualifié de maître :

« L'an mil sept cent dix-huit, le dimanche 30e jour d'octobre, est décédée Marie-Anne Quesnay, âgée de 22 ans ou environ, après avoir reçu les sacrements de la Sainte Eglise, fille de feu Nicolas Quesnay, laboureur, et de Louise Giroux, et a été inhumée le lendemain 31e jour du même mois avec les cérémonies ordinaires et accoutumées, en présence de François Quesnay son frère, maître chirurgien de Saint-Côme, de la paroisse de Mantes; d'Antoine Serre, laboureur, de la paroisse de Garancière; de Gaspard Lefèvre, marchand à Saint-Léger-en-Yvelines, tous deux beaux-frères ; de M. Jean Lefèvre, curé de Saint-Léger, son cousin, et Moussu, Guillois, Lefèvre, de Folleville. »

La mère de Quesnay n'avait plus auprès d'elle que sa fille Marie.

En 1720, Quesnay connut Robert Caumont, qui devint plus tard conseiller médecin ordinaire du roi.

« Quelques années après son établissement à Mantes, dit Hévin, Quesnay eut, avec un orfèvre de cette ville, une discussion pour la préséance dans des fonctions publiques ; cette contestation, qui fut portée devant les juges, le mit dans le cas de faire sur la chirurgie toutes ces recherches précieuses

qui, dans la suite des temps, lui servirent à défendre les chirurgiens de Paris contre leurs adversaires. En effet, on trouve dans le factum imprimé qu'il publia alors contre sa partie un précis clair des droits et prérogatives que la chirurgie avait mérités et obtenus en qualité d'art libéral; sa cause est traitée victorieusement, aussi là gagna-t-il avec dépens et prit sur son concurrent le pas que sa qualité de maître ès arts lui donnait d'ailleurs de plein droit (1). »

En 1721, le 29 avril, François Quesnay donne décharge et quittance à son beau-père, Antoine Dauphin, à Mantes, d'une somme de 2,175 livres figurant au contrat de mariage de 1717; il est indiqué dans cet acte comme demeurant à Paris.

C'est cette pièce qui nous a permis de retrouver, grâce à M. Grave, le contrat de mariage de François Quesnay :

« Aujourd'huy, vingt-neuf avril mil sept cent vingt-un, sont comparus pardevant les notaires gardesnottes du Roy, en la ville, comté et bailliage de Mante, sieur François Quesnay, maître chirurgien, receu à Mante, demeurant à Paris, et demoiselle Jeanne-Catherine Dauphin, son espouse, qu'il a autorisée à l'effet des presentes, lesquels ont reconnu que Antoine Dauphin, leur père et beau-père, marchand épicier à Paris, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prez, paroisse Saint-Sulpice, estant ce jour à Mante à ce présent, leur a rendu, payé et délivré en plusieurs et diverses fois et aujourd'huy la somme de deux mille cent soixante-quinze livres, et ce en espèces sonnantes d'or et d'argent ayant cours, au lieu de pareille somme en billets de la banque que ledit sieur Antoine Dauphin reçeut pour eux et en vertu de leur procuration de M. le garde du Trésor royal en l'acquit de Sa Majesté et dont ledit sieur Dauphin a donné quittance pour le principal rachapt et remboursement de quatre-vingt-sept livres de rente qui estoit deue auxdits sieur Quesnay et

(1) Nous n'avons pu retrouver, malgré le concours de M. Corda, ce factum à la Bibliothèque nationale.

sa femme, constituez sur les aydes et gabelles du propre de ladite femme Quesnay, et à elle donnée en dot de mariage par ledit sieur Dauphin et sa femme, suivant le contrat de mariage desdits Quesnay et sa femme passé pardevant Le Prévost qui en a la minutte et son confrère, notaires à Paris, le (sans date), dans lequel le contrat de ladite rente est esnoncé et datté, de laquelle dot de deux mil cent soixante quinze livres lesdits sieur Quesnay et sa femme sont contents et en quittent et déchargent ledit sieur Dauphin comme aussy quitte et décharge ledit sieur Dauphin des arrerages de ladite rente en ce qu'il en avoit receu pour eux en vertu de leurs procurations jusqu'au temps dudit remboursement pour ledit sieur Dauphin leur avoir rendu et payé entre les mains lesdits arrerages. Et ne serviront lesdits decharges et recepissez donnez par ledit sieur Quesnay etant à son acquit audit sieur Dauphin de partye de ladite somme avec ces presentes que pour une seulle et mesme decharge. Fait et passé audit Mante, en lestude de Lhuistre, l'un desdits notaires. Et ont signé : DAUPHIN, QUESNAY, DARET, LHUISTRE. »

En 1723, à Mantes, François Quesnay avait une fille qui devint Mme Hévin :

« Le 14 octobre 1723, a esté, par nous vicaire soussigné, baptisée Marie-Jeanne-Nicole Quesnay, née d'hyer du légitime mariage de Mre François Quesnay, Mre-chyrurgien en cette ville, et de Dlle Jeanne Dauphin. Le parein Messire Pierre Brunet, vicaire perpétuel de l'église collégiale et royalle de Mante, la mareine Demelle Marie-Nicolle Brault, épouse du sr Philippe Le Goux, huissier en cette ville et marguillier de cette église, qui ont signé avec nous le présent.

« BRUNET, Marie-Nicole BRAULT,

« DEBOR. »

Au mois de décembre 1723, les fonctions de marguillier étaient offertes pour la première fois à François Quesnay.

Le 27 décembre, les électeurs de Mantes, pour la nomination de trois marguilliers, se réunissent chez M. Marteau,

curé de Saint-Maclou, et leur choix se porte sur Jean-Louis Le Comte, marchand, François Quesnay, chirurgien, et Robert Gaudrin, orfèvre. Le bedeau de la fabrique va aussitôt prévenir les nouveaux élus. Mais Quesnay refuse, en disant qu'il y a à Mantes des paroissiens plus anciens que lui, mieux en état de remplir la charge de marguillier; il ajoute que, dans tous les moments de la journée, il est obligé de se rendre auprès des malades et d'aller, pour la perfection de son art et pendant un temps considérable, en la ville de Paris, pour faire des expériences sur l'anatomie.

Le bureau se rendit à ces raisons et Quesnay ne fut pas marguillier en 1723. Vraisemblablement, Quesnay continuait à travailler avec le professeur d'anatomie de Saint-Côme; un arrêt de la Cour du Parlement de Paris de décembre 1722 décidait que des cadavres devaient être mis par les juges à la disposition des chirurgiens pour leur permettre de faire des expériences d'anatomie, et cet arrêt défendait aux chirurgiens du Châtelet de mutiler les cadavres et de les mettre hors d'état de servir aux anatomies.

Cette même année, un édit royal très important supprimait l'hérédité des offices de chirurgiens, qui dorénavant devaient être nommés par le premier chirurgien.

En exécution de cet édit du 8 octobre 1723, le 13 janvier 1724, les maires et échevins de Mantes proposaient à l'agrément du premier chirurgien du roi trois maîtres chirurgiens pour la ville de Mantes :

« Dudit jour treize janvier 1724,

« Messieurs les maire et echevins assemblez au bureau de cet hostel de ville pour satisfaire à l'édit du Roy du mois de septembre dernier, registré en Parlement le huit octobre et en cette ville le sept du présent mois, a esté nommé les personnes de René Chevallier, François Quesnay et Jean Dupoix, M^es^ chirurgiens et faisans partye de la communauté des chirurgiens de cette ville, et arresté qu'aussitôt la présente nomination sera envoyez à Mr Maréchal, premier chirurgien

du Roy, pour estre par luy choisy deux des trois cy dessus nommez pour faire les fonctions de lieutenant et de greffier dans la communauté desdits M[es] chirurgiens conformément audit édit.

« LEBEUF, *maire*. DELAUNAY, DARET. »

Georges Maréchal choisit pour son lieutenant à Mantes M. Pierre Bichot, chirurgien, qui lui avait versé la somme de 400 livres pour *la finance de l'état dudit office*. L'acte de réception à cet office est du 16 mars 1724.

L'année 1724 fut une année importante dans les annales de la chirurgie; par ses lettres patentes de 1724, enregistrées au Parlement le 26 mars 1725, Louis XV créa cinq places de démonstrateurs au collège de chirurgie, qui devaient commencer leurs cours le 1[er] octobre, dans l'amphithéâtre de Saint-Côme; un démonstrateur devait faire un cours sur les principes de la chirurgie, les plaies, les ulcères; un second sur l'ostéologie; un troisième sur l'anatomie; un quatrième sur les maladies chirurgicales, et un cinquième sur les saignées.

L'Almanach royal de 1726 donne les noms des démonstrateurs établis par les lettres patentes de septembre 1724; ce sont : MM. Petit, démonstrateur des principes de chirurgie; Andouillé, pour l'ostéologie; Verdier, pour l'anatomie; Morand, le fils, pour les opérations de chirurgie, pour les médicaments chirurgicaux; il leur est alloué un traitement annuel de 500 livres.

En 1726, les fonctions de marguillier (1) furent de nouveau offertes à Quesnay, qui les accepta cette fois; le 26 décembre, il fut définitivement nommé marguillier. Pour les années 1727, 1728, 1729, furent nommés marguilliers: Charles-Eustache Bonenfant, marchand orfèvre; François Quesnay, chirurgien, et Jean-Baptiste Dauvens, marchand; le 9 janvier 1727, Quesnay fit son acceptation, mais en protestant

(1) Grave. *François Quesnay, marguillier de Saint-Maclou de Mantes.* — Cerf, 1894.

contre la nomination du sieur Bonenfant en qualité de premier marguillier, « sauf à se pourvoir contre luy par les voies de droit pour la préséance qu'il prétend avoir sur ledit Bonenfant ».

C'est évidemment à ce conflit avec un orfèvre de Mantes que Prudent Hévin fait allusion dans son manuscrit : Quesnay aurait triomphé et aurait été nommé premier marguillier.

Pendant son séjour à Mantes, Quesnay dut se rendre fréquemment à Paris, cela résulte de ses propres déclarations ; en 1725, cinq nouveaux démonstrateurs royaux étaient nommés à l'Ecole de chirurgie ; en 1726, cent élèves suivaient les cours de l'Hôtel-Dieu, et les progrès de la chirurgie grandissaient d'année en année sous l'impulsion de Mareschal, premier chirurgien du roi, et La Peyronie ; depuis 1703, Mareschal était premier chirurgien du roi et, en 1717, La Peyronie avait obtenu la survivance de sa charge.

A Mantes, Quesnay était en relations avec son confrère Galay, chirurgien à Gargenville, qui lui fournissait des renseignements sur les cures qu'il opérait (1).

Pendant que son fils François exerçait la profession de chirurgien à Mantes, sa mère dirigeait sa ferme de Méré, qu'elle défendait contre les empiétements des voisins.

Le 24 août 1724, elle plaidait à Montfort contre Gabriel et Jean Fontaine.

« Du 24 août 1724, devant nous Claude Dumesnil, conseiller du Roy (2) :

« Entre Louise Giroux, veuve de Nicolas Quesnay, laboureur, demeurant à Méré, demanderesse aux fins de la requête et exploit du 22 août présent mois, contrôlé à Montfort ce même jour, présente en personne comparante par Me Alexandre Demansieu, son procureur, contre Gabriel et Jean Fontaine, laboureurs, demeurant audit Méré, défendeurs et défaillants à

(1) *Traité de la Gangrène.*

(2) Archives du bailliage (Versailles).

l'appel de la cause; nous avons contre les défaillants donné défaut faute de comparaître ni procureur pour eux, et auparavant d'en adjuger le profit définitivement, ordonnons que la pièce de terre sur laquelle était ensemencé le blé dont il s'agit sera vue et visitée par Pomponne Echard, laboureur, demeurant à Méré, partie présente ou dûment intimée pour constater l'entreprise prétendue par la demanderesse et estimer la quantité du blé enlevé et de ce qu'il peut y avoir de gerbes, et leur valeur, dépens, dommages, intérêts, réservés : ce qui sera exécuté, etc. »

Le jeudi 14 juin 1725, elle plaidait contre Moussu (1) :

« Entre Louise Giroux, veuve N[as] Quesnay, en son vivant laboureur, demeurant à Méré, tant en son nom personnel comme commun que comme tutrice des enfants mineurs dudit défunt, et le sieur Moussu. »

Il s'agit d'une rente constituée au profit de Nicolas Quesnay dans une vente sur licitation devant le notaire de Montfort, du 17 janvier ou février 1699. — Moussu est condamné à payer cette rente.

En 1726, elle avait un procès à Montfort, avec les Parant, de Houjaray :

« 21 janvier 1726 : Entre Louise Giroux, veuve de Nicolas Quesnay, laboureur, demeurant à Merey, défenderesse en principal et demanderesse en exécution de notre sentence du 14 présent mois, suivant l'exploit de Petit, huissier, daté du 20 et contrôlé le 23, et comparante par son procureur, d'autre part, et Denis Pigeard, marchand, demeurant à Launay; Jean Parant, boulanger, demeurant à Houjaray, paroisse de Bazoches; Marie Parant, femme d'Alexis Boudier, marchande, demeurant à Houjaray, et Pierre Parant, vigneron, demeurant audit lieu, témoins assignés pour déposer en vérité sur les faits admis en preuve par la susdite sentence, comparante en personne, et Pierre Labourne et Denis Muret,

(1) Archives de Versailles.

demandeurs au principal comparans par Me Philippe Robert, leur procureur d'autre part, parties ouïes et sans préjudicier aux moyens de reproches à fournir contre les dits témoins présents, ordonnons qu'ils seront ouïs à de notre audience et sur la barre, donnons acte du serment par chacun d'iceux témoins au présent fait au cas requis de bien et fidèlement déposer la vérité sur lesdits faits pour y avoir tel égard que de raison, et notre audience finie avons procédé à ladite audition ainsi qu'il suit :

« Denis Pigeard, marchand, demeurant à Launay, âgé de 55 ans environ, lequel, après avoir représenté l'assignation à lui donnée pour déposer, a prêté le serment à ce cas requis et accoutumé, a dit n'être parent, allié ni serviteur, ni domestique des parties, dépose sur les faits contenus en notre susdite sentence, dont lecture a été faite, que pendant l'août dernier, sciant du blé à lui appartenant près d'une autre pièce appartenant à la veuve Quesnay, il dit avoir entendu des ouvriers qui vendaient du chaume.

« Le lendemain matin, lui qui dépose ayant retourné sur ladite pièce appartenant à ladite veuve Quesnay, il a vu que quantité de personnes venaient couper du chaume.

« Jean Parant, boulanger, a connaissance que La Porne et autres ont vendu du chaume appartenant à la veuve Quesnay à Lallier et à la femme d'Alexis Bouvier, moyennant chacun 25 sols, que lui n'en a point acheté.

« Lallier dit avoir acheté l'août dernier, des ouvriers de la veuve Quesnay qu'il ne connaît point, pour 25 sols de fanée de chacune sur 7 quartiers de terre.

« Pierre Parant déclare avoir acheté des ouvriers de la veuve Quesnay 5 quartiers de chaume de fanée moyennant 53 sols et une pinte de vin, lequel chaume les dits ouvriers lui dirent qu'il leur avait été abandonné pour leur fanée d'août. »

Elle est marchande : un de ses débiteurs ne la paie pas ; elle est obligée d'obtenir un jugement contre lui :

« Entre Louise Giroux, veuve de Nicolas Quesnay, laboureur, demeurant à Méré, demanderesse... et Louis Le Fresne, marchand, demeurant à Houdan, défendeur comparant par son procureur X...

« Nous condamnons le défendeur, consulairement et par corps, à payer à la demanderesse la somme de 136 livres, pour marchandises, ladite somme sur promesse du 28 septembre 1728, qu'il a reconnue, aux intérêts du jour de la demande et aux dépens que nous liquidons à 8 francs, y compris le contrôle de la promesse, et le défendeur ayant demandé un délai avons sursis à l'exécution de la présente d'un mois à compter de ce jour, ce qui sera exécuté. »

Le 9 février 1728, Marie Quesnay (1), sœur de François, se mariait; mais le chirurgien de Mantes n'assistait pas au mariage, il venait de lui naître un fils à Mantes, et sa femme, gravement malade, mourait le 21 février, à la suite de ses couches :

« Aujourd'hui 22 février 1728, a été inhumée par moi, chanoine et curé de Saint-Croix, en l'église royale et collégiale de Notre-Dame, Dauphin, femme de M. François Quesnay, M[e] chirurgien à Mantes. »

« L'an 1728, le 9 février, après les fiançailles et publications faites aux prônes des messes paroissiales par trois jours de dimanches et fêtes consécutives, tant dans cette église que dans celle de Coignières, des trois bans du futur mariage entre Pierre-Charles Neveu, fils de défunt François Neveu et de Michelle Minguet, ses père et mère, de la paroisse dudit Coignières, d'une part, et Marie Quesnay, fille de défunt Nicolas Quesnay, laboureur, et de Louise Giroux, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part. Sans qu'il y ait eu aucun empêchement civil ni canonique auxdits bans, comme il nous l'est apparu par le certificat du sieur curé de Coignières, en date du 8 du présent mois, signé : Touquet; le soussigné Jean de Folleville, curé de céans, ai fait la célébration dudit mariage en recevant des parties leur consen-

(1) Marie n'avait pas d'instruction; elle ne savait pas signer.

tement mutuel et leur ai donné la bénédiction nuptiale en présence de ladite Minguet, mère de l'époux, de Me Feron, receveur de la seigneurerie de Saint-Germain-de-la-Grange, son oncle, de ladite Louise Giroux, mère de l'épouse, d'Antoine Serre, son beau-frère, de Louis Neveu, frère de l'époux, et autres qui ont signé avec l'époux, l'épouse ayant déclaré ne savoir signer. Signé : Pierre-Charles Neveu, Feron, Antoine Serre, Egasse, Jacques Tissier et Folleville. »

Le mariage de Marie laissait seule à Méré la mère de Quesnay.

Le 7 juin 1730, Louise Giroux ratifiait un acte de vente au nom de François Quesnay, de Mme Serre, de Mme Neveu et des enfants de Mme Lefèvre.

En 1730, mourait à Méré Louise Giroult, la mère de Quesnay, à soixante-cinq ans.

« L'an 1730, le 18 octobre, est décédée Louise Giroult, âgée d'environ soixante-cinq ans, veuve de Nicolas Quesnay, en son vivant laboureur de cette paroisse, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction seulement, et n'ayant pu recevoir le saint Viatique, et a été inhumée le lendemain dans l'église de céans par messire Jean Lefèvre, curé de Saint-Léger, son cousin, en présence de M. Jean de Folleville, curé de cette paroisse, de M. François Quesnay, son fils, académicien, chirurgien de Saint-Côme, demeurant à Mantes, d'Anthoine Serre, laboureur à Perdreauville, son gendre, de Pierre Neveu, laboureur à Coignières, aussi son gendre, Jacques Vissier, son neveu, et autres qui ont signé avec nous.

« Et ont signé : Quesnay, Antoine Serre, Pierre Neveu, Egasse, Jacques Vissié, J. Folleville, Francisque Lucas, J. Lefebvre, C. Guillois. »

Dans cet acte de décès, Quesnay a le titre d'académicien, parce qu'il avait été admis cette année-là même membre de la Société académique des Arts qui venait de se former à Paris, avec la permission du roi, sous la protection de Mgr le comte de Clermont, prince du sang, et les trois premiers ouvrages

de Quesnay sont munis de l'approbation de cette société.

A la mort de la mère de Quesnay, des partages furent faits et François Quesnay eut dans son lot la maison paternelle; mais tous ses intérêts se trouvant désormais à Mantes, il ne conserva pas le bien de famille, qu'il vendit le 24 août 1731, à Michel Lucas, de Versailles. Le 24 août, Quesnay, Me chirurgien demeurant à Mantes, revient à Méré, descend chez le curé, car aucun membre de la famille Quesnay n'habite plus Méré, elle est dispersée à Saint-Léger, à Coignières, à Perdreauville, et vend à Lucas la maison des ancêtres, dont nous connaissons la physionomie ; c'était une maison située rue Saint-Magloire, composée de deux chambres à feu avec grenier et cave; à côté de la maison, il y avait une grange ; maison et grange étaient couvertes en tuiles; puis il y avait une cour entourée de trois bâtiments, comprenant : étable, écurie et boutique; l'étable, l'écurie et la boutique étaient couvertes en chaume.

A côté des bâtiments, il y avait un jardin et une petite pièce de terre. Cette vente était consentie moyennant 130 livres de rente foncière, rachetable à 2,600 livres.

Le 30 septembre suivant, Quesnay vendait ce qui lui restait de l'héritage de sa mère, une petite maison, rue de la Longue-Toise, moyennant 34 livres de rente foncière.

N'existaient plus au moment de la mort de la mère de famille, des treize enfants qu'elle avait eus, que François Quesnay; Louise, née le 5 mars 1689 et mariée à Antoine Serre, laboureur à Perdreauville; Marie, mariée à Neveu, de Coignières ; Catherine, qui avait épousé Lefebvre, de Saint-Léger, était décédée, laissant des enfants venant par représentation à la succession de leur grand'mère, de sorte que l'héritage de Louise Giroux se divisait en quatre parts (1).

(1) Entre le 19 octobre 1730 et le 24 août 1731 a dû se placer un partage que nous n'avons pu retrouver ; Perdreauville doit être un hameau de Gambais, car nous n'avons trouvé aucun acte de naissance dans la paroisse de Perdreauville.

VI

Quesnay et Silva

En 1727, alors que Quesnay était à Mantes, parut le *Traité sur la saignée*, de Silva.

Silva, né à Bordeaux en 1682, docteur régent de la Faculté de médecine, avait par conséquent 45 ans; dès le mois de mars 1728, le *Journal de Verdun* faisait ainsi l'éloge de ce livre : « Les docteurs de la Faculté qui ont été nommés pour examiner le livre de *la Saignée* assurent qu'il n'ont rien vu depuis la découverte de la circulation du sang où l'utilité de la saignée soit aussi bien développée; que par là M. Silva met en état d'agir plus sûrement dans l'usage de ce remède, et qu'il lève tous les doutes qu'on pouvait avoir dans le choix des différentes saignées; M. Winsloow ajoute que l'auteur met ce point important dans la même évidence qu'Harvey a mis celui de la circulation, et qu'il fait voir d'une manière simple et démonstrative, par les lois que la nature suit dans l'une, celles qu'il faut suivre dans l'autre. » En 1729, une nouvelle édition en était donnée à Amsterdam, sous ce titre : *Traité de l'usage des différentes sortes de saignées, et principalement celle du pied*, par Jean-Baptiste Silva, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, médecin consultant du roi et médecin ordinaire de M. le duc de Condé.

Malgré le grand nom et la célébrité de l'auteur, Quesnay, qui avait 33 ans, résolut de combattre les principes émis dans cet ouvrage, ainsi résumés dans la préface de Silva :

« Les saignées produisent trois effets différents :

« 1° Elles vident une certaine quantité de sang qui est contenu dans les vaisseaux; c'est l'évacuation;

« 2° Elles attirent une plus grande quantité de sang dans

la partie où l'on saigne et dans les parties voisines; c'est la dérivation;

« 3° Enfin, en déterminant le sang vers la partie d'où l'on saigne et dans les parties voisines, elles le détournent d'autant des parties plus éloignées, qui reçoivent le sang par des vaisseaux opposés; c'est la révulsion. »

Quesnay communiqua son projet de réponse à plusieurs de ses amis, notamment au père Bougeant, jésuite, qui l'engagèrent à ne pas se mesurer avec Silva. Quesnay se contenta de prier le père Bougeant (1) de lire son travail.

Le père Bougeant proposa à Silva une conférence avec Quesnay; Silva refusa d'abord, puis, revenant sur sa première décision, il accepta un rendez-vous, mais le manuscrit était rendu à Quesnay. Silva (2) s'adressa alors au maréchal de Noailles, qui réunit chez lui les deux polémistes; mais le ton magistral de Silva, entremêlé de persiflage, empêcha toute entente, et Quesnay entreprit de publier son ouvrage. La censure lui fit des difficultés; Quesnay fut obligé de se rendre personnellement chez le chancelier d'Aguesseau qui donna l'ordre d'imprimer.

La permission du roi est du 11 août 1729.

Quesnay, la permission du roi obtenue, demanda et obtint l'approbation de M. de Moriancourt, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et médecin du roi, demeurant à Mantes, qui écrivit le 5 octobre 1729 :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le manuscrit de M. Quesnay. Cet ouvrage soutient par une théorie nouvelle, mais solide, une pratique de tout temps appuyée par l'expérience et par le témoignage des plus grands maîtres. »

(1) Bougeant (Guillaume-Hyacinthe), né à Quimper en 1690, mort à Paris en 1743, était par conséquent âgé, en 1727, de 37 ans.

(2) Silva (J.-B.), né à Bordeaux en 1682, mort à Paris en 1742. Voltaire a dit de lui : « C'était un de ces médecins que Molière n'eût osé ridiculiser. »

Malade et dans un lit de douleur accablé,
Par l'éloquent Silva vous êtes consolé.
Il sait l'art de guérir autant que l'art de plaire.

De Malaval, chirurgien-juré de Paris, ancien démonstrateur royal, chirurgien ordinaire du roi en sa cour de Parlement et ancien prévost de sa compagnie, le félicite aussi, le 6 décembre, de ne pas avoir placé des traits malins et malicieux dans son ouvrage.

M. Petit, de l'Académie royale des Sciences, chirurgien-juré de Paris, démonstrateur royal et ancien prévost de sa compagnie, félicite également, le 1er janvier 1730, Quesnay d'attaquer avec modération le meilleur ouvrage paru sur la saignée; il n'a en vue que l'amour de la science.

A toutes ces autorités Quesnay ajoute l'appui de la Société des Arts de Paris :

Extrait des registres des délibérations de la Société des Arts, du 9 février 1730.

« MM. les Commissaires nommés par délibération de la Compagnie du 5e de ce mois, pour l'examen du livre composé par le sieur Quesnay, l'un des associés de la Compagnie, traitant des effets de la saignée, ayant ce jourd'hui fait leur rapport à la Société, elle a jugé à propos de donner son livre au public, sous le titre et qualité d'associé de la Société des Arts. En foy de quoi je lui ai délivré le présent certificat, ce 10e février 1730. — HYNAULT, secrétaire. »

Fort de tous ces appuis, l'ouvrage de Quesnay paraît en 1730 ; il porte le sous-titre suivant :

« Observations sur les effets de la saignée, tant dans les maladies du ressort de la médecine que de la chirurgie, fondées sur les lois de l'hydrostatique,

« Avec des remarques critiques sur le Traité de l'usage des différentes saignées, de M. Silva (1).

« Par François Quesnay, maître ès arts, membre la Société des Arts, chirurgien de Mantes, reçu à Saint-Côme (1730). »

(1) Voir les appréciations d'un savant moderne sur l'œuvre de Quesnay au point de vue médical (*Bulletin de l'Académie de médecine*, n° 35; séance du 8 septembre 1896).

Il est dédié :

A M. d'Abos (1), *chevalier, seigneur de Binanville, Arnouville, Boinville, Breuil et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris.*

« Monsieur (écrit Quesnay),

« J'ai plusieurs fois reconnu dans vos savants entretiens sur les questions de physique que vous souhaitiez un traité où tous les points de vue qui forment le sujet du livre que j'ai l'honneur de vous présenter fussent discutés et éclaircis... ; un goût exquis, digne de votre illustre naissance, vous fait avoir pour les sciences et les beaux-arts un amour de prédilection, qui influe sur les personnes attachées à les perfectionner. Des motifs personnels m'engagent encore à vous dédier cet ouvrage. Depuis longtemps, vous m'honorez de votre bienveillance et vous avez pour moi des sentiments pleins de bonté, qui me sont bien chers et bienprécieux. »

Le *Traité de la saignée* débute ainsi :

« De tous les moyens dont on se sert pour guérir les maladies, il n'y en a point qu'on mette plus souvent en usage que la saignée. Rien n'est plus important à ceux qui exercent la médecine que d'employer ce remède avec connaissance...

« Le célèbre M. Silva, qui a senti combien il est nécessaire que des médecins savants et habiles travaillent sur ce sujet en faveur du public, vient de donner un *Traité de la saignée*

(1) Louis-Maximilien d'Abos, chevalier, seigneur de Herville, Binanville, Arnouville, Boinville, le Breuil, Lartoire et Montmort, né au château de Binanville le 3 mai 1689, ondoyé dans la chapelle du château et baptisé à Saint-Sulpice, le 11 mai 1693. Il n'était agé que de 11 ans à la mort de son père. A la mort d'un grand-oncle en 1705, il devint seigneur de Mézières et de Bretêche, *près de Magny-en-Vexin*. Il fut substitut du procureur général du Parlement de Paris, en attendant d'être conseiller; il fut reçu conseiller le 5 août 1711. Il hérita des biens d'une cousine germaine.

Il se démit de la charge de conseiller en faveur d'Antoine-Maximilien, son fils. Il s'était marié par contrat du 16 février 1726; sa femme fut inhumée le 26 novembre 1727 dans l'église d'Arnouville.

Arnouville est à 11 kilomètres de Mantes.

où il s'est particulièrement attaché à expliquer ses principaux effets : la dérivation, l'évacuation, la révulsion.

« Le mérite et la grande réputation de ce médecin me portèrent à lire son livre avec beaucoup d'empressement. Je trouvai la doctrine qu'il y établit fort différente des idées que je m'étais formé sur ce sujet, dans un temps où je l'avais médité avec attention. Je ne doutai point d'abord que je me fusse lourdement trompé...

« Je fis construire une machine hydraulique pour me convaincre en toute manière des faits que j'avais reconnus...

« Egalement affermi par l'expérience et par la raison, j'ai cru devoir engager ceux qui exercent la médecine et la chirurgie à ne pas s'attacher tellement aux sentiments de M. Silva, quoiqu'il soit un auteur d'un grand poids, qu'ils ne fassent encore quelque effort pour s'assurer par eux-mêmes de la vérité. »

La publication du *Traité de la saignée*, de Quesnay, causa un certain trouble à Silva, qui fit appel aux lumières de plusieurs fameux géomètres pour combattre les calculs de Quesnay; mais, en définitive, il dut abandonner la partie, et ne donna pas suite à son projet de réponse. Silva mourut en 1742 et le projet de réponse ne fut pas trouvé dans ses papiers.

Dans les livres nouveaux, le *Journal historique de Verdun* annonce ainsi le nouvel ouvrage de Quesnay :

« Juillet 1730.

« Observations sur les effets de la saignée, etc., par François Quesnay, chirurgien à Mantes; chez Charles Osment, rue Saint-Jacques, vol. in-12. Le Traité à l'usage des différentes sortes de saignées, publié par M. Silva, a donné occasion au sieur Quesnay de publier ses observations, ajoute l'éditeur. »

VII

Quesnay a Maintenon

A Mantes, Quesnay était entré en relations non seulement avec M. d'Abos, mais encore avec tous les seigneurs des châteaux et des maisons de campagne voisines, dit notre manuscrit, notamment avec le maréchal de Noailles (1), qui le recommanda à la Cour. Le duc de Noailles avait des intérêts à Gargenville, à 2 lieues seulement de Mantes; né en 1768, Adrien-Maurice de Noailles, avait épousé, à l'âge de vingt ans, Françoise d'Aubigné, la nièce de Mme de Maintenon, qui lui avait apporté le château de Maintenon; écarté des affaires à la mort de Louis XIV, de Noailles revint au pouvoir sous le ministère de Fleury. Il devint maréchal de France en 1733.

« Grâce à cette recommandation, dit Hévin, François Quesnay avait accompagné la Reine dans le séjour qu'elle fit à Maintenon, en allant et revenant de Chartres, après la naissance du Dauphin ; Marie Leczinska ne se rendit pas à Chartres après la naissance du Dauphin; ce voyage n'eut lieu que plus tard. » Il se place en 1732 et non en 1727.

La Reine accoucha d'une princesse, le 29 mars 1732.

Gazette du 29 mars 1732 :

« Le 23 de ce mois, à cinq heures après-midy, la Reine accoucha heureusement d'une Princesse qui fut ondoyée

(1) « Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair et premier maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, gouverneur et capitaine des comtés et vigueries du Roussillon, Constent et Cerdagne, gouverneur de la ville et citadelle de Perpignan, ministre d'Etat, ci-devant capitaine de la compagnie Ecossoise des gardes du corps du Roi, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye et capitaine général des troupes de Sa Majesté catholique, est mort à Paris, le 24 juin 1766, dans sa 88e année, étant né le 29 septembre 1678. Le maréchal de Noailles a servi pendant 74 ans le Roi, dans ses conseils, dans les négociations et dans les armées, et en toute occasion il s'est distingué par ses lumières, son zèle, son désintéressement et sa capacité. » (*Gazette de France.*)

par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, en présence du curé de la paroisse du château. Après la cérémonie, cette princesse fut portée dans son appartement par la duchesse de Tallard, gouvernante des Enfants de France.

« La Reine se porte aussi bien qu'on puisse le désirer. »

La Reine partit de Versailles le 26 mai pour se rendre à Chartres ; elle n'aurait point été accompagnée de sa Faculté (1) et elle aurait emmené Quesnay, seul chirurgien, avec elle ; peut-être Quesnay n'alla en qualité de chirurgien qu'à Maintenon, où d'ailleurs il était l'hôte du duc de Noailles, qui le mettait à la disposition de la Reine.

Voici le récit du voyage de la Reine à Chartres, à Maintenon et à Rambouillet.

Gazette de France, du 31 may 1732 :

« De Paris, le 31 may 1732.

« La Reine qui, depuis la naissance de Mgr le Dauphin, désiroit aller rendre ses actions de grâces à Dieu dans l'église cathédrale de Chartres, dédiée à la Sainte Vierge, partit de Versailles le 26 de ce mois pour se rendre à Chartres. » Nous trouvons le récit complet du voyage dans la *Gazette*.

Gazette de France, du 7 juin 1732 :

« De Paris, le 7 juin 1732.

« La Reine, qui estoit partie de Versailles le 26 du mois dernier, pour se rendre à Chartres, estant accompagnée de M[lle] de Clermont, surintendante de sa Maison, *des Dames de sa Cour* (2), *et de ses principaux officiers*, arriva le même

(1) Dans l'*Etat de la France de* 1736, figurent dans la Maison de la Reine, comme médecins du corps : Jean-Claude-Adrien Helvétius, premier médecin du commun ; Claude de la Vigne de Frécheville, chirurgien du corps ; Chaban de la Fosse, chirurgien ordinaire ; le sieur Jean Jignon du Phénix, chirurgien du commun ; Faber et François des Portes.

On s'explique difficilement la Reine se faisant accompagner à Chartres par Quesnay, étranger à la Maison royale, tandis qu'on comprend sa présence à Maintenon.

(2) Dames d'honneur, dames d'atour, dames du Palais.

jour au château de Rambouillet, où sa Majesté fut reçue par le comte et la comtesse de Toulouse. Le 27, la Reine, après avoir entendu la Messe dans la chapelle du château, partit pour Maintenon où le duc de Noailles la reçut. Sa Majesté y disna et elle arriva à Chartres vers les 7 heures du soir. Le marquis d'Armenonville, gouverneur et grand bailly de la Ville, accompagné des Maire et Echevins, complimenta la Reine à la porte de la ville et luy en présenta les clefs. Les rues par lesquelles Sa Majesté passa estoient tapissées et la Bourgeoisie y estoit rangée en haye et sous les armes. La Reine alla descendre à l'église cathédrale, devant laquelle Sa Majesté trouva les Gardes Françoises et Suisses en haye et sous les armes. L'Evêque de Chartres, revêtu de ses habits pontificaux et à la tête des chanoines en chape, reçut la Reine à la porte de l'église, avec les cérémonies accoutumées et après l'avoir complimentée et luy avoir présenté l'eau bénite, il la conduisit dans le chœur. On y chanta le *Te Deum*, après lequel la Reine fut accompagnée par l'Evêque et par le Chapitre jusqu'à l'évêché, où Sa Majesté a logé.

« Le 28, la Reine fut conduite par l'Evêque et le Chapitre à l'église cathédrale et ensuite à la chapelle basse dédiée à la Sainte Vierge ; Sa Majesté entendit la Messe et y communia par les mains de l'abbé de Saint-Hermine, son aumônier en quartier.

« Le même jour, la Reine retourna à l'église cathédrale, où Sa Majesté entendit la Messe, qui fut dite par l'Evêque et pendant laquelle on chanta un *Motet* en musique. Après la Messe, la Reine s'approcha de l'autel où l'Evêque luy fit voir toutes les reliques et les présents que les Rois et les Reines de France avaient faits à l'église de Chartres. Sa Majesté alla ensuite faire sa prière à la chapelle de la Vierge, où elle retourna le soir, après avoir assisté au salut et reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, qui fut donnée par l'Evêque. Le même jour, la Reine alla au monastère des religieuses Carmélites et à celuy des religieuses de la Visitation. Le soir,

pendant le souper de la Reine, on tira un grand nombre de boëtes et fusées dans le jardin de l'évêché, et y eut, comme le jour précédent, des illuminations dans toute la ville; et, pendant le séjour que la Reine y a fait, le peuple a donné par des acclamations continuelles des marques de son respect et de son amour pour Sa Majesté.

« Le 29, la Reine, après avoir entendu la Messe dans la chapelle basse, partit de Chartres; Sa Majesté disna à Maintenon, coucha à Rambouillet et, le lendemain, elle arriva à Versailles vers les cinq heures du soir. »

Le *Journal de Narbonne* confirme ainsi le voyage de la Reine :

« Mai 1732.

« Le lundi 26 mai 1732, la Reine est partie de Versailles pour aller accomplir un vœu qu'elle avait fait à Notre-Dame de Chartres. Elle a couché à Rambouillet chez M. le comte et Mme la comtesse de Toulouse.

« Le mardi 27, la Reine dînera à Maintenon, où M. le duc de Noailles, gouverneur de Versailles, s'est rendu pour la recevoir, et ira coucher à Chartres.

« Le mercredi 28, elle fera ses dévotions à Chartres et y couchera; le jeudi 29, elle viendra dîner à Maintenon, chez M. le duc de Noailles, et couchera à Rambouillet.

« Le vendredi 30, la Reine reviendra à Versailles. »

VIII

Quesnay et l'Académie de Chirurgie

L'Académie royale de chirurgie prit naissance en 1731, et de La Peyronie, premier chirurgien du Roi, dit Hévin, qui fut le principal moteur de cet établissement utile et qui s'en était singulièrement occupé, en conférait souvent avec Quesnay, qu'il rencontrait assez ordinairement chez le maréchal de

Noailles ; ce fut dans ces conférences fréquentes sur tout ce qui pouvait concourir au bien de la chirurgie et aux progrès de l'Académie naissante qu'il conçut de lui cette idée haute et distinguée qui le lui fit, peu d'années après, envisager comme le seul homme essentiel qu'il pût mettre à la tête de cette Société en qualité de secrétaire perpétuel (1), pour parvenir à publier le premier volume de ses Mémoires.

Dès lors, il travailla, ajoute Hévin, à le disposer à se rendre à Paris pour le mettre plus à portée d'en diriger les travaux par lui-même.

Nous avons feuilleté, à l'Académie de médecine, les registres de l'Académie de chirurgie. Le premier registre va de 1731 à 1738; il débute par l'histoire de la Société académique de chirurgie, lue en 1732, dans la première séance publique, par Morand, que nous résumons :

En 1724, dit Morand, le Roy autorisa la création de cinq démonstrateurs perpétuels, avec des appointements assignés sur ses domaines.

Afin que la pratique suivît de près la théorie, disent les lettres patentes, le Roy nous remit en possession de nos droits dans un hôpital où deux maîtres de la compagnie, nommés par Sa Majesté tous les cinq ans, emploient leurs talents au soulagement des pauvres infirmes et deviennent utiles dans Paris, où, si l'on se plaint qu'il y a trop de chirurgiens, personne ne s'est encore plaint qu'il y en eût de trop bons (2).

Ceci intéresse élèves et professeurs, mais l'élection de la Société académique intéresse le public.

C'est grâce à Maréchal et à La Peyronie que l'Académie de chirurgie fut fondée.

Un règlement en trente-trois articles, fait sur le modèle de

(1) Comme on le verra plus loin, cette expression, employée par tous les biographes, n'est pas exacte.

(2) Archives de l'Académie de médecine.

celui de l'Académie royale des sciences, était analysé par Morand; il y avait dix académiciens libres, soixante académiciens ordinaires, tirés du corps des chirurgiens-jurés de Paris; c'est le titre de maître qui conduit à celui d'académicien.

Le 18 décembre 1731 furent convoqués soixante-dix maîtres par le premier chirurgien; soixante-huit répondirent à l'appel. Maréchal présida. On y lut le règlement et une lettre de M. de Maurepas, puis la liste des académiciens proposés au Roi et celle des officiers pour 1732; la séance se termine par la lecture d'une seconde lettre de M. le comte de Maurepas, du 11 décembre 1731.

On fait assaut de politesse. Le cardinal-ministre s'informe des travaux; M. Chicoyneau, premier médecin, reçoit les compliments de la Société; M. de Boze travaille pour une médaille; Fontenelle offre ses registres pour modèle; les journalistes font l'éloge de la nouvelle Société.

La médaille proposée représente le portrait du Roi, avec l'inscription : *Ludovicus Quinto-Decimus, Rex christianissimus;* au revers, un jeune Apollon, ayant auprès de lui les principaux instruments de la chirurgie pratique, ainsi que les symboles de la théorie : livres, planches d'anatomie, squelette, semble dicter à Hygea, déesse de la Santé, les observations qui résultent de ces deux choses, avec cette inscription : *Apollo salutaris*, et, pour exergue : *Societas academica chirurgorum Parisiensum, 1731* (1).

Pour être secrétaire de l'Académie, il fallait être membre du Collège de chirurgie, et, pour cela, parcourir la carrière ouverte aux jeunes candidats qui se destinaient à professer la chirurgie. M. de La Peyronie, pour lever ce dernier obs-

(1) Des lettres patentes du 8 juillet 1740 confirmèrent la fondation de l'Académie de chirurgie, placée sous la direction du secrétaire d'Etat, qui avait le département de la Maison du Roi, et composée d'un président, qui était le premier chirurgien de Sa Majesté, d'un directeur, d'un vice-directeur, d'un secrétaire et de deux commissaires, l'un pour les extraits, l'autre pour la correspondance, d'un trésorier, d'un bibliothécaire. Les séances ordinaires avaient lieu les jeudis, dans la grande salle du Collège de chirurgie. Séance publique le jour de Quasimodo.

tacle, fit investir Quesnay d'une charge de chirurgien du Roi en la grande prévôté de France, qui lui donna l'agrégation au Collège de chirurgie, le 3 août 1737.

La nomination de Quesnay comme chirurgien-juré au rapport de la prévôté de Paris est du 8 novembre 1736; pour l'acquisition de cette charge, de La Peyronie lui prête 3,000 livres.

Nomination de Quesnay comme chirurgien-juré au rapport de la Prévôté de l'Hôtel.

« Par la grâce de Dieu..., étant informé de la capacité du sieur François Quesnay en l'art de chirurgie, et de son affection à notre service, à ces causes, en agréant et confirmant la nomination et présentation qui nous a été faite de sa personne par le sieur comte de Monsoreau (1), grand prévôt de France, cy attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, nous avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, signées de notre main, audit sieur Quesnay, la charge de chirurgien-juré pour faire les rapports à la juridiction de la prévôté de notre hôtel et suite de notre Cour, vacante par la démission du sieur François Chavignat Dulatier, ex-possesseur d'icelle, pour par lui l'avoir, tenir et exercer, faire les visites et rapports de chirurgie tant ordonnés par justice, que des corps morts, noyés, mutilés, blessés, prisonniers et autres, en la même forme que faisaient ci-devant les chirurgiens qui étaient nommés ou commis par le grand prévôt, et jouïr par ledit sieur François Quesnay des autres fonctions, exercices, privilèges et droits attribués aux chirurgiens de notre bonne ville de Paris, et être agrégé à la Communauté des maîtres chirurgiens, ainsi que l'a été le sieur Dulatier et ses autres prédécesseurs, et jouir des mêmes prérogatives dont jouissent les dits chirurgiens et ceux des

(1) Le marquis de Sourches, grand prévôt depuis 1719. Voir, pour la prévôté de l'hôtel : *Etat de la France de* 1736, tome II, p. 100 et 304. Le prévôt de l'hôtel était juge ordinaire de la Maison du Roi, de toutes les affaires où les gens de la Cour étaient parties directes ou intervenantes. A la suite du Roi, il arrête le taux des subsistances et fait la police.

maisons royales, avec faculté audit sieur Quesnay de nommer un chirurgien en son lieu et place, en cas d'absence, maladie ou autrement, pour faire les visites et rapports en la forme de l'arrêt du Conseil du 26 février (1).

« Donnons mandement au sieur grand prévôt ou à son lieutenant général, qu'après qu'il lui sera apparu de bonnes vie, mœurs, religion du sieur Quesnay, et au reçu du serment en ce cas requis, il ait à le mettre et installer en possession de ladite charge et le faire jouir pleinement et paisiblement, car tel est notre plaisir ; en foi de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

« Donné à Versailles, le 8 novembre, l'an de grâce 1736 et de notre règne le 22e. Signé : LOUIS; et écrit pour le Roi : PHELIPEAUX, et scellé du grand sceau de cire verte. »

(Transcrit en juillet 1737.)

Le 3 août 1737, Quesnay avait été agrégé au Collège de chirurgie et, très peu de temps après, il y joignait une nouvelle faveur, qui fut le brevet de professeur royal des écoles pour la partie des médicaments chirurgicaux.

Nous n'avons pu trouver aucun procès-verbal dressé par Quesnay lui-même, mais voici la teneur des procès-verbaux qu'il dut dresser en exécution de ses nouvelles fonctions :

« De l'ordonnance de M. le Lieutenant criminel sur le réquisitoire de M. le Procureur du Roy, nous avons vu et visité dans la basse-geôle de cette cour un cadavre masculin, âgé de 50 ans ou environ. L'ayant examiné extérieurement, nous lui avons trouvé l'impression d'une corde de la profondeur du petit doigt; nous avons, en outre, remarqué la langue épaisse, noire et sortante de la bouche, et serrée entre les dents ; pour raison de quoy nous estimons que le dit particulier a esté étranglé. Fait à Paris, ce vingt-huit août mil sept cent trente-neuf. » (Signé : MALAVAL.) (2).

(1) Archives nationales.
(2) Archives nationales.

« Nous avons trouvé le cadavre masculin d'un particulier âgé d'environ 40 ans, auquel nous n'avons trouvé ni plays ni blessures ; mais, par les signes qui nous sont apparus, nous estimons que ledit particulier a été suffoqué dans les eaux. »

En 1736, Quesnay publiait son *Essai physique sur l'économie animale et l'art de guérir par la saignée* (1). Le 13 décembre 1736 mourait Georges Mareschal, premier chirurgien du Roi, qui était remplacé dans ces hautes fonctions par La Peyronie.

En 1738, Quesnay succéda à Garengeot comme démonstrateur à l'Ecole de chirurgie pour la petite chirurgie (2).

Il avait quarante-quatre ans; d'après un biographe, c'est Garengeot qui l'aurait engagé à écrire sur la saignée.

En 1740, Quesnay est nommé secrétaire de l'Académie de chirurgie par le Roi, et, le 21 juin, il signe le premier procès-verbal ; au mois d'octobre, il marie sa fille Nicolle, âgée de dix-sept ans, à un jeune chirurgien de vingt-cinq ans, Prudent Hévin ; le contrat de mariage des jeunes époux porte la date du 18 octobre 1740 (3).

Premier procès-verbal signé de Quesnay, du 21 juin 1740.

L'assemblée est composée de trente-cinq académiciens.

M. Morand, directeur.

On a lu la lettre suivante, de M. de Maurepas à M. de La Peyronie, du 17 juin 1740 :

« J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy des sujets qui ont été élus et de ceux que vous avez nommés pour composer la Société académique de chirurgie, conformément au règlement du 4 mars 1739. Sa Majesté approuve le choix de tous

(1) Les travaux de Quesnay au point de vue médical ont fait l'objet d'une communication récente et intéressante, par M. le docteur Ferrand, à l'Académie de médecine. (Séance du 8 septembre 1896, *Bulletin de l'Académie.*)

(2) *Garengeot, sa vie, son œuvre*, par Jarnoüen de Villartry, 1688-1759. Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, S. O., 8° T., 1478, suppl.

(3) Le contrat appartenait à l'étude de Ridder; il a été brûlé pendant la Commune.

les sujets, ainsi que celui que vous avez fait des officiers de la Société académique, pour composer le comité de la présente année, compris dans les états que vous m'avez présentés. Sa Majesté veut pareillement que les officiers de Saint-Côme, démonstrateurs royaux, chirurgiens-majors des hôpitaux et les ex-directeurs aient entrée et voix délibérative dans les assemblées de la Société. Vous connaissez les sentiments avec lesquels je vous suis, Monsieur, plus entièrement dévoué que personne. Signé : MAUREPAS. »

Les vingt noms suivants sont proposés par M. de La Peyronie :

Pothier.	Jard.
Février.	Grandmont.
Perron.	Sorbier.
Henrique.	Caumont.
Lombard.	Lamartinière.
Granier.	Bassuel.
Souchan.	Houstet.
Jardin.	Jalet.
Marsolan.	Savan.
Grégoire.	Simon.

On a lu aussi la lettre suivante de M. de Maurepas à M. de La Peyronie, du 17 juin 1740 :

« J'ay, Monsieur, rendu compte au Roy de la délibération prise dans l'assemblée de la Société académique de chirurgie, sur la nomination des officiers pendant la présente année. Sa Majesté a continué les mêmes sujets qu'elle avait nommés l'année dernière pour remplir les places de directeur, vice-directeur, trésorier et correspondant, à l'exception de la place de secrétaire qu'occupait M. Petit. Sa Majesté y a nommé *le sieur Quesnay*. Vous connaissez les sentiments avec lesquels je vous suis, Monsieur, plus entièrement dévoué que personne. Signé : MAUREPAS (1). »

(1) Archives de l'Académie de médecine.

Officiers pour la présente année :

MM. Morand, directeur.
Malaval, vice-directeur.
Quesnay, secrétaire.
Bourgeois, trésorier.
Le Dran, pour les correspondances.
Garengeot, pour les extraits.

Comité pour la présente année :

MM. les officiers :

Petit.	Verdier.	Bouquot.
Puzos.	Foubert.	Houstet.
Boudon.	Bayieu.	Andouillé.
Gervois.	La Faye.	Arnaud.

On a achevé la lecture du Recueil sur les effets du remède de M. Stephen, et M. Morand a donné à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage.

On a commencé la lecture d'un ouvrage de M. Maret, chirurgien de Namur, à l'Académie, sur sa querelle avec M. Fandacq.

M. de la Faye a fait voir la vessie d'un homme, mort d'un ulcère fongueux et carcinomateux dans cette partie, et a promis l'histoire. MORAND. QUESNAY.

Dans la séance du 19 juillet, Hévin donne communication d'un mémoire de Quesnay sur la suppuration; il continue la lecture de ce mémoire aux séances des 2, 9, 16, 23, 30 août, 6, 13, 20 septembre, 4, 11, 18, 25, 31 octobre.

A cette séance, Hévin commence la lecture du mémoire de Quesnay sur la régénération des chairs; la lecture se continue aux séances de novembre et se termine le 29. Quesnay est secrétaire pendant l'année 1741.

Séance publique tenue le 30 mai 1741.

M. Quesnay, secrétaire, déclare que le prix de 1741 n'a pas été adjugé (1).

(1) Archives de l'Académie.

Le sujet était de déterminer les différentes espèces de remèdes résolutifs, leur manière d'agir et l'usage que l'on en doit faire dans les maladies chirurgicales.

« Il ne suffit pas, dit Quesnay, de pratiquer la médecine ou la chirurgie pour pouvoir discerner avec sûreté l'efficacité des remèdes ; il faut, pour découvrir au juste leurs véritables effets, avoir acquis bien des connaissances, que le seul exercice de l'art de guérir, joint au génie, même le plus pénétrant, ne peut jamais nous donner (1). »

En 1742, Quesnay est toujours secrétaire.

Séance publique du 12 may 1742.

M. DE MALAVAL, directeur.

M. Hévin, vice-secrétaire, lit en place du sieur Quesnay, secrétaire, qui était absent, un précis sur les remèdes répercussifs.

En 1743, Quesnay continue à tenir la place comme secrétaire, de même en 1744, 1745, 1746, 1747.

Séance publique du 11 juin 1743.

M. DE LA PEYRONIE, président.

M. Quesnay, secrétaire, lit un précis sur les remèdes résolutifs.

Il fait l'ouverture de la séance par le discours suivant :

L'Académie proposa, pour le sujet du prix de 1741, de déterminer ce que c'est que résolutifs, d'expliquer leur manière d'agir, et distinguer leurs différentes espèces, de marquer leur usage dans les maladies chirurgicales. Ce sujet n'a pas été approfondi ni traité assez solidement dans les mémoires que l'Académie reçut.

Quesnay traite le sujet des résolutifs fortifiants, raffermissants, relâchants, émollients, dissolvants, coagulants, antiputrides, diaphorétiques, détersifs, irritants et anodins.

(1) Archives de l'Académie de médecine.

M. Quesnay déclare que l'Académie a partagé le prix annuel et adjugé une médaille à chacun des auteurs des deux mémoires. M. Quesnay annonce la mort de M. de la Volpelières, licencié en médecine, chirurgien lithotomiste, pensionnaire à Beaucaire, chirurgien-major du régiment des dragons de la Suze, associé correspondant, mort à l'armée de Bavière.

M. Quesnay proclame les associés correspondants régnicoles et étrangers, admis depuis la dernière séance. Cette année 1743 fut particulièrement féconde pour Quesnay, qui donna le premier volume des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*, un Mémoire sur les vices des humeurs, un précis de diverses observations sur le trépan, des remarques sur les plaies du cerveau.

Dans la séance du 2 juin 1744, M. Quesnay lit un précis sur les remèdes émollients.

Le 15 juin 1745, M. Hévin, secrétaire, en l'absence de M. Quesnay, lit encore le précis sur les remèdes émollients.

Le 7 juin 1746, M. Hévin, secrétaire, en l'absence de M. Quesnay, lit un précis sur les remèdes suppuratifs.

Le 30 mai 1747, M. Hévin, secrétaire, en l'absence de M. Quesnay, lit un précis sur les remèdes détersifs.

En 1748, Hévin devient secrétaire en fait.

Le 11 juin 1748, M. Hévin, secrétaire, lit un précis sur les remèdes détersifs.

Néanmoins, Quesnay conserve le titre de secrétaire jusqu'en 1751.

Le 13 mai 1749, il a envoyé à la bibliothèque de l'Académie un exemplaire de son *Traité sur la Suppuration purulente*.

Le 1er avril, on donne avis à la compagnie que le Roy avait fait l'honneur à Quesnay de le nommer médecin consultant.

La Peyronie était mort en 1747 (1), à Versailles; après son

(1) François de La Peyronie, né à Montpellier, 15 janvier 1678, fils du chirurgien Raymond de La Peyronie, fut reçu chirurgien à Montpellier. Ayant, en 1715, guéri le duc de Chaulnes d'une fistule, celui-ci le fit venir à Paris et lui acheta la charge de chirurgien de la prévôté de l'hôtel, et

décès, on ouvrit son corps, on retira le cœur qui fut porté à Saint-Cosme.

Le 18 avril 1747, dans son testament, La Peyronie avait fait les dispositions suivantes: les revenus de sa terre de Marigny seront employés, notamment :

« En jetons d'argent de 4 marcs au cent, et dont je laisse le choix de l'empreinte à la disposition de l'Académie, lesquels jetons seront distribués chaque jour d'assemblée aux 40 académiciens du Comité, le secrétaire compris dans le nombre des 40 et à raison d'un jeton par académicien, et si quelques académiciens n'arrivent pas à l'heure, les jetons non distribués seront distribués moitié au secrétaire, et l'autre moitié aux adjoints et à raison d'un jeton chacun. »

(Du vivant de La Peyronie, il y avait une assemblée par mois; à partir de son décès, il devait y avoir une assemblée par semaine.)

« Je veux et entends, que les revenus des deux tiers que je

le fit agréger au Collège des chirurgiens, le 15 octobre 1715. Mareschal, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, le fit entrer dans son service. En 1717, La Peyronie fut nommé premier chirurgien du Roi en survivance et devint titulaire en 1731. Il avait été anobli en 1721 par Louis XV. Il devint conseiller du Roi, gentilhomme de la Chambre. Fin 1737, le roi lui donna une pension de 10,000 livres. Il mourut à Versailles, le 25 avril 1747.

Praticien très répandu dans la noblesse, il acquit une fortune considérable. Il était très bienfaisant et son château de Marigny, près Château-Thierry, était l'asile de l'indigence et de l'infirmité. Célibataire et n'ayant qu'une sœur, Mme Issert, dans son testament devant Rouland et Alain, notaires à Versailles, le 18 avril 1747, il disposa largement de sa fortune, léguant mille livres aux pauvres de Marigny, etc. On y lit :

« Je donne à la Communauté des maîtres en chirurgie de Paris ma terre de Marigny, dans l'élection de Château-Thierry, et je charge ma légataire universelle (ma sœur) d'en payer les droits d'amortissement, de centième denier et autres. »

Sa sœur, Mme Issert, attaqua le testament, qui fut confirmé par arrêt du Parlement du 8 juillet 1748. Mais la gestion de ce bien n'étant pas facile, les maîtres en chirurgie le vendirent au Roi, le 22 septembre 1749, pour 200,000 livres. Ils furent représentés par M. de la Martinière, premier chirurgien du Roi.

Dès 1750, le Roi donna la terre de Marigny à François Poisson, père de la marquise de Pompadour. Elle fut érigée en marquisat pour son fils Abel-François, qui la vendit en 1781. (A. Corlieu. *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1895, p. 81.)

lègue à la Communauté des maîtres en chirurgie soient employés, ajoute le testateur : 1° à payer 3,000 livres par chaque année au secrétaire de cette Académie, tant qu'il remplira cette fonction. »

Le 20 avril, La Peyronie confirmait ses dispositions du 18 par un codicille :

Et le jeudi 20 avril 1747, sur les 4 heures de relevée :

« Je veux et entends que, du jour de mon décès, le secrétaire de l'Académie royale de chirurgie commence à jouir des 3,000 livres d'appointements que j'ai ordonnés par mon testament. »

Il mourait, comme nous avons dit, le 26 avril; son acte de décès est ainsi conçu :

« L'an 1747, le 26 avril, messire François de La Peyronie, seigneur de Marigny, premier chirurgien du Roy, médecin consultant et de quartier de S. M., membre de l'Académie royale des sciences, âgé d'environ 69 ans, décédé du 24 de ce mois, a été inhumé dans l'ancienne église de cette paroisse par nous, curé soussigné, en présence de Pierre Bagot, directeur des Domaines du Roy, son cousin, d'Henry Coulomb, intéressé dans les fermes, son allié, et autres qui ont signé (1) :

« BAYET, COULON, NEVEU,
MARTEL, JONARD,
Curé. »

Le testament de La Peyronie fut attaqué par une sœur du défunt, la dame Issert; voici, dans une consultation du 24 février 1748, un grief articulé contre Quesnay :

« Un sieur Quesnet, maître chirurgien à Paris, par le testament du 11 mars, était légataire de 5 actions de la Compagnie des Indes et d'une somme de 3,000 livres qu'il devait à La Peyronie; mais, par le testament du 14 avril, on a attaché à la place de secrétaire de l'Académie de chirurgie, dont il était revêtu, une pension de 3,000 livres par année qui ne devrait

(1) Etat civil de Versailles.

courir que du jour du décès de la dame Issert ; il y a apparence que le sieur Quesnet n'a pas été satisfait de ce retardement, puisqu'on voit par le codicille, fait le 20 avril, l'avant-veille du décès du testateur, qu'il est porté que la jouissance de ladite rente aura son cours du jour du décès du testateur. »

Le testament de La Peyronie fut maintenu par les tribunaux. Le dernier procès-verbal que Quesnay signa comme secrétaire porte la date du 23 mars 1751..

Dernier procès-verbal de Quesnay.

Du mardy 23e mars 1751.

L'Assemblée composée de 34 académiciens.

M. de la Martinière, président.

On a achevé la lecture du Mémoire n° 3, pour le prix sur la Métastase.

On a lu une lettre de Mgr le comte d'Argenson, qui annonçait un nouveau règlement donné par le Roy, pour l'Académie de chirurgie.

On a lu le nouveau règlement qui contient 49 articles, dont l'un fixe, à l'avenir, les séances aux jeudys de chaque semaine.

A partir de 1751, Quesnay figure sur les registres comme secrétaire vétéran.

Année 1751, du premier avril.

M. Le Dran, directeur.

Lecture est donnée du règlement du 18 mars 1751, en 49 articles, signé Louis, et, plus bas, M. le Voyer d'Argenson.

Dans la liste des officiers, Morand figure comme secrétaire,

Et Quesnay comme secrétaire vétéran (1).

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de l'aimable M. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, à qui nous avions été recommandé par M. Adolphe Chatin, la communication des registres de l'Académie de chirurgie.

IX

Quesnay a Paris

A la fin de septembre 1731, Quesnay est encore à Mantes (1); le 2 décembre 1734, il est à Paris. A quelle époque précise vint-il à Paris, entre ces deux dates, pour s'y fixer? Aucun document ne nous a permis de le savoir. Nous pouvons supposer que Quesnay fut attaché au duc de Retz, quand celui-ci, à la mort de son père, arrivée le 22 avril 1734, prit le titre de duc de Villeroy et dut constituer sa maison.

Antoine Dauphin étant mort le 21 avril 1733, l'inventaire dressé (2) après le décès de ce dernier, le 2 décembre 1734, nous permet de reconstituer la famille de la femme de Quesnay, décédée en 1728, à Mantes; cette famille se composait de :

1° Catherine Champion, veuve d'Antoine Dauphin, marchand épicier, bourgeois de Paris, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice; elle était tutrice d'un jeune enfant, âgé de deux ans.

2° Guillaume-Antoine Dauphin, perruquier en titre d'office;

3° Nicolas Dauphin, marchand épicier à Paris, rue Saint-Denis;

4° Louis-Antoine, receveur au bureau de l'entrepôt de tabac, à Meymac;

5° Louis-François Dauphin;

6° François Quesnay, maître chirurgien, académicien à Saint-Côme, demeurant en l'hôtel de Mgr le duc de Villeroy, rue de Varenne, paroisse Saint-Sulpice, tuteur de Guillaume-Blaise et Marie, ses enfants. Les enfants de Quesnay ne durent rien recueillir dans la succession de Antoine Dau-

(1) Quesnay habitait rue du Vieux-Pilori, à Mantes. Au rôle de la capitulation de 1729, M. Grave a trouvé cette mention : Rue du Vieux-Pilori, François Quesnay, 6 livres. M. Grave est convaincu que la partie de la rue habitée par Quesnay fut démolie vers 1760, quand Perronnet fit la percée de Mantes, devenue rue Nationale.

(2) Me Donon, notaire à Paris, a bien voulu nous communiquer cet acte.

phin, car, en 1775, Blaise-Guillaume Quesnay renonça aux successions de ses grand-père et grand'mère maternels.

A son arrivée à Paris, dit Hévin, Quesnay s'attacha en qualité de médecin et de chirurgien au feu duc de Villeroy (1), près duquel il a toujours vécu dans la plus familière intimité, et qui le gratifia, quelques années après, d'une place de commissaire des guerres à Lyon, dont il était gouverneur.

Comment Quesnay devint-il le chirurgien du duc de Villeroy? Probablement grâce à ses relations amicales avec le duc de Noailles.

Le duc de Noailles était capitaine de la première compagnie des gardes du corps; Louis-François-Anne de Neufville, duc de Villeroy était capitaine de la deuxième compagnie.

Les quatre compagnies des gardes du corps avaient chacune un chirurgien : Noailles avait Dulatier; Villeroy, Cazeau.

Mais Quesnay fut attaché à la maison même du duc de Villeroy, qui était d'une année plus jeune que lui.

Le 15 février 1735, Quesnay est à Lyon (2) et présente à l'Académie des sciences et belles-lettres de cette ville son *Essai physique sur l'économie animale*, qu'il publia en 1736; il débute ainsi : « Mon établissement en province (l'auteur était établi à Mantes-sur-Seine, d'où Mgr le duc de Villeroy l'a retiré depuis peu pour le placer auprès de lui), m'a mis dans la nécessité absolue de m'appliquer autant à l'étude de la médecine qu'à celle de la chirurgie. » L'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon, qui avait été fondée en 1724 par le duc de Villeroy, et comptait Voltaire et Racine fils parmi ses membres honoraires, avait admis Quesnay.

Il est vraisemblable, d'après cette indication, que Quesnay vint se fixer à Paris l'année même qui suivit la mort de son

(1) Le duc de Villeroy habitait, rue de Varennes, l'hôtel qui porte aujourd'hui le n° 78 (Edgard Mareuse); c'est actuellement le ministère de l'Agriculture.

(2) De Villeroy était gouverneur de Lyon; Quesnay l'accompagna probablement dans cette ville, quand celui-ci, à la mort de son père, prit possession de son gouvernement.

beau-père; dans l'Almanach royal de 1738, il figure comme l'un des 174 chirurgiens-jurés de la ville de Paris; ce n'est qu'en 1740 que son nom est accompagné de la rubrique « démonstrateur royal en chirurgie, matière chirurgicale ».

Pendant plus de dix ans, Quesnay demeura attaché à la maison du duc de Villeroy; dans un manuscrit qui est à Lyon, un de nos amis (1) a copié la mention suivante, concernant un jeune enfant de Villeroy :

« Penavaire, pour dépense à l'occasion du lait d'ânesse qu'a pris le dit seigneur au mois de septembre 1739, suivant mémoire arrêté par M. Quesnay et quittance au pied du 6 février 1740 : 140 livres 4 sols. » — Chez le duc, Quesnay soignait non seulement le maître de la maison, mais tout le personnel; dans son Traité de la Gangrène, il raconte une de ses cures: « Un laquais de M. le duc de Villeroy, dit-il, eut au pied une érésipèle, qui s'étendait jusqu'au-dessus des malléoles; il sentit d'abord une chaleur et une douleur vives, mais ensuite le pied devint froid et insensible; cependant la rougeur ne diminua point, mais il y eut encore de la ressource; je lui mis la partie malade dans l'eau-de-vie camphrée chaude, pendant plusieurs heures, comme dans une espèce de bain; le malade fut quelque temps sans sentir l'action du remède, mais, peu à peu, la partie se ranima et l'inflammation reprit sa première vigueur; j'y appliquai ensuite les topiques anodins et diaphorétiques, composés avec les fleurs de camomille, de mélilot, d'hièble et de sureau, cuites dans le lait, et j'ajoutai un peu de poudre de bayes de genièvre; l'inflammation se dissipa en trois jours, et le malade fut parfaitement guéri. »

Le 13 mai 1741, Quesnay perdit une de ses sœurs, Marie Quesnay, épouse de Neveu, morte à Coignières (2).

(1) Notre distingué ami, Me Flory, avoué à Lyon.

(2) A la mairie de Coignières, voici l'indication des actes concernant la famille de Neveu, que M. Hébert, instituteur, a bien voulu nous envoyer :

1° Naissance d'un enfant, le 30 mars 1738, fils de Pierre-Charles

X

Procès des chirurgiens

La Faculté de médecine et le Corps des chirurgiens

Les disputes de la Faculté de médecine de Paris contre le corps des chirurgiens de la même ville, dit Hévin, sur l'article de la prééminence et sur le droit au traitement des maladies, commençaient d'éclore, lorsque Quesnay arriva à Paris. Et bientôt la fameuse déclaration de 1743, qui était le fruit et la récompense du premier volume des Mémoires que l'Académie royale de chirurgie présenta alors au roi, donna lieu au trop célèbre procès qui a duré sept ans, entre les deux corps. On sait toute la part qu'a eue Quesnay à la plus grande partie, non seulement des ouvrages polémiques, mais même aussi des mémoires juridiques qui furent publiés dans ce long intervalle. Mais, de tous ces ouvrages, le seul dont il ait toujours parlé avec une sorte de satisfaction intérieure, c'était l'examen impartial des contestations, qu'il conçut et exécuta en dix ou douze jours.

Barbier, dans son Journal, résume ainsi le conflit existant entre les chirurgiens et les médecins :

« Juin 1743.

« Depuis quelques années, les médecins de la Faculté de Paris et les chirurgiens de la même ville sont en procès, par jalousie de métier pour leurs droits respectifs vis-à-vis les uns des autres dans l'exercice de leurs professions, et surtout par rapport à la prééminence et supériorité que les médecins

Nepveu et de Marie Quénay. Parrain : Louis Neveu. Marraine : Françoise Vieillar.

2° Décès dudit enfant (nommé Louis), le 4 juin 1739. Témoins : Pierre-Charles Nepveu et Martin Maignan.

3° Naissance d'une fille, du nom de Marie-Geneviève, le 15 novembre 1739. Parrain : Georges Laurent; marraine : Marie-Geneviève Nepveu.

4° Décès de Marie Quénay, le 13 mai 1741. Témoins : Pierre Neveu, Louis Neveu et Noël Regnault.

ont eues sur le corps des chirurgiens, qui étaient obligés de leur payer un écu d'or tous les ans, et de leur rendre une espèce d'hommage par députés, depuis que, par édit de 1656, les chirurgiens-barbiers exerçant la barberie avaient été réunis au corps de chirurgiens de robe longue. Ce procès a été appointé pour ne pas être sitôt décidé, et, depuis cet appointement, ils se disputaient par des écrits anonymes.

« Deux circonstances ont été favorables aux chirurgiens : la première, la perfection de leur art, qui a été porté à un haut degré, qui leur a attiré l'approbation et la confiance des grands et du public, et qui leur a fait obtenir l'établissement d'une Académie royale de chirurgie.

« La seconde, la grande faveur de M. La Peyronie, premier chirurgien auprès du Roi, qui est un homme d'esprit et entreprenant, et fort supérieur par le crédit et l'intrigue à M. Chicoyneau, premier médecin du Roi, qui est un homme tranquille.

« En sorte qu'il a paru dans ce mois une déclaration du Roi, enregistrée au Parlement, qui casse l'édit d'union de 1656, rétablit les chirurgiens de robe longue, les sépare entièrement des perruquiers et de tout ce qui a rapport à la barberie, et qui ordonne qu'à l'avenir il ne sera plus reçu de maître-chirurgien qu'il n'ait un certificat de cours d'études, qu'il n'ait étudié en physique et qu'il ne soit reçu maître ès arts dans l'Université de Paris, lesquelles dispositions sont précédées par la déclaration du Roi (1), d'un grand éloge sur la perfection, l'utilité et l'honneur de cette profession.

« Au moyen de ce changement, le procès est jugé tacitement et perdu pour les médecins. Il n'est plus question d'hommage. Il y a plus. Tous ceux qui seront reçus dans la suite, étant lettrés, joindront à la science de la chirurgie et de l'anatomie la connaissance de la médecine, et, dans quinze ans d'ici, seront préférés aux simples médecins dont la science, en effet, n'est que conjecturale, ce qui fera un très

(1) Déclaration du 23 avril 1743.

grand tort à la Faculté de médecine, quand, une fois, par le décès des chirurgiens d'aujourd'hui, il n'y aura plus que des chirurgiens maîtres ès arts, qui ne seront plus en boutique. Et il faut convenir que cette réunion de la barberie avait extrêmement avili cette profession. »

La lutte n'était pas finie en 1749 :

« Janvier 1749 (1).

« A propos des médecins et des chirurgiens, ils sont toujours fort animés les uns contre les autres, ce qui ne contribue pas au soulagement du public dans les maladies. Leur procès n'est point encore jugé au Conseil; on voudrait peut-être, par la difficulté de faire un règlement, qu'ils s'accommodassent entre eux, mais il n'y a pas d'apparence. Depuis plus d'un an, on ne reçoit point de chirurgiens à Saint-Côme, parce que les médecins prétendent présider à ces réceptions. Cela peut avoir des suites fâcheuses. »

Voici quelques extraits de l'Examen impartial, qui parut en 1748 :

Examen impartial, par M. de B...

« Quoique le public soit rebuté de la multitude d'écrits des médecins et des chirurgiens sur les contestations, celui-ci (l'Examen impartial), l'intéresse trop particulièrement pour ne pas réveiller son attention. Ce n'est pas par des écrits produits par les uns et par les autres pour la défense réciproque de leur cause, que ceux qui veulent penser sur cette grande affaire, aussi sérieusement que s'ils étaient chargés de la juger, peuvent s'en former une idée exacte. Ce qu'on peut appercevoir assez clairement dans cette foule de Mémoires répandus dans le public, c'est la législation qui règle les droits des deux professions, mais ces droits sont ce qu'il y a de moins important à décider; les médecins et les

(1) La Bibliothèque nationale possède tous les factums qui furent échangés dans cette période; ils sont indiqués dans l'ouvrage si documenté de M. Corda, au mot : Chirurgiens.

chirurgiens sont faits pour le public, c'est le public qui les récompense, qui fait leur principal objet, et qui assurera toujours dans la société des hommes qui se destineront à l'exercice de la médecine et de la chirurgie; mais il s'agit de savoir quels doivent être ces hommes et quelles précautions on doit prendre pour procurer au public, le plus qu'il est possible, des médecins et des chirurgiens suffisamment instruits pour exercer des professions qui décident de la vie des citoyens.

« La première chose qu'il semble qu'on devrait se proposer serait d'examiner si ces professions sont plus utiles que nuisibles à la société, afin de les conserver ou de les proscrire; l'obscurité de l'art de guérir inspire en effet des doutes suffisants pour hésiter sur le parti qu'on devrait prendre; mais cette obscurité même met le public hors d'état de décider si l'impéritie des médecins et des chirurgiens est plus à craindre que les maladies. Il n'y a que les hommes qui jouissent de la santé qui puissent se livrer sensément à ces réflexions, car, lorsque, dans nos maladies, nous sommes pressés par la douleur et par la crainte, nous nous jetons avec empressement entre les bras de ceux qui captivent notre confiance, qui apaisent nos craintes et qui nous promettent avec assurance des secours salutaires; ainsi, il est inutile de délibérer s'il faut des médecins et des chirurgiens dans la société; leur art mystérieux est si imposant qu'on aura toujours recours à eux dans les maladies. »

Quesnay ajoute que ce n'est pas l'intérêt des médecins et des chirurgiens qu'il convient d'envisager, mais l'intérêt public :

« Mais cet objet, dit-il, est très difficile à pénétrer; ce n'est pas par des connaissances superficielles, par des idées prises au premier aspect, qu'on peut en juger. Tous les hommes sont remplis de préjugés sur les professions savantes qu'ils n'ont point étudiées, et l'ignorance peut suggérer des opinions très dangereuses dans des décisions où il s'agit de la vie d'une multitude innombrable d'hommes.

Ainsi, dans tout ce qui concerne la sûreté du public, on doit extrêmement redouter l'erreur..... »

Quesnay approfondit ensuite la nature des deux professions et s'exprime ainsi :

« Occupé depuis longtemps d'un sujet si intéressant et fatigué de divers raisonnements ridicules, je me suis appliqué à l'approfondir. J'ai fréquenté divers hôpitaux, j'ai consulté sur la chirurgie les maîtres de l'art, en leur cachant mes intentions, je leur ai fait différentes questions sur les points les plus essentiels, je me suis assuré par moi-même de la vérité. Ce que j'ai trouvé de plus embarrassant était de connaître à fond en quoi consiste l'art d'opérer. Mes idées sur cette partie étaient si différentes de la manière de penser de beaucoup de personnes très sages et très éclairées, que je craignais d'être dans l'erreur. Cependant, une multitude de faits de chirurgie dont j'avais eu connaissance à la guerre (1), et sur lesquels j'avais médité, m'avait déjà beaucoup instruit sur l'étendue du savoir nécessaire pour la cure des maladies chirurgicales et sur la véritable manière de devenir habile dans l'art d'opérer.

L'opuscule de Quesnay se compose de deux parties :

Première Partie

« Partage de l'art de guérir entre les médecins et les chirurgiens.

« La profession de chirurgien doit être envisagée par rapport aux opérations et par rapport à la cure des maladies chirurgicales.

« Il y a deux sortes d'opérations : 1° les opérations réglées, qu'on peut apprendre sur les corps morts ; 2° celles qu'on appelle cas de chirurgie, toutes les opérations possibles que le hasard peut fournir.

« Celles qui se pratiquent sur les corps morts sont en petit nombre.

(1) Quesnay fait allusion à la campagne de 1744.

« Il y a à Paris trois cents maîtres chirurgiens et un millier d'élèves en chirurgie.

« Ce n'est point l'exercice continuel des mains qui apprend à opérer.

« Les opérateurs qui s'exercent sur les vivants ne s'apprennent que par l'étude : aucune de ces opérations ne ressemble à une autre ; c'est la science qui fait comprendre au chirurgien ce qu'il doit faire.

« La main et l'esprit éclairé par le savoir doivent toujours agir ensemble.

« Pour se convaincre de ces vérités, il suffit de lire, dans le premier volume de l'Académie de chirurgie, les mémoires qui traitent de quelques points de la chirurgie manuelle. Par exemple, les mémoires sur le trépan, dans les cas douteux, sur l'opération césarienne, sur les pierres de la vésicule du fiel, sur les pierres enkistées dans la vessie, sur la manière de tirer les corps étrangers arrêtés dans le gosier, et on verra par ces exemples si c'est par l'exercice habituel de la main ou par la science qu'on devient chirurgien opérateur.

« Nous venons de démontrer que l'étendue de la capacité des chirurgiens dans l'art d'opérer consiste dans l'étendue du savoir. Nous allons examiner une autre partie de leur profession, qui marquera encore plus quelle doit être la profondeur de leurs connaissances.

« Quelle est la science nécessaire pour la cure des maladies internes ?

« La cure des maladies chirurgicales appartient aux chirurgiens par une loi établie par la nécessité même.

« La science nécessaire pour le traitement des maladies externes appartient tellement à la science d'opérer, qu'il est impossible de concevoir qu'il puisse se former de grands chirurgiens opérateurs, s'ils n'ont une connaissance parfaite des maladies externes, c'est-à-dire des maladies où se pratiquent les opérations et où l'opérateur, pour les exécuter

parfaitement, se règle sur la nature et sur l'état de ces maladies. Les médecins n'ont pas pensé qu'en renonçant aux opérations et aux pansements, l'économie des malades leur retrancherait les maladies chirurgicales.

« Mais comment distinguer les maladies internes des maladies externes ; ce n'est pas facile ; les maladies externes, même qui naissent des causes externes, les plaies, peuvent arriver à des corps mal disposés ; les maladies externes occasionnent des maladies internes : ainsi, une grande plaie peut être suivie de fièvres, etc.

« C'est l'exercice de l'art de guérir qui est partagé et non la science ; le médecin est obligé d'être chirurgien et le chirurgien d'être médecin ; la doctrine de l'art de guérir ne doit point être partagée.

« Depuis près d'un siècle, la chirurgie a été livrée à des hommes illettrés ; les chirurgiens ont été abaissés à la condition de barbiers.

« On ne peut nous opposer l'exemple de tous les chirurgiens de province, qui ne sont pas lettrés, et qui traitent de toutes les maladies.

« Il y a, dit-on, de grands chirurgiens qui n'ont point étudié le latin ni la philosophie ; ce sont, dit Quesnay, des prodiges et des hommes de génie. »

Quesnay traite ensuite de l'*Emploi des chirurgiens dans la cure des maladies internes :*

« Les hommes peu fortunés appellent les chirurgiens pour les secourir dans les maladies internes.

« N'y a-t-il pas là usurpation ?

« Est-ce la nécessité qui veut cela, ou doit-on l'imputer à l'intrigue et à l'avidité des chirurgiens ?

« Est-il de l'intérêt public de réformer l'usage où sont les pauvres habitants, tant des villes que des campagnes, de recourir aux chirurgiens pour les secourir dans leurs maladies. Est-il possible de réformer cet usage ?

« Quelle est la médecine qui s'exerce chez le menu peuple? Et comment s'y exerce-t-elle? C'est une médecine simple et peut-être la meilleure, qui consiste dans l'administration de la saignée, d'une tisane, de quelques purgatifs et de très peu d'autres remèdes. Les chirurgiens font les saignées, qui leur sont payées à bas prix, et, par-dessus le marché, ils conseillent le reste, en sorte que les pauvres malades sont secourus gratuitement en ce qui concerne les fonctions qui sont du ressort de la profession du médecin. Or, il est réellement de l'intérêt de ces malades d'éviter une plus grande dépense.

« Que restera-t-il donc au médecin?

« La science des chirurgiens ne peut préjudicier aux médecins.

« Les chirurgiens ne peuvent, d'après les lois, demander aucun honoraire pour la cure des maladies internes.

« Il ne doit pas y avoir de subordination. »

Seconde Partie

« Les médecins préféraient les barbiers illettrés ; la Faculté ne veut pas que les chirurgiens se livrent à l'étude que leur enlève l'exercice de la main.

« La science, dit un avocat général, n'est pas pour ceux qui n'ont que la main, comme les barbiers et les chirurgiens.

« La chirurgie était en décadence sous Louis XIV, parce qu'elle n'était pas protégée. Quelque temps après que fut anéanti le collège de Saint-Cosme, Louis XIV fut affligé d'une fistule à l'anus; il fit appeler les chirurgiens les plus célèbres de ce temps-là, mais aucun ne connaissait et ne pouvait pratiquer l'opération qui convenait à cette maladie, quoiqu'elle fut décrite dans les livres, même dans les livres des anciens auteurs.

« Les effets redoutables du rétablissement des barbiers entraînait un autre inconvénient. C'est la saignée qui procure aux élèves en chirurgie la facilité de venir de toutes

les provinces du royaume s'instruire à Paris, sous la direction des maîtres de l'art et aux Ecoles de Saint-Cosme, parce que c'est par la saignée qu'ils sont utiles à ces maîtres et qu'ils peuvent se soutenir sans frais à Paris, jusqu'à ce qu'ils soient capables de former un établissement. Est-ce donc chez les barbiers qu'ils se retireront pour faire la barbe et des saignées et peut-être des perruques ?

« Les médecins se plaignent du désordre qu'ils éprouvent par le refus que font les chirurgiens de faire les saignées qu'ils ordonnent.

« Qu'on se tourmente, qu'on cherche, qu'on se tourne tant qu'on voudra de tous côtés, on ne trouvera rien de plus judicieux, rien de plus avantageux au public, rien de plus digne de l'auguste tribunal qui doit décider les contestations des médecins et des chirurgiens, que toutes les dispositions de la Déclaration du Roy de 1743.

« C'est le moyen d'avoir de vrais chirurgiens.

« Sa Majesté a établi, en 1724, une Ecole de chirurgie et a donné des règlements pour une Académie de chirurgie, qui se fonda en 1731.

« C'est toujours le public qui est juge, et non les communautés, qui n'ont qu'un intérêt d'un instant dans de pareilles décisions. La plupart des hommes qui les forment aujourd'hui ne seront plus dans vingt ans ; ceux qui leur succéderont seront faits pour l'état qu'on leur établira. Si la profession de chirurgien n'avait pas la dignité qui convient aux hommes propres à l'exercer et à la perfectionner, ils seraient libres d'en choisir une autre plus honnête, et la chirurgie serait livrée à des mercenaires beaucoup plus sensibles au lucre qu'aux honneurs. »

Praticien émérite, Quesnay disait :

« Un long exercice ne peut suppléer à la théorie.

« La capacité d'un médecin consiste dans l'étendue et dans la certitude de la théorie, mais la théorie des médecins n'est pas moins équivoque ni moins suspecte que cette pré-

tendue expérience qu'on prodigue aux praticiens qui sont continuellement occupés à visiter des malades.

« Ce n'est pas par l'habitude qui peut s'acquérir dans l'exercice qu'on devient habile dans la pratique de la médecine, puisqu'on ne peut être habile qu'autant qu'on a les lumières nécessaires pour déterminer la nature de la maladie, pour s'assurer de sa cause, pour en prévoir les effets, pour démêler les complications, pour apercevoir les dérangements intérieurs des malades, pour découvrir les causes des accidents, pour saisir les vraies indications et les distinguer des apparences, qui peuvent jeter dans des méprises et dans des fautes très graves. Ce n'est donc que par une science sûre, profonde et lumineuse, qu'on peut saisir, pénétrer et discerner tous ces objets renfermés dans l'intérieur du corps et inaccessibles à l'empyrisme.»

En 1750, Quesnay donna une nouvelle édition de son *Traité de la Saignée;* on trouve, dans le volume, les indications suivantes :

« Traité des effets et de l'usage de la saignée, par M. Quesnay, médecin consultant du Roy, nouvelle édition en deux traités de l'auteur sur la Saignée, réunis, mais dans un nouvel ordre et très augmentés (1750), avec portrait.

« F. QUESNAY

« *Regi a consiliis*

« *Medicis*

« *Off. R. Caumont consiliar, Regis medicus, etc.*

« J. CHEVALLIER, pinxit. S. G. Will sculp. »

Il est dédié à « très haut et très puissant seigneur François Louis de Neuville, duc de Villeroy et de Retz, pair de France, chevalier des ordres du Roy, capitaine de la première et plus ancienne compagnie française des gardes de son corps, maréchal de camp, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté de la ville de Lyon, province de Lyon. » — Quesnay dit :

« Monseigneur,

« Vous m'avez permis de vous dédier le premier essai de ce traité (1); je n'avais d'autre titre alors que mon empressement à annoncer l'honneur que vous veniez de me faire en m'appelant auprès de votre personne; mais, aujourd'hui, mon devoir rend indispensable l'hommage que je vous fais de cette deuxième édition.....

« Si j'ai été assez heureux pour réussir, je devrai cet avantage aux ressources, aux facilités dont votre générosité m'a pourvu dans mon travail.....

« Je ne parlerai pas de ces bontés de préférence dont vous ne cessez de me combler, de ces témoignages précieux de confiance dont vous m'honorez, de ces marques d'estime que vous accordez à mes faibles efforts et qui ont tant de charme pour l'homme de lettres. »

En 1753, il publie son *Traité des fièvres continues*, composé en 1744, aux armées, dans lequel on a rassemblé et examiné les principales connaissances que les anciens ont acquises sur les fièvres par l'observation et par la pratique, particulièrement sur les présages, la coction, les crises et la cure de ces maladies ; l'ouvrage est composé par M. Ques-

(1) En 1736, Louis-François, duc de Villeroy, et d'abord duc de Retz, né à Versailles le 7 mars 1695, décédé le 13 décembre 1765.

Fils aîné de Louis-Nicolas de Neufville et de dame Marguerite Le Tellier, par conséquent, petit-fils de François de Neufville, 2e duc de Villeroy, pair et 1er maréchal de France.

Son contrat de mariage fut signé à l'hôtel de Luxembourg, à Paris, le 14 avril 1716.

Le jeune époux succéda, en 1722, aux honneurs de son père et devint, après la mort de celui-ci, gouverneur du Lyonnais et capitaine des gardes du corps. Il mourut à Versailles, le 13 décembre 1765; il était pourvu de son gouvernement depuis 1734. Il ne laissa pas de postérité.

C'est lui qui donna son nom au quai de Retz, un des plus beaux de Lyon. Par une délibération du 1er septembre 1748, le Consulat lyonnais, continuant ses traditions de flatteries, ne trouva pas de plus belle appellation pour la nouvelle chaussée. Le consentement que voulut bien accorder le prince à cet arrêté, constitue l'acte le plus connu de son administration.

(A. Vingtrinier.)

nay, écuyer, membre de l'Académie royale des Sciences, médecin consultant du Roi et premier médecin de Sa Majesté en survivance (1753).

Chapitre préliminaire :

« Sur la distinction des différentes maladies et affections morbifiques qui les accompagnent, et sur les progrès de la médecine dans la connaissance des maladies.

« Les fièvres sont souvent des maladies compliquées. »

Quesnay avait cédé tous ses droits d'auteur sur son *Traité de la Saignée,* dès le 9 juin 1751, à son libraire habituel, Charles Maurice d'Houry.

Il est dit, dans une note des Fièvres continues, que la table des volumes, ainsi que toutes les tables des ouvrages de Quesnay, a été dressée par Hévin, son gendre, qui était aussi son dévoué collaborateur dans ses ouvrages de chirurgie et de médecine.

XI

Quesnay, docteur en médecine

« La véritable raison, dit Hévin, qui détermina puissamment Quesnay à se dévouer à la pratique de la médecine interne uniquement, n'est pas ignorée de ses enfants et de ses amis particuliers.

« La goutte, dont il avait été attaqué dès l'âge de vingt ans et qui, souvent, se portait sur ses yeux et occupait le plus ordinairement les mains et les doigts, l'avertissant assez que les ouvrages manuels de la chirurgie lui échapperaient bientôt, il prit le parti de faire usage des inscriptions en médecine qu'il avait prises dans sa jeunesse et pendant la campagne de 1744, où il avait suivi le roi à Metz; il reçut, à Pont-à-Mousson, les degrés de bachelier et de docteur en médecine, après avoir subi les délais fixés par les règlements, les examens ordinaires, et soutenu publiquement, le 9 septembre 1744, une

thèse *de affectibus soporosis in genere*, qui fut imprimée et que je conserve; Quesnay devenait docteur en médecine à cinquante ans; depuis vingt-six ans, il exerçait officiellement la chirurgie. »

Il nous a été absolument impossible de retrouver cette thèse (1).

La France déclarait la guerre à l'Autriche le 26 avril 1744; Louis XV quittait Versailles le 3 mai pour prendre part à la campagne; le Roi se rendait successivement à Péronne, à Valenciennes, visitait Condé, Maubeuge et Douai, et entrait dans Lille le 11 mai; sept jours après, il assistait à l'investissement de Menin, qui capitulait le 4 juin.

Dans cette campagne contre l'Autriche, Quesnay accompagnait évidemment le duc de Villeroy, dont le *Journal de Narbonne* parle ainsi en mai 1744 (2) :

« Mai 1744.

« Le jour du départ du Roi pour l'armée, on disait à Versailles que le duc de Villeroy, capitaine des gardes et l'un de ses plus intimes favoris, avait été exilé. L'on faisait courir ce bruit parce qu'étant alors de quartier, ce n'était pas lui qui avait accompagné le Roi; on ajoutait que le Roi lui avait dit, le samedi (2 mai), veille de son départ, qu'il resterait et attendrait ses ordres.

« Cette nouvelle était fausse; le duc de Villeroy ne fut pas exilé et se rendit à l'armée à la fin du mois de mai.

« On raconte alors que le duc d'Ayen ayant dit que le duc de Villeroy aimait mieux être à sa maison de campagne qu'en campagne, le duc de Villeroy, à son arrivée à l'armée, était allé trouver le duc d'Ayen et qu'il lui dit : « Jeune homme, « je veux savoir si votre épée est aussi dangereuse que votre « langue »; qu'ils s'étaient battus; que le duc de Villeroy avait

(1) Elle a été vainement recherchée à Nancy et à la Bibliothèque nationale.

(2) Quesnay aurait peut-être pu aussi aller à la guerre comme chirurgien juré de la prévôté.

porté deux coups au duc d'Ayen, et que l'on avait répandu le bruit que c'était une hémorragie qui retenait celui-ci au lit. »

Il est à supposer que Quesnay partit aussi à la fin du mois de mai 1744 pour l'armée, avec le duc de Villeroy, qu'il accompagna ce dernier pendant deux mois environ seulement, car il est reçu docteur en médecine le 9 septembre et, préablement, il avait l'obligation de résider à Pont-à-Mousson pendant plus d'un mois, temps nécessaire au minimum pour satisfaire aux exigences des règlements.

En juin 1744, Louis XV visita Béthune, Saint-Omer, Calais, Boulogne et les travaux du siège d'Ypres.

Il se rendit ensuite en Alsace, en passant par Arras, La Fère, Laon, Reims, Châlons et Verdun ; le 8 juillet, il est à Dunkerque, puis il arrive à Metz, où il tombe gravement malade le 4 août.

Le Roi se réveille, le samedi 8 août, avec la fièvre. La Peyronie, absolument maître de Chicoyneau, premier médecin, faisait avec lui les consultations sans même y appeler le sieur Marcot, homme fort sage. Dès le 9, le Roi demanda Dumoulin, mais on ne lui envoya un courrier que le 13.

Les examens que Quesnay fut obligé de passer à Pont-à-Mousson devaient nécessiter un séjour dans cette ville d'au moins cinq semaines (1): en effet, pour être admis au grade de bachelier dans la Faculté de médecine, il fallait subir un examen qui durait une semaine, sur la physiologie, l'hygiène, la pathologie et sur les aphorismes d'Hippocrate; pour obtenir la licence, quatre examens, qui duraient chacun une semaine, étaient imposés au candidat; le premier examen roulait sur la matière médicale, le second sur l'anatomie, le troisième sur la chirurgie, dans lequel le futur licencié exécutait de ses propres mains, sur des cadavres, les dissections anatomiques et les opérations chirurgicales; le quatrième examen portait sur la pratique de la médecine.

(1) Tableau de Paris, 1757.

D'après les règlements, pendant la licence, le candidat devait soutenir quatre thèses : trois sur la physiologie, la pathologie, la chirurgie, et une cardinale, c'est-à-dire principale et fondamentale sur l'hygiène.

A défaut de la thèse de Quesnay, que la Bibliothèque nationale, ni la Faculté de Nancy, qui a remplacé l'Université de Pont-à-Mousson, ne possèdent, nous publions le texte en latin avec traduction en regard, du diplôme de docteur délivré à François Quesnay, le 9 septembre 1744, par la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson.

Le diplôme de Quesnay aurait suscité un procès entre Quesnay et la Faculté de médecine de Paris, celle-ci refusant l'exercice à Paris à tout docteur qui n'était pas de son école.

TEXTE LATIN

« *Pro Doctoratu medico* (1).

« Mauricius Granclas, regis consiliariis et medicus, necnon in celeberrima Universitate Ponti-Mussonâ Facultatis Medicæ, professor regius atque decanus et collegium professorum regiorum ejusdem Facultatis, Universis et singulis presentes litteras visuris et audituris, salutem in Domino sempiternam. Cum vitæ, morum probitas, eruditio varia, et fama laudabilis magistri domini Francisci Quesnay ex Merey, diocesis Carnotensis, medicinæ licentiati, nobis sat conspectæ sint, necnon ejus doctrina et peritia, quibus baccalaureatus gradum in medecina hic et ubique terrarum exercere licentiam a nobis obtinere meritus est, ipse ad cumulum gloriæ et lauream Appolinarem consequendam intentus ut magna præmia magnis laboribus debita adipisceretur.

« His de causis prædicti magistri domini Francisci Quesnay doctrinam multis examinibus probavimus ; qua ratione

(1) *Dictionnaire* de Dechambre.

factum est ut idoneus sit habitus qui doctoratûs laurea insignaretur. Itaque prœmisso diligenti ac rigoroso examine, praemissisque disputationibus publicis, ac probata ejus fidei catholicæ professione, nos, sub authoritate apostolicâ ac regiâ qua ac parte fungimus, predictum magistrum dominum, Franciscum Quesnay, medicinâ licentiatum ac doctoratum in medicinâ, creamus et declaramus, eique facultatem et licentiam transferemus docendæ et exercendæ medicinæ hic et ubique terrarum, vestem coccineam et epomidem, aliaque insigna doctoratus inducere, omnia demum privilegia quæ sanctissimorum Pontificum indultis et principum constitutionibus concessa sunt et ad hunc gradum ad instar antiquissimarum Facultatum Parisiensis et Bononiensis pertinentia generaliter impertimus. In cujus rei fidem litteris per secretarium Facultatis nostræ expeditis et utraque sigillo nostro munitis, subscripsimus. Datum Ponti-Mussi in comitiis nostris, die nona mensis septembris anni millesimi septcentimini quadragesimi quarti.

« Signé : Granclas, Jabelot, regis consiliarius et medicus professor regnis; Le Lorrain, professor regius.

« Ex mandato domini decani : Issarrette, Secretarius. »

TRADUCTION FRANÇAISE

« *Pour un docteur médecin.*

« Maurice Granclas, Conseiller du Roi et médecin de la Faculté de médecine de la très célèbre Université de Pont-à-Mousson, professeur royal et doyen des professeurs royaux de cette même Faculté, à tous et à chacun de ceux qui verront et entendront les présentes lettres, salut éternel dans le Seigneur. Après avoir suffisamment considéré la pureté de la vie et des mœurs, l'érudition variée, la renommée élogieuse de Maître François Quesnay de Méré, du diocèse de Chartres, licencié en médecine, sa science et son habileté

pour lesquelles il mérite d'obtenir de nous de porter le grade de bachelier en médecine, ici et par toute la terre, ainsi que celui de licencié, voulant moi-même le combler de louange et lui permettre de ceindre le laurier d'Apollon, pour qu'il obtienne les grandes récompenses dues aux grands travaux.

« Pour ces causes, nous avons éprouvé par de nombreux examens la doctrine de Maître François Quesnay; c'est pourquoi il est établi qu'il est digne d'avoir les insignes du laurier du doctorat. Aussi, après un examen soigneux et rigoureux préalable, après des discussions publiques et nous être assuré de sa foi catholique, nous, sous l'autorité apostolique et royale, dans la partie qui nous est dévolue, créons Maître François Quesnay licencié et docteur en médecine et déclarons et lui accordons la faculté et la liberté d'enseigner et de pratiquer la médecine, ici et par toute la terre, lui conférons le droit de porter la robe rouge et le manteau sur l'épaule et les autres insignes du docteur, enfin tous les privilèges qui sont concédés par les indults des très saints Pontifes et par les constitutions de nos rois, et pour ce grade à l'instar des antiques Facultés de Paris et de Bologne. Pour la régularité, les présentes lettres sont expédiées par le secrétaire de notre Faculté, et revêtues de notre sceau. Donné à Pont-à-Mousson, dans nos assemblées, le neuvième jour du mois de septembre, année 1744.

« Signé : GRANCLAS, JABELOT, conseiller du Roi et professeur royal; LE LORRAIN, professeur royal.

« Par ordre de Monsieur le doyen : ISSARRETTE, secrétaire. »

Le nom de Quesnay ne figure pas parmi les médecins qui soignèrent le Roi; il n'avait d'ailleurs aucun titre à cet effet; on appela de Paris le célèbre Jacques Dumoulin ou Molin (1); La Peyronie était au chevet du malade.

Le mercredi 12 août 1744, on fit venir à la consultation

(1) Médecin consultant du Roi.

deux médecins de Metz, Castera et Mangin, à trois heures de l'après-midi.

Ce fut dans ce moment qu'un ancien chirurgien-major du régiment d'Alsace, nommé Moncerveau, qui était retiré à Metz, demanda la permission d'entrer et d'examiner l'état où était le Roi. On avait donné de l'émétique à Sa Majesté sans qu'il en parût aucun effet; le chirurgien d'Alsace trouva que le ventre n'était point tendu et qu'il n'y avait aucun signe de mort; il en parla avec une confiance capable de rassurer un peu et proposa de saigner le Roi de la jugulaire, après quoi il lui donnerait un remède dont il espérait un heureux succès.

Le 26 août, Louis XV était déclaré hors de danger par Dumoulin.

Les mémoires du duc de Luynes indiquent, au mois de septembre, les phases successives du rétablissement du Roi :

« Mercredi 3 septembre. On chante aujourd'hui le *Te Deum* pour la convalescence du Roi.

« Jeudi 4. Metz. Il paraît que le quinquina fait à présent tout l'effet qu'on peut désirer.

« Vendredi 5. Le Roi est mieux qu'hier.

« Samedi 6. Le Roi prend du pavot.

« Lundi 8. Le Roi a très bien dormi cette nuit.

« Vendredi 19. Le Roi a recommencé à jouer à cavagnole; table à 8 heures, chez M. de Villeroy.

« Samedi 20. Dumoulin repart pour Paris.

« Le 10 octobre, à Strasbourg, le duc de Villeroy est signalé dans le carrosse du Roi, à côté de Sa Majesté. »

Louis XV était de retour à Paris le 15 novembre, avec son capitaine des gardes du corps, et sans doute François Quesnay.

Quesnay écrivit pendant la campagne de 1744 son *Traité des fièvres continues* (1).

(1) Lire sur Quesnay, au point de vue médical, une notice fort remarquable dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine* (séance du 8 septembre 1896), par M. le docteur Ferrand. M. le docteur Ferrand,

« Il a composé, dit Hévin, en entier son *Traité des fièvres continues* à l'armée, au milieu du tumulte et du bruit d'un camp. Il était dans une grange qui lui servait d'habitation, huché sur une meule de foin et de paille, et il y travaillait aussi paisiblement qu'il eût pu le faire dans son cabinet. »

Aux termes des règlements, Quesnay ne pouvait cumuler l'exercice de la médecine avec celui de la chirurgie ; il figura parmi les chirurgiens jurés de Paris, de 1738 à 1749, mais, en 1749, il dut résigner ses fonctions de chirurgien ; il était nommé en effet, cette année-là, médecin consultant du Roi et il ne lui était plus permis d'exercer la chirurgie; Quesnay était obligé également de cesser de professer à l'école; en 1739, il avait été démonstrateur au Collège royal de chirurgie; de 1740 à 1749, il figure au nombre des professeurs de l'Ecole de chirurgie, soit comme démonstrateur, soit comme substitut.

XII

Quesnay et Madame de Pompadour

Nous avons consacré ailleurs des notices à la noblesse de François Quesnay et à sa fortune pécuniaire, que nous avons reconstituée. Nous y renvoyons (1).

C'est par Mme d'Estrades (2), parente de Mme de Pompa-

qui vient de mourir, était membre de la Société archéologique de Rambouillet et originaire de Montfort, où il venait tous les ans passer la belle saison.

(1) *Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet*, tome XIII, et Congrès des sociétés savantes de 1897.

(2) Charles-Jean d'Estrades, né le 21 janvier 1709, dit comte d'Estrades, enseigne au régiment des gardes, puis lieutenant au même régiment, tué au combat de Dettingen-sur-le-Mein, le 19 juillet 1743, sans laisser d'enfants, avec N... Huguet de Sémonville, qui a été dame d'atours de Mesdames de France, filles du roi Louis XV, en 1749. — Après la mort de son premier mari, Elisabeth-Charlotte Huguet de Sémonville, ancienne dame d'atours de Mesdames de France, épousa M. Séguier, comte de Saint-Brisson.

dour, que Quesnay entra en relations avec la favorite de Louis XV.

Un jour, Mme d'Estrades, en voiture avec le duc de Villeroy, s'étant trouvée mal, Quesnay fut appelé auprès d'elle. Mme d'Estrades, satisfaite des soins que lui avait donnés Quesnay, recommanda le docteur à sa cousine, Mme de Pompadour.

Les auteurs de mémoires nous indiquent le commencement de Mme de Pompadour dans les faveurs royales.

Le duc de Luynes écrit, à la date du 19 juin 1745 :

« Mme d'Etioles est toujours à la campagne près de Paris et n'a jamais voulu aller en Flandre. Le Roi en est plus amoureux que jamais ; il lui écrit et lui envoie des courriers à tout moment. Elle voit fort peu de monde à sa campagne ; Voltaire a fait quelques vers pour elle à l'occasion de la bataille... On travaille toujours ici à l'appartement de Mme de Châteauroux, pour Mme d'Etioles ; l'on change presque entièrement cet appartement. Elle prendra, comme je l'ai dit ailleurs, le titre de marquise de Pompadour; la terre est achetée et elle sera présentée. Mme d'Estrades, parente et amie de Mme d'Etioles, doit être aussi présentée dans le même temps. »

Mais ce ne fut que vers 1748 ou 1749 que Quesnay devint le médecin de Mme de Pompadour; à la fin de 1747, il était toujours attaché au duc de Villeroy comme chirurgien ; en mars 1749, il devient médecin à la Cour ; le 24 janvier 1750, Mme de Pompadour est la marraine d'un de ses petits-enfants, ce qui fait supposer des relations établies avec le grand-père.

La correspondance de la marquise nous la montre sujette aux migraines et aux rhumes :

« Choisy, ce 3 janvier 1750. J'ai eu un peu de rhume dans la tête, mais il est passé. »

« Le 6 avril 1750. J'ai eu la migraine aujourd'hui, je la traînais depuis trois jours. »

Octobre 1752 : Lettre de Mme de Pompadour à son père :

« J'ai eu la fièvre pendant dix jours ; le Roi m'a donné les honneurs de duchesse, tous ces événements ne vous ont rien fait. La saignée du pied et un grand mal de teste ne m'ont pourtant pas empêché de dire à mon frère de vous faire part de la grâce du Roy. »

« Madame avait des battements de cœur terribles, dit Mme du Hausset ; il semblait que son cœur sautait. Elle consulta beaucoup de médecins et je me souviens que l'un d'eux la fit promener dans sa chambre, lui fit soulever un poids et l'obligea de marcher vite. Elle était surprise, il lui dit : C'est le moyen de savoir si cela vient de l'organe, parce qu'alors le mouvement accélère les battements ; sinon, cela vient des nerfs. Je citai le médecin, qui n'était pas fort connu de mon oracle, Quesnay, qui me dit que cette conduite était d'un habile homme. »

En 1750, le Roi lui donnait, à Versailles, le logement du duc de Penthièvre :

« Le Roy m'a donné le logement, dit-elle, de M. et Mme de Penthièvre, qui me sera très commode. Ils passent dans celui de Mme la comtesse de Toulouse, qui en garde une petite partie pour venir voir le Roy les soirs. Ils sont tous très contents. »

Ce logement allait depuis la voûte de la chapelle jusqu'à l'encoignure du château, sur la terrasse faisant face au parterre du Nord et, dans le retour, sept croisées sur la face du château, du côté de la terrasse, c'est-à-dire tout le dessous de l'appartement du Roi, depuis la grande pièce qui se trouve la seconde après le salon d'Hercule, jusqu'au salon de la Guerre, et, en retour, les trois croisées du salon qui sont de la face du château et quatre de la galerie (1).

Quesnay logeait près d'elle au château de Versailles.

(1) Renseignement de M. de Nolhac.

Mme de Pompadour et Mme d'Estrades vont chasser à Saint-Hubert avec le Roi.

« Jeudi 3 juin 1751 (1). Le 2, le Roi vint courre le cerf au poteau de Hollande, dans la forêt de Rambouillet.

« Y étaient : Mme de Pompadour, Mme d'Estrades. »

En décembre 1752 :

« Le Roi donnait un brevet d'honneur à Mme la marquise de Pompadour, qui, en vertu de ce brevet, ayant été présentée à Leurs Majestés et à la famille royale par la princesse douairière de Conty, eut le tabouret dans cette présentation. »

Elle perdait sa fille en juin 1754 :

« Lundi 17 juin 1754, Dampierre. Il devait y avoir, mercredi, trois mariages... Tous ces projets sont vraisemblablement dérangés par la nouvelle que l'on apprit, hier, de la mort de Mlle Alexandrine, fille de Mme de Pompadour. Elle était au couvent de l'Assomption.

« Mercredi 19, Dampierre. Tout ce que l'on sait de la maladie de la fille de Mme de Pompadour, c'est qu'elle prenait du lait; vendredi, 14, elle fut purgée et la médecine fit très bien ; elle mangea du potage avec un peu de poulet. La fièvre lui prit samedi avec des convulsions qui augmentaient à tout moment. On fit partir M. Senac et M. de La Martinière, mais ils la trouvèrent morte en arrivant. Elle avait le péritoine gangrené.

« ... Mme de Pompadour est à Bellevue, très affligée et incommodée; elle a été saignée du pied. La Reine lui envoya un page pour lui faire ses compliments.

« Le Roi ne vit point hier les étrangers; il alla courre le cerf du côté de Rambouillet et retourna le soir coucher à Bellevue. »

En 1753, Quesnay avait dédié à Mme de Pompadour son

(1) Mémoires du duc de Luynes.

Traité des fièvres continues, accompagné d'une dédicace en ces termes :

« *A Madame de Pompadour.*

« Madame,

« L'estime que vous faites des talents et le soin que vous avez d'attirer sur eux ces regards puissants qui font leur gloire et leur récompense, vous donnent un droit légitime aux hommages de tous ceux qui cultivent les sciences et les arts. Celui que je vous rends aujourd'hui vous appartient à des titres plus particuliers. La confiance dont vous m'honorez, Madame, me donne un avantage sur tous ceux qui, comme moi, vous adressent leurs respects. Elle me met à portée de voir chaque jour le principe même de ces sentiments généreux dont les autres ne ressentent que les effets. »

En 1755, Mme d'Estrades était disgraciée :

« 8 août 1755.

« Avant-hier, Mme d'Estrades voulait aller de la Muette à Paris; elle demanda à Mme de Pompadour : « A quelle heure faut-il revenir pour souper? » « A l'heure ordinaire, com« tesse. » Elle partit; au bas de la montagne des Bons-Hommes, elle trouva un courrier qui lui remit une lettre de Saint-Florentin, qui lui marquait de la part du Roi qu'elle eût à remettre sa charge, dont Sa Majesté lui conservait les appointements cependant, et qu'elle ne revînt plus à la Cour.

« Mercredi 20 août. Le Roi a donné le logement de Mme la comtesse d'Estrades à M. le comte et à Mme la comtesse de Tessé; — le 16, Mme d'Estrades avait donné sa démission de dame d'atours de Madame Adélaïde. »

Mais Quesnay ne partage pas la disgrâce de sa première bienfaitrice; il reste à la Cour médecin du Roi et médecin de Mme de Pompadour.

En 1756, Mme de Pompadour est nommée dame d'honneur

de la Reine, mais cette nomination ne va pas sans exciter de vifs mécontentements :

« Déchaînement universel contre la promotion de Mme de Pompadour à la place de dame d'honneur de la Reine. La marquise prétend convertir le Roi. Elle faisait l'esprit fort devant le Roi pour assurer son règne; elle admettait à sa conversation avec le Roi le sieur Quesnel, son médecin, homme de beaucoup d'esprit, et qui se pique d'être esprit fort (1). »

En 1758 s'achève la construction du château de Saint-Hubert; — le 20 juin, le duc de Luynes écrit :

« Le bâtiment que le Roi fait faire à Saint-Hubert, sur le bord de l'étang, est presque achevé. On travaille cependant encore au salon, qui est en stuc jaune et blanc, fait par le même ouvrier qui a travaillé chez M. d'Argenson, à Neuilly. A la suite des deux pavillons de l'entrée de la cour, on a fait deux bâtiments pour la bouche et le commun. L'entrée est fermée par une grille; le pavillon de la gauche en entrant, qui a servi, dans les commencements, de cuisine en bas et de salle à manger pour le Roi en haut, a toujours été destiné à faire une chapelle; elle est présentement achevée et la bénédiction en fut faite par M. l'Evêque de Chartres... On commence à bâtir quelques maisons dans le voisinage, et on va y établir une succursale en attendant qu'on bâtisse une paroisse. Le Roi, pour la commodité de son service actuel, a loué une petite maison de campagne nommée Lartoire, qui est de l'autre côté du pavé de Rambouillet (2). »

Quesnay accompagne Mme de Pompadour dans ses voyages à Saint-Hubert, où il a ses appartements.

Les inventaires de Saint-Hubert nous apprennent qu'il y

(1) Mémoires de d'Argenson, tome 4, p. 262.

(2) Très probablement la propriété qui appartient aujourd'hui à la famille Cousin.

avait au château de Saint-Hubert une chambre réservée à Quesnay.

Cette chambre était située au premier étage du château.

Dans l'*Inventaire des meubles du château de Saint-Hubert, 1762* (1), on trouve la description du mobilier de la chambre de Quesnay.

« — Un lit en niche de Siamoise de Rouen, à bouquets détachez, encadré d'une petite bourdure à guillochis, composé de 3 pièces de tapisserie faisant ensemble 3 aunes 7/8 de cours sur 1 aune 1/2 de haut, pour le tour de la niche, fond, 4 petites pentes, pente et soubassement de longueur, courtepointe, 2 rid. de 3 lez chacun sur 6 pieds de haut, doublez de toile fil et coton et 2 attaches.

« Le bois de lit de fond sanglé et roulettes de 4 pieds de large et 6 pieds 2 pouces de long, garni de sommier, etc., 2 couvertures de laine.

« 1 Bergère, 1 fauteuil, 2 chaises, pareils aux précédents.

« 1 Rid. de fenêtre pareil aux précédents.

« QUENET. »

Les mots « pareils aux précédents » indiquent que la tapisserie est la même que celle du lit quant à l'étoffe, et que les meubles sont garnis de « galons d'or faux avec clous dorés ».

En 1757 se place l'attentat de Damiens contre Louis XV, ainsi raconté par le duc de Luynes :

« Du jeudi 6 janvier.

« Hier, le Roi, après dîner, revint de Trianon pour voir Madame Victoire, qui était un peu incommodée. Il avait donné l'ordre à 5 h. 1/2 pour retourner à Trianon; ses carrosses l'attendaient à la porte de la nouvelle salle des Gardes; le Roi descendit à 6 heures, précédé par M. de Montmirail, ayant à sa droite et à sa gauche M. de Brienne et M. le Premier,

(1) Renseignement à nous fourni par M. Maillard (Archives nationales, 3868).

en avant M. de Beaumont, écuyer du quartier, Mgr le Dauphin à côté de lui, du côté gauche, et M. le duc d'Ayen derrière. Il y a plusieurs marches de la salle des Gardes dans la cour; il était au bas de la derrière marche, lorsqu'il se sentit frappé du côté droit et dit : « On m'a donné un grand « coup de coude; » on vit en même temps un homme environ de 45 ans, habillé de brun avec une redingote brune, qui avait son chapeau sur la tête. Mgr le Dauphin lui dit : « Est-ce « que tu ne vois pas le Roi? » et un garde du corps lui jeta son chapeau à bas. M. Didreville, écuyer du Roi auprès de Mgr le Dauphin, avait déjà saisi l'homme par les deux épaules, mais était prêt à lâcher, croyant que c'était un paysan étourdi. Le Roi ayant porté sa main à l'endroit du coup, entre la 4e et la 5e côte, la retira pleine de sang et dit : « Je suis blessé et c'est cet homme qui m'a frappé... »

« On s'empara de l'assassin ; le Roi perdait beaucoup de sang... Il remonta son escalier sans être soutenu. Il devait coucher à Trianon; il n'y avait ni linge pour lui, ni draps dans son lit, ni valet de chambre, ni même M. de La Martinière, premier chirurgien, qui était venu à Versailles et retourné à Trianon. On coucha le Roi sur ses matelas sans draps; tous ceux qui se trouvèrent auprès de lui le déshabillèrent. On avertit M. Hévin (premier chirurgien de Mme la Dauphine). Le Roi avait de l'étouffement dans ce moment. M. Hévin le soigna. M. de La Martinière étant arrivé, sonda la plaie; la sonde entra jusqu'à la côte et lui fit voir que l'ouverture ne perçoit point dans le bas, mais seulement un peu en haut, et était en tout de la longueur d'environ quatre pouces, sans avoir vraisemblablement rien offensé, ce qui s'est vérifié depuis à ne pouvoir douter... Le Roi avait des habits d'hiver, par conséquent plus épais..., sa chemise se trouva pliée en trois ou quatre doubles dans l'endroit où il a été frappé..., le scélérat qui avait pu prendre son poignard les doigts fermés en dessous, et qui, dans cette posture, le tenait les doigts fermés en dessus, de sorte que le coup a

remonté par effet naturel. On saigna le Roi une seconde fois. La nuit n'a pas été bonne, d'autant plus que le Roi a coutume de se coucher du côté droit, qui est celui de la plaie; cependant il a dormi. M. de La Martinière lui a dit que s'il était un simple particulier, il aurait pu se lever en robe de chambre dès aujourd'hui. »

Quesnay fut appelé aussi près du Roi et tint, au dire de Mme du Hausset, le même langage que La Martinière.

La santé de Mme de Pompadour ne s'améliorait pas avec les années; elle écrivait, le 1er septembre 1757 :

« Ma santé n'est pas bonne depuis quinze jours; la crise où nous sommes par le Parlement m'a fait un mal aux nerfs effroyable. »

Au Salon de 1757, figure le portrait de Mme de Pompadour par Boucher (1).

« Le portrait de Mme la marquise de Pompadour par Boucher, dit le *Mercure*, est bien digne de son pinceau. Que de grâces! que de richesses, que d'ornements. Des livres, des dessins et autres accessoires indiquent le goût de Mme la marquise de P. pour les sciences et les arts qu'elle aime, qu'elle cultive avec succès et à l'étude desquels elle sait consacrer des moments utiles. Le peintre des grâces n'a fait que rendre la nature sans être peiné du soin d'embellir ou de flatter son modèle. »

Cette même année, Quesnay cède aux sollicitations de son ami La Condamine et intervient auprès de Mme de Pompadour pour obtenir la mise en liberté de La Beaumelle, qui avait offensé la favorite et était emprisonné à la Bastille; La Beaumelle quitta la Bastille au mois de septembre (2).

Cette même année, Mme de Pompadour, préoccupée de sa fin prochaine, fait son testament :

(1) *Mercure* de 1757.

(2) *La Beaumelle et Saint Cyr*, page 291, par M. A. Taphanel.

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit :

« Je, Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, épouse séparée de biens de Charles-Guillaume Le Normand, écuyer, ai fait et écrit mon présent testament et ordonnance de ma dernière volonté, que je veux être exécutée dans son entier.

« Je recommande mon âme à Dieu, le supplie d'en avoir pitié, de me pardonner mes péchés et de m'accorder la grâce d'en faire pénitence et de mourir dans des dispositions dignes de sa miséricorde, espérant apaiser sa justice par les mérites du sang précieux de J.-C., mon sauveur, et par la puissante intercession de la Sainte Vierge et de tous les Saints et Saintes du Paradis.

« Je désire que mon corps soit porté aux Carmélites de la place Vendôme, à Paris, sans cérémonie, et qu'il y soit inhumé dans la cave de la chapelle qui m'a été concédée dans leur église.

« Je lègue à M. Collin, en reconnaissance de son attachement à ma personne, une pension de 6,000 livres.

« *A M. Quesnay, une pension de 4,000 livres.*

« Fait à Versailles le 15 novembre 1757. »

Postscriptum. — Légataire universel, de Marigny (1), mars 1761.

Originaux de testaments déposés à Baron le jeune, notaire (2).

Madame du Hausset, la femme de chambre de Mme de Pompadour, a conté de nombreuses anecdotes sur Quesnay, qui ont été souvent reproduites.

Elle raconte, notamment, ce qui suit :

« Ma camarade (une autre femme de chambre), est venue

(1) Frère de Mme de Pompadour.

(2) Aujourd'hui étude de Me Demonts, 8, place de la Concorde. Il serait intéressant de rechercher dans cette étude l'inventaire après le décès de Mme de Pompadour.

toute enchantée, il y a quelques jours, dans ma chambre à la ville. Elle avait été chez M. de Chenevières, premier commis de la Guerre, qui est en grande correspondance avec Voltaire, qu'elle regarde comme un Dieu. M. de Chenevières lui avait montré des lettres de Voltaire et M. Marmontel avait lu une épître à sa bibliothèque. M. Quesnay entra pour un petit moment; elle lui répéta tout cela, et comme il n'avait pas l'air d'y prendre beaucoup de part, elle lui a demandé s'il n'admirait pas les grands poètes. Comme les joueurs de bilboquet, a-t-il répondu avec ce ton qui rend plaisant tout ce qu'il dit. »

Les lettres échangées entre Voltaire et de Chenevières, qui avait alors 61 ans, sont de 1760; les voici :

Lettre de Voltaire à M. de Chenevières.

« Grand merci, mon cher confrère, de votre petite pastorale (*Mysis et Glaucé*) :

Vous possédez la langue de Cythère;
Si vos beaux faits égalent votre voix,
Vous êtes maître en l'art divin de plaire.
En fait d'amour il faut parler et faire;
Ce dieu fripon ressemble assez aux rois;
Le bien servir n'est pas petite affaire.
Hélas! il est plus aisé mille fois
De les chanter que de les satisfaire.

« Il se peut pourtant que vous ayez autant de talent pour le service de Mysis que vous en avez pour faire de jolis vers; en ce cas je vous fais réparation d'honneur. »

Chenevières avait, le 12 mai 1760, écrit à Voltaire que le bruit de sa mort avait couru à Versailles. Voltaire répond :

«Aux Délices, 26 mai 1760.

Ressusciter est sans doute un grand cas;
C'est un plaisir que je viens de connaître,
Mais le plus grand, ce serait d'apparaître
A ses amis; je ne m'en flatte pas.

Pour ce prodige, il est quelques obstacles.
C'en serait trop, pour les gens d'ici-bas
Que deux plaisirs et surtout deux miracles.

« J'ai grande envie de ressusciter entièrement, c'est-à-dire de voir Monsieur et Madame de Chenevières, et votre ami qui me fait d'aussi jolis compliments; mais un maçon, un laboureur, un jardinier, un vigneron, tel que j'ai l'honneur d'être, ne peut quitter ses champs sans faire une sottise. Je suis plus capable de faire des sottises que des miracles.

« Bonjour, bien aimable. »

Chenevières s'excusait en vers de ne pouvoir dîner chez Mme de Pompadour (1) :

« *A madame la marquise de Pompadour*,

« Pour m'excuser de n'avoir pu aller dîner chez elle comme je lui avais promis.

Je me flattois bien aujourd'hui
D'aller dans l'agréable azile
Où l'on ne voit jamais l'ennui,
Où les ris font leur domicile.
Mais toujours quelque contretems
S'oppose au bonheur de ma vie.
Il faut que ma philosophie
Me soutienne dans ces momens.
Vous me verrez bientôt, j'espère,
Voler à votre appartement;
On court avec empressement,
Dans les endroits où l'on sait plaire
Par l'esprit et le sentiment.

L'épître de Marmontel à laquelle Mme du Hausset fait allusion obtint le prix de poésie en 1760.

(1) *Œuvres de Chennevières.*

En voici quelques vers (1) :

Mes bons amis, mes compagnons, mes guides,
Illustres morts, parmi vous je reviens
Goûter en paix, dans vos doux entretiens,
Des plaisirs purs, délicats et solides.
Je viens jouir ; je viens charmer le tems,
Ce tems si court a des longueurs mortelles
Quand l'âme oisive en compte les instans ;
C'est le travail qui lui donne des ailes.

Fruits du génie, heureux présents des cieux,
Embellissez la retraite que j'aime,
Et rendez-moi mon loisir précieux.
Seul avec vous, je me plais en moi-même,
Par vous, guéri de cette vanité
Qui sacrifie à la célébrité.
Le doux repos, des biens le plus solide,
De cette vie inconstante et fluide
Je suis le cours avec tranquillité,
L'œil attaché sur un charmant rivage,
Où la nature étale à mon passage
Son abandon et sa variété.

De Chenevières adressait des vers aimables à Mme de Pompadour :

« *A madame la marquise de Pompadour.*

Vous fûtes jadis l'ornement
De l'admirable cour de Cythère ;
Vous conservez l'heureux talent
De nous enchanter et de plaire.
Vous fûtes Reine des amours,
Par l'esprit vous savez aujourd'hui nous séduire,
Sur les cœurs vous régnez toujours,
Vous n'avez que changé d'empire.

A l'envi, les littérateurs célébraient en prose et en vers son frère, le marquis de Marigny, directeur des Beaux-Arts :

Que la Nature et la Fortune
T'ont traité favorablement,

(1) *Epître à ma bibliothèque.*

Charmant marquis ! Tu tiens de l'une
Le goût, l'esprit, le sentiment;
L'autre, qu'on dit être volage,
Même aveugle ordinairement,
Pour toi paraît constante et sage
Et pleine de discernement.
En te comblant de biens, de grâces,
Pouvait-elle trouver jamais
Quelqu'un qui remplît mieux tes places,
Ou plus digne de ses bienfaits?
Par l'usage qu'on t'en voit faire
Il est facile d'en juger :
Tu fais tout ton bonheur de plaire
Et ton plaisir est d'obliger.
Voici ce qu'en toi l'on remarque,
Aussi j'entens toutes les voix
Dire que notre cher monarque
Ne pouvait faire un meilleur choix.

Mme du Hausset nous initie aux traitements employés par Quesnay dans les indispositions du roi Louis XV. Une nuit, Louis XV est indisposé ; Quesnay arrive aussitôt ; Mme du Hausset fait avaler au roi des gouttes d'Hoffmann ; Quesnay tâte le pouls du Roi et dit : La crise est finie, mais si le Roi avait soixante ans, cela aurait pu être sérieux. Il alla chez lui chercher quelque drogue ; il revint bientôt après et se mit à inonder le Roi d'eau de senteur ; il me semble que c'étaient des gouttes du général La Mothe (1) ; le Roi prit ensuite trois tasses de thé, mit sa robe de chambre, ses bas, et gagna son appartement, appuyé sur le docteur. Il était rétabli; c'était une indigestion.

(1) Les Gouttes d'or Général de la Mothe étaient encore en usage au début du siècle ; lorsque Guibourt les analysa en 1810, il y trouva du mercure, mais il explique qu'originairement elles devaient contenir réellement de l'or, puisqu'elles teignaient le linge et la peau en violet. Qu'il s'agisse des Gouttes du Général de la Mothe ou de préparations analogues à base de mercure, d'or ou de fer (teinture de Bestuchef, teinture de Klaproth), le véritable principe actif était la liqueur de Hoffmann (éther alcoolisé) qu'elles contenaient toutes.

On trouve dans *le Journal de Pharmacie* (tome II, p. 276), un histo-

Voici, en ce qui concerne les gouttes du général La Mothe, une attestation d'un médecin de Lyon, envoyée en octobre 1748 à Mme la générale La Mothe, et qui donne quelques renseignements sur le remède favori de Quesnay :

« Je pense, Madame, que vous ne serez pas fâchée d'être informée de l'heureux succès de votre élixir d'or dans la maladie de Mme Chalut : vertiges, mouvements convulsifs, bégaiement, symptômes d'apoplexie ont disparu. »

Marmontel vivait dans l'entourage de Quesnay à Versailles. Marmontel raconte : « Je n'ai guère eu de meilleur temps que les cinq années que je passai à Versailles..., je m'étais fait une occupation aussi douce qu'intéressante; c'était un cours d'études où, méthodiquement et la plume à la main, je parcourais les principales branches de la littérature ancienne et moderne, les comparant l'une avec l'autre, sans partialité, sans égards, en homme indépendant et qui n'aurait été d'aucun pays et d'aucun siècle. » C'est là qu'il écrivit pour l'*Encyclopédie* et rassembla les documents pour ses éléments de littérature.

« Le croira-t-on ? Ces jardins magnifiques étaient impraticables dans la belle saison, surtout quand venaient les chaleurs, ces pièces d'eau, ce beau canal, ces bassins de marbre... exhalaient au loin des vapeurs pestilentielles... J'étais obligé d'aller chercher un air pur et une ombre saine dans les bois de Verrières ou de Satory. »

Quesnay habitait toujours Versailles où ses fonctions le retenaient jour et nuit (1).

rique de la teinture de Bestuchef, dans lequel il est dit qu'en 1728 le chimiste Lembke, par qui le comte Bestuchef faisait préparer sa teinture, s'enfuit de chez lui et se retira à Hambourg, où il vendit le secret de la teinture au général de la Mothe, qui la fit connaître en France sous le nom de Gouttes d'Or et qui en préparait de deux sortes, des gouttes jaunes et des blanches. (Note de M. le médecin-major de l'Ecole des enfants de troupes de Rambouillet, J. Meyer.)

(1) Voir à la noblesse de Quesnay les renseignements sur Quesnay, médecin du roi.

En 1762, Voltaire écrit à un de ses amis que Mme Calas ferait bien de voir Quesnay (1) :

« Je suis fort de votre avis, que Mme Calas aille trouver Quesnay, mais je ne sais si elle doit se trouver sur le passage du Roi, à moins qu'il y ait quelqu'un qui la fasse remarquer à Sa Majesté ou qui lui en ait parlé. »

Le 16 août Voltaire revient à la charge :

« Je suppose que Mme Calas a fait rendre à Mme la marquise de Pompadour la lettre que M. le professeur Tronchin avait écrite, il y a un peu plus d'un mois, en faveur de Mme Calas ; je crois qu'il y en a une aussi à M. Quesnay. Ces lettres sont importantes.

« Si Mme Calas ne les avait pas encore fait rendre, il faudrait qu'elle ne différât plus ; elle n'aurait qu'à écrire à M. Quesnay, à Versailles, et mettre la lettre pour Mme de Pompadour dans le paquet de M. Quesnay.

« Ceux qui dirigent Mme Calas à Paris lui dicteraient une lettre courte et attendrissante pour M. Quesnay : cette démarche ferait très bon effet. »

La correspondance de Mme du Deffant avec Mme de Choiseul, en 1764, nous rend compte de la maladie dernière de Mme de Pompadour.

Lettre de Mme la duchesse de Choiseul à Mme du Deffant :

« Ne me plaignez pas, ma chère enfant, mais réjouissez-vous avec moi. Mme de Pompadour est enfin hors d'affaire. Je nage dans la joie. »

De la même à la même :

« Mars 1764. Mme de Pompadour a été saignée trois fois depuis hier. Elle est infiniment mieux aujourd'hui. Je pars pour Choisy. »

De la même à la même :

« Mars 1764. Mme de Pompadour a beaucoup de toux et

(1) Correspondance de Voltaire à cette date.

assez de fièvre cette nuit, ma chère enfant. Cependant, on assure qu'il n'y a aucun danger à son état; mais je suis inquiète parce que je l'aime, et comment ne l'aimerais-je pas? Je joins pour elle l'estime à la reconnaissance. Croyez-vous, d'après cela, qu'elle ait à la Cour une meilleure amie que moi? Je voulais aller à Choisy pour la voir; le temps, ma santé et mon mari m'en ont empêchée. Il y est allé avec M. de Gontaut et, comme elle n'est pas en état d'être transportée à Versailles, le Roi reste jusqu'à samedi à Choisy. »

De la même à la même :

« A Choisy, ce 22 mars 1764. Vous ne m'effrayez pas par vos noirs pressentiments, parce que les médecins et mes yeux me rassurent plus que vous ne m'alarmez. Mme de Pompadour a dormi cinq heures cette nuit (dans le fauteuil il est vrai), parce que le lit l'étouffe, mais elle se trouve si bien qu'elle essayera le lit ce soir; elle ne tousse presque plus, la respiration est libre. Depuis qu'elle est dans un fauteuil, il n'y a plus de redoublement et la fièvre est si légère que les médecins disent qu'ils ne seraient pas étonnés qu'il n'y en eût plus demain ou après demain, et qu'elle retournât mercredi à Versailles. Il n'y en a plus que ce qu'il faut pour achever de cracher ses tubercules qui sont à leur fin, mais il est certain qu'elle aura besoin pendant longtemps de beaucoup de ménagements. »

Quelques jours avant sa mort, Mme de Pompadour faisait un beau présent à de Laverdy (1) :

« 13 avril 1754. Mme la marquise de Pompadour a fait présent, il y a quelques jours, à M. de Laverdy, contrôleur général, dont on attend tant de merveilles, d'une boîte de carton enrichie du portrait de Sully; elle a assaisonné cette galanterie de toutes les grâces dont elle est capable, en disant à ce ministre que, présumant trop de sa modestie pour croire qu'il se fût fait tirer, elle lui envoyait son portrait véritable. »

(1) *Mémoires de Bachaumont.*

La Gazette de France du 20 avril 1764 annonçait la mort de la marquise :

« De Versailles le 18 avril. La marquise de Pompadour, dame du palais de la Reine, est morte ici le 15 de ce mois, dans la 43e année de son âge. »

De Goncourt dit : « La marquise transportée à Versailles, au palais, enlevée aux soins de Quesnay qui connaissait son mal et son tempérament, livrée aux mains maladroites de Richard, la marquise se mourait. »

Elle rouvrait son testament de 1757, dans lequel elle laissait à M. Quesnay quatre mille livres. Voici son acte de décès :

« L'an 1764, le 17 avril, très haute et très puissante dame, madame Jeanne-Antoinette de Poisson, duchesse, marquise de Pompadour et de Ménars, de Saint-Ouen près Paris, et autres lieux, l'une des dames du palais de la Reine, décédée d'avant-hier, âgée de 43 ans, a été transportée par nous, soussignés, aux Capucines de Paris, lieu de la sépulture, en présence de Benoîst, prêtre, et de Sébastien Lefebvre, qui ont signé :

« Benoist, prêtre; S. Lefèvre; Allart, curé. »

XIII

La postérité de Quesnay

Le fils de Quesnay, Blaise-Guillaume, épousa, le 17 octobre 1747, Mlle d'Esguillon; il était alors inspecteur des fourrages à Valenciennes : son père habitait alors rue de Varennes, chez M. de Villeroy.

« Extractum ex registro matrimoniali collegiatæ et parochialis ecclesiæ Beatæ Mariæ Virginis Viamdiliæ Mechliniæ in quo habetur ut sequitur (1).

(1) Communication de Me Chaslus, avocat à la Cour de Paris.

« Die 17 octobris 1747, prævia dispensatione tribus ex proclationibus coram me infrascripto ad hunc actum specialiter authorisato per Eminentissimum et Reverendissimum dominum cardinalem et archiœpiscopum contraxerunt matrimonium Dominus Blasius Guilhermus Quesnay et domicella Catharina Roberta Josepha de Guillion; testibus Reverendo domino Joanne Baptista Boudoux, petro agidio chataugiron et Josepho Roberto James de Guillion. Erat signatum ut infra. »

Blaise Guillaume eut cinq enfants, dont quatre vécurent, une fille et trois fils.

Son fils aîné, Quesnay de Beauvoir, naquit à Versailles, le 24 janvier 1750.

Extrait du registre des baptêmes de la paroisse royale de Saint-Louis de Versailles, diocèse de Paris, pour l'année 1750 (1).

« L'an mil sept cent cinquante, le vingt-quatre janvier, Jean-Marie Quesnay, né le vingt de ce mois, fils de M. Guillaume-Blaise Quesnay, intéressé dans les affaires du Roi, et de dame Catherine-Robertine-Josèphe d'Eguillon, son épouse, a été baptisé par nous soussigné, prêtre curé; le parrain a été haut et puissant seigneur monseigneur *Marc-Pierre de Voyer, comte d'Argenson*, ministre et secrétaire d'Etat, ayant le département de la Guerre; la marraine haute et puissante dame madame Jeanne Poisson d'Etiolle, marquise de Pompadour (2), lesquels, et le père présent, ont signé avec nous le présent acte. Et ont signé avec M. RANU, curé. »

Il eut son second fils, Robert-François-Joseph Quesnay de Saint-Germain, à Valenciennes, le 23 janvier 1751.

Son troisième enfant fut un fils, Quesnay de Beaurepaire,

(1) Communication de M. Maurion de Larroche.

(2) Mme de Pompadour fit cadeau à son filleul d'un nécessaire d'argent vermeil doré, au titre d'Allemagne, prisé en 1785, 750 liv. (Extrait d'un compte reçu Lemoine, notaire à Paris, 16 juin 1785.)

qui vint au monde à Saint-Germain-en-Viry, le 22 novembre 1752 (1).

Du même mariage naquit, le 4 juillet 1757, une fille qui devint Mme de Beaudreuille.

Extrait du registre de naissances de la commune de St-Germain-en-Viry, pour l'année mil sept cent cinquante-deux.

« Ce jourdhui, vingt-deuxième de novembre, a reçu les cérémonies du baptême Alexandre-Marie, fils légitime de messire Guillaume Quesnay, écuyer, seigneur de Beauvoir, de Saint-Germain, etc., et de dame Catherine-Robertine-Joséphine d'Eguillion. Son parrain messire André-Jacques d'Eguillion, son grand-père; la marraine dame Marie-Jeanne-Magdeleine Noël, épouse de messire Charles-Gabriel Ménard, trésorier de France de la généralité d'Orléans. En présence de Gilbert Diot et autres, qui ont déclaré ne savoir signer.

« Signé M. NOEL, MÉNARD, D'EGUILLION, DESSEN, curé. »

Extrait du registre de naissances de la commune de Saint-Germain-en-Viry, pour l'année 1757.

« Ce jourdhui, vingt-quatrième du mois de juillet, née du vingt et un, demoiselle *Aimée-Jame-Virginie*, fille légitime de messire Blaise-Guillaume Quesnay, écuyer, seigneur de Saint-Germain et Beauvoir, et de dame Catherine-Robertine d'Eguillion; son parrain messire James-Joseph d'Eguillion, écuyer, officier de la maison du Roi (2); sa marraine dame Claudine-Virginie-Aimée de Prevost de Fleuret, chanoinesse de noble chapitre de Sainte-Marie du Seigneur. En présence de messire Gaspard-Antoine de Prevost, chevalier, seigneur de Ger-

(1) C'est à Saint-Germain que Quesnay, le père, avait acheté un grand domaine pour Guillaume. Noblesse de Quesnay, *Societé archéologique*, 13e volume.

(2) M. D'Eguillon, beau-frère de Blaise Quesnay, était le père de la générale de Lasalle.



mancy, qui a signé avec nous, et de dame Jeanne-Thérèse de Prevost, chanoinesse du chapitre ci-dessus.

« Signé : FLEUREY DE PREVOST, PREVOST D'EGUILLION, PREVOST, chanoinesse, DESSEN, curé. »

Hévin, qui s'était marié en 1740 avec Nicole Quesnay, avait, de 1750 à 1763, à Versailles, quatre enfants; les actes de naissance de ses enfants, que nous publions, indiquent la persistance des relations existantes entre Quesnay et les puissants personnages de son temps.

C'est Mme d'Estrades qui est marraine de son premier enfant :

« L'an mil sept cent cinquante, le dix-huit du mois de may, Charlotte-Louise, fille de Prudent Hévin, conseiller et premier chirurgien de Madame la Dauphine, des Académies royales des Sciences de Stokolm et de Lyon, maître ès arts, démonstrateur royal aux Ecoles de chirurgie et secrétaire pour les Correspondances des dites Ecoles, et de Marie-Jeanne-Nicole Quesnay, son épouse, née d'aujourd'hui, a été baptisée par nous, curé soussigné; le parrain a été très honoré et puissant seigneur monseigneur Louis Philipeaux, comte de Saint-Florentin, secrétaire d'Etat, chancelier de la Reine, et commandeur des ordres du Roy; et la marraine très haute et puissante dame madame Corinne-Charlotte Huguet, comtesse d'Estrades, dame d'atours de Mesdames de France, qui ont signé avec le père présent.

« HUGUET, comtesse D'ESTRADES, PHILIPEAUX, HÉVIN, JOMARD, curé. »

Le second fils d'Hévin a pour marraine la fillette de Mme de Pompadour :

« L'an mil sept cent cinquante-trois, le premier jour de juin, Louis-Prudent-Alexandre, né d'hier, fils de Prudent Hévin, premier chirurgien de Madame la Dauphine, et de Marie-Jeanne-Nicole Quesnay, son épouse, a été baptisée

par nous, curé soussigné; le parrain a été messire Louis-Charles de Machault d'Arnouville; la marraine, demoiselle Jeanne-Alexandrine Le Normant d'Etioles, demoiselle mineure, qui ont signé avec le père présent.

« MACHAULT, Jeanne-Alexandrine LENORMAND, HÉVIN,
« JOUMARD, curé. »

Un an après, Mlle Alexandrine d'Etioles mourait.

En 1757, Hévin avait un troisième enfant, une fille :

« L'an mil sept cent cinquante-sept, le dix septembre, Louise-Adélaïde, née aujourd'hui, fille de Prudent Hévin, conseiller, premier chirurgien de Madame la Dauphine, et de Marie-Jeanne Nicole Quesnay, son épouse, a été baptisée par nous, prêtre soussigné, faisant les fonctions curiales; le parrain a été Louis Langlois, intendant de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Tavanes; la maarrine, Marie-Louise Hévin, tante de l'enfant, qui ont signé avec le père présent.

« LANGLOIS, HÉVIN, G. HÉVIN,
« ENGUEHARD, prêtre. »

Mme de Pompadour elle-même est marraine du quatrième enfant d'Hévin :

« L'an mil sept cent soixante-un, le trente mars, Jean-Louis, fils de messire Prudent Hévin, conseiller, premier chirurgien de Madame la Dauphine, et dame Marie-Jeanne-Nicole Quesnay, son épouse, a été baptisé par nous, curé soussigné. Le parrain a été très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Louis de Noailles (1), duc d'Ayen, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant général des Armées de Sa Majesté, premier capitaine des Gardes du Corps du Roy, gouverneur et capitaine des Chasses de Saint-Germain-en-Laye, etc.; la marraine, très-haute et très-puissante dame,

(1) Né en 1713, mort en 1793, fils du maréchal.

Madame Jeanne-Antoinette Poisson, duchesse, marquise de Pompadour et de Ménars, dame de Moisieux, Saint-Claude, Cour-sur-Loire et autres terres, du Blaisois, dame d'Auvilliers, de Saint-Ouen près Paris, l'une des dames du Palais de la Reine, qui ont signé avec le père présent.

« Le duc D'AYEN, Jeanne-Antoinette POISSON DE POMPADOUR,
« HÉVIN, ALLART, curé. »

Mme Hévin, comme sa mère, bien que toutes deux femmes des premiers chirurgiens de leur temps, meurt en couches :

« L'an mil sept cent soixante et un, le 5 d'avril, dame Marie-Jeanne-Nicolas Quesnay, épouse de M. Prudent Hévin, conseiller, 1er chirurgien de Madame la Dauphine, âgée de 37 ans, décédée d'hier, a été inhumée par nous, curé soussigné, en présence de Louis-Prudent-Alexandre-Antoine Le Moul-Duclos, son cousin, de M. Charles-Georges Châtelain, aussi son cousin, et de messire Jacques-Antoine Soldini, prêtre chappelain du Roy, et autres qui ont signé.

« HÉVIN, LEMOUL DUCLOS,
« J.-A. SOLDINI, prêtre. »

Hévin resta veuf peu de temps; il épousa en secondes noces Mlle de la Chaud, dont il eut une fille.

Le 13 décembre 1765, Quesnay perdit son ancien protecteur, le duc de Villeroy, et le maréchal de Noailles l'année suivante, le 24 juin.

Le duc de Villeroy avait soixante-dix ans et le maréchal quatre-vingt-huit ans.

Cette même année, Hévin avait une fille de son second mariage; mais nous sortons de la famille de Quesnay :

« L'an mil sept cent soixante-cinq, le 14 de juillet, Marie-Marguerite-Prudent Hévin, née d'hier, fille de Prudent Hévin, conseiller, premier chirurgien de Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine, et de Marie-Marguerite de la Chaud, son épouse, a été baptisée par nous soussigné, prêtre de la

Mission, faisant les fonctions curiales; le parrain a été Jean Louis-Nicolas Jarry, chirurgien-major du régiment des Gardes Suisses; sa marraine, Marie-Marguerite Joubert, veuve de maître Elie Delachaud, grande mère de l'enfant, qui ont signé avec le père.

« JARRY, JOUBERT, HÉVIN,
« DEUSCH, prêtre. »

XIV

QUESNAY ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

C'est de 1767 à 1774 surtout que les principes économiques que Quesnay soutenait depuis dix ans furent l'objet d'approbations enthousiastes ou de critiques violentes.

Quesnay avait toujours aimé l'agriculture. « Il aimait, dit Mme du Hausset qui vécut près de Quesnay de 1750 à 1764, à causer avec moi de la campagne; j'y avais été élevée, et il me faisait parler des herbages de Normandie et du Poitou, de la richesse des fermiers et de la manière de cultiver. »

En 1754, son fils Blaise-Guillaume entrait en marché pour l'acquisition d'une terre en Nivernais; mais, n'ayant pas les fonds nécessaires, il s'assurait le concours de son père qui, le 24 mai 1754, lui prêtait 40,000 livres, et le fils s'engageait à faire à son père 2,000 livres de rente. L'acquisition avait lieu le 24 janvier 1755 (1).

En 1756, il publiait dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert l'article « Evidence », et, la même année, l'article « Fermiers », sous le nom de « M. Quesnay le fils »; en 1757, dans le tome VII de l'*Encyclopédie*, paraissait, toujours sous le nom de « M. Quesnay le fils », l'article « Grains »; en 1758, les questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le

(1) Acte devant Alleaume, notaire à Paris; voir la noblesse de Quesnay. Nous donnons une reproduction de cette propriété du Nivernais.

commerce, publiées dans l'*Ami des Hommes*, du marquis de Mirabeau, sont de lui; en 1765 et en 1766, il collabore au *Journal de l'Agriculture;* en 1767 et 1768, à la publication intitulée : *les Ephémérides.*

Ses relations avec le marquis de Mirabeau étaient très suivies; leur première entrevue avait eu lieu au mois de juillet 1757, à Versailles; Quesnay, séduit par la lecture de l'*Ami des hommes,* avait voulu conférer avec son auteur, qui était venu le trouver à Versailles.

Les frères de Mirabeau échangent, en 1760, leurs idées sur Quesnay (1).

Le bailli, frère du marquis de Mirabeau, écrit à celui-ci en juillet 1760 :

« Tu me parles de ton docteur; il prêche fort à son aise et il ne me paraît pas ressembler trop mal à Sénèque, qui, avec des richesses immenses, prêchait le mépris des richesses. Celui-ci vêtu, logé, nourri, exalté, existant enfin par le plus grand de tous les abus, crie contre les abus, mais plus quand il est vis-à-vis de toi que quand il est vis-à-vis de plusieurs autres; il t'excite à ce genre de travail et te fournit des matériaux, mais quant à la persévérance, si, proportion gardée, tu es jamais aussi bien que lui, je t'y exhorterai ainsi qu'à la patience. »

Le marquis répond : « Rends plus de justice au docteur; il est bon valet et fidèle, mais nullement esclave. Dans le temps où tous les profits des fermes étaient ouverts à la commensalité, il a lié ses enfants à la glèbe et iceux relégués dans les campagnes. J'ai été témoin qu'il laissa à peine mettre pied à terre à un sien petit-fils (2) qu'on lui amenait du Nivernais. Je n'aurais pas, dit-il, sauvé le père de l'infection de la capitale, si j'avais voulu y ramener le fils. Je sais, par un

(1) *Les Mirabeau,* par de Loménie; M. de Loménie, qui possédait la correspondance du marquis, ne l'a pas publiée toute; il doit y avoir là encore une mine intéressante.

(2) Quesnay de Saint-Germain.

hasard provenant du fait du bonhomme Martin, qu'il est très délicat sur l'article mignon du pays, je n'entends pas le français, etc. Sa carcasse philosophique est nourrie, vêtue et logée, et son instinct est timide et subordonné, mais son génie vaste, opiniâtre et toujours agissant, travaille sans cesse, ameute un monde de citoyens et adapte à ces sortes de vues les talents même des fols. C'est sur cela qu'il n'est point timide et il tient souvent en bas aux plus notables de ces propos sommaires et accablants, plus concluants encore et plus secs que ce qui se dit dans l'entresol (1). En un mot, compte que cet homme fera époque par la continuité de son travail et l'opiniâtreté de ses vues patriotiques et économiques. »

Le bailli répond :

« Je n'ai jamais eu que la même idée du docteur; je lui connais une tête très agissante. Je ne sais pas s'il a le cœur très chaud; je n'en crois rien. Je ne nie pas qu'il ne fasse beaucoup de bien. N'eût-il fait qu'éveiller tes idées et celles de quelques autres citoyens, c'est beaucoup. »

Grimm fut le grand détracteur de Quesnay; Bachaumont le critiqua aussi vivement; mais Quesnay fut largement dédommagé par le culte que lui vouèrent ses disciples et par les éloges qu'il reçut.

En décembre 1763, Grimm écrit : « On dit qu'il existe une philosophie rurale qui a été supprimée ; mais on m'a assuré que c'était du galimatias fort chaud et très hardi, qui avait l'air de venir de la boutique de M. le marquis de Mirabeau, ex-auteur de l'*Ami des Hommes*, et de son ami, M. Quesnay, médecin consultant du Roi, qui a fait, relativement à cet objet, quelques articles obscurs et louches de l'*Encyclopédie.* »

En 1764, il continue ses attaques (2) :

(1) Allusion à la place de son appartement par rapport à celui de Mme de Pompadour.

(2) *Correspondance* de Grimm.

« Février 1764. On a enfin rendu publique la *Philosophie rurale*, trois volumes in-12. Cet ouvrage reste à Quesnay, médecin consultant du Roi, aidé de M. le marquis de Mirabeau, autrement dit l'Ami des hommes. C'est un recueil d'idées communes énoncées d'une manière.fort énigmatique; on peut dire que rien n'est plus obscur que cet ouvrage, si ce n'est la préface qui est à la tête. »

Les idées de Quesnay sur l'agriculture sont accueillies chaleureusement par les Académies; en 1761, est fondée la Société d'agriculture de Paris; le haras de Pompadour est créé en 1763 et, en 1766, l'école d'Alfort est établie. L'agriculture est à la mode.

16 décembre 1764 : L'Académie de Caen met au concours un prix sur le sujet suivant :

« Quelles distinctions peut-on donner aux riches laboureurs, tant propriétaires que fermiers, pour fixer et multiplier les familles dans cet état utile et respectable, sans en ôter la simplicité, qui en est la base essentielle. »

Pour entrer dans le sens de cette question, on doit lire l'article admirable du *Dictionnaire encyclopédique* au mot « Fermier » et surtout la fin du paragraphe.

Le prix est une médaille de trois cents livres.

La Bretagne donna l'exemple; en 1767, il s'y forma, de l'agrément du Roi, une Société d'agriculture, de commerce et des arts (1).

Toutes les sciences de spéculation et d'utilité relative avaient des académies en France; les parties seules de l'agriculture et du commerce, qui sont de nécessité et d'utilité première, les plus intéressantes de toutes pour le soutien et la puissance d'un grand empire, étaient négligées; on institua dans les diverses provinces du royaume des compagnies.

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome 2, page 92.

A cette époque, on publie ce mémoire sur les économistes (1) :

« La pension que Mme de Pompadour a donnée dans son testament au docteur Quesnay et les amitiés particulières qu'elle lui a témoignées ont fait rechercher, après la mort de Mme de Pompadour, quel genre de relations particulières ce médecin avait eues avec cette dame, attendu que les économistes le prennent pour leur patriarche.

« Quesnay était né fils d'un laboureur. Il eut l'esprit d'apprendre, avec peu de secours, la science de la médecine et devint par son mérite premier médecin ordinaire. Sa bonhomie et son esprit plurent à Mme de Pompadour. Il plut aussi au Roi, parce que la contrariété de ses maximes, de sa conduite et de son caractère avec la conduite et les maximes de la Cour avait beaucoup de douceur et de forme agréable.

« La simplicité de cet homme et la rusticité de ses systèmes ont paru, dit-on, à des gens inconnus et à des mécontents, deux moyens de faire goûter à Mme de Pompadour le projet d'une révolution contre les grands seigneurs de la Cour, presque tous grands propriétaires du royaume, que cette dame a été loin d'aimer, tant qu'elle a vécu. Il ne s'agit dit-on, de rien moins, dans les secrets des économistes, que de regarder le système actuel des finances et l'économie agricole comme des institutions gothiques. On dit que si l'on rejetait tout le fardeau des impôts, comme c'est le projet de ce parti-là, sur les seuls propriétaires du clergé, de la noblesse et du tiers état, on ferait une révolution qui renverserait tous les privilèges et tous les abus. On sait ce qu'il en a coûté à M. le duc premier ministre et à tous ceux qui ont voulu établir la taille sur tous les biens indistinctement; que n'arriverait-il donc pas si on rejetait tous les impôts sur les seuls propriétaires et sur tous les propriétaires sans exception ni privilège.

(1) *Vie privée de Louis XV.*

« On a déjà dit à Louis XV de se défier du projet d'établir l'impôt de la taille sur tous les fonds, et à plus forte raison un seul impôt sur ces fonds. On l'a averti que ce serait la chute de la monarchie. »

L'auteur cite une pièce qui aurait été mise sous les yeux de Louis XV :

« On engage le roi Louis XV à conserver les impôts tels qu'ils sont, car si on assujétit la noblesse et le clergé à la taille, les Parlements refuseront d'enregistrer les édits; si le système des économistes prévalait, tout possesseur de fonds payerait au marc la livre de son produit son imposition; mais comme les grands, le clergé, les pairs sont les gros propriétaires, les édits ne seraient pas enregistrés.

« Les économistes sont si avisés sur les événements politiques dépendants de leurs systèmes, qu'on assure qu'ils ont un plan dressé d'états généraux où il n'y aura que de grands propriétaires, soit pour faire banqueroute sur le passé, à raison de l'impossibilité de payer les dettes, soit pour fixer, comme à Londres, les dépenses du Roi. C'est à nous donner une monarchie en tutelle de riches que visent ces économistes, à ce que m'a assuré quelqu'un qui les connaît bien et qu'ils ont initié dans ce mystère.

« Quant au docteur Quesnay, ce bonhomme est réellement aigri en secret de tout ce qu'il voit à la Cour, qui tend réellement à une banqueroute terrible, à l'insu du Roi et au mépris de ses intentions, mais il est bien loin, ainsi que les plus remarquables de son esprit, de vouloir renverser l'état actuel des choses. Je n'en dis pas de même de plusieurs des membres de son parti. »

En 1767, à propos d'un ouvrage de Forbonnais (1), Grimm se livre à une attaque virulente contre Quesnay :

(1) François Veron de Forbonnais, né au Mans, en 1732, fit du commerce à Nantes en 1743, et, en 1750, publie un *Extrait de l'Esprit des Lois*.

En 1759, il est placé, par Silhouette, contrôleur général, à la tête de ses bureaux.

« Février 1767. M. de Forbonnais vient de publier en Hollande : *Principes et Observations économiques*, 2 vol. in-8°.

« Depuis que l'économie politique est devenue en France la science à la mode, il s'est formé une secte qui a voulu dominer dans cette partie. M. Quesnay, originairement chirurgien, puis médecin de Mme de Pompadour et médecin consultant du Roi, s'est fait chef de cette secte. Il s'est associé l'Ami des hommes, M. le marquis de Mirabeau. M. Dupont, qui a fait pendant quelque temps la *Gazette du Commerce*, et un certain chanoine régulier ou prémontré, prêtre fort indécent, auteur d'un journal intitulé : *les Ephémérides du Citoyen*, petit homme décidant et tranchant, sont aussi de cette clique. La *Philosophie rurale* est le Pentateuque de ces Messieurs. Outre cet ouvrage, M. Quesnay a fourni à *l'Encyclopédie* les articles *Grains* et *Fermiers*. Cette hostilité va engager une guerre opiniâtre et terrible, et déjà *les Ephémérides du Citoyen* se préparent à servir de champ de bataille.

« Au reste, le vieux Quesnay est un cynique décidé. M. de Forbonnais n'est pas tendre.

« On ne peut se dissimuler qu'il n'y ait beaucoup de rêveries dans les écrits du vieux cynique. »

Cette même année, le marquis de Mirabeau reçoit tous les mardis, chez lui, à Paris, les économistes.

Après la mort de la marquise de Pompadour, Quesnay habita à Versailles, au Grand-Commun (aujourd'hui l'hôpital militaire), dont il était le médecin ; quand il venait à Paris, il descendait chez son gendre, au palais du Luxembourg.

Bachaumont fait chorus avec Grimm :

« Il s'est formé à Paris une nouvelle secte appelée les

Il s'imposa, pendant qu'il fut en place et pour écarter toute idée de corruption par l'or et par les femmes, la loi de ne jamais donner d'audience particulière qu'en présence de deux témoins.

Il mourut le 20 septembre 1800.

Forbonnais est hostile au grand principe de la liberté, devenu, depuis Quesnay, la base fondamentale de la science économique.

Economistes ; ce sont des philosophes politiques qui ont écrit sur les matières agraires ou l'administration intérieure, qui se sont réunis et prétendent faire un corps de système qui doit renverser tous les principes reçus en fait de gouvernement et élever un nouvel ordre de choses. Ces Messieurs avaient d'abord voulu entrer en lutte contre les Encyclopédistes et former autel contre autel; ils se sont rapprochés insensiblement : plusieurs de leurs adversaires se sont réunis à eux, et les deux sectes paraissent confondues en une seule. Quesnay, ancien médecin de Mme la marquise de Pompadour, est le coryphée de la bande; il a fait, entr'autres ouvrages, *la Philosophie rurale*. M. de Mirabeau, l'auteur de *l'Ami des Hommes* et de la *Théorie de l'Impôt*, est le sous-directeur. Les assemblées se tiennent chez lui tous les mardis, et il donne à dîner à ces Messieurs. Viennent ensuite M. l'abbé de Baudeau, qui est à la tête des *Ephémérides du Citoyen;* M. Mercier de la Rivière, qui est allé donner des lois dans le Nord et mettre en pratique, en Russie, les spéculations sublimes et inintelligibles de son livre de *l'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques;* M. Turgot, intendant de Limoges, philosophe pratique et grand faiseur d'expériences, et plusieurs autres au nombre de 19 à 20. Ces sages modestes prétendent gouverner les hommes de leur cabinet, par leur influence, reine du monde. »

Le 18 janvier 1768, Bachaumont ajoute (1) :

« La secte des Economistes a une rivale. A la tête de ce dernier parti est M. de Forbonnais. Les premiers regardent l'agriculture comme le seul bien d'un Etat. Ceux-ci font résider la richesse dans les manufactures et le commerce. Ces Messieurs, suivant l'usage, se cherchent pouille réciproquement. Chaque parti a un journal qui est comme l'arsenal où

(1) *Mémoires de Bachaumont*, à cette date. Ces écrits méchants font penser à un écrivain du temps, le duc de Nivernais à qui ils inspirèrent *le Soleil* et *les Oiseaux de Nuit*. Tome X des Mémoires de la Société archéologique.

se déposent tous les traits qu'on se lance de part et d'autre. *Les Ephémérides,* dont on a parlé, est celui des Economistes ; *le Journal Economique* est le répertoire de l'autre secte. C'est M. de Grace qui fait ce dernier journal. »

Grimm revient à la charge, le 15 février 1768 :

« Il faut compter la congrégation des pauvres d'esprit et simples de cœur, rassemblés dans la sacristie de M. le marquis de Mirabeau, sous l'étendard du docteur François Quesnay, et sous le titre d'Economistes politiques et ruraux, au nombre de ces confréries religieuses, qui forment leur domination dans l'obscurité et qui ont déjà une foule de prosélytes lorsqu'on commence à s'apercevoir de leurs projets et de leurs entreprises. Le vieux Quesnay a toutes les qualités d'un chef de secte. Il a fait de sa doctrine un mélange de vérités communes et de discours obscurs. Il écrit peu lui-même, et s'il écrit, ce n'est pas pour être entendu. »

30 avril 1768. La guerre continue avec Bachaumont (1) :

« La secte des Economistes, fort allarmée du départ de l'abbé Beaudeau, qui se dispose à passer en Pologne, où il est nommé, comme on a dit, à un Bénéfice, après différens conciliabules, a déféré la plume à M. Dupont, un de ses membres. Il avait déjà travaillé au journal de la Société, connu sous le nom des *Ephémérides*, et il va reprendre cette tâche. Quant à l'abbé Beaudeau, avant de partir, il n'a pas voulu laisser la France sans ses dernières instructions sur ce que les enthousiastes appellent la Science : il a consigné les principes dans l'Avis au peuple, et dans la Lettre d'un gentilhomme de Languedoc à un conseiller au parlement de Rouen. On a déjà parlé de cette dernière. Il se récrie, dans l'un et l'autre, sur les craintes qu'ont occasionnées l'ex-

(1) Nous donnons tous ces extraits pour montrer la légèreté de certains esprits en face de doctrines considérables ; mais c'était de la nouveauté.

portation. Il attaque, entr'autres, les remontrances du parlement de Rouen, et provoque cette cour avec une hardiesse et une véhémence qui caractérisent un homme très abondant dans son sens. Cet ouvrage fait grand bruit. »

Mais, en 1769 (1), Diderot consacre à Quesnay un admirable article :

Ephémérides du Citoyen (1769).

« Ce qui me plaît le plus de cette nouvelle école de Quesnelistes, c'est que, très protégée, elle dit tout ce qu'il lui plaît, qu'elle parle avec une liberté que nous ne connaissions pas, et qu'à la longue la police, la Cour et les magistrats s'accoutumeront à tout entendre et les auteurs à tout dire. La nation se familiarisera peu à peu avec les questions de finance, de commerce, d'agriculture, de législation et de politique. Les objets les plus importants au bonheur de la société, à force d'être agités pour et contre, s'éclairciront; et une fois éclaircis, pour le peuple, pour ceux qui gouvernent, pour ceux qui, jeunes encore, doivent avec le temps remplir les places de la magistrature et du ministère, on fera peut-être un peu moins de sottises, ou on les fera moins intrépidemment. Prions Dieu pour que cette école se soutienne, toute ignorante et toute bavarde que notre abbé napolitain la suppose. Ces hommes sont bons, têtus, enthousiastes et vains ; et, quand ils se tromperaient en tout, ils ne peuvent être blamés que par ceux qui ignorent que nous sommes presque toujours condamnés à passer par l'erreur pour arriver à la vérité. Nous devons beaucoup, sans doute, à ceux qui nous éclairent ; nous devons aussi quelque chose à ceux qui cherchent à nous éclairer. Malebranche et Leibnitz ont donné naissance à Locke et Newton ; Platon, Bodin et d'autres illustres fous, au sage Montesquieu. En vérité.

(1) Vers cette époque, voir un manuscrit de Quesnay à la Bibliothèque nationale, dont nous avons publié des extraits : 13e volume des *Mémoires de la Société archéologique*.

plus j'examine le cours des choses de ce monde, plus je suis convaincu que la Sagesse, fille de Jupiter dans la Fable et au Ciel, est ici-bas fille des hommes et de la Folie. »

En 1770, Grimm, en un sermon philosophique prononcé le jour de l'an 1770, dans la grande synagogue de la rue Royale, butte Saint-Roch, raille les Economistes (1) :

« Nous avons vu s'élever, dans le sein de cette capitale, une secte d'abord aussi humble que la poussière d'où elle s'est formée, aussi pauvre que sa doctrine, aussi obscure que son style, mais bientôt impérieuse et arrogante ; elle a pris le titre de Philosophes-Economistes, et nous n'avons pas rayé au moins la première moitié de ce titre.

« On les a appelés les capucins de l'Encyclopédie, en réminiscence de ce que ces bons pères étaient jadis réputés les valets des jésuites, et aucun de nos augustes chefs n'a réclamé contre cette profanation. Plusieurs de nos communes sont mêmes soupçonnées d'avoir en secret quelque propension pour les pauvretés de cette secte, et de pencher à faire cause commune avec cette foule de têtes creuses qui ont répandu depuis quelque temps une teinte si sombre, si ennuyeuse sur ce royaume, que, si le ciel nous eût retiré le paraclet de Ferney pendant leurs croassements, nous serions infailliblement tombés dans le spleen, dans la jaunisse, dans la consomption, dans un état, en un mot, pire que la mort.

« ...Ces sectaires, dites-vous, sont d'honnêtes gens, le bien public les possède et les embrase. Ils sont ennuyeux, ils sont creux, personne ne les lit, ne les entend, ni se soucie de les entendre...

« ...Je vous défie bien de tirer une seule goutte de génie de tous les apocalypses des Quesnay, des Mirabeau, des La

(1) Sur Quesnay économiste, voir les nombreux ouvrages publiés, notamment Oncken qui indique toutes les sources; *Quesnay*, par Yves Guyot, publié chez Guillaumin en 1897; le *Grand Dictionnaire*, au mot Quesnay, qui vient de paraître, à la partie bibliographique.

Rivière et de tous les fastidieux commentaires des Beaudeau, des Roubaud, des Dupont et autre fretin économique. »

Quesnay ne s'émeut pas; continuant le cours de ses travaux, il publie, en 1771, un Traité de la gangrène.

« *Traité de la gangrène*, par M. Quesnay, écuyer, membre de l'Académie royale des Sciences, de la Société royale de Londres, etc., médecin consultant du Roi et premier médecin ordinaire de Sa Majesté en survivance. »

Il le dédie « à très haut et très puissant seigneur Louis de Noailles (1), duc d'Ayen, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté, capitaine de la première compagnie des gardes, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye. »

S'il dédie cet ouvrage à M. le duc d'Ayen, c'est qu'il étudie des maladies funestes d'autant plus redoutables que leurs causes et leurs remèdes sont peu connus; le duc d'Ayen s'intéresse au bien public; « c'est à ce zèle seul que je dois les regards dont il a plu à Votre Grandeur d'animer mes premiers essais et la protection aussi généreuse qu'efficace dont elle daigne m'honorer depuis si longtemps », ajoute Quesnay.

Il traite de « la gangrène humide, la contusion, l'infiltration, l'étranglement, les morsures des bêtes venimeuses, l'inflammation, la brûlure, la pourriture, le froid excessif. »

Dans la deuxième partie, il s'explique sur la gangrène sèche :

« La gangrène est la mort d'une partie, c'est-à-dire l'extinction ou l'abolition parfaite du sentiment et de toute action organique dans cette partie. »

Au salon de 1771, le buste de Quesnay, par Vassé, est exposé; Bachaumont (2) le signale malicieusement.

(1) Fils du maréchal de Noailles, né en 1713, mort en 1793; en 1766, il avait été fait gouverneur général du Roussillon et maréchal de France.

(2) *Mémoires de Bachaumont*, à cette date.

Lettre sur les peintures, sculptures et gravures de MM. de l'Académie royale exposées au salon du Louvre, le 25 août 1771 :

« Paris, le 28 septembre 1771.

« Je passe les autres ouvrages de M. Vassé, le sculpteur, mais je ne puis omettre son buste de Quesnay, médecin du Roi. Les philosophes se sont empressés de considérer avec attention la figure d'un docteur, moins renommé par ses connaissances et ses cures dans sa profession, que par le nouveau système qu'il a introduit dans l'agriculture, qui l'a rendu le chef de la secte des Economistes et lui a fait déférer, d'un aveu unanime, par ses disciples, le nom sublime de Maître. A travers les rides dont cette tête est parsemée, on y démêle la morgue pédantesque d'un agronome enflé de ses prétendues découvertes; on y découvre un amour-propre de mauvaise humeur qui fait la moue à la critique et trouve mauvais qu'on ne lui accorde pas une admiration exclusive. J'ai vu, Monsieur, quelques gens du peuple prêts à briser la statue de cet homme, en apprenant qu'il était l'auteur de la cherté actuelle des grains par les spéculations fausses et les vues funestes qu'il avait inspirées au Gouvernement. »

Le livret du Salon de 1771 note ainsi le buste de Quesnay :

« N° 238. Le buste de M. Quesnay, médecin du Roi. En marbre (1). »

En 1771, le prince Mussalki, évêque de Wilna, premier sénateur de la Lithuanie, président du conseil de l'Instruction publique en Pologne, est à Paris. Il vient s'entretenir avec Quesnay et offre au grand-père d'emmener son petit-fils en Allemagne et dans le Nord.

L'évêque de Wilna resta sans doute quelque temps à Paris, si l'on en croit la correspondance de Mme Geoffrin :

(1) Voir notre iconographie de Quesnay, plus loin.


D. FRANCISCUS QUESNAY,

« A Paris, ce 17 novembre 1771.

« L'évêque de Wilna est à Paris où il compte passer du temps. Il m'a amené deux enfants, une nièce et un neveu, dont il m'a prié de me charger. J'ai mis la fille au couvent et le garçon au collège. L'évêque m'a demandé un rendez-vous pour me parler d'affaires. »

En 1773, le prince Mussalki emmena Quesnay de Saint-Germain à la Cour de Carlsruhe, à Varsovie; après un an d'absence, Quesnay de Saint-Germain revint en France et fut employé par Turgot, devenu ministre, comme chef de bureau.

XV

Les dernières années de Quesnay

A Versailles, Quesnay, depuis la mort de Mme de Pompadour, habitait au Grand-Commun.

Nous avons raconté ailleurs son anoblissement (1) et les diverses étapes de sa vie, comme médecin du Roi.

En 1747, à la mort de La Peyronie, Quesnay avait été proposé pour la place de premier chirurgien du roi Louis XV; il avait échoué; mais, le 30 mars 1749, il avait la bonne fortune d'obtenir le brevet de médecin consultant du Roi; le 5 mai 1751, il était élu membre associé libre de l'Académie des Sciences; en 1752, il se dévouait auprès de Madame Henriette; au mois d'avril, Senac l'emportait sur Quesnay et était nommé premier médecin du Roi; à la même époque, Quesnay achetait la survivance de la charge de médecin ordinaire du Roi, dont le titulaire était Marcot; en août 1752, Quesnay soigne le Dauphin, et, en récompense, il est anobli

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, 13e vol. : La noblesse de François Quesnay.

au mois d'octobre de la même année. Pour être appointé comme médecin du Roi, Quesnay était obligé d'attendre la mort de Terray, c'est-à-dire jusqu'au 30 mars 1759.

En 1761, il cédait lui-même la survivance de sa charge de médecin ordinaire à Lemonnier.

Les fonctions de premier médecin étaient toujours occupées, depuis 1752, par Senac, qui avait succédé à Chicoyneau ; nombreuses étaient les compétitions autour de cette charge importante, mais Quesnay, hiérarchiquement, se trouvait tout désigné pour la remplir en cas de vacance. A la fin de 1770, on pouvait penser que le moment était venu pour Quesnay :

« 23 décembre 1770. Le sieur Senac, premier médecin du Roi, dont la santé périclitait depuis longtemps, vient enfin de mourir.

« Cet événement met en mouvement toute la Faculté. On ne sait encore qui sera nommé à une place aussi importante et qui le devient de plus en plus à mesure que le Roi vieillit, et pour laquelle il y a quantité de concurrents (1). »

Senac était mort le 20 décembre 1770.

« Jean Senac, dit le *Mercure* de janvier 1771, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'Etat privé, premier médecin de Sa Majesté, surintendant général des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales du royaume, membre de l'Académie royale des Sciences, est mort à Versailles, le 20 décembre 1770, âgé d'environ 80 ans. »

Mais Senac ne fut point remplacé immédiatement, les années 1772, 1773 s'écoulèrent sans qu'on lui donnât un successeur.

Louis XV meurt en avril 1774; Quesnay, trop âgé sans doute, déjà touché par la mort, n'est pas appelé auprès du malade.

(1) Bachaumont.

C'est Lemonnier (1), le second de Quesnay, qui donne à Louis XV les premiers soins :

« Le mercredi 27 avril 1774, dit Corlieu (2), Louis XV, qui était depuis la veille à Trianon, éprouve des douleurs de tête, des frissons, de la courbature; il part en voiture pour aller à la chasse, mais reste dans son carrosse, ne pouvant monter à cheval. Il rentre à Trianon à 5 heures; il prend quelques lavements, fait diète et se couche. Les douleurs augmentent pendant la nuit; on appelle Lemonnier, premier médecin ordinaire, en survivance.

« Le jeudi 28 août, à 3 heures, on ne savait encore rien au dehors; Lemonnier, qui croyait à une simple indigestion, voulait le faire revenir à Versailles. La Martinière, premier chirurgien, intervint brusquement et le Roi fut ramené à Versailles à 4 heures; il se plaignait de céphalalgie, de douleurs lombaires et de nausées.

« La nuit du 28 au 29 avril, la fièvre augmente, la céphalalgie est plus forte. Lemonnier et La Martinière le font saigner à 8 heures du matin; on appelle en consultation Lorry, Bordeu, puis Lassonne. La fièvre continue.

« Lorry, Bordeu, Lassonne, arrivent de Paris à midi; ils croient à une fièvre catarrheuse; ils décident une seconde saignée pour 9 heures 1/2 du soir, et peut-être une troisième. Bordeu et Lorry hésitent sur la troisième saignée; Lemonnier est de leur avis. Lassonne et Lieutaud sont indécis et attendent le résultat de la deuxième. Les chirurgiens ne donnent pas leur opinion. La deuxième saignée est très abondante, quatre grandes palettes, environ 400 grammes. Le malade a peur. Le mal de tête persiste.

« A 5 heures, le Roi fait venir ses petits-enfants et ses filles.

« La Faculté se réunit : Lemonnier, La Martinière, Lassonne, Lorry, Bordeu et de Lassaigne, les six médecins, les cinq

(1) Noblesse de Quesnay. Tome XIII des *Mémoires de la Société archéologique*.

(2) *La Mort des rois de France*.

chirurgiens, Andouillé, Boiscaillaud, Lamarque et Colin, et les trois apothicaires, dont le premier était Forgeot.

« On tâte six fois par heure le pouls.

« On ne fait pas la troisième saignée; on administre un lavement.

« Le 3 avril, à 10 heures du soir, le Roi était affaissé; on aperçoit de petites rougeurs sur le visage; c'était la variole; le malade a les yeux hagards, une fièvre considérable et des bouffées de chaleur.

« C'était une variole confluente dont on ne peut déterminer l'origine.

« Le dimanche 1er mai, consultation, prescription de vésicatoires.

« La nuit du dimanche au lundi 2 mai, mauvaise; nuit du 2 au 3 mai, délire.

« Le jeudi 5 mai, état désespéré; le Roi ne jouit plus de ses facultés.

« Dans la nuit du 5 au 6 mai, la raison revient un peu.

« Le vendredi 6, infection exhalée par la suppuration des pustules.

« Le samedi 7 mai 1774, on publiait le bulletin suivant :

« *Bulletin de la maladie du Roi.*

« De Versailles, le 7 mai, à 8 heures et demie du matin. Le redoublement de la fièvre a été moins fort et moins long que celui de la nuit précédente. Il y a eu quelques intervalles de bon sommeil. La suppuration étend ses progrès sur tout le corps, tandis que les pustules du visage continuent à se dessécher. Les urines sont bonnes. Les vésicatoires vont toujours bien.

« Signé : LEMONNIER, LASSONNE, LORRY, BORDEU, LAMARTINIÈRE, ANDOUILLÉ, BOISCAILLAUD, LAMARQUE, COLIN (1).

« Quoique l'état du Roi n'ait empiré en rien, Sa Majesté, de

(1) Le nom de Quesnay, trop âgé et malade, ne figure ici nulle part.

son propre mouvement, a demandé à recevoir les Saints Sâcrements et les a reçus à 7 heures.

« Le lundi 9, le Roi entre en délire, rejette draps et couvertures; le mardi 10, l'agonie commence et, à 2 heures de l'après-midi, il meurt. »

Le nouveau roi Louis XVI, à son avènement au trône, nomma un premier médecin, mais ce ne fut pas même Lemonnier, le second de Quesnay, qui fut désigné.

« Le 17 mai 1774 : Depuis plusieurs années il n'y avait point de premier médecin du Roi. Sa Majesté aurait voulu y nommer le docteur Le Monnier, qu'elle aimait, et qui avait le plus d'ancienneté; la comtesse du Barri y portait le docteur Bordeu, son médecin, qui même avait l'honneur de tâter, toutes les semaines, le pouls de Louis XV. Suivant un usage, pour ne point faire d'injustice et ne pas occasionner de mécontentement à sa maîtresse, Sa Majesté avait laissé la place vacante. Par cette fatalité d'événements qui règle ce monde, les deux concurrents ont été frustrés et le docteur Lieutaud, médecin de M. le Dauphin, est devenu de droit premier médecin du Roi, et le monarque actuel l'a déclaré tel (1). »

Lieutaud prêtait serment le 9 juin, entre les mains du Roi, pour la place de premier médecin de Sa Majesté, dont le sieur de Lassonne, premier médecin de la Reine, obtenait la survivance.

Une correspondance allemande de Versailles, du 26 juillet 1774, raconte ainsi ces événements et donne le motif de l'oubli dans lequel Quesnay était laissé :

« Après que, pendant différentes années, l'important service de premier médecin était resté sans titulaire, le nouveau Roi y plaça de nouveau, le 7 mai (comme titulaire), le célèbre M. Lieutaud, dont nous avons, diverses fois, signalé les œuvres importantes. M. Quesnay, qui était médecin du corps en survivance, est laissé en paix comme trop âgé, et c'est

(1) Bachaumont.

M. de la Sone qui est, à sa place, nommé médecin particulier de la Reine (1). »

« Dans les dernières années de sa vie, Quesnay était perclus et aveugle (2). »

Au moment où Quesnay allait mourir, sa doctrine triomphe en la personne de Turgot, dont la *Gazette de France* du 25 juillet 1774 relate l'élévation :

« De Marly, le 24 juillet 1774.

« Le Roi a accordé au sieur Turgot, maître des requêtes et intendant de Limoges, la charge de secrétaire d'Etat de la Marine, sur la démission du sieur de Boynes. Il fut présenté, le 19 de ce mois, à Leurs Majestés, ainsi qu'à la famille royale, et prêta serment, le 22, entre les mains du Roi. »

25 août : Turgot est nommé contrôleur général des Finances.

Lundi 29 août 1774 :

« Compiègne, 28 août.

« Le Roi a nommé ministre d'Etat le sieur Turgot, contrôleur général des Finances, qui a assisté, en cette qualité, au conseil d'Etat. »

XVI

La mort de Quesnay

« Quesnay, dit Hévin (3), a conservé, presque jusqu'à sa mort, ce goût et cette aptitude qu'il avait pour le travail, et ceux qui vivaient avec lui familièrement ne s'apercevaient pas que sa tête avait baissé. Il convenait lui-même qu'il n'avait éprouvé aucune diminution sensible dans l'exercice de ses facultés intellectuelles. Il avouait seulement que sa tête n'était

(1) Oncken.
(2) *Eloge de Quesnay*, du marquis de Mirabeau.
(3) Manuscrit appartenant à M. Quesnay de Beaurepaire.

plus en état de fournir à un travail suivi sur des matières abstraites, aussi longtemps que par le passé. Nous pouvons dire que, dans le mois qui a précédé sa mort, il a composé deux ou trois mémoires sur l'économie politique, dont la lecture fit dire à un homme en place que M. Quesnay avait une tête de trente ans dans un corps de quatre-vingts.

« Il conserva toujours un vif attachement pour la chirurgie; aussi l'Académie de chirurgie garda-t-elle toujours le nom de Quesnay à la tête de son tableau. La Compagnie lui demanda, par l'organe d'un de ses chefs, dans une lettre datée du 22 novembre 1764, son portrait, pour être placé dans la salle du conseil, avec ceux des Pitard, des Paré, des Maréchal et des autres chirurgiens qui, par leurs talents et leurs ouvrages, ont illustré la chirurgie. Seul (1), avec M. Petit, Quesnay eut l'honneur d'y voir placé son portrait de son vivant. Enfin, il a eu la satisfaction d'apprendre, deux jours avant sa mort, la nouvelle de la cérémonie de la pose de la première pierre, dans le nouveau collège, par Sa Majesté.

« Il en écouta tous les détails avec une joie marquée et, comme si c'eût été le terme de tous ses désirs, et que rien ne l'attachât plus aux choses de ce monde, il n'a pas proféré depuis une seule parole, et il termina sa vie le vendredi 16 décembre 1774, vers six heures du soir, aussi paisiblement que s'il n'eût fait que s'endormir. »

« Ce fut le mardi 13 décembre 1774 (2), que le bruit de la maladie de Quesnay se répandit à Paris; aussitôt l'abbé de Baudeau se rendit à Versailles et fut reçu près du lit du malade, en temps où, depuis plusieurs jours, il ne voyait plus personne. Il le trouva dans cet état de tranquillité morale et de résignation physique dans lequel il attendait, d'ordinaire, patiemment l'événement du combat entre le mal et la nature; depuis longtemps il ne parlait pas, mais il se ranima au son

(1) *Iconographie de Quesnay*, par M. Lorin.

(2) *Eloge de Quesnay*, par le marquis de Mirabeau.

de la voix de l'abbé de Baudeau; il lui demanda des nouvelles de la publication des *Ephémérides* et de ses amis; sa parole et la netteté de ses idées furent telles, qu'il rendit toute espérance à ses disciples. »

D'après le marquis de Mirabeau, Quesnay, aussitôt après la visite de son disciple, l'abbé de Baudeau, serait tombé dans l'affaissement jusqu'à sa mort. Cette version des derniers moments de Quesnay n'est pas conforme au récit d'Hévin, puisque, le mercredi 14, le Roi vint poser la première pierre de l'Ecole de chirurgie, et que ce jour-là, dans la soirée ou le jeudi même, Quesnay put suivre avec intérêt la relation que son gendre, sans doute, ou son petit-fils Hévin, lui firent de cette visite.

Voici quelques détails sur la pose de la première pierre du nouveau collège :

« 15 décembre 1774.

« Le Roi est venu, hier, poser la première pierre des Ecoles de chirurgie. Ce monument est presque fini et doit faire honneur à son architecte, M. Gondouin, quoi qu'il y ait de grands défauts. Le premier, c'est que le péristyle commencé et qui annonce un vaste édifice, est suivi d'une cour trop petite et conduit à un corps de logis qui ne répond pas à cette magnificence. Le second, c'est qu'il manque de point de vue. On espère remédier à ce dernier inconvénient en faisant devant ce bâtiment une place, au moyen de l'église des Cordeliers, qu'on abattra en partie.

« Sa Majesté s'est rendue à Paris par les nouveaux boulevards. Elle a traversé au milieu des acclamations d'un peuple immense. »

Gazette de France du vendredi 16 décembre 1774 :

« De Paris, le 16 décembre 1774.

« Le 14 de ce mois, le Roi, accompagné de ses grands officiers, des maréchaux de Biron et de Brissac, des ministres de sa maison, du prévôt des marchands et du lieute-

nant général de la police, est venu poser la première pierre du superbe monument que Sa Majesté fait élever rue des Cordeliers, pour y transférer les écoles de chirurgie. Sa Majusté a reçu, à cette occasion, de nouvelles preuves de l'amour de ses sujets par des acclamations réitérées. Le comte d'Angivillers, directeur, ordonnateur général des bâtiments, lui a présenté les instruments nécessaires à cette cérémonie. Le corps des chirurgiens de Paris a eu l'honneur d'être présenté au Roi par le sieur de La Martinière, son premier chirurgien, qui a expliqué à Sa Majesté les divers usages des différentes salles qui composent l'édifice. Le Roi en a paru satisfait. Sa Majesté a donné en même temps une nouvelle marque de sa bienfaisance et de son humanité, en confirmant la donation projetée par le feu Roi, dans ces écoles, d'un hôpital de six lits, destinés à recevoir et à traiter les malades attaqués de maladies chirurgicales et extraordinaires, qu'on ne reçoit pas dans les autres hôpitaux. Sa Majesté a témoigné sa satisfaction au sieur Gondouin, architecte de cet édifice. Elle a aussi paru prendre plaisir à voir le bas-relief exécuté par le sieur Berner, et le tableau allégorique peint à fresque dans l'amphithéâtre, par le sieur Gebelin. »

Circonstance à signaler : Quesnay devait ressentir une double satisfaction en entendant le récit de la pose de la première pierre du nouveau collège; en effet, ses deux petits-fils, Quesnay de Beauvoir et Quesnay de Beaurepaire, tous les deux gendarmes de la garde ordinaire du Roi, le premier depuis le 1er avril 1768, le second depuis le 4 janvier 1773 (1), accompagnaient vraisemblablement le Roi à sa visite à la nouvelle école de chirurgie.

Quesnay mourait le 17 décembre, vers six heures du soir, entouré de son gendre Hévin, de son petit-fils Quesnay de Saint-Germain, d'un fils Hévin, et de son fidèle domestique Guyot. Il mourait au Grand-Commun.

(1) Arch. de la Guerre. Communication due à l'obligeance de M. Hennet.

L'Académie royale de chirurgie inaugura sa première séance le 16 novembre 1775, dans le nouvel édifice qui lui avait été destiné par Sa Majesté. Bordenave, directeur, y prononçait un discours au mois de décembre (1).

Bachaumont mentionne ainsi le décès de François Quesnay :

« 27 décembre 1774.

« M. Quesnay, docteur en médecine, mais plus connu par ses écrits sur les matières d'agriculture et d'administration, le chef de la secte des Economistes, celui qu'ils appelaient, par excellence, le Maître, est mort, il y a quelque temps, et laisse une dignité à remplir à laquelle ces Messieurs n'ont pas encore nommé. »

Le *Mercure de France* lui consacra, en janvier 1775, une courte notice :

« M. Quesnay, conseiller du Roi, premier médecin ordinaire et médecin consultant de Sa Majesté, ancien secrétaire de l'Académie royale de chirurgie, membre des Académies

(1) Le *Collège des chirurgiens de Saint-Cosme* a été édifié en 1691, rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'Ecole-de-Médecine. Cette rue des Cordeliers allait de la rue de la Harpe (boulevard Saint-Michel actuel) à la rue qui porte actuellement le nom de rue de l'Ancienne-Comédie. Cette école de 1691 existe toujours. Elle est devenue une école de dessin Elle se trouve en face de la maison de chirurgie Charrière et Colin, et est adossée au musée Dupuytren (anciennement réfectoire des Cordeliers). On remarque un petit dôme à mi-chemin à gauche, en allant du boulevard Saint-Michel à la rue Hautefeuille.

Nos rois, favorisant les chirurgiens au grand mécontentement des médecins, les aidèrent à agrandir leur premier local devenu insuffisant, et l'architecte Gondouin leur construisit en 1774, sur l'emplacement du collège de Bourgogne, l'Académie de chirurgie, aujourd'hui l'Ecole de médecine.

La Révolution confisqua, en 1792, les biens de l'Ecole de médecine de la rue de la Bûcherie et aussi ceux du Collège de chirurgie. Puis, en 1794, fut créée *l'Ecole de santé*, qui comprit les deux anciennes corporations. La Faculté actuelle se trouvait fondée.

Le monument de Gondouin lui fut affecté.

La première Ecole de chirurgie comprenait, outre le dôme, une chapelle dédiée aux saints Cosme et Damien, qui faisait le coin de la rue de la Harpe et de la rue des Cordeliers, d'où le nom « d'Ecole de chirurgie rue de la Harpe ». Cette chapelle n'existe plus. Sur son emplacement, il y a aujourd'hui des maisons de rapport.

Docteur Le Baron.

royales des Sciences de Paris et de Lyon et de la Société royale de Londres, savant distingué par des connaissances profondes en plusieurs genres et par une grande sagacité d'esprit, est mort à Versailles, le 16 décembre, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. »

Quesnay, décédé le vendredi 16, fut inhumé le samedi 17, à Versailles.

L'acte de décès du célèbre économiste fut ainsi dressé :

Extrait du registre des actes de décès de la ville de Versailles pour l'an 1774 (paroisse Notre-Dame).

« L'an 1774, le 17 décembre, François Quesnay, conseiller du Roy (1), premier médecin ordinaire et consultant de Sa Majesté, décédé d'hier, âgé de quatre-vingts ans et demi, a été inhumé par nous, soussigné curé, dans l'ancienne église de cette paroisse, en présence de Prudent Hévin, premier chirurgien de Madame, son gendre, de François-Robert Quesnay de Saint-Germain, son petit-fils, et de Louis-Prudent-Alexandre Hévin, aussi petit-fils, et autres qui ont figuré.

« *Signé :* HÉVIN, QUESNAY DE SAINT-GERMAIN, HÉVIN, TROTTIER, prêtre, et ALLART, curé. »

L'inventaire, après le décès de François Quesnay, est dressé par un notaire de Versailles (2).

Si nous récapitulons la vie de François Quesnay nous constatons, d'après les documents que nous possédons à ce jour, qu'il a passé environ :

(1) Les premiers médecins du Roi pouvaient prendre le titre de conseillers ordinaires de S. M. en ses conseils.

(2) Mémoire sur la fortune de François Quesnay, *Bulletin des Sciences économiques*, 1897, par M. Lorin.

Voir, pour le lieu de son inhumation, M. Coüard, *Bulletin des Sciences économiques*, année 1891.

Seize années de son existence à Méré.	16 ans.
Une année à Ecquevilly, 1710 à 1711.	1
Six années, une première fois, à Paris, 1711 à 1717.	6
Une année à Orgerus, 1717.	1
Seize années à Mantes, 1718 à 1734.	16
Quinze nouvelles années à Paris, 1734 à 1749 . .	15
Vingt-cinq années à Versailles, 1749 à 1774. . .	25
Total	80 ans.

C'est à Versailles qu'il fit son plus long séjour, et, sur une vie de quatre-vingts ans, il vécut cinquante-neuf années à Méré, Ecquevilly, Orgerus, Mantes et Versailles, qui font partie aujourd'hui du département de Seine-et Oise; Paris le retint seulement vingt et une années.

Après la mort de Quesnay, Bachaumont continua la polémique qu'il avait commencée contre Quesnay vivant.

En février 1775, il écrivait ceci :

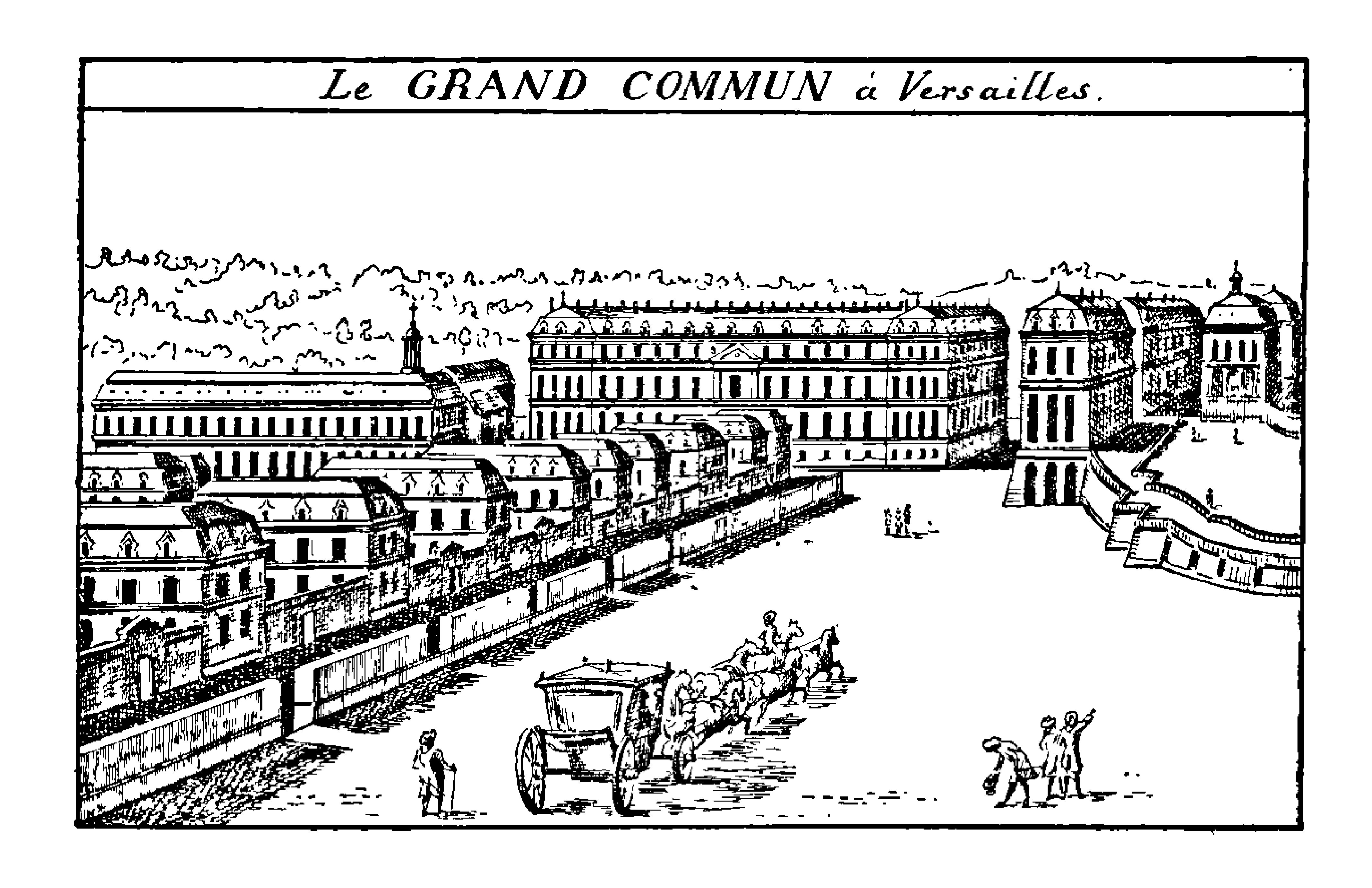
« Pour se donner toute considération d'une secte, il ne manquait plus à MM. les Economistes que d'avoir un chef, une espèce de saint digne de la dévotion religieuse de leurs conventicules moraves. C'est M. François Quesnay, mort le 16 décembre 1774, qui leur a paru propre à remplir ce rang sublime, et c'est le 20 du même mois que sa canonisation a été célébrée dans un discours imprimé à la fin du premier volume, devant l'assemblée de ses disciples, par M. le marquis de Mirabeau (1). »

Au mois d'avril, l'éloge du défunt était prononcé par Grandjean de Fouchy en l'assemblée publique de l'Académie royale des Sciences du 26.

M. de Fouchy lut l'éloge de M. Quesnay, premier médecin ordinaire du Roi, homme célèbre par son savoir, par ses écrits et par ses principes économiques.

En juillet 1775, le *Mercure* commentait l'éloge historique

(1) *Devant le buste de Quesnay*, par Vassé.



Le GRAND COMMUN à Versailles.

de François Quesnay, par M. le comte d'Albon, des Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, de la Société d'Agriculture de la même ville, de la Société économique de Berne, etc. :

« Cet éloge raisonné fait honneur à M. le comte d'Albon, qui a célébré, avec autant de dignité que de sensibilité, les lumières, les travaux et le caractère bienfaisant de l'homme célèbre, objet de ses louanges. On en peut juger par le début, qui est le précis de tout ce qu'il développe avec éloquence dans son discours.

« M. le comte d'Albon détaille, dans la suite de cet éloge, les ouvrages et les idées de M. Quesnay; il les explique même et y répand beaucoup de jour. »

Le registre manuscrit de l'Académie des Sciences résume brièvement la séance du 26 avril, dans laquelle l'éloge de Quesnay a été célébré.

Registre de l'Académie des Sciences, 1775, t. 94.

« Mercredy, 26 avril 1775.

« L'assemblée étant publique et présidée par M. le marquis de Courtanvau,

« J'ai parlé sur le prix ordinaire et sur celui proposé pour l'analyse de l'indigo;

« J'ai parlé ensuite sur les arts publiés depuis Pasques 1774;

« J'ai lu l'éloge de Quesnay;

« M. Tenon a lu un écrit;

« M. Lavoisier a lu un écrit;

« M. Legentil a lu un écrit. »

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Beaux-Arts de Lyon se souvient que Quesnay est un de ses membres, etc.

En 1775, on y rend compte de l'éloge de Quesnay par d'Albon (1).

(1) Albon (Claude-Camille-François d'), économiste, né à Lyon en 1753, mort à Paris en 1789, descendant du maréchal de Saint-André; il

L'éloge historique de M. Quesnai, par l'abbé Jacquet, est prononcé dans la séance publique de cette Académie du 2 mai 1775; c'est un résumé de d'Albon (1).

« Quesnai naquit à Méré, près de Paris, en 1694. Son père, que l'amour de l'agriculture arracha de bonne heure au barreau, l'éleva à la campagne.

« Observateur de la nature qui ne donne rien de précoce, il laissa l'enfant se fortifier, se borna d'abord à former son cœur, et n'eut point l'ambition d'en faire un prodige de savoir à dix ans. A onze, le jeune Quesnai n'avait pas encore appris à lire; à seize, il savait plus de grec et de latin que les phœnix de l'école, et à trente, il était en état de lutter avec les plus célèbres dans son art. Après ses humanités, il avait étudié la médecine sous les plus grands maîtres de la capitale. Ses succès lui donnèrent l'espérance d'exceller, sans lui inspirer l'ambition de paraître. Son cours fini, il alla exercer la chirurgie dans le village d'Orgerus, et ensuite dans l'hôpital de Mantes. Il n'aspirait pas à un théâtre plus brillant lorsqu'une occasion décela les talents rares qu'il semblait cacher. En 1727, M. Silva, médecin célèbre, publia un traité sur les saignées. Le chirurgien de Mantes y découvrit des erreurs dangereuses et eut le courage de les combattre. Ce premier essai ne lui permit plus de rester dans l'obscurité. M. de Lapeyronie le fit secrétaire de l'Académie de chirurgie qu'il venait de fonder. La maison de Villeroi se l'attacha. Le souverain lui-même voulut lui confier le soin de sa santé : il fut nommé premier médecin ordinaire et consultant du

fut le dernier seigneur de la principauté d'Yvetot en Normandie; fit plusieurs voyages à travers l'Europe, y recueillit des notes pour son discours sur l'histoire, le gouvernement, les usages, la littérature de plusieurs parties de l'Europe (1779, 3 vol.).

On a de lui : *Dialogue entre Alexandre et Titus*; *Observations d'un citoyen sur un nouveau plan d'impositions*, Amsterdam, 1774, in-8°; *Mémoire à la Société économique de Berne.* — Ami du protestant Court de Gébelin, il se fit enterrer dans son parc de Franconville, près Montmorency.

(1) Ce discours nous a été communiqué par Me Flory.

Roi. Pour récompenser ses services, Louis XV lui donna des lettres de noblesse, et choisit lui-même l'écusson de ses armes, qu'il composa de trois fleurs de pensée avec cette devise : *Propter cogitationem mentis.* L'emblème annonce un philosophe profond, et convenait à M. Quesnai.

« Dans son Essai physique de l'économie animale, il analyse toutes les facultés humaines avec une sagacité digne de Loke et de Malbranche. Ce grand ouvrage lui ouvrit un plus vaste champ. En étudiant l'homme pour le soulager, pour écarter la douleur de cet être faible et sensible, il aperçut le levain et le germe de ses maux dans l'économie politique. Vicieuse, elle infecte tous les individus qu'elle rassemble en leur promettant le bonheur; elle répand sur eux le chagrin et la disette d'où dérivent, selon lui, presque toutes les maladies. Pour les tarir dans leur source, le médecin philosophe entreprit de traiter et de guérir la politique même. De là les idées neuves qu'il a répandues sur l'agriculture, le commerce des grains et l'impôt. Il eut surtout l'art de chauffer de son zèle patriotique et économique un grand nombre de disciples distingués et de fonder une école de philosophes économistes qui ne laisseront pas oublier les principes du maître. Tel est l'homme extraordinaire que M. d'Albon a peint dans l'éloge où il a rassemblé toutes les grandes idées que M. Quesnai a montrées à son siècle. »

XVII

Iconographie de François Quesnay (1)

Le premier portrait que nous connaissions de François Quesnay est la gravure de Jean-Georges Wille, artiste allemand né en 1717, mort en 1808; ce portrait est de 1747; Quesnay était alors âgé de 49 ans, car Wille procédait d'après une peinture de J. Chevallier, sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

(1) Communication faite au Congrès des Beaux-Arts de 1900.

Le portrait de François Quesnay, reproduit dans les œuvres qu'il a publiées, est accompagné des indications suivantes : « Chevallier *pinxit* 1745. J. G. Will *sculpsit* 1747, jussu et impensis celsiss. D. ducis Villeroy, Franciscus Quesnay in utrâque magister academià medecinae, reg. chirug. Paris. secretarius et scolae profess. regis e reg. scientia. et libéral. art. Academ. Lugdun. et medicus celsis. et potentiss. ducis de Villeroy. »

Quesnay fut chirurgien du duc de Villeroy (1) de 1734 à 1744; en 1744, il obtint le titre de docteur en médecine et resta chez le duc de Villeroy jusqu'en 1749.

Quesnay est représenté assis dans un cabinet de travail, vêtu d'un long manteau et méditant. Ce portrait est reproduit en tête de l'ouvrage de Quesnay sur les *Fièvres continues*, paru en 1753.

Dans cette édition des *Fièvres continues*, le portrait est accompagné d'indications un peu différentes :

F. Quesnay regi a consiliis medicis
off. R. Caumont consiliar. regi. medicus etc.
J. CHEVALLIER *pinxit*. J. G. WILL *sculpsit* (2).

Le docteur Caumont était un vieil ami de Quesnay.

Le deuxième portrait gravé que nous possédons de Quesnay est de Jean-Charles François, d'après Fredou; ce portrait a été gravé en 1767; Quesnay avait alors soixante-onze ans; les traits du visage sont moins agréables et moins réguliers dans ce dernier portrait, qui est considéré comme une des œuvres maîtresses de François et a été traité par le graveur, dans chacune de ses parties, par des procédés différents; c'est ainsi que

(1) Nommé chevalier le 1er janvier 1737, reçu le 3 février, jour de la Purification, il n'eut pas d'enfants; il obtint pour son neveu en juin 1758 la survivance de sa charge de capitaine des gardes.

(2) On trouve encore assez facilement dans le commerce les portraits gravés de Will et de François.



l'habit est au burin, une autre partie du portrait à la plume, une autre au crayon, etc.

Il existe d'autres portraits de François Quesnay; le 22 novembre 1764, la compagnie des chirurgiens de Paris demanda à Quesnay son portrait, pour le placer dans la salle du conseil du Collège de chirurgie, avec ceux des Pitard, des Paré, des Maréchal, des grands chirurgiens qui avaient rendu d'éclatants services à la cause de la corporation.

C'est la peinture qui est placée dans une des salles actuelles de la Faculté de médecine, portrait qui a été découvert dernièrement dans les dépendances de la Faculté (1).

Le portrait de Quesnay eut encore les honneurs du Salon de 1771 et du Salon de 1781.

En 1771, le portrait de Quesnay, peint par Louis-Claude Vassé, figure au Salon avec cette note explicative :

« Buste de Quesnay, médecin du Roi, marbre. »

L'auteur du buste, Vassé, mourut l'année suivante; au Salon de 1771, il donnait également le buste de l'avocat Gerbier.

Le buste de Quesnay excite les railleries de Bachaumont.

Houdon, sept ans après la mort de l'économiste, représente ses traits au Salon de 1781.

Le livret porte la notice explicative qui suit :

« M. Quesnay, médecin, buste plâtre teinté.

« M. Gerbier, avocat, buste plâtre teinté. »

Il semble que Houdon ait voulu reproduire l'œuvre de Vassé et comprendre Quesnay dans la collection des hommes célèbres de son temps dont il tenait à reproduire les traits.

Au même Salon de 1781, Houdon expose Voltaire, statue marbre, destinée à orner la nouvelle salle de Comédie de la rue de Condé (Odéon).

(1) Nous signalons à M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, e mauvais état de conservation de cette peinture; il suffirait de peu de chose pour la remettre en bon état. Nous reproduisons dans nos mémoires le buste de Houdon.

En 1896, à Méré, un monument a été élevé à Quesnay, et son buste a été confié à M. Leroux.

Sur la face principale du monument, au-dessus des attributs, est placée une inscription ainsi conçue :

FRANÇOIS QUESNAY
NÉ A MÉRÉ
1694 — 1774

Les attributs qui figurent au-dessous sont en bronze; ils représentent : dans le bas, un soc de charrue, plus haut une table anatomique, avec sujet, les armes de Quesnay, trois pensées, un écritoire et deux plumes; le Tableau économique sous forme d'un livre ouvert appliqué sur une palme partant de la base du monument et allant jusqu'à l'inscription.

Le monument est supporté par un piédestal Louis XV en pierre de Vernon, avec moulures de 2^{m},20 de hauteur. Une jolie grille en fer plein ouvragée protège le monument.

Le buste de Quesnay qui surmonte la stèle est de 0^{m},80.

Le modèle en plâtre a été exposé au Champ-de-Mars en 1896.

L'iconographie de Quesnay a fait l'objet de cette communication de M. Lorin au Congrès des Beaux-Arts de 1900, et M. Henry Jouin a rendu compte de ce travail en ces termes, dans la séance du 8 juin 1900 (*Officiel* du 9 juin 1900) :

« François Quesnay, économiste, chirurgien, puis médecin du Roi, né à Méré, près de Rambouillet, en 1694, et mort à Versailles en 1774, a reçu en ces derniers temps la consécration d'un monument dans son village. Et voici que M. Lorin, correspondant du comité à Rambouillet, vous apporte le résultat de ses recherches sur l'iconographie de Quesnay. Un certain Chevalier — ne pas confondre avec Gavarni — aurait peint Quesnay en 1745. Wille l'affirme sur la planche même qu'il a gravée trois ans plus tard, d'après cette peinture. En 1767, Jean-Charles François grave un second portrait de Quesnay, alors âgé de soixante-onze ans, que lui avait offert son compatriote, le peintre Jean-Martial Fredou, né vers 1711, à Fontenay-Saint-Père, et qui devait mourir à Versailles

en 1795. Wille a plus de renom que le peintre dont il a traduit le tableau; en retour, Fredou domine son traducteur. Fredou est un portraitiste de réel mérite. On en peut juger au Musée de Versailles. On le constata surtout en 1878, à l'Exposition des portraits historiques organisée par le marquis de Chennevières. Fredou avait à cette Exposition deux toiles excellentes, l'une représentant un maréchal de camp, et l'autre le comte de Provence. Je n'oublie pas que, dans une étude sur Doyen, lue à cette tribune en 1888, par M. Stein, se trouve une lettre offensante du marquis de Noailles, ambassadeur à Londres. Cette lettre est datée de 1775. Drouais et Fredou étaient en rivalité au sujet de la fonction de « premier peintre de Monsieur », frère du Roi, c'est-à-dire de ce même comte de Provence dont Fredou avait fait le portrait dès 1773. Le duc de Noailles, ami de Drouais, l'assure de tout son crédit et se montre très dédaigneux envers Fredou, qu'il appelle « Fredon ». Mais de quelle importance est une boutade de gentilhomme lorsqu'elle a cent ans et plus? Fredou a donc peint le portrait de Quesnay. Observons que l'estampe de François date de 1767. Or, en 1764, la compagnie des chirurgiens de Paris avait fait peindre, pour la salle du conseil du Collège de chirurgie, le portrait de Quesnay. Cette œuvre décore aujourd'hui l'une des salles de la Faculté de médecine. Il y a tout lieu de penser que le tableau de 1764 est peint par Fredou. Si quelque membre de la Faculté jette les yeux sur ces lignes, il voudra restituer à Fredou ce qui appartient, selon toute vraisemblance, à Fredou (1). M. Lorin vous a dit encore que Vassé et, après lui, le maître Houdon, se sont plu à modeler les traits de Quesnay. L'économiste a été, ce semble, comblé par les artistes de son temps. Sa haute droiture justifie d'ailleurs ce privilège.

(1) Nous n'avions pu procurer à M. Henry Jouin la photographie du portrait de Quesnay placé à l'Ecole de médecine; nous avons vu les deux portraits, celui de Fredou et l'autre; ils ne doivent pas être de la même main.

Autographes de Quesnay

Les autographes de Quesnay sont rares dans le commerce; nous n'avons vu, signalée de lui, qu'une lettre écrite à l'occasion d'une histoire d'Angleterre (1), croyons-nous; mais nous signalons comme beau spécimen de son écriture son manuscrit sur l'Economie politique, qui est à la Bibliothèque nationale; pour sa signature, nous renvoyons aux nombreux actes notariés que nous avons cités et aux registres de l'Académie de Chirurgie.

XVIII

La famille de Quesnay. — Blaise-Guillaume

Le fils de Quesnay, Blaise-Guillaume, que nous avons vu inspecteur général des fourrages de l'armée du Roi, en Flandre, en 1747, paraît, à partir de 1755, avoir vécu dans son exploitation agricole du Nivernais, à Saint-Germain-en-Viry, jusqu'à son décès, arrivé le 30 floréal an V (19 avril 1797) (2). En 1775, il est toujours inspecteur général des fourrages de Valenciennes. Quand il mourut, il était âgé de soixante-dix-neuf ans et six mois; il avait perdu sa femme, Mlle d'Eguillon, le 13 mars 1780.

L'inventaire dressé après le décès de la femme de Blaise-Guillaume, par Robinot, notaire à Decize, le 15 octobre 1781, à la requête de messire Blaise Quesnay, écuyer, seigneur de Beauvoir et autres lieux, en son château de Beauvoir, paroisse de Saint-Germain-en-Viry, veuf de Catherine-Robertine-Josèphe d'Eguillon, indique comme suit la composition alors de la famille :

(1) Voir les collections de Charavay.

(2) Acte de décès de la commune de Saint-Germain en-Viry (ou Chassenay), canton de Decize, arrondissement de Nevers. Les châteaux de Beauvoir et de Saint-Loup existent toujours à Saint-Germain-Chassenay. Nous reproduisons une vue de la propriété de Beauvoir.



« 1° Jean-Marc (ou Marie) Quesnay, seigneur de Beauvoir, y demeurant;

« 2° Robert-François-Joseph Quesnay de Saint-Germain, seigneur de la Motte, Saint-Germain et autres lieux, conseiller à la Cour des Aides de Paris;

« 3° Alexandre-Marie Quesnay de Glouvet, officier à Philadelphie ;

« 4° Virginie-Aimée-Jeanne Quesnay, épouse de Gabriel Vyan de Beaudreuil, lieutenant criminel au bailliage royal du Nivernais et siège présidial de la ville de Saint-Pierre, y demeurant. »

XIX

Quesnay de Beauvoir

L'aîné des enfants de Blaise-Guillaume, Jean-Marc de Beauvoir, eut sans doute, comme son père, une existence peu accidentée; il s'engagea dans les gendarmes de la garde ordinaire du Roi. Les gendarmes de la garde du Roi étaient au nombre de deux cents maîtres, sans comprendre ni les grands ni les petits officiers. Ils avaient chacun 680 livres par an; les maréchaux des logis avaient le rang de capitaines de cavalerie; les brigadiers, sous-brigadiers et porte-étendard le rang de lieutenants de cavalerie. L'habit d'ordonnance de compagnie était d'écarlate, chargé d'agréments et galons d'or sur toutes les coutures, sans mélange d'argent, avec des parements de velours noir (1); mais deux compagnies de son corps étaient réformées en 1776; en se mariant, le 25 novembre 1777 (2), à la Varenne-Saint-Maur, avec Françoise Faulconnier de Nanteuil, il est qualifié d'ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi : Quesnay de Beauvoir fut, sous la Révolution, maire de Saint-Germain, député suppléant à l'Assemblée législative, pour la Nièvre.

Il mourut sans enfants.

(1) Etat de la France, 1736.

(2) Contrat de mariage du 23 novembre. Cordier, notaire à Paris. Document aux mains de Me Chaslus.

XX

QUESNAY DE SAINT-GERMAIN, ROBERT-FRANÇOIS-JOSEPH (1).

Né à Valenciennes, le 23 janvier 1751, il fut d'abord employé par Turgot, puis nommé conseiller à la Cour des Aides en 1776, et président, vers 1787, de la Cour souveraine des Gabelles, établie à Saumur. Quesnay de Saint-Germain, comme son frère de Beauvoir, avait épousé une demoiselle Faulconnier. Il vint, vers cette date, résider dans le Saumurois, à sa terre des Bassanges (2).

Le 9 juin 1784, il avait prononcé en séance publique, à Paris, un *Discours pour servir à l'éloge de Court de Gebelin,* qu'il fit imprimer (Paris, 1784, in-4° de 19 p.). Dès les premières heures de la Révolution, il fit acte d'adhésion aux idées nouvelles par un exposé de ses idées, sous ce titre anonyme : *Projet d'instructions et pouvoirs généraux et spéciaux à donner par les communes de pays d'élections à leurs députés aux Etats Généraux* (Philadelphie, 1789, in-8° de 74 p.).

Il servit mieux encore sa popularité locale par ses *Réflexions sur la division de la France en 80 départements et observations sur l'utilité, la possibilité et même la nécessité de choisir la ville de Saumur pour chef-lieu d'un de ces départements* (Saumur, 1789, in-8° de 29 p.), brochure imprimée aux frais de la ville et envoyée à l'Assemblée constituante. Elu juge et bientôt président du tribunal de Saumur, il fut délégué à plusieurs reprises à Paris. On le voit notamment se présenter à la barre de l'Assemblée, le 19 octobre 1790, pour

(1) Les noms de Beauvoir, Saint-Germain, de Beaurepaire, de Glouvet étaient des noms des fiefs des domaines que Blaise-Guillaume avait achetés dans le Nivernais.

(2) Bibliographie : *les Elections législatives de Maine-et-Loire depuis* 1789, par M. Bodinier (sénateur) ; *le Cercle de Saumur en* 1781, par G. Despinay ; *Mouvement provincial en* 1789, par Bougler ; *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, par Désirée de Chavigny, 1892. — Nous devons tous ces renseignements à notre ami Baguenier-Desormeaux.

faire proclamer que tout prêtre marié conserverait son traitement, et, le 9 novembre, pour que les frais d'armement des frontières fussent prélevés sur les biens des émigrés. Il arriva en ballottage, pour la députation de l'Assemblée législative, dès l'élection du troisième député, et ne passa pourtant qu'au dixième rang et avec une majorité relative de 246 voix sur 450 votants (10 septembre 1792). Il alla s'asseoir à la droite extrême, et, après le 10 août, revint se faire oublier en sa terre des Bassanges, où il est mort le 8 avril 1805. Il avait repris, depuis le 18 brumaire an VIII, ses fonctions de président du tribunal civil de Saumur.

En 1790, Quesnay de Saint-Germain est élu député de Saumur :

« Dimanche 19 décembre 1790, 9 heures du matin.

« L'ordre du jour est le premier scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de l'un des tribunaux des six arrondissements du département de Paris; les électeurs se retirent dans leurs bureaux; les scrutins sont dépouillés; le nombre des votants est de 314, la majorité absolue de 158.

« Personne n'obtient la majorité absolue.

« Un second tour de scrutin est fait.

« M. Quesnay de Saint-Germain, conseiller à la Cour des Aides, réunit 185 voix.

« Le nombre des votants est de 471.

« La majorité est de 236 voix.

« Troisième tour. — Le nombre des votants est de 523, réduit à 516 par suite de bulletins nuls. Quesnay de Saint-Germain obtient 389 voix, Quatreme, conseiller au Châtelet .

« Quesnay de Saint-Germain est élu (1). »

(1) Tuetey, n° 2844. — Lettre de Quesnay (de Saint-Germain), juge de Saumur, élu juge suppléant du département de Paris, le 19 décembre 1790, déclarant ne pouvoir accepter ces fonctions (4 janvier 1791). Extrait du procès-verbal A. N. B.[1] 1.

Etienne Charavay. — *Assemblée électorale de Paris*, 1790-1791, p. 342 :

« L'un de MM. les Secrétaires a fait lecture d'une lettre de M. Ques-

Le Moniteur Universel retrace les diverses phases de sa vie parlementaire :

« Mardi 4 janvier 1791, 9 heures du matin.

« La séance est ouverte..... L'un de MM. les Secrétaires a fait lecture d'une lettre de M. Quesnay, juge à Saumur, élu juge suppléant du département de Paris, en la séance du 19 décembre dernier, par laquelle il expose les raisons qui l'empêchent d'accepter la place de juge suppléant de l'un des tribunaux du département de Paris. L'assemblée a ordonné l'insertion de cette lettre dans son procès-verbal ; elle est ainsi conçue :

« J'apprends à l'instant que le corps électoral de Paris, persuadé probablement que, dans les circonstances présentes, le patriotisme seul peut tenir lieu de lumière et de talent, a daigné me comprendre dans le nombre des juges suppléants de ce département. Si, pour mériter une confiance aussi flatteuse, il suffit d'attacher le plus grand prix aux suffrages d'un peuple libre et surtout de celui auquel la France doit la conquête de sa liberté, je m'enorgueillis d'en être digne. Mais pourquoi faut-il que des circonstances fortes comme la reconnaissance impérieuse, comme l'honneur s'opposent à ce qui eut comblé tous mes vœux, si j'avais osé élever jusque-là mes espérances? Je suis juge de Saumur ; MM. les Electeurs de ce district m'y ont offert une patrie, dans un moment où il est si doux d'en avoir une et d'y être appelé par l'estime spontanée de ses concitoyens. J'étais à cent lieues d'eux, lorsqu'ils m'ont honoré de leur choix. Cédant aux mouvements d'une juste gratitude, j'ai promis de lier pour jamais mon sort à celui d'un pays qui me prévenait, par une adoption si flatteuse. S'il pouvait rester des regrets à un homme qui ne fait que tenir sa parole, et qui est déjà dédommagé par la composition du tribunal dont il est membre, les miens augmenteraient encore en parcourant la liste vraiment noble

nay, juge à Saumur (lettre assez longue) ; il refuse d'accepter la place de juge suppléant de l'un des tribunaux de Paris (4 janvier 1791).

des collègues aux travaux desquels vos bontés m'avaient associé; mais, quelque distance qui m'en sépare, je leur reste uni par le cœur; leurs leçons, leurs exemples ne seront point entièrement perdus pour moi; je les méditerai du fond de ma retraite et je me les rendrai propres pour en faire jouir mes concitoyens. Après avoir sauvé la France, il appartient sans doute à Paris de l'éclairer; c'est achever, c'est consolider son ouvrage; les lumières sont les premiers, peut-être les seuls garants de la véritable liberté. Je crois, Monsieur, donner une nouvelle preuve de ma vénération pour les suffrages de l'Assemblée que vous présidez, en me hâtant de lui offrir mes remerciements avant qu'elle se sépare. Je serais inconsolable si, pour m'être expliqué trop tard, je privais un autre citoyen de l'honneur inestimable auquel je suis forcé de renoncer. Mais, du moins, qu'elle daigne apprécier et faire connaître les motifs qui m'empêchent de répondre à sa confiance, que je ne lise pas dans les papiers publics ce mot plus désobligeant encore pour l'élu que pour les électeurs : M. Quesnay a refusé; qu'on puisse dire : il a justifié le choix du corps électoral par le sentiment même qui l'a mis dans l'impossibilité d'accepter.

« Je suis avec respect,

« Quesnay, juge à Saumur. »

Quesnay pense que les prêtres mariés doivent conserver leur traitement.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

Présidence de M. Ducastel

Séance du mercredi 19 octobre 1791.

M. Vergniaud préside en l'absence de M. Ducastel.

L'Assemblée discute la forme sous laquelle seront distribués les encouragements qui sont accordés aux peintres et sculpteurs qui exposent annuellement au Louvre.

Des pétitionnaires sont admis au sein de l'Assemblée; une députation des dames de la Halle présente des félicitations aux représentants.

Le vice-président leur répond : on vote l'impression de son discours. Un des secrétaires lit une lettre de MM. les Administrateurs du département de Maine-et-Loire, elle est ainsi conçue :

« Un ci-devant bénéficier qui n'est pas dans les ordres et qui vient de se marier demande à continuer à toucher sa pension. Le directoire du département, considérant que ce bénéficier est usufruitier de son bénéfice; considérant, d'ailleurs, qu'il n'en coûte pas plus à l'Etat pour transformer en bon père de famille et pour rendre vraiment utile à la patrie un citoyen actuellement oisif et inutile, et peut-être nuisible à la société, a arrêté, conformément au décret sur les chanoinesses, provisoirement son traitement, mais il prie l'Assemblée de prendre à cet égard une décision. »

M. Delaunay, d'Angers, soutient la proposition des administrateurs de Maine-et-Loire et demande que la mesure soit étendue aux ecclésiastiques qui se marient. (*On applaudit.*)

M. Quesnay. — Au moyen que la loi a déclaré qu'elle ne connaissait plus de vœux contraires à la nature, la question est décidée et je demande qu'on passe à l'ordre du jour.

Après une discussion à laquelle prennent part Lequinio, Girardin, Lecor, évêque d'Ille-et-Vilaine, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

SÉANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 1791

Présidence de M. Vergniaud

M. Voisin demande qu'on déclare coupables de conjuration les princes et les fonctionnaires publics qui ne seraient pas rentrés avant le 1er janvier 1792.

La discussion est orageuse; un décret en ce sens est rendu.

Un membre réclame un délai jusqu'au samedi 12 novembre

pour déposer un projet de décret contre les ecclésiastiques perturbateurs du repos public.

Le délai est accordé.

M. Quesnay. — Je propose un article additionnel. Je vois que, par le décret que vous venez de rendre, vous essayez de prévenir les maux futurs, mais vous ne réparez par les maux passés et présents. Vous ne réparez pas le mal de cette augmentation de dépense incommensurable qu'a occasionnée cette émigration. C'est le nombre des émigrés et non leurs intentions présumées qui vous ont occasionné une dépense de plus de 30 millions depuis la Révolution. Or, je me demande s'il est juste de faire supporter cette dépense par ceux qui sont restés fidèles. Ma motion est que toute dépense extraordinaire faite pour la sûreté des frontières soit supportée en entier par ceux qui sont actuellement hors du royaume. On me dit qu'ils ne sont pas tous coupables ; je réponds que ce n'est pas une peine que je propose; c'est une juste indemnité qu'a le droit de demander la nation. Tous ceux qui sont au delà des frontières ont, par cela seul, grossi le nombre des émigrés attroupés, et occasionné la dépense des armements que vous avez ordonnés. (*On applaudit.*) Je demande donc qu'ils en paient l'indemnité.

L'assemblée renvoie la proposition de M. Quesnay au comité de législation.

BULLETIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. Bigot

Séance du jeudi (19 *avril* 1792) *au soir.*

Lecture est donnée d'une lettre de négociants de Marseille :

Un vaisseau marchand qu'ils avaient, après avoir doublé le cap Horn, dans la mer du Sud, a atteint, le 12 avril 1791, les îles Marquises et, le 21, il fit la découverte de plusieurs îles qu'il a nommées « les îles de la Révolution » ; le capitaine

commandant le vaisseau a pris possession de ces îles au nom de la nation française et de Louis XVI.

Le membre qui lit cette lettre demande qu'une mention honorable soit accordée au capitaine.

M. Quesnay. — Je m'oppose à la mention honorable; c'est déjà, sans doute, un assez grand problème que de savoir si ça été un bonheur pour l'Europe, que la découverte de l'Amérique. (*Il s'élève quelques murmures.*) Mais ce qui n'est pas un problème, c'est que cela a été un très grand malheur pour les îles qui ont été conquises par ce prétendu droit de découverte. Devez-vous en conquérir de nouvelles? Voilà la question qu'on vous propose de préjuger. Or, vous avez, par votre Constitution, solennellement renoncé à toute conquête. (*On applaudit.*) Si ces îles n'étaient occupées par aucun individu, il s'agirait encore de savoir s'il nous serait utile de fonder des colonies dans des parages aussi éloignés de l'Europe, mais l'on vous annonce qu'elles sont très peuplées; toute prise de possession serait une conquête et une usurpation. Et quand il n'y aurait dans chaque île qu'un seul individu humain, l'île lui appartiendrait; nous n'aurions pas le droit de nous en emparer, nous ne pourrions que traiter avec lui. (*On applaudit.*) Je demande donc que nous nous bornions à accepter l'hommage de la carte géographique, mais non la propriété d'une île qui ne peut nous appartenir.

MM. Kersaint, Grangeneuve et Tarbé prennent la parole. Ce dernier dit : M. Quesnay a avancé une assertion qui n'est pas exacte. Je maintiens que les découvertes que vous serez dans le cas de faire ne tourneront pas au malheur des habitants. (*On murmure, on demande à aller aux voix.*) — Lequinio demande que l'Assemblée accepte l'hommage de la carte géographique, mais que, sur les autres propositions, on passe à l'ordre du jour. (*On applaudit.*)

La proposition de Lequinio est adoptée.

Quesnay de Saint-Germain mourut en l'an XIII.

« Le dix-huit germinal an treize, avant midi, par-devant

nous, Maire de Viry, officier de l'état civil, sont comparus : M. Jean-Baptiste Faulconnier, nepveu du deffunt, âgé de trente-deux ans, demeurant aux Bassanges en cette commune, et M. Auguste Thiercelin, âgé de vingt-deux ans, homme d'affaires du deffunt, demeurant aussi aux Bassanges en cette commune.

Lesquels nous ont déclaré que M. Robert-François-Joseph Quesnay de Saint-Germain, âgé de cinquante-cinq ans, époux de dame Marie Faulconnier, est décédé ce jour à deux heures du matin, en sa maison de Bassanges en cette commune.

Et ont signé avec nous, après lecture.

Signé : FAULCONNIER, THIERCELIN, LAMICHE (Maire).

XXI

QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Le troisième des fils de Blaise-Guillaume eut une existence beaucoup plus tourmentée que celle de ses deux frères, Beauvoir et Saint-Germain.

Comme Beauvoir, Beaurepaire fut admis dans les gendarmes de la garde ordinaire du Roi en 1773 ; mais son corps ayant été réformé partiellement en 1776, il se trouva sans situation.

La guerre d'Amérique tenta aussitôt son esprit aventureux et enthousiaste.

Dans un mémoire présenté à l'Académie de peinture en 1788, il dit :

« Au moment où je me trouvais enveloppé dans la réforme du corps des gendarmes de la garde du Roi, les convulsions de la guerre civile agitaient une partie du Nouveau Monde. Entraîné par l'espoir brillant de me signaler dans la carrière des armes, je passai en Amérique et servis en Virginie pendant le cours des années 1777 et 1778, en qualité de capitaine.

« Mais la perte de mes équipages, celle de toutes mes lettres

de recommandation, égarées dans les bureaux du gouverneur (alors en place) P. H., auquel je les avais confiées; enfin une maladie longue et cruelle, jointe au défaut de ressources dans un si grand éloignement, me forcèrent à renoncer au parti des armes. »

Voici deux lettres écrites par lui, d'Amérique, à son frère de Beauvoir, en 1777 et 1778 :

« De Villeuxbourg, cap. de la Virginie, 21 avril 1777.

« ... J'ai essuyé une tempête à Amsterdam avant de m'embarquer, au sortir du Texel, et plus encore dans la Manche, où nous sommes restés un mois! Nous en sommes sortis le jour des Rois. — Il a fallu relâcher sur une côte de gens de sang mêlé, qui se mangent les uns les autres, par désœuvrement. — Arrivé en Virginie, j'ai été accueilli à bras ouverts par un colonel de la milice. Ledit colonel Peyton m'a présenté au gouverneur de Villeuxbourg. On m'a donné un brevet de capitaine français, avec résidence en Virginie, et mission de former une académie. La vue de mes dessins m'a été très favorable. Si j'accepte, vous aurez à m'envoyer des maîtres de France, pour les diverses branches.

« Il se fait ici des fortunes immenses, le sexe y est généralement beau. On se moque assez des Anglais, car le pays est imprenable. — Envoyez-moi mes titres de noblesse, car on me demande à faire ici mes preuves. — Peut-être aussi me marierai-je ici.

« Donnez-moi des nouvelles de toute la famille, ainsi que des affaires du royaume avec l'Angleterre. On aime bien les Français dans ce pays-ci, mais ils seraient bien plus aimés s'ils voulaient faire la guerre à l'Angleterre. En effet, je ne sais à quoi on pense, de ne pas profiter de l'occasion pour rattraper du même coup les territoires que la marine britannique nous a enlevés. En résumé, ici, villes et campagne sont plus belles que l'Europe.

« On vient de m'avertir que huit corsaires américains

allaient attaquer les deux frégates anglaises qui rôdent autour de la Virginie, et qui ont tant pris de navires que le commerce n'était plus sûr.

« QUESNAY DE GLOUVAY. »

A M. Quesnay de Beauvoir (1).

« Glocester, comté de Virginie, ce 4 juillet 1778.

« Je viens de passer vingt mois sans recevoir de vos nouvelles, dans un pays aussi bouleversé; mais éloigné du monde entier, n'étais-je pas malheureux?

« Je prends les événements où je les laissai en ma dernière lettre. Je fis service avec ma compagnie; manquai perdre la vie trois ou quatre fois, entr'autres le 15 juillet 1777, où étant envoyé à la tête d'un détachement pour secourir un vaisseau que les Anglais pillaient, les Anglais envoyèrent une chaloupe me couper le passage; sans pouvoir m'aborder, elle me tua trois hommes, une balle traversa mon chapeau si près de la tête, qu'à dix lignes de près je perdais à jamais le goût du pain. Après six mois, ma qualité d'étranger fit baisser ma faveur. Un ancien simple soldat français, méchant aventurier, nommé Laporte, leva plus de recrues que je n'avais pu en lever, et fut alors élu mon major. Sa conduite fut telle, que je me retirai par respect pour notre nom.

« Je me mis alors à faire du commerce, mais un autre Français nommé Clar, vrai coquin, muni de missive de moi, se fit délivrer mes marchandises au débarquement et les détourna, et les vendit à son profit. Ayant la preuve qu'il les avait vendues, j'obtins un décret contre lui. Au moment d'être arrêté, il osa venir me provoquer; je le reçus à coups de plat d'épée, dont je lui en donnai bien sept ou huit. — La nuit suivante, il perdit ce qu'il m'avait volé, et jusqu'à ses

(1) Les originaux de ces lettres appartiennent à M. J. Quesnay de Beaurepaire.

habits. Le lendemain, provoqué derechef par lui, je consentis à me battre avec lui, lui portai un coup furieux dans le bras. Il fut mis en prison malgré sa blessure et y resta deux mois. Comme j'étais chargé de l'y faire subsister et que c'était très cher, je retirai ma plainte à ce moment.

« Alors je reçus l'hospitalité du colonel Peyton, car j'étais, faute de vos nouvelles, en piteux équipage. Mon éducation m'y servit. Je levai un beau plan des terres du colonel; j'amusai les dames avec des chansons, le violon, la flûte et la guitare. Ayant reçu une avance de 15,000 livres, je me mis à faire du sel, suivant leur avis à tous. J'ai assez gagné pour pouvoir rendre la somme et vivre, mais les gains ne furent pas durables. On annonce qu'on va me redonner une commission de capitaine, dans le génie; le corps est bien composé. »

En Virginie, dans le comté de Glocester, Quesnay eut l'idée de fonder une académie.

Les événements de la guerre, dit-il, les supercheries de quelques aventuriers, la perte de ses lettres de recommandations ayant ôté à l'auteur ses plus précieuses ressources en l'année 1778, il se décida à quitter le service.

Sir John Peyton, habitant de ce comté, touché de sa mauvaise fortune, l'attira chez lui avec bonté, l'y contraignit obligeamment d'y résider et d'y attendre le secours de sa patrie pendant près de deux ans, lui donnant à toute heure des marques de la plus tendre amitié, le traitant comme l'enfant de la maison.

Pendant tout le temps de son séjour dans ce comté, la maison de ce brave homme, ainsi que celle de toute sa famille, lui ont paru être le refuge de tous les étrangers opprimés et malheureux.....

M. Lefebvre, membre de la Société archéologique de Rambouillet a bien voulu nous traduire la publication américaine suivante, relative à Quesnay de Beaurepaire :

L'ACADÉMIE

Journal d'enseignement secondaire

PUBLICATION MENSUELLE.

Sous les auspices des principaux membres des Sociétés académiques de l'État de New-York.

(Vol. II. — Décembre 1887. — n° 9.)

L'ACADÉMIE DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE

Dr Herbert B. Adams, de l'Université « Johns Hopkins ».

Un fait bien digne d'attention est l'essai fait à la fin du dix-huitième siècle, de fonder en notre pays sur une très large base un établissement d'enseignement supérieur. Résultat de l'alliance française avec les États-Unis, cet essai avait pour but d'implanter à Richmond, la nouvelle capitale de la Virginie, une sorte d'Académie française des Arts et des Sciences avec succursales à Baltimore, Philadelphie, New-York. L'institution devait être à la fois nationale et internationale. Elle devait être affiliée avec les sociétés royales de Londres, Paris, Bruxelles et autres corps savants d'Europe. Elle devait se composer d'un président, d'un vice-président, six conseillers, un trésorier général, un secrétaire, un archiviste, un agent chargé de recueillir des souscriptions en Europe, de professeurs, maîtres et artistes français attachés à l'Académie, de sociétaires, — vingt-cinq résidents et cent soixante-quinze étrangers, — choisis dans l'élite intellectuelle de l'ancien et du nouveau monde.

L'Académie se proposait de publier chaque année un almanach, *imprimé à Paris, sur ses presses;* il aurait fait connaître au monde académique les maîtres, les étudiants, les sociétaires de l'Institut de Richmond, et surtout les projets des

travaux annuels de l'Académie. Ses œuvres, mises à point, devaient être publiées dans les Mémoires de l'Académie et distribuées aux sociétés savantes d'Europe, aux membres et aux patrons de l'Institution. L'Académie devait montrer son activité et son zèle pour la science en faisant connaître à la France et au reste de l'Europe les produits naturels de l'Amérique du Nord. Les musées et cabinets du vieux monde auraient été enrichis des spécimens de la flore et de la faune d'un pays encore peu connu des hommes de science. Paris aurait envoyé à la nouvelle Académie des maîtres expérimentés, chargés à la fois d'instruire la jeunesse américaine et de remplir des missions scientifiques pour les gouvernements, corporations ou compagnies. Ces professeurs auraient versé à l'Académie, pour son entretien, moitié de tout ce qu'ils auraient reçu comme prix de leur enseignement et de leurs travaux. On appuyait tout spécialement sur la nécessité d'introduire en Amérique des Français minéralogistes ou ngénieurs des mines. Si cette idée avait été mise en pratique, les ressources minérales des États-Unis eussent été exploitées dans l'intérêt des capitaux européens.

Le promoteur de ce brillant projet fut le chevalier Quesnay de Beaurepaire, petit-fils du célèbre philosophe, économiste français, Dr Quesnay, médecin de la Cour sous Louis XV. Le chevalier Quesnay, le petit-fils, était un de ces Français enthousiastes qui, comme La Fayette, vinrent ici nous aider dans la guerre de la Révolution. Amené — dit-il en son mémoire — par l'espoir de se distinguer comme militaire, Quesnay servit comme capitaine en Virginie, pendant les années 1777-1778. Une longue et cruelle maladie le força d'abandonner toute ambition guerrière. Ayant eu l'occasion de voyager dans le pays, il eut l'idée de le faire profiter de la civilisation et des beaux-arts français. Il lui sembla opportun de multiplier les relations entre la France et l'Amérique, et comme il le dit naïvement, « de la lier avec ma patrie par de nouveaux motifs de reconnaissance, de conformité dans

les goûts et de communication plus intime entre les individus des deux nations (1) ».

Le chevalier dit que la première idée de fonder une académie en Amérique lui fut suggérée en 1778 par M. John Page de Roswell, lieutenant-gouverneur de Virginie, qui l'engagea à faire venir des professeurs d'Europe, promettant de leur assurer des appointements et de nommer Quesnay président de l'Académie. Il semble que l'ambitieux Français a fait en Virginie et même dans le pays entier une active propagande pour son Académie. Il réussit même à réunir soixante mille francs de souscriptions, ce qui prouve que l'on considérait son œuvre comme très sérieuse. Voici la liste des premiers souscripteurs en Virginie, elle contient près de cent noms.

Cette liste a un intérêt historique, elle fait connaître ceux qui, les premiers, ont contribué à l'organisation de l'enseignement universitaire dans le Sud : « MM. B. Adams, R. Armstead, Mons Austin, Henri Banks, Chiswell Barett, John Barett, Smith Bleakey (Blakey?), Robert Boling, William Booker, Richard Bowler, Robert Boyd, James Bronsley (Brounley?), John Burton, William Burton, Archibald Cary, Cahen et Isaac, William Coulter, Samuel Coush (Couch?), Reuben Coutls (Cutts?), Samuel Mc Crais, Thomas Mc Crusey, Francis Dandrige, William Davis, Thomas M. Deane, Henry Dixon, Johns Dixon, William Duval, Serafina Formicula, William Foushée, Gabriel Galt, A. Geoghegen, John Gibson, Erasmus Gill, H. Gironde, Francis Goode, Robert Goode, Thomas Gordon, Francis Graves, Robert Greenhow, John Gunn, John Harrie, William Heslet, Gilbert Hay, Custis Haynes, James Hays, Joseph Higbu, David Humphreys, Daniel Hylton, Francis James, Richard Jeman, John Mckkeand, John Ker, David Lambert,

(1) Mémoires, statuts et prospectus concernant l'Académie des Sciences et des Beaux-Arts des Etats-Unis de l'Amérique, établie à Richmond, capitale de la Virginie, présentés à Leurs Majestés et à la famille royale par le chevalier Quesnay de Beaurepaire. A Paris, de l'imprimerie de Cailleau, *imprimeur de l'Académie de Richmond*, rue Gallande, n° 64, 1788.

Robert Langlin, Benjamin Lewis, William Lewis, Abraham Lott, John Mc Lurg, William Lynn, Sampson Mathews, John May, William Mayo, Dabney Miller, Robert Mitchel, A. Montgomery, Richard Morris, Mme Susanna Nevens, William Pennoch, George Pichett, Barnet Procice, John Prior, N. Raguet, Thomas Randolph, T. M. Randolph, Henry Randolph, Thomas Richard, A. Mc Robert, Jope Roper, Thomas Rasses, John Stewar, John Stocdelt (Stockdell?), Tenner (Turner?), Southall, R. Southgates, Thomas Taab, Stephen Tankard, Peter Tinsley, Samuel Trower, Daniel Tremehart (Truchart?), Edward Vols, Daniel Wandeval, James Warington, Foster Web, Bikerton Web, Nathaniel Wilkinson, Isaac Youghusband, P. Yougusband. »

Quelques-uns de ces vieux noms virginiens ont été un peu altérés par les coquilles d'une *impression française,* mais la plupart ont été reconnus par Samuel Mardecai, antiquaire de Richmond, d'une précédente génération. Le chevalier Quesnay nous apprend que son premier souscripteur fut le colonel Randolph. « Le colonel Randolph de Tachao (Tuckahoc), le premier qui ait souscrit, a fait d'autres avances considérables en faveur de cet établissement. » Quesnay dit aussi que « John Hardie, écuyer, maire de la Ville, directeur de la vente des terres de l'Etat, est le premier qui ait adopté le projet de cet établissement; il l'a toujours protégé depuis avec fermeté ». Pour convaincre le public français de l'importance de l'appui qu'il trouvait dans la société américaine, il fit voir la quantité considérable de gens éminents qui, dans toutes les villes d'Amérique, lui avaient donné des encouragements. En prévision de la rivalité de l'Académie de Richmond avec le vieux collège Guillaume et Marie, il est intéressant de trouver parmi les amis de Quesnay, à Villamsburg : « le Rév. M. Madison, président de l'Université; MM. John et Thomas Carter; le général Gibson ». Il mentionne aussi ses amis de Norfolk, Peterbourg, Frédéricksbourg, Alexandrie. Pour les Baltimoriens, la liste de ceux qui, dans leur ville au XVIIIe siècle, pa-

tronnaient la culture intellectuelle, ne sera pas sans intérêt : « En Mariland, à Baltimore, M. Martin, avocat général ; M. le Dr Buchanam, fils du feu général de ce nom ; M. Krocket, MM. Vanbidet, Williamson, Provayance Graves, le colonel Brent, M. Hemsley, le Dr Courter, etc. » Ainsi, le chevalier Quesnay poursuit son intéressant voyage de progrès social dans les plus vieilles cités de la côte Atlantique, de Baltimore à Philadelphie, Trenton, Elisabeth, Newark et New-York. Sur ses listes locales, les noms des anciennes familles nous apportent une preuve indiscutable de l'état intellectuel de la société à l'époque qui a suivi immédiatement la Révolution américaine. Ce Français, habile diplomate, avait son entrée dans toute société où il se présentait pour accomplir sa mission académique. Au nombre de ses amis, mentionnons, à New-York, le gouverneur Clinton, le général Courtland, M. Duane, maire de la Ville, les Liwingston, les Hoffman, les Hallets, les Pintard, les Seatons, les Whites, les officiers de l'armée Niven, Ludlow, Ogden, Vanoyhe, Vool, etc., et remarquons que Quesnay parle du général baron de Stenben comme « le premier de cet Etat qui ait adopté le projet d'une Académie française en Amérique ». C'était aussi un Allemand instruit qui, le premier, à New-York, était séduit par l'éclat de l'idée de notre habile Français.

Quesnay songeait évidemment à fonder quelque chose de plus qu'un Collège américain. Son but était de fournir aux étudiants américains, dans les sciences et dans les arts, l'enseignement supérieur. L'extrait suivant d'une lettre écrite au Dr Franklin par sa fille, Mme Bache, — sans doute à la requête de Quesnay, — montre comment, à cette époque, les gens bien élevés accueillaient le projet d'Académie. Cette lettre est ici traduite en anglais, d'après le texte français de Quesnay, publié dans son Mémoire destiné à gagner l'opinion publique en France, où le nom de Franklin était très respecté.

« Philadelphie, 27 février 1783.

« Mon cher et honoré Père,

« Avec cette lettre, vous recevrez un projet de fondation ici d'une Académie française. C'est un vaste plan, il honorera tout à la fois son auteur et l'Amérique. S'il peut être exécuté, il se distinguera complètement de tous les plans de collège; il a pour but de compléter l'éducation des jeunes gens pourvus de leurs grades à la sortie du collège. Ceux qui, déjà, ont eu M. Quesnay pour maître ont fait de grands progrès.

« Il vous regarde comme le père de la Science en ce pays, il apprécie les avis, les leçons que vous n'avez jamais manqué de donner à tous ceux dont les talents méritaient l'attention. L'argent est chose bien nécessaire; mais le frère de M. Quesnay, en vous remettant cette lettre, vous dira comment vous pourrez nous être utile. Je sais toutes les occupations que vous devez avoir au milieu de cette importante crise; mais je suis une mère qui désire pour ses enfants une éducation à la fois utile et brillante, et qui serait très fière de pouvoir la leur procurer dans son pays et sous ses yeux; je vous prie donc de donner à M. Quesnay aide et assistance, autant que faire se pourra... »

Quesnay se décida à établir son Académie à Richmond; ses premières associations américaines, ses meilleurs amis étaient dans cette capitale. Là il acquit — il le dit lui-même — un emplacement superbe pour la construction. Sa description de Richmond et de l'Académie est agréable. « La position de cette ville est charmante à tous égards, son emplacement occupe une vallée et deux collines, sur l'une desquelles est bâtie l'Académie. La rivière de James forme au pied de son enceinte une superbe cascade, d'environ trois milles de longueur. » La position exacte de l'Académie a été depuis longtemps déterminée par Samuel Mordecai, l'antiquaire de Richmond, qui, probablement, de ses yeux vit la construction. Il

dit, dans ses charmants mélanges historiques sur Richmond : « Le terrain choisi par M. Quesnay pour élever son Académie est celui où se trouvent maintenant l'Eglise Monumentale et le Collège de Médecine, et tous ceux qui s'étendent depuis ces points en bas, jusqu'à la douzième rue en haut. L'Académie était à peu près à la place de la maison Carltan. »

Les cérémonies pour la pose de la première pierre ont été décrites par Quesnay en son Mémoire et par la *Gazette de Virginie* en son numéro du 1er juillet 1786. Elles eurent lieu le 24 juin, selon les rites maçonniques, en présence d'un grand concours de citoyens. Le maire de la Ville, le consul de France et, selon le mot de Quesnay, les députés de la nation française étaient là pour honorer ces fêtes (1). Avec la première pierre fut posée une plaque d'argent portant cette inscription, conservée par Quesnay en son Mémoire :

« Première pierre d'une Académie dans la Ville de Richmond, Alexandre-Marie Quesnay étant Président, posée à l'Orient de Richmond par les Maîtres-Gardiens et Compagnons de la L. N° 31, le jour de St-Jean-Baptiste, l'an de la V.-L. 5786, de l'Ère Vulgaire 1786. John Groves, Maître. James Mercier, Grand-Maître. Edmond Randolph, D. P. G. Maître. » Sur une autre plaque d'argent, on grava cette inscription latine, peut-être altérée par l'imprimeur :

Anno Domini 1786, Reipublicæ, 10, VIII. *Kalendas Julii, Res Virginæ administrante Patrick Henri, Academie quam designavit* Alexander Maria QUESNAY *atque beneficiis plurium Civium bene meritorum adjuten, tandem perficiet, prima fundamenta posuit* Johannes Harvie, *Proet, Urb.*

Les six conseillers choisis par les souscripteurs pour aider le président Quesnay dans son administration sont nommés

(1) Quesnay semble avoir été aidé par plusieurs Français dans son entreprise académique. Il dit : « M. Claude-Paul Raguet a rendu des services importants à l'auteur ; MM. Andrin, la Case, Omphéry ; MM. les docteurs Noel et le Mayor ; MM. Dorssière et Bartholomy et MM. Cureau et Charles François Duval, *en Virginie* (tous Français) ont appuyé son entreprise ».

dans les Mémoires de l'Académie; ce sont : *John Harvie*, maire de la cité de Richmond et allié à la famille de Son Excellence M. Jefferson; colonel Thomas Randolph; Dr James Mc Clurg, colonel Robert Goode, Dr William Fouskée et Robert Bayd. — Benjamin Lewis était trésorier.

Après avoir fondé et organisé son Académie sous les meilleurs auspices, Quesnay retourna à Paris et commença une active propagande dans l'intérêt de son grand projet d'union intellectuelle entre l'Amérique et la France. Il se mit en relations avec les savants de Paris, visita les ateliers d'artistes, prit l'avis de tous ceux qui pouvaient l'aider de leurs conseils, de leur bienveillance, de leur active coopération. Quesnay réussit complètement à intéresser les personnages les plus influents à son idée d'établir une Académie française à Richmond. Comme petit-fils d'un homme éminent, comme ancien soldat de la France, il fut accueilli dans la plus haute société. Son projet fut présenté au Roi, à la Reine, à la famille royale dans un Mémoire publié sous la sanction du Censeur royal. Les hommes les plus cultivés de l'époque paraissent s'être intéressés à l'entreprise de Quesnay. Une commission de l'Académie royale des Sciences, dans un rapport signé de de La Lande, Thonin, Tenon et Lavoisier, donna un avis favorable sur le Mémoire. L'Académie royale de peinture et de sculpture émit un avis semblable, signé de Vernet et d'autres artistes éminents. La liste publiée des associés étrangers de l'Académie de Richmond contient les noms français les plus célèbres dans les arts, les sciences, la littérature, la politique; on trouve aussi quelques représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis. Mais l'élément français est prédominant, ce qui est naturel.

Parmi les célébrités que Quesnay réussit à associer à son Académie de Richmond, nous voyons Beaumarchais, secrétaire du Roi; Condorcet et Darcier, secrétaires des Académies royales, l'un de celle des Sciences, l'autre de celle des Arts; l'abbé de Bevi, historiographe de France; le marquis de La

Fayette, alors maréchal des armées du Roi; Houdon, le sculpteur; Malesherbes, ministre d'Etat; Lavoisier, le comte de la Luzerne, ministre et secrétaire d'Etat; le marquis de la Luzerne, ambassadeur du Roi dans la Grande-Bretagne; le marquis de Montalembert, le duc de la Rochefoucauld, Vernet et bien d'autres.

Nous remarquons, parmi les représentants de l'Angleterre et de l'Amérique, le Dr Bancroft, de la Royale Société de Londres; le Dr Georges Buchanan, de Baltimore (Maryland), président de la Société physique d'Edimbourg; Thomas Payne, membre de la Société de Philosophie de Philadelphie; Dr Richard Price, de Londres; Thomas Shippen, de Philadelphie; Jonathan Trumbell, dénommé « John Trombul, à New-Haven, Etat de Connecticut »; le Dr Robert Walker, de Pétersbourg (Virginie); Samuel Rutledge, de Charleston, S. C.; Benjamin West, de Londres, etc. Parmi tous les noms qui nous sont donnés, il faut surtout remarquer, quand on étudie l'histoire de l'Instruction en Amérique, celui de Thomas Jefferson, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale *à Paris*.

Jefferson habitait alors à Paris; en voyant son nom cité par Quesnay, comme celui de l'un des fondateurs de l'Académie projetée, nous ne pouvons douter qu'il ait eu pleine connaissance, et de très bonne heure, du projet d'introduire l'instruction supérieure de la France dans l'Etat où il était né. Si ce projet ne lui avait pas semblé digne d'attention, il n'eut pas permis que l'on se servît de son nom pour recommander la tentative de Quesnay, qui, au surplus, était encouragée par quelques Virginiens d'élite. Et cette idée de Quesnay n'était-elle pas semblable à celle pour laquelle Jefferson se prit d'affection quand, en 1795, il entra en correspondance avec Georges Washington, pour transférer en Virginie le collège suisse de Genève, tout imprégné de la culture française. A ce propos, n'est-il pas intéressant de trouver parmi les sociétaires de l'Académie de Richmond, M. Pictet, citoyen de Genève,

sans doute celui avec lequel, plus tard, Jefferson fut en rapport pour le transfert en Virginie. Jefferson, lui-même, dit avoir rencontré à Paris quelques professeurs suisses. Sans aucun doute, dans les cercles savants où Quesnay et Jefferson se rencontraient, les idées de celui-ci sur l'éducation universitaire prenaient déjà une forme cosmopolite. Son idée originale de fonder une université pour la Virginie n'était que le développement du champ de son *Alma Mater*, le collège Guillaume et Marie; mais nous n'en entendîmes plus parler après le retour de Jefferson, de Paris. L'idée d'*Ecoles* distinctes pour les arts et pour les sciences, qui caractérise aujourd'hui d'une façon si nette notre Université de Virginie, est le résultat des observations de Jefferson sur les Ecoles de Paris, leurs associations et leur correspondance avec leurs représentants.

Si les circonstances avaient été favorables au projet de Quesnay, l'Université de Virginie n'aurait probablement pas été fondée; elle eut été inutile. L'Académie des Etats-Unis d'Amérique, établie à Richmond, serait devenue le centre de l'instruction supérieure, non seulement pour la Virginie, mais pour tout le Sud et peut-être pour une partie du Nord, si, comme on le proposait, des succursales s'étaient fondées à Baltimore, Philadelphie, New-York. Aidée par les capitaux de la France — c'est à eux que nous devons, et cela dans une très large mesure, nos succès dans la guerre de la Révolution — fortifiée par le prestige de la France, par ses relations littéraires, scientifiques, artistiques avec Paris, alors la capitale de l'intelligence dans le Monde, l'Académie de Richmond serait devenue pour l'instruction une forteresse comparable, jusqu'à un certain point, à l'influence des Jésuites dans le Canada. Nous avons vu dernièrement que la puissance morale de la France n'y a pas été détruite par la prise de Québec.

Quand une forme de culture intellectuelle s'est établie quelque part, il est extrêmement difficile de la détruire. Si les idées françaises avaient réellement imprégné la société virginienne, elles auraient pris dans le Sud la prédominance que

les idées allemandes commencent à avoir dans les universités et les écoles du Nord-Ouest. Les idées françaises ont survécu en Virginie et dans les Carolines longtemps après la Révolution, longtemps après que le gouvernement français cessât d'intervenir dans nos affaires politiques. Dans l'histoire de l'instruction dans le Sud, on voit que l'une des tâches les plus difficiles fut de déloger la philosophie française de ses forteresses académiques dans les Carolines du Sud et du Nord. Il fallut le violent courant du presbytérianisme écossais, sorti du collège Princeton, dans le Sud. Dans ses formes sociales, la culture française continue à vivre encore dans la Caroline du Sud, notamment à Charleston.

La tentative de Quesnay n'était pas une chimère, mais en 1788, la position sociale et financière de la France ne lui permettait pas d'installer son système d'éducation en Virginie. L'année de la publication de la brochure de Quesnay est celle qui précéda l'année de la Révolution française, pendant laquelle la tempête politique renversa tout en France. Si un exemplaire du Mémoire de Quesnay n'avait pas été trouvé dans un dossier relatif à la Révolution par le président André D. White, il est bien certain que jamais le projet d'une Académie française à Richmond n'aurait trouvé place dans l'histoire de l'instruction en Virginie.

Quesnay, en 1788, après une année au moins de propagande, avait rédigé les programmes provisoires des différentes « Ecoles » d'instruction progressive en Virginie : langues étrangères, mathématiques, dessin, architecture civile, architecture militaire, peinture, sculpture, gravure, physique, astronomie, géographie, chimie, minéralogie, botanique, anatomie de l'homme et des animaux, histoire naturelle. Le choix des professeurs, maîtres et artistes, fut confié à un comité correspondant installé à Paris, comprenant Quesnay, fondateur et président de l'Académie, ou son représentant, un secrétaire perpétuel, un trésorier général, neuf commissaires choisis parmi les principaux membres de l'Académie. Le projet

d'organiser une Faculté nombreuse semble avoir été gêné par l'approche de la Révolution française.

Le Comité de correspondance fut organisé, mais quand il se réunit, il nomma un seul professeur. Ce fut M. le Dr Jean Rouelle. On le signale comme un érudit profond, un voyageur expérimenté, ayant pleine connaissance des sciences naturelles. Il fut élu minéralogiste en chef de l'Académie de Richmond. (Ce titre est significatif au point de vue économique français.) Il fut en même temps professeur d'histoire naturelle, de chimie et de botanique, réunissant pour une seule chaire les principales sciences naturelles. Son engagement était de dix ans, il devait former des collections et les distribuer en Europe et en Amérique. Il devait s'embarquer pour l'Amérique en octobre 1788; y est-il jamais venu? c'est douteux. Le brillant projet de Quesnay attira un instant l'admiration, puis il tomba dans l'oubli.

Cependant l'édifice par lui fondé à Richmond fut achevé. Son utilisation lui vaut une place importante dans l'histoire de l'architecture en Virginie. Ce fut le lieu de réunion de la Convention de Virginie qui, en 1788, ratifia la Constitution des Etats-Unis. Là, dans cet édifice destiné à l'Académie des Etats-Unis d'Amérique, les hommes d'Etat de Virginie s'assemblèrent quotidiennement, pour discuter la question la plus importante qui, depuis la déclaration d'indépendance, eût été agitée en Amérique par un corps académique ou délibérant. C'était la question fédérale. Elle fut résolue, après un long débat très approfondi, où des hommes comme James Madison, John Marshall, James Monroë, Georges Wythe, Edmond Randolph, Georges Mason, Pendleton, Nicholas, Graysan, Innis, Lee and Patrich Henry, prirent part. C'était, après tout, une Académie nationale, plus noble que celle conçue par le chevalier Quesnay, plus noble puisqu'elle était américaine et non pas française. A cette époque, les Virginiens étaient pleins d'admiration pour la Science française, pour les Beaux-Arts français; il nous faut bien reconnaître,

cependant, que ce fut un bien pour eux que l'introduction de ces dons excellents ait été retardée jusqu'au moment où Jefferson put offrir à la Virginie, lors de son entière maturité, le fruit d'une longue vie d'observation, de recherche, de réflexion, dans cette noble Université qui porte le nom de Virginie.

L'Académie française de Quesnay ne tarda pas à être convertie en un théâtre, le premier installé à Richmond. L'art dramatique se fit connaître en Amérique, d'abord à Williamsbourg et à Annapolis; mais Richmond devint bientôt son siège favori. La « Vieille Académie », place du Théâtre, fut détruite par le feu; un nouveau théâtre fut élevé au même lieu. Le nouvel édifice fut aussi brûlé. Samuel Mardecai, un contemporain, dit que le théâtre fut la scène du plus horrible désastre qui ait jamais frappé notre cité : soixante-douze personnes périrent dans les flammes le 26 décembre 1811, là où maintenant s'élève l'Eglise Monumentale; son portique recouvre les tombes et les cendres de la plupart des victimes. Ce terrible holocauste et le monument commémoratif que la piété a érigé en cet endroit permettront au lecteur de retrouver l'emplacement historique de l'Académie de Quesnay, dans la superbe cité de Richmond assise sur les collines.

Le curieux et intéressant Mémoire de Quesnay concernant l'Académie des Sciences et Beaux-Arts des Etats-Unis d'Amérique établie à Richmond, dont l'esquisse ci-dessus est en grande partie tirée, fut d'abord signalé à l'auteur par M. Georges L. Burr, professeur d'histoire à l'Université Cornell. Voyageant à travers les Mille-Iles, sur l'ancienne route d'eau qui servit à la pénétration des missionnaires et des commerçants de la France au Canada, nous vînmes à parler du collège Guillaume et Marie, et de l'histoire de l'instruction en Virginie, objet alors des préoccupations de l'auteur. M. Burr avait avec lui quelques épreuves du catalogue de la bibliothèque historique de André D. White, qui appartient maintenant à l'Université Cornell; il lui vint à

l'esprit que, dans cette collection, il y avait une brochure en français sur l'Académie de Richmond. La curiosité de l'auteur mise en éveil, il demanda qu'on voulut bien la lui envoyer de Baltimore pour l'examiner. Une lecture attentive du Mémoire de Quesnay lui prouva qu'un courant d'influence française commençait à pénétrer en Virginie, à la fin du XVIII[e] siècle. Représentant la science et la culture intellectuelle plutôt que l'activité religieuse ou commerciale, ce courant en Virginie fut tout à fait différent de cette influence si originale de la France au Canada, où elle avait pénétré par le Saint-Laurent; il y a lieu cependant de remarquer — c'est intéressant — que la science française se faisait pratique en cherchant à découvrir nos ressources naturelles. Une chose encore bien digne d'attention, c'est l'idée de Quesnay d'établir une chapelle pour les catholiques romains, épars en Virginie.

Samuel Mardecai, l'antiquaire de Richmond qui, dans sa jeunesse, a dû voir la « Vieille Académie », eut connaissance du Mémoire de Quesnay, quand il prépara son chapitre sur les théâtres de Richmond. Il dit de cette brochure: « L'auteur est reconnaissant à un homme de goût, littérateur et chercheur, qui lui a procuré un petit volume (en français) excessivement rare, intitulé : « Mémoire et prospectus concernant l'Académie des Sciences et Beaux-Arts des Etats-Unis de l'Amérique, établie à Richmond, capitale de la Virginie, par le chevalier Quesnay de Beaurepaire, fondateur et président. » Plus d'une génération a passé depuis que Mardecai exprimait ainsi sa gratitude à un homme de goût, littérateur et chercheur. Le nouvel auteur, pour remercier le président Andrew D. White de lui avoir permis l'usage de son exemplaire, ne peut mieux faire que de rappeler les paroles de l'antiquaire de Richmond.

De récentes recherches, il résulte que M. Charles Poindexter, bibliothécaire de l'Etat de Virginie, que l'auteur rencontra avec M. Burr entre autres bibliothécaires américains,

sur la rivière Saint-Laurent, présenta, il y a quelques années, un exemplaire de la brochure de Quesnay à la Bibliothèque de l'Etat à Richmond; — il résulte aussi qu'un exemplaire du même petit livre si rare fut, il y a un an ou deux, acheté pour une bibliothèque particulière de Baltimore, à une vente aux enchères dans la capitale de la Virginie (1).

Voici quelques extraits de cet ouvrage :

« Le chevalier Quesnay de Beaurepaire présente un mémoire pour une Académie des Sciences et des Beaux-arts, établie à Richmond, capitale de la Virginie, en Amérique, à 75 lieues de Philadelphie et à 35 lieues de la mer.

« L'Académie des Sciences répondit ceci :

« L'auteur ayant servi dix ans dans l'Amérique anglaise, en ayant parcouru toutes les parties, a eu occasion d'y reconnaître le besoin d'instruction et il a conçu le projet d'y contribuer en même temps qu'il y trouverait l'avantage de multiplier, dans les circonstances aussi intéressantes de la naissance de la République, les relations de la France avec elle et de la lier avec sa patrie par de nouveaux motifs de reconnaissance, de conformité dans les goûts et de communication plus intime entre les individus des deux nations.

« Il choisit Richmond, où il avait le plus d'amis, et, tant par ses propres fonds que par une souscription libre de près de 60,000 francs, il parvint à acquérir un superbe local et à faire construire un édifice destiné à être le centre de la nouvelle Académie..... Le 24 juin 1786, on posa la première pierre du bâtiment de l'Académie.

« L'objet du voyage en Europe de Quesnay de Beaurepaire est de procurer des maîtres à cette Académie.....

« L'Académie ne peut qu'applaudir au zèle de M. le chevalier Quesnay, l'encourager et désirer le succès de son établissement. »

(1) Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Versailles, qui nous a documenté.

Quesnay de Beaurepaire avait préparé des prospectus de souscription et des modèles d'actions à souscrire dans ces termes :

AMERICAM SCIENTIARAM ET LIB. ARTUM
ACADEMIAN INT. A. M. QUESNAY
Anno 1786. Rép. X

PROSPECTUS DE SOUSCRIPTION

ARTICLE PREMIER

La souscription sera composée de 400 actions du prix de 1,200 livres tournois chacune. Elles pourront être divisées, au gré des souscripteurs, en demi-actions de 600 livres et en quarts d'action de 300 livres. Chaque coupon portera le numéro de l'action dont il fera partie.

MODÈLE D'ACTION

N° . Académie des États-Unis d'Amérique, établie à Richmond, capitale de la Virginie.

ACTION DE DOUZE CENTS LIVRES TOURNOIS

Le porteur de la présente action, conformément aux conditions du prospectus imprimé dont il lui a été remis un exemplaire et sous les hypothèques et affectation y énoncées, remboursables en quatre paiements égaux, est intéressé pour un 400me dans le dividende à répartir aux actionnaires, payable, soit à la caisse du trésorier général, à Paris, soit par les mains des divers correspondants qui seront préposés à cet effet dans plusieurs villes de l'Europe; en Amérique, à la caisse du trésorier général, à Richmond, et des trésoriers particuliers américains, et aura droit aux livraisons gratuites et accessoires. A Paris, ce premier juillet 1788.

Pour visa :

Fondateur-Président.

Trésorier général, à Paris.

En 1789, Quesnay de Beaurepaire est mêlé aux événements politiques qui se déroulent à Paris. Le 3 août 1789 (1), il écrit ceci au district des Mathurins :

« Messieurs,

« Je viens d'être informé que l'assemblée générale de ce district a renvoyé la décision de ma petite doléance à votre comité.

« Permettez, Messieurs, que je me félicite d'avance d'être soumis aux délibérations d'hommes vraiment respectables, pour lesquels j'ai toujours eu et ne cesserai d'avoir la plus profonde vénération.

« Vous devez voir, Messieurs, que l'honneur est le seul sentiment qui a dicté ma requête, que je n'ambitionne aucune récompense pour les petits services qui récompensent toujours suffisamment les personnes assez heureuses pour trouver les moyens de se rendre utiles à des frères et compatriotes. Je n'ai aucune prétention à la réparation des insultes qui m'ont été faites dans des moments où nous étions tous aveugles.

« Ce que j'ambitionne le plus, Messieurs, c'est de pouvoir faire paraître, sous les auspices des honorables membres de votre comité, la lettre que j'ai eu l'honneur de leur adresser et la réponse honnête dont vous m'avez honoré. Cette publication simple et impartiale est absolument nécessaire pour justifier mon renvoi du district, dans lequel j'ai eu l'honneur de servir.

« Je désirerais aussi, Messieurs, avoir des patentes ou certificats, propres à pouvoir, en tout temps, me réclamer

(1) Tuetey. *Répertoire général de l'Histoire de Paris*, 2e vol.

No 514. — Lettre du chevalier Quesnay de Beaurepaire, demandant la publication de celle qu'il a adressée au Comité et un certificat lui permettant de se réclamer du district des Mathurins. 3 août 1789, Minute B. M., mss., nouv. acq. fr. 2,696, fol. 62. (S. le rapport du 24 juillet 1789, pour la justification, Tourneux, no 7,232.)

No 513. — Délibérations du Comité civil du district des Mathurins, avec pièces annexes. 20 juillet 1789, déc. 1790. Minutes signées (3 registres), B. M., mss., fonds français. 2,696, fol. 48,120, 2,700, 2,701.

dignement du district des Mathurins, dont les membres de votre comité faisant partie, je me ferai toute ma vie honneur et gloire.

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le chevalier QUESNAY DE BEAUREPAIRE. »

Le 5 août, le district délibère sur cette lettre (1) :

« M. le Président, MM. Lafaye, Caillaud, Laronce, Braud, des Motteaux, Demolard, Melin le Dochet.

« Lecture faite par M. le Président de la lettre à lui adressée par M. le chevalier Quesnay de Beaurepaire, datée du 3 août, présent mois, et qui sera annexée, il a été arrêté que le président lui ferait la réponse dont la teneur suit :

« Monsieur, lecture faite en notre comité civil de votre lettre du 3 août, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, nous avons pensé que la lettre dont vous parlez est celle de quatre grandes pages dont j'ai eu l'honneur de vous accuser réception dans le temps, le renvoi à l'assemblée générale et au surplus, et d'après ce que nous nous rappelons, nous ne consentirons jamais que vous vous la fassiez imprimer sous nos auspices; nous vous conseillons même très fort de ne pas la faire imprimer du tout, parce qu'elle vous compromettrait infiniment dans le public, en certains faits, articulés par vous-même, qui annoncent une imprudence grave de votre part; nous n'en sommes pas moins disposés à rendre toute la justice qui est due à votre zèle et à vos travaux et à vous en donner tous les témoignages nécessaires, et nous ne cesserons de vous répéter que l'assemblée

(1) Voir aussi : Tourneux, *District des Mathurins*.

N° 7,232. *Galliæ libertas*. Rapport adressé à MM. les honorables membres du Comité civil du district des Mathurins, remis par M. le chevalier de Favane, capitaine, à M. le président Desperat, le vendredi 24 juillet 1789.

De la part du chevalier Quesnay de Beaurepaire, ancien commandant en chef des milices parisiennes du district des Mathurins.

Imp. Laporte. S. d. in-8°, 32 p. N. L. b 40, 285.

7,240. Il est question de la Constitution philadelphique.

générale n'a jamais entendu vous renvoyer, ni aucun autre officier, mais seulement procéder librement, d'après vos démissions, à de nouvelles nominations. J'ai l'honneur d'être, avec considération, Monsieur, etc.; — et attendu qu'il est l'heure ordinaire, le président a clos et l'assemblée a été renvoyée à demain, 10 heures.

« DOCHET. »

Le 19 août 1789, Quesnay de Beaurepaire fait imprimer un avis impartial aux citoyens; le 13 septembre, il est mêlé à une émeute de Versailles (1).

L'ancien gendarme de la garde prit, bientôt après, du service dans les armées de la Révolution; il se distingua, comme capitaine d'infanterie, à la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), dont il dessina, leva et fit graver le plan.

On trouve à la Bibliothèque nationale, section de Géographie (portefeuille 78, pièce 101), le plan de la bataille de Jemmapes, de Quesnay. Il est intitulé : « Plan général de la bataille de Jemmapes, gagnée par les Français sur les Autrichiens, le 6 novembre 1792, l'an Ier de la République française, levé, exécuté et dédié au département de la Nièvre, par Alexandre M. Q., capitaine de la 8e compagnie, dite de Decize, du 1er bataillon de la Nièvre, présent à cette bataille. — A Paris, chez le citoyen Blondel, rue Neuve-des-Capucines, nº 65, et chez les citoyens Mondhare et Jean, marchands d'estampes, rue Saint-Jean-de-Beauvais, près celle des Noyers, nº 4 (2). »

Une note manuscrite indique qu'il a été remis à la Bibliothèque le 13 août 1793, en vertu du décret du 19 juillet précédent.

Revenu des armées, Alexandre-Marie Quesnay de Beaurepaire épousa, à Moulins, le 4 fructidor an IV (21 août 1796),

(1) Coüard, archiviste à Versailles, *Quesnay de Beaurepaire*; *une émeute versaillaise en* 1789. Quesnay se trouvait, à ce moment-là, chez sa grand'mère, Mme d'Eguillon, à Versailles, rue Saint-Antoine, nº 36.

(2) Nous devons ce renseignement à M. Corda.

Catherine Cadier, fille de Toussaint Cadier et de Gabrielle-Virginie d'Aigrepont.

« Quesnay, capitaine dans l'un des bataillons de la Nièvre, dit J. Cornillon, dans son *Bourbonnais sous la Révolution*, vint un jour à la Société populaire de Moulins, raconter qu'à Jemmapes, un jeune homme de l'Allier, du nom de Chacaton, avait expiré à ses côtés, éventré par un biscaïen. Les paroles qu'il prononça en mourant émurent à tel point cet officier, qu'il résolut d'aller rendre visite au père de ce soldat. Il le trouva dans un état de dénuement tel qu'il ne put retenir ses larmes. Ce récit émut tellement les assistants qu'ils votèrent à Quesnay des remerciements pour son intéressante communication et qu'ils s'empressèrent de faire parvenir au père Chacaton les secours dont il avait un si pressant besoin. »

Revenu dans le Nivernais en l'an II, Quesnay entre en conflit, dans une réunion populaire, avec un sieur Defoy (26 nivôse an II, 15 janvier 1794) (1).

Une querelle existait, dont on ne dit pas les motifs, entre Quesnay et Defoy.

« ..... Le citoyen Quesnay-Beaurepaire ayant obtenu la parole, est de suite monté à la tribune et a fait part des motifs de dénonciation contre le citoyen Defoy; ce dernier ayant cherché à se justifier, soit par le récit de sa vie privée ou par ses actions civiques, le citoyen Pointe a invité les citoyens Defoy et Quesnay à n'occuper plus longtemps la société de leur vie privée et de leurs actions civiques. »

..... Pointe les réconcilie et ils se donnent le baiser fraternel « avec empressement ».

Defoy était maire de la commune de Dornes et Quesnay-Beaurepaire, ainsi que Defoy, frères de la Société.

A la fin de la séance, « le citoyen Quesnay-Beaurepaire ayant chanté différentes chansons patriotiques, dont il

(1) Tous ces renseignements relatifs au Nivernais nous ont été communiqués par Me Meunier, avocat à Nevers, à qui nous devons mille remerciements.

a annoncé être l'auteur, il en a reçu les applaudissements de la Société..... ».

Quesnay avait quitté l'armée dès avant les propositions soumises à la Convention le 5 ventôse an II (23 février 1794), qui avaient pour but d'exclure les nobles de l'armée; mais il avait donné sa démission à raison de la suspicion dont il était l'objet comme noble.

En l'an V, Quesnay de Beaurepaire est président de l'Administration municipale du canton de Saint-Germain-en-Viry; il donne sa démission vers le 1er germinal (21 mars 1797) (1).

Le 11 pluviôse an XI (30 janvier 1803), Quesnay de Beaurepaire est à Paris; une lettre de lui portant cette date et écrite à son frère, Quesnay de Beauvoir, nous révèle sa situation à cette époque et nous donne quelques renseignements sur la famille Quesnay et sur Mme Hévin, la deuxième du nom. Guyot, qui avait été au service du grand-père, était toujours de ce monde, mais vieux, asthmatique; l'ancien serviteur de François Quesnay passait ses nuits assis dans un fauteuil, auprès de sa femme malade; la famille Quesnay devait faire une rente à ces pauvres vieillards, car Quesnay de Beaurepaire écrit à son frère qu'il lui a remis 60 francs au nom de la famille. Quesnay de Beaurepaire se préoccupe de sa propre situation; Mme Hévin et le ministre des Finances, M. Gaudin, sont pleins d'attention pour lui; le poste de contrôleur des contributions est vacant à Saint-Germain-en-Laye, il va se porter candidat. Mme Quesnay, née Cadier, est malade; lui, il a le rhume à la mode; son fils et sa fille envoient leurs compliments à leurs oncles de Saint-Germain et de Beauvoir (2).

En 1808, il était à Paris, contrôleur des contributions directes; il mourut à Saint-Maurice (Seine), le 8 février 1820.

(1) Me Meunier.

(2) L'original de cette lettre appartient à M. J. Quesnay de Beaurepaire.

Voir aussi pour Quesnay de Beaurepaire, *Quesnay de Beaurepaire et Boulanger en 1789*, par Bussy et Lèbre. Bibliothèque d'histoire criminelle et judiciaire.

Dans son acte de décès, il est indiqué comme habitant ordinairement Melun.

Quesnay de Beaurepaire laissait un fils qui devint juge au tribunal de Saumur et qui fut le père de M. J. Quesnay de Beaurepaire, ancien procureur général, et de Alfred, aujourd'hui décédé (1), et d'une fille, Marie-Joséphine-Marguerite-Laure, qui épousa le comte Georges-Vincent-Joseph Succhorzenski, du duché de Posen (2).

XXI

Madame de Beaudreuille

Mme Vyan de Beaudreuille eut deux filles :

Françoise-Gabrielle-Jaquette-Henriette-Luce Vyan de Beaudreuille, qui épousa André-Achille d'Aigrepont, et Suzanne-Henriette, qui mourut jeune.

Me Chaslus, avocat à la Cour d'appel de Paris, est un représentant de Mme de Beaudreuille.

XXII

Les Hévin

La situation de Prudent Hévin comme chirurgien fut grande au XVIIIe siècle : professeur à l'Ecole de chirurgie, de bonne heure secrétaire de l'Académie de chirurgie pour les correspondances, il se marie, en 1740, à Nicolle Quesnay; en 1747, Hévin est chirurgien-inspecteur des hôpitaux militaires du royaume et des armées, professeur de thérapeutique

(1) Le 26 août 1898, à Marlotte, ancien capitaine.

(2) La branche polonaise est toujours représentée. De nombreuses biographies de M. J. Quesnay de Beaurepaire ont été publiées; signalons seulement une intéressante correspondance de lui, des affiches et placards pendant la guerre de 1870, entre les mains de notre collègue, M. Meunier, de Clairefontaine.

à l'Ecole de chirurgie, premier chirurgien de feu Mgr le Dauphin, de feue Mme la Dauphine et de Mme la comtesse de Provence; dans les actes de baptême de ses enfants, de 1750 à 1760, il est qualifié de chirurgien de la deuxième Dauphine; en 1775, il est chirurgien de Madame.

Il marie, vers 1776, une de ses filles, Charlotte, à Aubery Duboulley, lieutenant civil et criminel des bailliages de Verneuil et de la vicomté de Laigle; l'autre, Louise-Adélaïde, à M. Tilloy; Marie-Marguerite Prudence, issue de son second mariage avec Mlle Delachaux, épousa Isidore de Lavoisier : elle mourut en 1839.

Des deux fils de Prudent, l'aîné étudia la chirurgie et succéda à son père dans la charge que ce dernier occupait.

L'*Almanach royal* de 1789 mentionne Hévin père comme premier chirurgien de Mme la comtesse de Provence, et Hévin fils comme premier chirurgien de Madame, en survivance; l'Almanach ajoute que Hévin père est chirurgien depuis 1737, et le fils depuis 1778; les premiers chirurgiens de Madame habitaient au Luxembourg.

Prudent Hévin mourut en 1789.

Le *Moniteur Universel* lui consacre une belle notice, que nous reproduisons :

Nécrologie. — Notice sur la vie de M. Hévin (1).

« Parmi le plus grand nombre de personnes qui se sont destinées au soulagement de l'Humanité souffrante, l'homme célèbre qui fait le sujet de cette notice mérite d'occuper une des premières places.

« Prudent Hévin naquit à Paris le 11 janvier 1715. Son père étant chirurgien, il se détermina à suivre la même carrière, pour laquelle il avait la vocation la plus décidée. Après avoir fait avec distinction ses humanités, il entra à l'hôpital de la Charité, où il remplit avec succès la place

(1) Ancien *Moniteur*, tome II, *Constituante*, p. 388 et 389.

d'élève en chirurgie, et, par intérim, celles de gagnant maîtrise et de chirurgien major, pour suppléer à l'absence de MM. du Lattier et Morand, qui étaient à l'armée. Il fut reçu, en 1737, maître en chirurgie au collège de Saint-Côme. A l'époque de l'établissement de l'Académie royale de chirurgie, il se distingua dans la place de secrétaire pour les correspondances.

« Peu de temps après, il fut nommé professeur royal aux écoles de chirurgie, pour la partie de la thérapeutique, place qu'il a exercée pendant quarante-cinq ans avec autant de zèle que d'exactitude. Dans la rédaction de ses leçons, qui étaient le résumé de la doctrine de M. Quesnay, son beau-père, et le résultat de près de soixante années de travaux, on voyait constamment briller l'ordre, la précision et la clarté. Peu de personnes ont réuni, à un plus haut degré que lui, les talents nécessaires pour enseigner. Un organe superbe, une éloquence rare, et une habileté peu commune à se mettre à la portée des plus jeunes étudiants, le faisaient chérir et respecter de ses élèves. Tous ceux qu'il avait formés, et le nombre en était grand, se glorifiaient de l'avoir eu pour maître.

« Sa réputation l'ayant fait connaître à la Cour, le feu Roi le choisit pour lui confier successivement le soin de la santé de Mesdames les Dauphines. Plusieurs années après, M. le Dauphin lui accorda sa confiance et le nomma son premier chirurgien.

« En 1770, il devint premier chirurgien de Madame. Pendant quarante-cinq ans, M. Hévin a exercé, avec la plus grande distinction et une modestie rare, ces différentes places auprès de la famille royale.

« En 1780, il donna un *Cours de Pathologie et de Thérapeutique chirurgicales*, qu'il rédigea sur les manuscrits de feu M. Simon, son confrère et son ami, ouvrage auquel il fit des additions considérables. L'édition en ayant été bientôt épuisée, il en donna, quatre ans après, une seconde sous son nom, en deux volumes (1).

(1) *Cours de Pathologie et de Thérapeutique chirurgicales*, par M. Hévin, professeur royal de chirurgie, conseiller, premier chirurgien de

« Cet ouvrage, comme l'ont dit plusieurs journalistes, est le fruit et le résultat de la pratique, de l'observation, et surtout de la lecture réfléchie des vrais maîtres de l'art. M. Hévin, qui compte ses amis par ses élèves, et ses succès par ses travaux, a fait tous ses efforts pour le rendre aussi utile que nécessaire, et il aura le double avantage de dispenser les étudiants de lectures et de recherches multipliées dans un grand nombre d'auteurs, tant anciens que modernes, et d'épargner à la plupart d'entre eux des acquisitions répétées et souvent dispendieuses. Au reste, cet ouvrage est composé d'une partie des matériaux qui sont la base des excellentes leçons de cet habile professeur, en sorte qu'il est la collection la plus complète des préceptes relatifs à la pathologie et à la thérapeutique chirurgicales.

« M. Hévin a donné à l'Académie royale de chirurgie plusieurs Mémoires, dont une partie est insérée dans la savante collection de cette société. Il y en a trois principaux, à la tête desquels est un Précis d'observations sur les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage ou la trachée-artère, avec des remarques sur les moyens qu'on a employés ou qu'on peut employer pour les enfoncer ou pour les retirer.

« Ces Mémoires, rédigés avec beaucoup de netteté, et dans l'ordre le plus méthodique, offrent le résultat de tout ce que les auteurs anciens et modernes ont écrit sur les matières qui y sont discutées, et peuvent être regardés comme des traités complets et qui ne laissent rien à désirer.

« Les Académies de Lyon et de Stockholm avaient admis M. Hévin parmi leurs membres.

« Il n'est guère d'hommes qui se soient autant occupés que lui de leur état. Peu livré à la société, il ne lisait que les ouvrages qui traitaient de son art ou qui y avaient quelque

Mgr le Dauphin, de Madame la Dauphine, premier chirurgien de Madame, feue sœur du Roi, ancien inspecteur des hôpitaux militaires et des colonies, des Académies royales des Sciences de Lyon et de Suède. Cet ouvrage contient le portrait d'Hévin.

rapport. Il prenait (1) le plus grand plaisir à s'en entretenir, et il rassemblait soigneusement les faits que sa pratique ou celle de ses confrères pouvait lui présenter. Il était souvent appelé en consultation, surtout par les jeunes maîtres, qu'il se faisait une joie de guider, et qu'il n'a jamais cherché à humilier. Par la manière dont il les encourageait, dont il profitait de leurs dispositions, il avait l'art de développer en eux leurs talents, sans qu'ils s'en aperçussent.

« Ayant fixé, en 1788, son séjour à Paris, il eut, dès lors, la facilité de suivre plus exatement les séances de l'Académie royale de chirurgie, et il fut nommé, dans la même année, vice-directeur de cette compagnie. Il commençait à remplir les fonctions de cette place honorable, quand sa mauvaise santé, qui, depuis plusieurs mois s'altérait sensiblement, le força de suspendre ses occupations. Le dépérissement devint de jour en jour plus rapide, et le 9 de ce mois, cet homme estimable termina tranquillement, à l'âge de soixante-quinze ans, une vie épuisée par le travail, mais qu'une forte constitution et une très grande sobriété semblaient devoir prolonger davantage. Il est mort entouré de sa famille, qu'il aimait tendrement, dont il était le protecteur et le soutien, et au milieu des amis qu'il s'était faits par la réunion de tout ce qui constitue le citoyen honnête et vertueux.

« Il avait épousé, en premières noces, la fille du célèbre docteur Quesnay, qui avait su distinguer en lui tous les dons du cœur et de l'esprit propres à la rendre heureuse. Hévin a eu deux garçons et deux filles.

« Le mérite et les excellentes qualités de Mlle de la Chaud le déterminèrent à un second mariage, dont il a eu une fille.

« A la tête du *Cours de Pathologie et de Thérapeutique chirurgicales* est le portrait de M. Hévin, avec ces vers gravés au bas :

(1) En 1760 (*Tableau de Paris*), Hévin figure comme professeur de thérapeutique à l'Ecole de chirurgie, faisant son cours le samedi, à trois heures de l'après-midi, rue des Cordeliers.

Des secrets de son art profondément instruit,
Il sut en écarter tout système inutile ;
Et, joignant au savoir les charmes de l'esprit,
Il en rendit l'étude agréable et facile. »

Charlotte Hévin, mariée à Aubery Duboulley, était morte dès la fin de l'année 1777; nous l'apprenons par une lettre qu'écrivit, à cette époque, son mari devenu veuf, à Quesnay de Beauvoir.

Cette lettre a trait au règlement de la succession du docteur Quesnay, dans laquelle on avait trouvé une souscription à la carte de Cassini (1).

Aubery Duboulley écrit en ces termes à son cousin Quesnay de Beauvoir :

« Verneuil, ce 10 décembre 1777 (2).

« ..... Vous me parlez aussi, cher cousin, de M. l'abbé de Grécourt, j'ai toujours regardé cette affaire comme finie. Lorsque vous nous apportâtes notre portion dans le prix de la vente que vous aviez faite de la souscription des cartes de France il y a bientôt deux ans, vous ne nous demandâtes qu'une quittance que nous vous donnâmes. Il y avait d'autant moins lieu de penser qu'il fallût de notre part quelqu'autre acte, que la vente avait été faite tant par vous que par M. Hévin, stipulant et se faisant fort pour ses enfants. Je ne conçois pas que cet abbé demande qu'on lui en passe encore un contrat de vente, puisqu'il en a été passé un et qu'il en a payé le prix. Pour moi, je ne prétends rien aux cartes, et au moyen de la stipulation de M. Hévin et de notre quittance, mon fils n'y pourra jamais rien prétendre. Je vous avoue franchement que cette demande me semble étrange. Ne peut-il pas faire usage de ce premier contrat contre les entrepreneurs de ces cartes? Tout ce que je puis faire, c'est de vous donner pouvoir comme je le fais par la présente en ma qualité de père et de tuteur naturel et légitime, suivant

(1) Voir *la Fortune de François Quesnay.*

(2) L'original de cette lettre appartient à Me Chaslus.

l'usage de Normandie, de Prudent-Charles Aubery, mon fils, issu de moi et de feue Charlotte-Louise Hévin, ma femme, héritière en partie de feu M. Quesnay, son grand-père, de ratifier la vente qui aurait été par vous faite de la souscription des cartes de la France faisant partie de la succession de mondit sieur Quesnay, ce pourquoi je vous donne pouvoir et procuration de vous porter fort et de ratifier pour moi audit nom le contrat de vente fait ci-devant audit sieur abbé de Grécourt à l'effet par lui de recevoir, même d'exiger et donner les dites cartes par ceux qui y sont obligés conformément à l'acte de souscription, sans cependant rien innover audit contrat de vente. Voilà, mon cher cousin, tout ce que je puis faire dans la circonstance surtout où je suis.

« Je suis très obligé à M. de Saint-Germain de son souvenir, je lui fais bien des compliments et à tout ce qui vous appartient. Je suis avec le plus sincère attachement, mon cher cousin,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Aubery DUBOULLEY (1). »

Pendant la Révolution, Hévin fils est toujours indiqué comme habitant au Palais du Luxembourg ; il figure parmi les chirurgiens de Paris au commencement du XIXe siècle, puis il disparaît sans que nous puissions découvrir sa trace.

Quant à Mme veuve Hévin, sa mère, âgée, en 1790, de 42 ans, nous la trouvons pendant la Révolution et sous l'Empire à Vic-sur-Aisne, habitant avec Martin-Michel-Charles Gaudin. Les relations de Gaudin avec Mme Hévin rappellent celles du duc de Nivernais avec la comtesse de Rochefort : union intellectuelle, fréquente et admise au XVIIIe siècle, couramment.

« Gaudin, dit l'Annuaire de l'Aisne de 1841, possédait à Vic-sur-Aisne, une maison de campagne où il s'était retiré

(1) Monsieur Quesnay de Beauvoir, chez M. de Faulconnier, rue du Chaume, vis-à-vis la rue de Paradis, à Paris.

pendant la période révolutionnaire. C'est là que tous les ans, pendant la belle saison, il venait goûter quelques instants de repos. Alors l'affabilité qui le caractérisait semblait faire disparaître les distances et le rendait accessible à tous. »

Gaudin, qui était né à Saint-Denis (Seine) en 1756, était plus jeune de huit ans que Mme Hévin.

Sous le Consulat et sous l'Empire, de jolies fêtes eurent lieu à Vic-sur-Aisne : on y complimente Gaudin, duc de Gaëte et ministre des Finances.

Les acquisitions que fit Gaudin à Vic-sur-Aisne sont faites en son nom pour la nue propriété et en usufruit au nom de Mme Hévin. On y dit des vers, on y joue la comédie; prennent part à ces fêtes : Mme Tilloy, belle-fille de Mme Hévin, M. Tilloy fils, Mme Hévin jeune, sans doute la femme du chirurgien ou de son frère (1).

Puis tout ce monde brillant nous échappe. Mme Hévin mourut à Paris, le 15 août 1821.

(1) Bibliothèque Nationale. Catalogue général des manuscrits français, par H. Omont, *Ancien supplément français*, t. III (1896), page 322 :

15162-15170. Chansons, panégyriques, vers, couplets adressés à Madame Hévin et à Gaudin, duc de Gaëte, par Claude-Nicodème Pajot (1800-1810).

XVIIIe-XIXe siècles. Papiers. 16, 14, 14, 31, 22, 23, 26 feuillets, 78 et 45 pages, 225 sur 165 millimètres. Cartonné.

Me Adolphe Lefebvre, notaire honoraire à Laon, nous a fourni les renseignements sur Gaudin et sur Mme Hévin : nous l'en remercions vivement.

Voici jusqu'à nos jours la descendance de Quesnay par une de ses petites-filles, une demoiselle Hévin (Charlotte).

FRANÇOIS QUESNAY.

Mlle QUESNAY-PRUDENT-HÉVIN.

Mlle HÉVIN-AUBÉRY DU BOULLEY (CHARLES-ADRIEN),
Conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel
des bailliages de Verneuil et de la vicomté de Laigle,
né en 1727, à Verneuil.

ADRIEN-PRUDENT AUBÉRY DU BOULLEY,
Né à Verneuil, mort à Verneuil.

AUBÉRY DU BOULLEY (PRUDENT-LOUIS),
Compositeur de musique, né le 9 décembre 1796, à Verneuil,
mort le 28 janvier 1870, à Verneuil (1).

AUBÉRY DU BOULLEY (PRUDENT-EMILE),
Né à Verneuil, mort en juin 1870, à Pont-Levoy (Loir-et-Cher).

AUBÉRY DU BOULLEY
(PRUDENT-LOUIS-ADRIEN),
Capitaine au 136e de ligne.

AUBÉRY DU BOULLEY
(PAUL-CHARLES-GEORGES),
Lieutenant de vaisseau (2).

(1) La ville de Verneuil a célébré en 1896, par un grand concours de musique, le centenaire d'Aubéry du Boulley. Elle se propose de lui élever plus tard un buste. Une notice publiée à l'occasion de la fête de 1896 (*a*) commence ainsi : « Aubéry du Boulley (Prudent-Louis) est né à Verneuil (Eure), le 9 décembre 1796. » Elle ne contient pas de détails sur sa famille. Elle se contente d'indiquer, p. 2, que « le père d'Aubéry, excellent musicien lui-même, donna à son fils les premières notions de son art ».

Le zèle d'Aubéry du Boulley pour la divulgation de l'art musical était si ardent, sa propagande en faveur de la formation des corps de musique si active, qu'un critique musical l'appela, vers 1840, dans un feuilleton : *le Nouveau Pierre l'Ermite de la musique!*

Il mourut le 28 janvier 1870 et fut inhumé dans le cimetière de Verneuil. Son épitaphe le dit « âgé de 73 ans ». Par conséquent, la date de naissance indiquée plus haut peut être considérée comme exacte.

L'*appendice* à la fin de la brochure indique que le grand-père du compositeur, Charles-Adrien Aubéry, sieur du Boulley, remplissait, en 1789, les fonctions de lieutenant particulier, ancien lieutenant civil et criminel aux bailliage de Verneuil et vicomté de Laigle. Il était né à Verneuil en 1727.

Aubéry du Boulley avait une sœur qui épousa Achille Avignon de Morlac, avocat à Paris, puis maire et conseiller général de Verneuil sous la seconde République, lequel fut déporté aux debuts de l'Empire. Sous la même seconde République, les annuaires indiquent un M. Duboulley père, comme percepteur de Verneuil. Celui de 1865 indique encore, comme remplissant la même fonction, M. « Aubéry du Boulley ». Celui-ci serait plutôt le frère du musicien.

(2) Littérateur distingué, aujourd'hui au ministère de la Marine, à Paris.

(*a*) Jehan de l'Avre. Notice sur Aubéry du Boulley, compositeur de musique..... Verneuil, I. Gentil, 1895, in-12. Nous devons tous ces renseignements sur du Boulley à l'extrême obligeance de M. Louis Régnier, d'Evreux.

AIMÉE-JEANNE-*Virginie* QUESNAY,
née à Beauvoir, le 22 juillet 1757, † le 23 septembre 1788, mariée le 12 septembre 1779 à Pierre-Gabriel Vyan de Baudreuille,
lieutenant général, président au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier.

Françoise-Gabrielle-Henriette-Jaquette-*Lucette* DE BAUDREUILLE,
née en 1780, † en 1805, mariée le 30 septembre 1796 à André-Achille d'Aigrepont,
lieutenant de vaisseau.

MARIE-VIRGINIE d'AIGREPONT (1797-1869), mariée en 1822 au marquis Jules de Brinon.

ANDRÉ-*Achille* (1799-1880), marié à Juliette de Frémont.

- OCTAVIE, mariée au marquis de Barthelats.
  - GABRIELLE, mariée à M. de Lacarelle.
- ACHILLE, marié à Mlle de Braquillanges, sans enfants.

ZOÉ (1801-1864), mariée au marquis de Cosnac.

- EMILIENNE DE COSNAC, †, épouse le Cte G. de Brinon, d'autre part.

VICTOR (1799-1836), mort célibataire.

AUGUSTE (1804-1882), marié à Henriette de Chabannes, sans enfants.

Children of Marie-Virginie d'Aigrepont and the marquis Jules de Brinon:

Marquis ACHILLE DE BRINON, marié à Mlle de Courtilhe.

- Comte ROBERT DE BRINON, directeur des haras de Cluny, marié à Mlle de Lacombe.

Comte GUSTAVE DE BRINON, †, marié à Emilienne de Cosnac.

THÉONIE DE BRINON, mariée à Louis Chaslus, †, décédé conseiller à la Cour de Riom.

- PAUL CHASLUS, avocat à la Cour de Paris, marié à Mlle Arnaud.
  - GUY.
  - HENRI.

Children of the comte Gustave de Brinon and Emilienne de Cosnac:

- Cte HENRI DE BRINON, demt à Moulins (Allier), marié à Mlle de Balathier.
- ALBERT, officier ✠, sans enfants.
- LOUIS, marié à Mlle de Pichard.
- MARIE, religieuse du Sacré-Cœur.
- Vte ACHILLE, marié à Mlle Durand.
- Cte JULES, marié à Mlle Legrand.
- MARGUERITE, religieuse des filles de N.-D.
- GABRIEL.

LE BI-CENTENAIRE DE RACINE

Le mardi 25 avril 1899, le bi-centenaire de Racine a été célébré avec un éclat tout particulier, qui a ramené l'attention sur Port-Royal et sur Magny-les-Hameaux, ces coins de notre arrondissement si riches en souvenirs.

Le mauvais temps n'avait arrêté que les tièdes admirateurs du poète de notre département; aucun des amis fidèles au souvenir — à l'exception de ceux que la maladie avait empêchés — ne manquaient au rendez-vous que la Société archéologique de Rambouillet leur avait donné à la gare de Trappes, d'où les voitures de Folain (de Chevreuse) les emportèrent dans la direction de Magny. Les membres de la Société archéologique, après avoir laissé à droite la ferme du Manet et le magnifique plateau de Montigny-le-Bretonneux, rempli de promesses pour les récoltes prochaines, arrivèrent à Voisins-le-Bretonneux. Là les attendait, pour les saluer au passage, M. Georges Favry (1), leur ami dévoué, que sa santé retenait tristement à Voisins en un pareil jour de fête; discrètement, derrière les rideaux de la voiture, les mains tendues des collègues répondirent au salut et à l'aimable souvenir du maire de Voisins.

Tout d'un coup le paysage change; à la plaine succède le profond vallon de la Mérantaise. Voici la coquette maison de la Butte-aux-Chênes de M. Guérard, maire de Magny; voici Magny-les-Hameaux; on entend une envolée des cloches du village qui, par une délicate attention, annonce l'arrivée des fervents de Racine.

Hamouy a dressé sa tente, où la Société archéologique va

(1) Décédé le 10 septembre 1900.



L'Eglise de Magny-les-Hameaux.

déjeuner; mais le gai sonneur est devenu triste, car il pleut, pleut toujours.

Le déjeuner ne sera prêt que dans quelques instants; la Société archéologique met ces instants à profit pour visiter l'église, que plusieurs de ses membres ont déjà visitée en 1891.

L'église de Magny se compose d'une nef avec un bas-côté droit; la nef est du XIIe siècle, le collatéral du XVe. Un petit bénitier consistant en une cuvette de marbre blanc, une cuve baptismale en marbre noir de Belgique, le retable, l'autel de la Vierge, le maître-autel en marbre jaune, blanc et rouge, proviennent de l'abbaye de Port-Royal. A côté de la statue de la Vierge sont placées les statues de saint Jean-Baptiste et de saint Germain, le patron de la paroisse; à l'entrée du chœur, six stalles en chêne massif, ornées de chimères, auraient été, d'après la tradition, apportées des Vaux de Cernay. Voici, aux murs, une copie du *Mariage mystique de sainte Catherine*, du Corrège, et une Vierge-Mère de l'école italienne. Mais l'attention est surtout attirée par les anciennes pierres tombales, que M. le curé Lejour a fait relever en 1862; les tombes les plus remarquables sont celles de Bouchard IV de Marly (1297), de Marguerite de Lévis, sa mère (1327), de Jeanne de Chevreuse, abbesse de Villiers (1308), etc. Toutes ces pierres tombales, qui sont au nombre de trente-trois, proviennent de Port-Royal; elles ont été décrites et leurs inscriptions publiées dans l'ouvrage de M. l'abbé Finot. Les membres de la Société s'attachent surtout à lire les inscriptions concernant Arnaud d'Andilly, Agnès de Sainte-Thècle, qui fut la tante de Racine.

La visite de l'église terminée, la Société archéologique prend place à la table dressée par Hamouy; en l'absence de M. le comte de Dion, qui viendra tout à l'heure, de M. Gautherin, vice-président, le banquet est présidé par M. Lorin, secrétaire général de la Société. Parmi les convives, nous apercevons :

M. Ferdinand Dreyfus, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député de l'arrondissement;

M. Delerot, bibliothécaire honoraire de la ville de Versailles, de la Société des Sciences morales de Versailles;

M. Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise ;

M. Lorin, secrétaire général de la Société archéologique de Rambouillet;

Me Fromageot, avocat à la Cour d'appel de Paris, du Comité des Antiquités et Arts;

M. Delacour, juge de paix du canton de Limours, et Mme Delacour;

M. Albert Delacour, le jeune et distingué littérateur;

Me Goussu, maire de Briis-sous-Forges, Mme Goussu et M. Gustave Goussu;

Mme Ferdinand Dreyfus et M. Dreyfus fils;

Me Salles, notaire à Garancières, et Mme Salles;

Me Menguy, notaire à Chevreuse, son premier clerc et son fils;

M. Gaudeul, receveur de l'enregistrement à Rambouillet, et Mme Gaudeul;

Mme Gillot et Mlle Raphaëlle Gillot;

Me Carquillat, notaire à Limours;

M. Tartary, directeur des travaux de la ville de Paris, et Mme Tartary;

Mme Georges Favry;

M. et Mme Léon Favry, et Mlle Favry;

M. Dubray et Mme Dubray;

M. Normand, président de la Société des Amis des Monuments de Paris;

M. Dufour, bibliothécaire de la ville de Corbeil et secrétaire de la Société historique de Corbeil;

M. Barthélemy, ancien géomètre;

M. Péru, greffier de la justice de paix de Chevreuse, et Mme Péru;

M. l'abbé Boyer, vicaire de Saint-Symphorien de Versailles, etc., etc.

La presse parisienne était représentée par M. Vernot, rédac-

teur au journal *la Presse*; la presse de Versailles et la presse rambolitaine, par M. d'Aigremont, directeur de *l'Echo de Versailles*, par M. Albert Terrade, du *Versailles illustré*, et par M. Maillard, du *Progrès de Versailles et de Rambouillet*, etc., etc.

La pluie tombait toujours, le vent soufflait; on reste couvert, suivant l'usage du temps de Racine, qui voulait qu'à table on n'ôtât pas son chapeau.

Le déjeuner est excellent, fort bien servi; on commente avec de douces railleries la lettre de Racine, datée de Chevreuse, du 26 janvier 1661, dans laquelle il dit, traduisant le poète latin :

« Qu'il est doux, quand on repose, d'entendre le murmure du vent, et de dormir lorsque la pluie tombe. »

Au moment du champagne, M. Lorin se lève, présente les excuses : de M. Gautherin, maire de Rambouillet, conseiller général, que sa santé retient à Rambouillet ; de M. Seré-Depoin, président de la Société historique de Pontoise, malade, qui a envoyé ce télégramme touchant: « Je ne puis être des vôtres, plaignez-moi ! »; de MM. Percheron, notaire honoraire, Georges Faury, Arnold de Ronseray, Taphanel, bibliothécaire de la ville de Versailles, Georges Lhermitte, etc.

M. Lorin ajoute :

« Mesdames, Messieurs,

« Si une pluie torrentielle vous désole, en ce moment, vous avez peut-être à vous en prendre à vous-mêmes ; vous n'avez point intercédé auprès d'Angélique Arnauld, qui, en 1643, à Port-Royal, fit, d'après une pieuse relation, couler de l'eau dans une fontaine tarie et, en 1661, obtint par ses prières que le pain noir de cette année-là se changeât en un pain succulent; mais rassurez-vous, la mère Angélique entend vos plaintes, elle a pitié de vous et le soleil va briller.

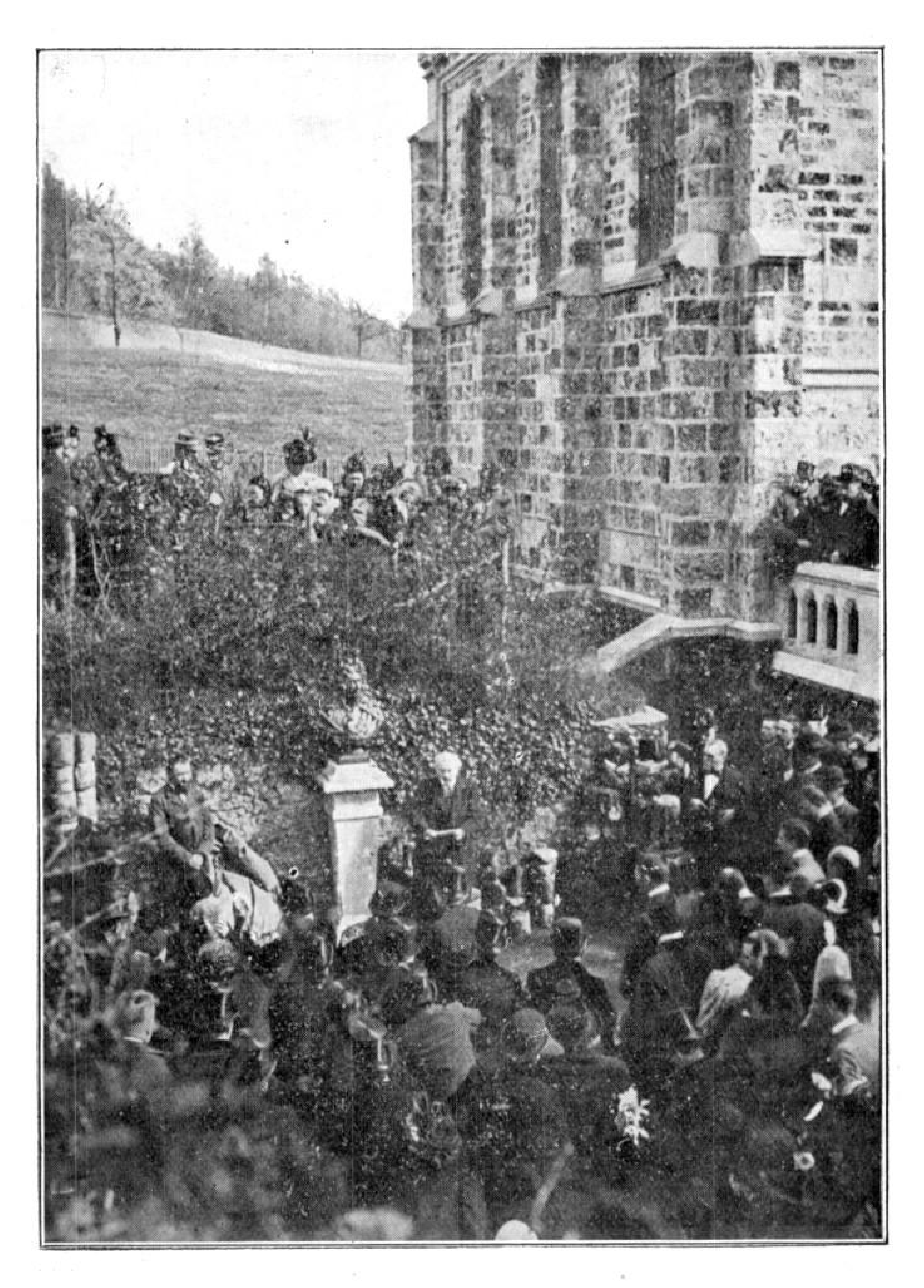
« En juillet 1891, la Société archéologique de Rambouillet, réunie ici, exprimait le vœu que, dans un avenir prochain, se dressât sur les ruines de l'ancienne abbaye de Port-Royal un

buste de Racine, qui rappelât aux nombreux pèlerins qui s'y rendent chaque année que le poète d'*Athalie* puisa là ses premières inspirations et le secret de son harmonieux langage. Notre voix a été entendue, nos vœux ont été exaucés, et, en même temps que vous célébrerez le deuxième centenaire de la mort de Racine, vous allez assister aujourd'hui à l'inauguration de son buste.

« Il y a bientôt deux siècles et demi, tout près d'ici, aux Granges, en 1658, un adolescent de dix-neuf ans recueillait sur un cahier d'écolier, que la Bibliothèque nationale a conservé, la fin d'une ode de Pindare; il la traduisait ainsi : « Les « belles actions sont étouffées, si la poésie ne les chante. » Cet adolescent était Jean Racine, qui comprit ce jour-là la toute-puissance de la poésie.

« S'il n'a point chanté les grandes actions des héros, il a peint avec des nuances infinies et un style inimitable les sentiments les plus délicats du cœur humain. Après *Andromaque*, son début, après une succession de chefs-d'œuvre, *Phèdre*, *Britannicus*, *Iphigénie*, Racine termina glorieusement sa belle carrière dramatique par *Athalie*, dont Voltaire disait à l'acteur Lekain : « Quel style, quelle poésie, Monsieur, quel « homme que Racine ! » *Athalie*, ce grand acte de foi religieuse, qui restera dans la mémoire des hommes tant que la langue française vivra, avec le songe de la reine de Juda, ses chœurs, les accents prophétiques du grand prêtre Joad, est comme l'expression de l'éducation religieuse que Racine reçut aux Granges de Port-Royal, et c'est à Port-Royal que nous devons ce chef-d'œuvre de la tragédie française.

« Nous avions le devoir de nous réunir aujourd'hui pour célébrer le souvenir d'un poète qui est nôtre par son enfance, qu'il passa à Port-Royal, dans l'étude, et à Chevreuse, dans la gaie insouciance de sa vingtième année. Saluons donc respectueusement la mémoire de notre cher poète, qui, ici, a bégayé ses premières chansons et voulu reposer pour l'éternité.



M. J. Lemaitre prononçant son discours.

« Tout à l'heure, vous entendrez la voix éloquente de M. Jules Lemaître, membre de l'Académie française, qui parlera de Racine comme il sait parler. Laissez-moi terminer en remerciant les Sociétés de notre département, le Comité des Antiquités et Arts, les Sciences morales, la Société historique de Corbeil, les Amis des Monuments de Paris, qui se font représenter à cette cérémonie; Me Fromageot et Me Ferdinand Dreyfus, les éloquents avocats du barreau de Paris, historiens à leurs heures, qui se joignent à nous; l'historien patriote de Versailles pendant la guerre de 1870-1871, M. Delerot, et vous tous, qui ètes demeurés fidèles au culte du poète Racine. »

M. Ferdinand Dreyfus prend alors la parole et, dans une chaleureuse et touchante allocution, s'exprime ainsi :

« Si je prends la parole, c'est pour remercier, au nom des amis et des admirateurs de Racine, la Société archéologique de Rambouillet de nous avoir associés à cette touchante commémoration. Tout à l'heure, nous applaudirons le délicat écrivain qui saura louer le poète comme il convient : ce sera la partie solennelle, académique de la fête. C'est en ce moment la partie intime et familiale. Dans le tendre et grand poète, honneur et charme des lettres françaises, nous revendiquons l'Eliacin de Port-Royal, le petit Racine de M. Antoine Lemaître, le poète presque enfant qui décrivit avec une juvénile émotion les paysages de l'Etang et de la Solitude. Racine vécut ici à l'âge où l'adolescent reçoit ses impressions premières et module ses premiers accents. Ces trois années dans le saint désert furent décisives pour lui, selon le mot de Sainte-Beuve; ses études s'y fortifièrent; il y acquit tout son premier fonds de goût et de savoir antique. Port-Royal fut à la fois « sa patrie, sa nourrice et sa famille d'adoption ».

« Je tiens aussi à remercier les dames d'avoir eu l'héroïsme de braver la tempête et de répondre à notre appel. Quoi d'étonnant, du reste, si elles tiennent la première place dans cette solennité? Ne doivent-elles pas leur hommage à celui qui a le mieux compris la femme, ses faiblesses, ses charmes,

ses passions? Et comment songer à lui sans évoquer ses héroïnes immortelles, créées par son génie : Andromaque, la veuve et la mère; Athalie, la reine implacable; la douce Esther; l'exquise et tendre Bérénice, ou cette Phèdre épique et sublime, la plus terrible incarnation de frénésie passionnée qu'ait jamais conçue un poète. Dans cette longue théorie des admirateurs de Racine, unis par un commun hommage, vous aviez droit, Mesdames, à une place de prédilection. Je vous félicite d'avoir voulu l'occuper. Permettez-moi, en finissant, de porter la santé du dévoué président de la Société archéologique, M. de Dion, dont nous regrettons l'absence, mais que nous saluerons tout à l'heure et dont nous admirons la verte vieillesse, l'aimable courtoisie et la discrète érudition. »

Après M. Ferdinand Dreyfus, M. Normand a remercié, au nom de sa Société et des Sociétés du département de Seine-et-Oise, la Société archéologique, qui avait bien voulu convier toutes les Sociétés voisines à la fête commémorative de Racine.

M. l'abbé Camille Boyer improvise en vers un aimable impromptu sur Racine, et M. Delerot nous lit, en parfait diseur qu'il est, les vers que Racine a composés à Port-Royal de 1655 à 1658.

A une heure et demie, les membres de la Société archéologique se rendent à l'abbaye, passent près de Romainville, descendent la côte de Port-Royal et arrivent, par des chemins que la pluie a détrempés, près de la chapelle qui a été édifiée depuis 1891. Mais le soleil brille maintenant et ne va cesser de briller jusqu'à la fin de la cérémonie.

Voici Vaumurier, à gauche, le colombier, les tourelles carrées élevées en 1652, pendant les guerres de la Fronde, afin de protéger les ouvriers, les laboureurs qui s'étaient en grand nombre réfugiés en ce lieu ; on accède à l'église, que M. le duc de Luynes a fait déblayer en 1844.

Se joignent alors aux membres de la Société : M. de Linière, leur président d'honneur ; M. l'abbé Finot, curé de Magny, et



Le Colombier.

M. Henri Janin, conseiller général du canton de Chevreuse, qui avaient déjeuné avec les membres de l'Académie française à Saint-Lambert, dans la maison de Lenain de Tillemont; M. le comte de Dion; M. de Nolhac; Mlle Bélèze; Me Brunet, notaire au Mesnil-Saint-Denis, et Mme Brunet. Çà et là des figures bien connues : M. Regnault, président du Conseil d'arrondissement; M. Edmond Cadou, maire de Chevreuse; M. Guérard, maire de Magny-les-Hameaux, etc.

Il est 2 heures. Le cortège officiel s'avance, guidé par M. Gazier, l'organisateur de la cérémonie. Voici M. Boissier, M. de Heredia, M. Costa de Beauregard, M. Melchior de Vogüé, M. André Theuriet, M. Lavedan, M. d'Haussonville, M. Lavisse, M. Gréard, vice-recteur, M. Jules Lemaître, membres de l'Académie française; des professeurs de la Sorbonne : M. Lenient, M. Crouslé, M. Marcel Dubois, etc. Le Gouvernement est représenté par M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés; le ministre de l'Instruction publique, par M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, etc.

Un grand nombre de journaux, *le Figaro*, *le Petit Journal*, *le Journal*, etc., ont envoyé des reporters.

Avant le discours de M. Lemaître, les membres de la Société archéologique visitent avec le cortège officiel, dans la chapelle, le musée, qui renferme des souvenirs précieux de Port-Royal. Ce sont des autographes de Nicole, d'Arnauld, de la mère Angélique; c'est une lettre écrite au crayon par Saint-Cyran dans sa prison; ce sont des portraits du docteur Arnauld, de la mère Angélique, de M. Tournus; c'est la reproduction de la mort du diacre Pâris et la démolition de Port-Royal. Voilà une horloge fort belle, avec son cadran en cuivre ciselé, ses lettres émaillées en bosse, surmontée d'un coq; elle porte cette inscription de la main de la mère Angélique de Saint-Jean : « Cette horloge a été mise en place le 23 février 1670, par les soins de M. Arnauld d'Andilly. » On s'arrête devant le masque de Pascal et devant un don précieux de la reine Marie-Amélie, en souvenir d'un voyage qu'elle fit à Port-Royal.

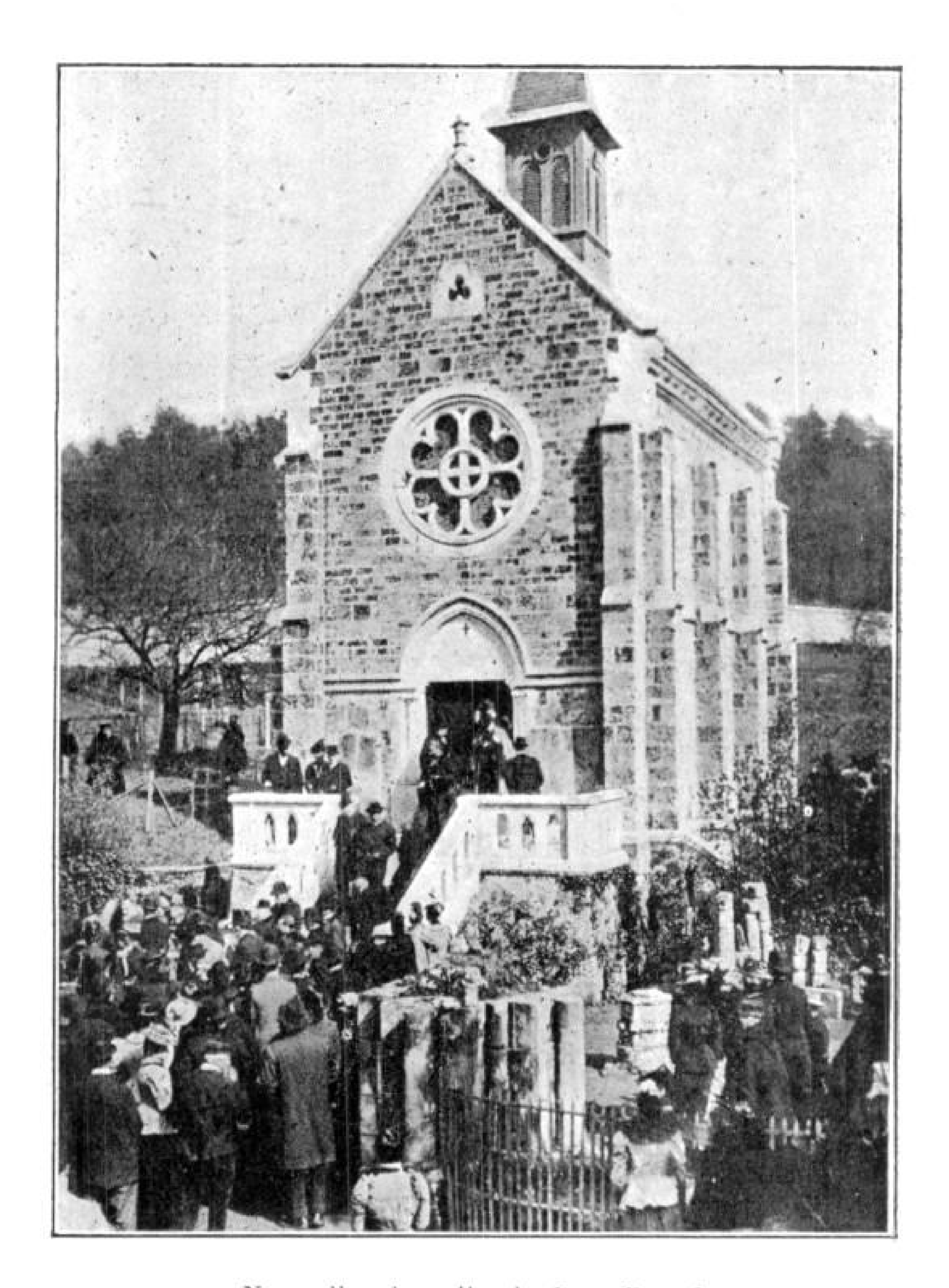
Cette visite achevée, le cortège officiel, les sœurs de Sainte-Marthe, la famille de Racine, représentée par M. de Galard et M. Masson-Forestier, les membres de la Société archéologique de Rambouillet, prennent place autour du buste de Racine ; le voile qui le recouvrait tombe, et M. Lemaître prononce un admirable discours, au milieu d'un recueillement profond qu'interrompent seulement de discrets applaudissements.

Quelle belle langue parle l'orateur ! Quel régal pour l'esprit et le cœur des lettrés qui l'entourent et sont suspendus à ses lèvres ! M. Lemaître, dont la parole est comme une caresse, dont la diction est impeccable, montre surtout l'œuvre de Racine dans ses rapports avec la doctrine de Port-Royal, et fait une peinture vigoureuse de l'intensité de la vie religieuse à l'abbaye de Magny ; c'est à Port-Royal que Racine doit le génie particulier qui le caractérise. M. Lemaître, avec une précision rigoureuse dans les termes, accompagnée d'un sobre geste, avec de douces intonations de voix, avec des expressions que lui seul peut trouver, glorifie Racine, le poète de la femme, le poète de l'amour ; aussi, quand il a terminé, toutes les mains se tendent vers lui dans une ovation chaleureuse.

Discours prononcé par M. Jules Lemaître.

« Mesdames, Messieurs,

« Il y a des fêtes commémoratives de grands hommes où sans doute on se rend volontiers, mais avec le sentiment qu'on apporte à l'accomplissement d'un devoir un peu austère. C'est qu'il y a, en effet, des personnages illustres dont on conçoit l'utilité ou la grandeur plus qu'on n'en ressent le charme. On célèbre comme des abstractions les vertus et les facultés intellectuelles qu'ils représentent. On leur est reconnaissant par réflexion. — Mais nous, Messieurs, il me semble que nous apportons à cette cérémonie une émotion sincère, spontanée, de l'amitié, de la tendresse, et que la fête de Racine, du poète incomparable des passions amou-



Nouvelle chapelle de Port-Royal.

reuses, nourri dans l'amour de Dieu et mort dans cet amour retrouvé, est, de toutes les façons, une fête d'amour.

« Tout conspire ici à pénétrer nos cœurs de souvenirs et de sentiments délicieux et rares. Cette vallée de Port-Royal est un des coins de la France les plus augustes, les plus imprégnés d'âme. C'est une terre sacrée.

« Car, d'abord, cette vallée a abrité la vie intérieure la plus intense peut-être qui ait été vécue dans notre patrie. Là ont médité et prié les âmes les plus profondes, les plus repliées sur elles-mêmes, les plus obsédées par le mystère de leur destinée spirituelle. Nulles, dans ce vertige de l'esprit attentif à son propre gouffre, n'ont paru douter davantage de la liberté humaine, et n'ont pourtant montré une volonté plus forte. Et ces solitaires ont gagné la sympathie même des personnes les plus éloignées de croire, de sentir et de concevoir la vie comme eux, parce que leur humilité et leur anéantissement devant Dieu n'empêcha point ces excessifs théologiens de la grâce d'opposer les plus fières résistances aux entreprises injustes des pouvoirs publics et de ce que l'un d'eux appelait les « grandeurs de chair ».

« Mais, d'un autre côté, cet asile de l'ascétisme janséniste fut le berceau du génie qui fit les plus belles peintures et les plus harmonieuses de ces passions de l'amour, de ces « mouvements désordonnés » contre qui tant de saintes âmes luttèrent ici dans une anxieuse pénitence. Cette terre, nourrice de sainteté, fut aussi mère de beauté et de la plus émouvante et de la plus séductrice de toutes.

« Et enfin le plus doux paysage français, fleurs, ombrages, eaux légères, courbes du sol et ondulations caressantes, ciel tendre et souvent mélancolique, enveloppe ces souvenirs de religion et d'art qui sont entre les plus grands de notre tradition nationale. Ces feuillages « sont bien nés ». Ces arbres sont les petits-fils de ceux qui ont ombragé les deux têtes merveilleuses et chères où sont écloses les *Pensées* de Pascal et les tragédies de Racine. Et nous songeons que, lorsque le

génie de la France aura accompli son œuvre, — dans longtemps, bien longtemps, — d'autres feuillages, descendant de ces arbres-ci, s'inclineront sur les fronts d'une humanité dont nous ne prévoyons pas les conditions d'existence, mais qui, si elle n'est retournée à la barbarie primitive, continuera d'être inquiète dans son esprit comme Pascal, et troublée dans son cœur comme Racine. Et tout cela, religion, art, nature, s'accorde pour former en nous un mélange d'impressions si fortes, que nous plions sous elles et que nous ne saurions les définir.

« Pardonnez-moi, Messieurs; vous attendez de moi autre chose que l'expression de cette sorte de « liquéfaction intérieure » (pour parler comme le XVII[e] siècle) devant nos images trop belles. Je vous dois des paroles plus précises : j'essaierai de les trouver.

« Port-Royal et Racine..... le jansénisme et *Phèdre*... Je voudrais vous dire, Messieurs, qu'à aucun moment ceci n'a contredit cela; que non seulement, pendant sa pieuse adolescence et sa maturité dévote, mais dans le temps où il donnait ses tragédies et vivait avec des comédiens et même avec des comédiennes, Jean Racine fut de Port-Royal, et que, de sa naissance à sa mort, Port-Royal l'enveloppa tout entier.

« Jean Racine avait quinze ans quand il sortit du collège de Beauvais pour entrer ici, dans la maison des Granges. Il y poursuivit ses études avec huit ou dix autres enfants, sous la direction de MM. Lancelot, Nicole, Hamon. Ces messieurs l'entourèrent de soins particuliers en souvenir du refuge que les persécutés avaient trouvé, seize ans auparavant, chez sa grand'tante Vitard, à la Ferté-Milon. Sa tante Agnès était cellérière au monastère des Champs, et sa grand'mère, Marie des Moulins, s'y était retirée après son veuvage. Il était donc, à beaucoup de titres, l'enfant de la maison. Il était « le petit Racine » de M. Antoine Lemaître.

« Voici les bois où il promenait ses rêveries d'enfant, où il lisait les tragédies d'Euripide, et quelquefois les *Amours*

de Théagène et de Chariclée. Il était sensible à la beauté de la terre et du ciel, du moins dans ses aspects paisibles et ordonnés : les *Sept Odes à Port-Royal* sont des paysages d'une forme puérile, mais d'une émotion vraie. Il continua, au dire de La Fontaine, « d'aimer extrêmement les fleurs, les jardins, les ombrages » ; et c'est lui, dans *les Amours de Psyché*, qui retient ses amis pour assister aux féeries du soleil couchant.

« Il était tout sentiment. Et l'austérité même de l'éducation religieuse qu'il reçut ne fut point pour affaiblir sa puissance d'aimer. Le ressort secret de l'ascétisme est encore l'amour; toute énergie morale est de l'amour transformé. Ses maîtres étaient, sous la sévérité de leurs dehors, des hommes de tendresse. Il est remarquable que le peintre le plus profond de l'amour humain ait été élevé par les hommes qui ont le plus aimé Dieu et avec le plus de désintéressement, puisqu'ils craignaient toujours que Dieu ne le leur rendît pas, et qu'ils vivaient dans le tremblement de n'avoir pas la grâce.

« Son adolescence est gentille, badine, un peu frondeuse, — inquiète de l'amour. Chez son oncle le chanoine, à Uzès, dans ce Midi encore espagnol, il fait cette remarque : « Vous « savez qu'en ce pays-ci on ne voit guère d'amour médiocre; « toutes les passions y sont démesurées. » Peut-être se souviendra-t-il de ces Hermiones et de ces Roxanes à foulard rouge.

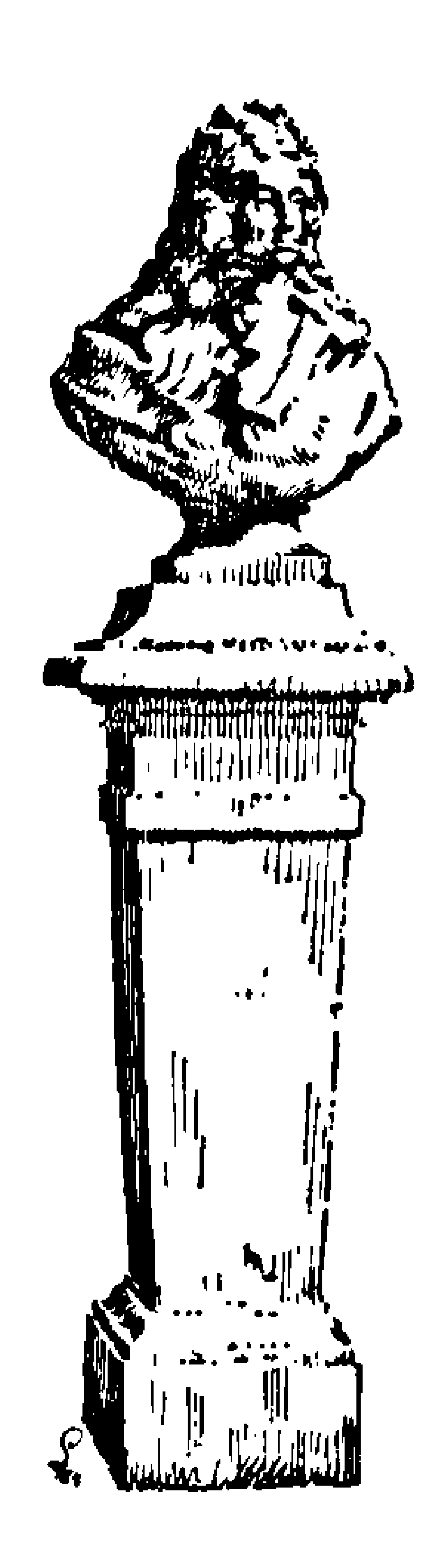
« Entre vingt-cinq et trente-sept ans, il mord tant qu'il peut aux fruits de la vie : vaniteux, irritable, ingrat même, dissipé, tout proche de la débauche (vous vous rappelez ces soupers dont parle Mme de Sévigné : « Ce sont des diableries. »)... et tout cela ensemble ne veut pas dire méchant. C'est durant cette période qu'il écrit ses tragédies, si douces et si violentes, et qu'il crée ses délicieuses femmes damnées.

« Femmes damnées, en qui la grâce antique abonde... mais à qui la grâce de Dieu a manqué. Sentez-vous, Messieurs, reparaître ici Port-Royal? — Le marguillier Corneille était

un orgueilleux païen, un intrépide optimiste, une sorte de stoïcien mégalomane. Il inventait des volontés sûres d'elles, héroïques, parfois monstrueuses, sans le savoir. Mais Racine est un pessimiste chrétien. Son théâtre est d'un homme qui ne croit ni à la bonté de la nature humaine, ni à l'efficacité de la volonté toute seule contre les tentations de la chair et du cœur. Il voit l'homme laissé à ses propres forces comme le voyaient ses bons maîtres, lesquels, par leur défiance de la nature et l'observation rigoureuse où cette défiance les engageait, étaient déjà de si véridiques psychologues. Le christianisme, et spécialement celui qu'on pratiquait ici, a toujours été un grand maître de vérité en littérature.

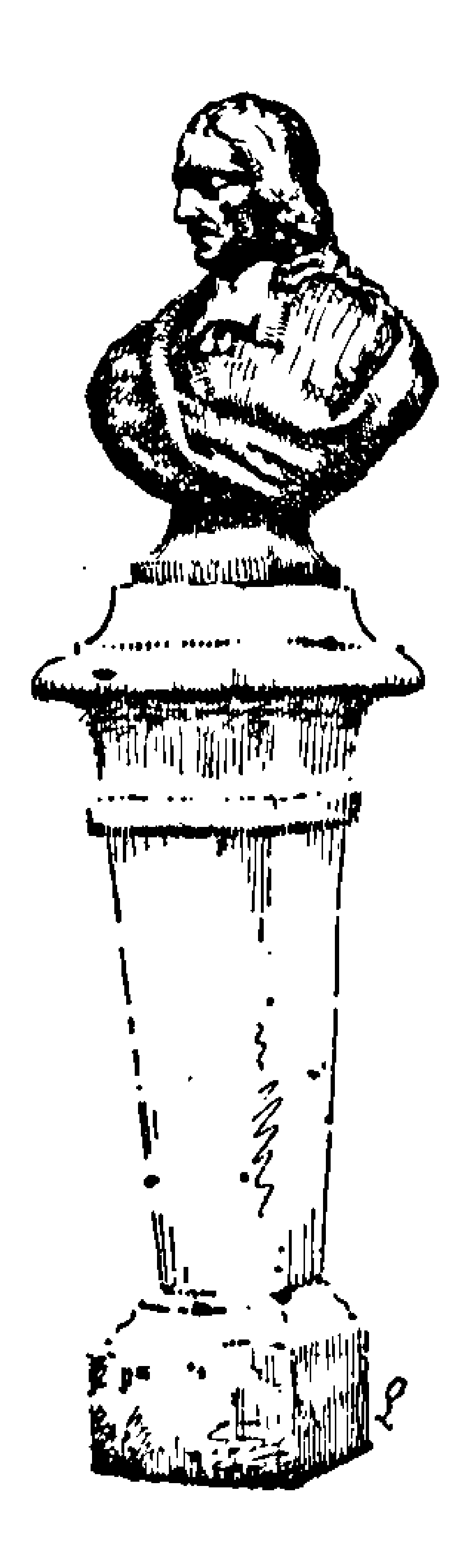
« Ainsi Port-Royal est sensible encore dans les parties mêmes de l'œuvre de Racine dont on le pourrait croire le plus absent. C'est sans doute parce qu'il eut du génie, mais c'est aussi parce qu'il avait reçu les enseignements de ces messieurs, que le poète de Roxane et d'Eriphile sut faire des peintures de la passion si terribles et si vraies. En sorte que c'est à Port-Royal, après Dieu, qu'il dut, avec son salut éternel, son originalité d'auteur dramatique ; c'est à Port-Royal qu'il dut, en quelque façon, de renouveler la tragédie et d'être le plus grand peintre réaliste des passions de l'amour.

« Car nulle part avant lui on n'avait vu l'amour-fureur, l'amour-maladie, pousser irrésistiblement ses victimes à la folie, au meurtre, au suicide, à travers un flux et un reflux de pensées contraires, par des alternatives d'espoir, de crainte, de colère, de jalousie, parmi des raffinements douloureux de sensibilité, des ironies, des clairvoyances soudaines, puis des abandons désespérés à la passion fatale, un art merveilleux à se faire souffrir, une incapacité pour leur « triste cœur » de « recueillir le fruit » du crime dont elles sentent la honte, — tout cela exprimé dans une langue unique de souple précision et de hardiesse d'abord inaperçue, par où, démentes lucides, elles continuent de s'analyser au plus fort de leurs agitations, et qui revêt d'harmonieuse





Racine.



Pascal.

beauté leurs désordres les plus furieux, — au point qu'on ne sait si on a peur de ces femmes ou si on les adore...

« Il s'aperçut lui-même un jour, avec épouvante, qu'il les adorait. Ce fut à l'occasion de *Phèdre*, tragédie janséniste par l'esprit et les conclusions, si étrangement séduisante dans sa forme. Le grand Arnauld, dont Racine avait commencé à se rapprocher, ne vit que les conclusions. Il disait naïvement :

« Il n'y a rien à reprendre au caractère de Phèdre, puisque, « par ce caractère, le poète nous donne cette grande leçon que « lorsque, en punition de fautes précédentes, Dieu nous aban- « donne à nous-mêmes et à la perversité de notre cœur, il n'est « point d'excès où nous ne puissions nous porter, tout en les « détestant. » Le malheur, c'est que nous ne voyons pas du tout ou que nous oublions parfaitement « en punition de quelles fautes précédentes » Phèdre est entraînée au péché. Nous voyons seulement qu'elle y est entraînée, quoi qu'elle fasse. Elle nous semble réellement irresponsable, et plus douloureuse, et par suite plus intéressante par la conscience inutile qu'elle a de son péché. Elle ne nous inspire plus qu'une pitié amoureuse. Et ainsi, tandis qu'il pensait nous démontrer la nécessité de la grâce, Racine n'est arrivé qu'à nous démontrer la fatalité terrible et délicieuse de la passion.

« Or, tandis qu'il offrait aux hommes assemblés des spectacles d'une volupté noble, mais si pénétrante! toutes les religieuses et les saintes femmes de sa famille (il y en avait beaucoup), et le bon M. Nicole, et le bon M. Hamon, priaient pour l'enfant égaré... Et c'est pourquoi, un jour, le Port-Royal de son enfance lui remonta au cœur. C'est pourquoi il connut que sa tragédie avait beau être chrétienne, et de l'aveu même d'Arnauld, Phèdre y était trop charmante, et qu'il pouvait y avoir, dans la description la plus véridique et en apparence la moins complaisante des troubles issus de la chair, un sortilège de séduction contagieuse. Et c'est pourquoi enfin il accomplit le sacrifice le plus extraordinaire qu'ait

enregistré l'histoire de la littérature : il renonça au théâtre, en pleine gloire; il tua, dis-je, en lui l'homme de lettres, à trente-huit ans, parce que Phèdre était décidément plus troublante qu'il ne l'avait voulu.

« Et ainsi, parce que secrètement et sans qu'il s'en doutât Port-Royal n'avait cessé de l'inspirer, Port-Royal le reconquit.

« Ce qui me touche, c'est que la consommation de ce sacrifice inouï laissa en lui des faiblesses. Il ne veut plus travailler pour le monde : mais, un jour, il commence avec Boileau l'opéra de *Phaéton*, pour Mme de Montespan. Je crois qu'il lui fut très agréable d'écrire *Esther* et *Athalie*, parce qu'il les écrivait pour des jeunes filles. Une fois, aux répétitions d'*Esther*, on le surprend tamponnant avec son mouchoir les yeux d'une de ses innocentes et jolies interprètes, que ses critiques avaient fait pleurer.

« *Esther* et *Athalie*, chefs-d'œuvre singuliers, où le poète accorde enfin son art et sa piété, où les profondes inventions de son génie dramatique s'accompagnent de chastes cantiques de jeunes filles, où la Muse violente de la tragédie paraît enveloppée des voiles neigeux et ceinte des bleus rubans d'une élève du catéchisme de persévérance. *Esther* et *Athalie*, œuvres virginales et pareilles à deux lys, l'un frêle et fier, l'autre fort et magnifique. — Là encore, Port-Royal est présent par toutes sortes de réminiscences et d'allusions quasi involontaires : la tragédie d'*Esther* est toute pleine des images de Port-Royal persécuté et de ses filles gémissantes; et, dans *Athalie*, Eliacin, c'est un peu, et sans que l'humilité du poète l'ait cherché, Racine enfant; et le grand prêtre semble porter en lui l'âme sublime et intérieurement invincible des anciens habitants de ce cloître dévasté.

« Et dès lors, de plus en plus Racine s'épure. Ses lettres à son ami Boileau, à son fils Jean-Baptiste, d'une simplicité si vraie, respirent la plus rare beauté morale ; et quelle tendresse sous cette forme prudente et contenue, imposée par la politesse du temps et par la pudeur chrétienne! A la fin d'une



Le Noyer de Pascal.

lettre à Boileau, il fait cet aveu : « Plus je vois décroître le « nombre de mes amis, plus je deviens sensible au peu qui « m'en reste. Et il me semble, à vous parler franchement, qu'il « ne me reste presque plus que vous. Adieu. *Je crains de m'at-« tendrir follement* en m'arrêtant trop sur cette réflexion. »

« Ses ennemis l'accusaient d'être trop bon courtisan. Et pourtant, il restait publiquement l'ami des jansénistes. Il prêtait sa plume aux religieuses; il négociait pour elles. Il recommençait, dans ce parc, les promenades de son enfance. Tous les ans, il y menait sa famille à la procession du Saint-Sacrement. Il voulut être enterré dans le cimetière de Port-Royal-des-Champs, au pied de la tombe de M. Hamon, le plus humble de ses anciens maîtres. De bonne heure, il s'abstint, par scrupule religieux, lorsqu'il était à la Cour, d'aller à l'Opéra et à la Comédie... Seulement, voilà! il avait l'imprudence d'aimer le Roi.

« Les méchants ont raconté qu'il mourut d'avoir déplu à Louis XIV. S'il en mourut, il eut tort; mais il ne craignit pas en effet de déplaire. On est à peu près d'accord aujourd'hui pour en revenir, toutes hypothèses épuisées, au récit de son fils Louis, à ce *Mémoire* sur la misère du peuple, confié par Racine à Mme de Maintenon. Au fait, on le voit, dans toute sa correspondance des dernières années, très libéral et aumônier, d'ailleurs fort simple de mœurs. Les paysans de Port-Royal s'adressaient à lui pour leurs affaires. Il était l'ami de Vauban. Quand il écrivait ce vers :

Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge,

il en concevait tout le sens.

« Il fut un père de famille adorable. Il éleva toute une nichée de colombes : Marie, Nanette, Babet, Fanchon, Madelon. Marie, novice aux Carmélites à seize ans, rentra à la maison, finit par se marier : âme ardente et tourmentée, tantôt à Dieu, tantôt au monde. Nanette fut Ursuline; Babet aussi, après la mort de son père; Fanchon et Madelon moururent filles,

assez jeunes encore et tout embaumées de piété et de bonnes œuvres... Racine sanglotait à la vêture de ses deux aînées, quoiqu'il sût bien que, par les leçons dont il les avait nourries, il était sans le vouloir le vrai prêtre de ce sacrifice...

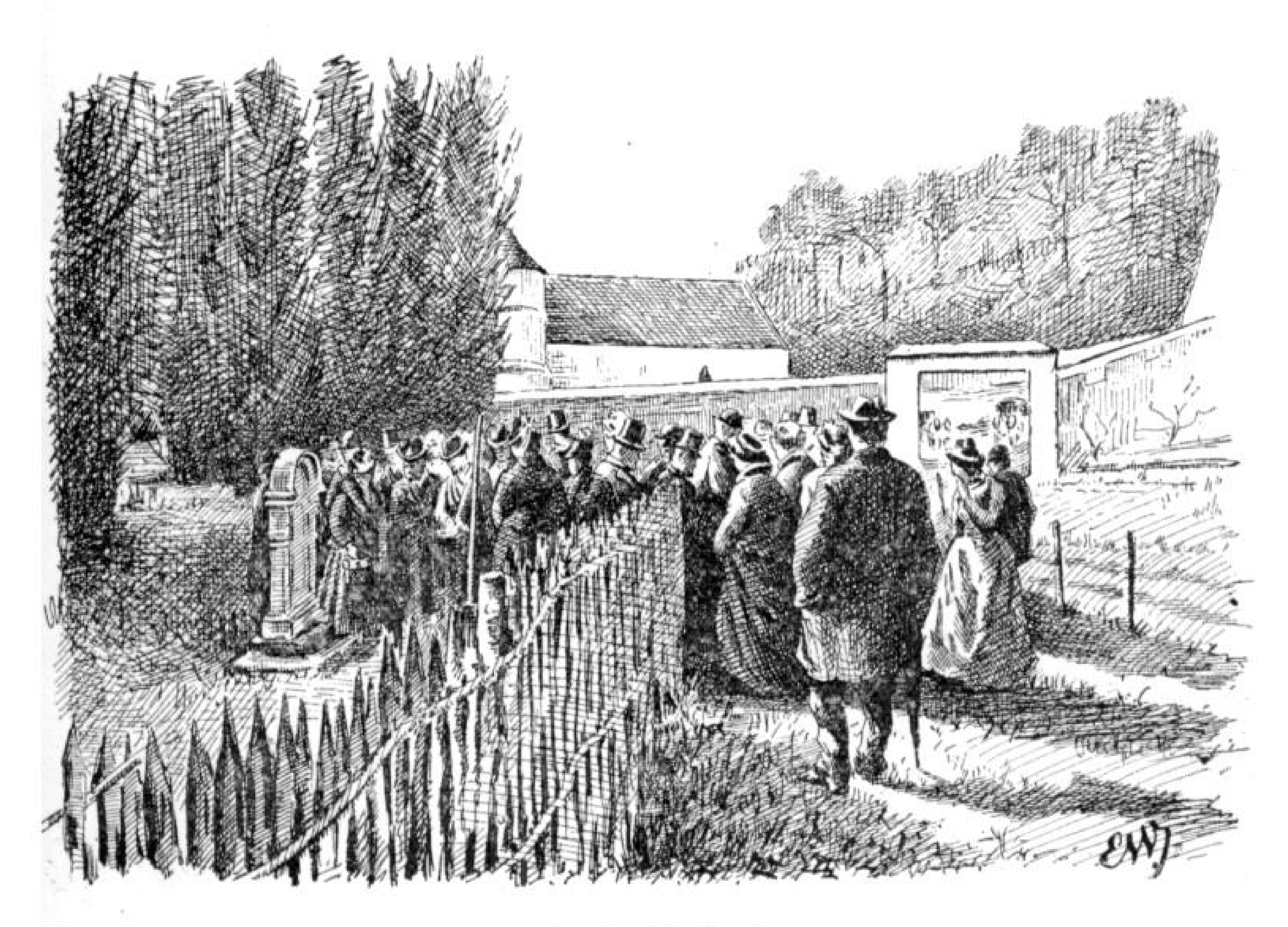
« Ainsi l'auteur de *Bajazet* et de *Phèdre*, le plus savant peintre des plus démentes amours terrestres, — continuant toujours d'aimer, mais d'autre façon, — paya sa dette à Dieu en lui donnant quatre vierges, et, faible et grand jusqu'au bout, mourut peut-être d'un chagrin de courtisan, mais d'un chagrin qu'il s'attira pour avoir eu trop indiscrètement pitié des pauvres. Vie exquise que celle où l'amour et tous les amours s'achèvent en charité.

« Il faut revenir à ce verset de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui semble traduit de Platon : « L'amour aspire à s'élever... « Rien n'est plus doux ni plus fort que l'amour... Il n'est rien « de meilleur au ciel et sur la terre, parce que l'amour est né « de Dieu et qu'il ne peut se reposer qu'en Dieu, au-dessus de « toutes les créatures. » Et c'est là toute l'histoire de l'âme, longtemps inquiète, lentement pacifiée, de Jean Racine.

« Au cimetière idéal des grands poètes, je placerais sur son tombeau une figure de femme pleurante, et qui représenterait, à volonté, sa Muse tragique ou son âme elle-même. Elle serait chaste et drapée à petits plis. Et, sur la pierre funèbre, je graverais en beaux caractères le mot de Mme de Maintenon : « Racine, qui veut pleurer, viendra à la profes- « sion de sœur Lalie ; » le mot, un peu risqué, de la joviale Sévigné : « Il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses ; » le mot de Racine lui-même, recueilli par La Fontaine : « Eh « bien ! nous pleurerons. Voilà un grand mal pour nous ! » et ce vers du premier de ses quatre *Cantiques spirituels* :

Si je n'aime, je ne suis rien.

« Cette vie si vraiment humaine, si pleine de belles larmes et de faiblesses et d'héroïsme, vous avez vu, Messieurs, que Port-Royal l'encadre et la pénètre toute. C'est du moins ce



La Tombe de Racine.

que j'aurais voulu particulièrement vous montrer. Non seulement Port-Royal le nourrit et, après vingt ans de séparation, le recueille, le pacifie et l'apaise; mais encore c'est la description de l'homme naturel selon Port-Royal qui compose le fonds solide et fait l'énergie secrète de ses mélodieuses tragédies. En sorte qu'on peut dire que le théâtre de Racine est la fleur profane et imprévue du grand travail de méditation religieuse et de perfectionnement intérieur qui s'est accompli il y a deux siècles, dans ce jardin, parmi ces ruines où ont battu de si fermes cœurs, — honneur austère de notre race, comme Racine en est à jamais l'honneur charmant. »

M. Paul Deschanel, au nom du ministre de l'Instruction publique, remet alors à M. Frère, le sculpteur à qui nous devons le buste de Racine, la rosette d'officier de l'Instruction publique, en lui disant que si Racine revenait parmi nous, il applaudirait à son beau talent.

MM. les membres de l'Académie française et M. Deschanel se font présenter aux religieuses de Sainte-Marthe; le sympathique président de la Chambre des députés adresse quelques paroles aimables à ces sœurs dévouées.

La Société archéologique termine sa visite des ruines de Port-Royal, dont l'ancienne abbaye est facile à reconstituer avec les nombreux plans renfermés dans la chapelle. (Bientôt M. le comte de Dion publiera l'ancien cartulaire de Port-Royal.) On revoit, par l'imagination, l'ancien monastère avec son cloître, son église, ses jardins, l'hôtel de Mme de Longueville, le logis de Mlle de Vertus; ici était la chambre où la mère Angélique souffrait de ses grandes migraines; plus loin, c'est la fontaine qui n'allait pas en octobre 1661 et donna miraculeusement de l'eau par son intercession; arrêtons-nous un instant près du noyer de Pascal et inclinons-nous devant la pierre qui indique que, là, reposa Racine après sa mort.

Mais le temps presse. Le cortège officiel s'est ébranlé. La

Société archéologique, à laquelle se sont réunis Mme Menguy, Mme Leguay, veuve de notre regretté collègue, M. Leguay fils, monte les cent marches qui mènent à la propriété des Granges, appartenant à M. Goupil de Sainte-Marie.

Cette maison, échappée, en 1710, à la pioche des démolisseurs, a eu la bonne fortune de servir de résidence à un architecte qui, tout en se gardant d'y faire aucune retouche notable, eut la pieuse pensée de réunir, dans les chambres occupées jadis par les solitaires, leurs portraits et quelques-unes de leurs lettres autographes. Le nom de cet architecte est bien connu à Rambouillet : c'est M. Famin, qui fut architecte du palais de Rambouillet sous le premier Empire et sous la Restauration.

Arrivés aux Granges, les membres de la Société archéologique pénètrent dans les chambres de Nicole, d'Arnauld, de Lancelot, de Lemaistre de Saci, de Pontchâteau, de Pascal, qui écrivit là quelques-unes des *Provinciales*, de Racine, entre sa seizième et sa dix-neuvième année. De très beaux tableaux de famille, œuvre de Nattier, intéressent vivement les amateurs. Dans la cour de la ferme sont des seaux que fabriqua Pascal lui-même.

Dans la salle à manger, un lunch est servi, auquel les membres de la Société archéologique prennent part, accueillis avec la meilleure grâce par M. et Mme Goupil de Sainte-Marie, qui font d'une façon exquise les honneurs de leur maison.

La mémorable journée est finie. Après avoir adressé des remerciements à M. Gazier et à la famille de M. Goupil de Sainte-Marie, la Société archéologique se retire, emportant le souvenir charmant d'une délicieuse réunion de lettrés, dans laquelle il lui a été donné d'entendre un merveilleux prosateur célébrer la mémoire d'un grand poète, bien récompensée d'avoir affronté la pluie et le vent.

Aucun de nous, certainement, ne verra le troisième centenaire du poète Racine. En avril 1799, notre armée était en Egypte avec Bonaparte, en Italie avec Moreau, et certes les

esprits étaient peu enclins, dans ces temps de batailles, à célébrer le souvenir apaisant du poète d'*Athalie*. A la fin de ce siècle, nous pouvons fêter, dans une paix relative, sa douce mémoire. Faisons des vœux pour que ceux qui verront la fin du vingtième siècle se rendent comme nous à Port-Royal, dans la paix, délivrés du souci des guerres mortelles, des divisions funestes, et pour qu'ils se souviennent, en lisant le discours de M. Jules Lemaître, un peu des pèlerins du 25 avril 1899, dont ils partageront alors le culte du beau et le respect dû au génie.

Une Fête Bretonne à Montfort-l'Amaury

Le dimanche 18 juin 1899, voulant commémorer le quatrième centenaire du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne et de la réunion de la Bretagne à la France, un grand nombre de Bretons et de membres de la Société archéologique de Rambouillet se sont réunis dans la ville de Montfort-l'Amaury, si imprégnée des souvenirs de la Bretagne.

Avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé : M. le comte de Liniers, M. Husson, maire du Mesnil-Saint-Denis; M. Charpentier, M. Goupil de Sainte-Marie, M. Coüard, archiviste du département; M. Taphanel, bibliothécaire de la ville de Versailles; Mme Gaudeul, M. Leblanc-Guitel, trésorier de la Société archéologique de Rambouillet, et Mme Leblanc; M. et Mme Ledru, d'Epernon; Mlles Antoinette et Madeleine Ledru; M. et Mme Georges Vernot, Me Boiffard, notaire à Epernon, et Mme Boiffard; M. le docteur Desprez et Mme Desprez, d'Epernon; M. Henry Vernot, du journal *la Presse;* M. Maillard, directeur du *Progrès de Rambouillet;* M. d'Aigremont, directeur de *l'Echo de Versailles;* M. Brault, ancien maire de Montfort; M. Hazard; M. Duvanel, de Briis-sous-Forges; Mlle Marguerite Bélèze, Mme Deschets et Mlle Deschets, M. et Mme Lefèvre, M. le lieutenant Dupertuy, du 17e régiment de chasseurs; M. Haye, M. Maurice Polak et Mme Polak, M. Maurice Le Dault, Me Saint-Mleux, avoué à Versailles; M. Charpentier, M. Rebell, M. et Mme Tourny, M. le docteur et Mme Charles Regnard, M. Charles Normand, M. Dufour, M. Vassal, maire de Saint-Léger-en-Yvelines; M. Groussin, pharmacien à Rambouillet; M. Monbeig, Mme Brunet, Mme Letellier, M. Thibault, banquier à Dourdan, et sa famille, etc.

S'étaient excusés : M. de Linière, sous-préfet de l'arrondissement de Rambouillet; M. Gautherin, maire et conseiller général de Rambouillet; M. Flamand, conseiller général; M. Percheron, M. Leddet, inspecteur des Forêts; M. Trubert, M. Georges Favry, M. Gavin, etc.

A dix heures, le train de Granville amenait à la gare de Montfort tous les invités de Paris et de Versailles, qui, accompagnés de la musique municipale de Montfort-l'Amaury et des binious, se rendaient à la Mairie.

M. Hamon, entouré des membres de son Conseil municipal, souhaitait la bienvenue aux Bretons, et M. Olivier de Gourcuff disait, dans des vers de belle allure, le salut des Bretons à la ville de Montfort :

SALUT A MONTFORT-L'AMAURY

Un jour Victor Hugo, dont le jeune génie
S'enivrait de clarté, de gloire et d'harmonie,
Fit halte en ce pays heureux,
Chaud de soleil riant, frais d'épaisse verdure;
Il trouva l'air léger, plaisante la nature
Pour le poète et l'amoureux.

La tour démantelée et l'église gothique
Emplirent de frisson son âme alors mystique.
Il vit, dociles à sa voix,
Des moines, des guerriers quitter leurs linceuls d'ombre ;
Il entendit monter, de leurs bouches sans nombre,
Les cris, les souffles d'autrefois.

Mais ces rudes jouteurs, corps de fer, cœurs de flamme,
Ces maîtres demandaient leur maîtresse : une femme
Manquait à l'évocation;
Dans leurs rêves altiers ils voyaient une reine
Prête à leur imposer sa grâce, souveraine
Plus que la griffe du lion.

Elle existait pourtant, nous l'avons retrouvée ;
Elle s'est, de l'amas des siècles, soulevée
Ayant aux lèvres de vieux lais.
La belle au bois dormant, c'est la bonne duchesse,
Deux fois reine et qui mit les Bretons en liesse
Depuis Nantes jusqu'à Morlaix.

Vous la reconnaissez; de noble et fière mine,
C'est Anne de Bretagne en son manteau d'hermine,
Aussi fraîche qu'au premier jour.
Elle fait bon accueil à l'artiste, au poète;
Le plus humble rimeur, comme autrefois, s'apprête
A demander place à sa Cour.

Elle est venue à vous, la trace est demeurée
De sa munificence en l'enceinte sacrée
De votre église de Montfort.
Sur vos vitraux le grand saint Yves accompagne
Sa pieuse princesse, et par eux la Bretagne
Entre ici comme dans un port.

Les Bretons de Bretagne et ceux de la grand'ville,
Peuple le plus hautain, race la moins servile,
Sont chez vous de cœur et d'esprit;
Pour vous remercier de votre courtoisie,
Celle qu'on doit nommer la fleur de poésie,
La bonne duchesse sourit.

Groupons-nous, serrons-nous autour d'une patronne
Qui portait galamment cette double couronne :
Noble lys, genêt paysan.
Nous sommes tous « *Montfort* » pour nous unir en elle
Et l'alcyon qui passe emporte d'un coup d'aile,
Vers son passé, notre présent !

M. Pierre Laurent nous égayait ensuite par la traduction d'un poème en langue bretonne, qu'il avait composé pour la fête de Montfort, et que voici :

LE PARDON D'ANNE DE BRETAGNE

Gars, dites : si gais, où allez-vous aujourd'hui, où allez-vous l'air si joyeux, où allez-vous vous amuser ?

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

En Bretagne on croirait, à vous voir, *lonlonla, lonla deridet,* que vous iriez au Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

Bien que nous nous soyons éloignés de Bretagne, nous ne l'avons point oubliée, et nous voici, en foule, qui nous disposons à aller au Pardon.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Gars, dites-nous, s'il vous plaît, *lonlonla, lonla deridet,* en quelle ville vous allez au Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

— Nous vous dirons où nous allons, si vous nous promettez que vous nous accompagnerez.

— Nous le ferons, si vous ne vous éloignez pas trop, mais dépêchez-vous de nous renseigner.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

— Jeunes filles, c'est à la ville de Montfort que nous allons, *lonlonla, lonla deridet,* nous amuser au Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

La ville où nous allons, au delà de Versailles, appartenait jadis à Anne, vous savez, la noble demoiselle, maîtresse de notre pays, la Petite-Bretagne.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Anne qui avait, ô jeunes filles, *lonlonla, lonla, deridet,* qui avait donné son cœur à Louis, roi de France, *lonlonla, lonla deridon.*

Et, en souvenir de son mariage, nous allons à Montfort, en foule, accompagnés par des *sonneurs,* danser, comme dans notre pays, en pleine France.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

— Gars, nous vous accompagnerons, très joyeuses, *lonlonla, lonla deridet,* très joyeuses d'aller au Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

*
* *

Nous voici venus en votre ville, Monsieur le Maire, hommes, femmes de Bretagne, jeunes gens et gens mariés, et nous vous saluons respectueusement.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Sans doute, nous ferez-vous bon accueil, *lonlonla, lonla deridet,* on le devine rien qu'à votre nom de famille : Hamon, *lonlonla, lonla deridon.*

Le Goffic, Grivart, Gaboriau, Léon Durocher revinrent si contents de votre ville qu'aujourd'hui nous les suivons gaîment en foule.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Pitet n'a pu venir, *lonlonla, lonla deridet;* Michelet est-il au Pardon? *Lonlonla, lonla deridon.*

Où sont-ils les *sonneurs* de *Le Fustec?* Que chacun danse avec sa mignonne, au milieu de l'après-midi. Monsieur le Maire, à votre santé, maintenant!

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Avec monsieur *Bourgault* vous danserez, *lonlonla, lonla deridet*, comme à une noce ou un Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

Bretons, tous, rendons mille grâces à monsieur *Olivier de Gourcuff*, qui nous a invités à une commémoration du mariage d'Anne de Bretagne et de Louis de France, son royal époux.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Et chaque année, comme dit Durocher, *lonlonla, lonla deridet*, il nous faudra revenir au Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

A Sainte-Anne d'Auray doivent aller tous les ans les Bretons restés en Bretagne. Ceux de Paris connaissent leur devoir.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

A la ville d'Anne de Bretagne, en pèlerinage, *lonlonla, lonla deridet*, chaque année, ici, ils viendront au Pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

Puis invités et curieux se répandaient dans la ville de Montfort, dont ils visitaient l'église et le cimetière, tant de fois décrits. L'église Saint-Pierre, commencée à la fin du xv[e] siècle, sur l'emplacement d'une autre église du xi[e] siècle, continuée au xvi[e] et au xvii[e] siècle, a été finie en 1850. Elle est remarquable surtout par sa magnifique collection de vitraux du xvi[e] siècle. Aux Bretons qui se pressent dans l'église, les membres de la Société archéologique de Rambouillet font la description des vitraux; on se presse vers le vitrail de saint Yves, vers le vitrail de saint Eloi, vers la resplendissante duchesse Anne.

De l'église et du cimetière, on se rend à l'hôtel de Bellevue, dirigé par M. Gamichon, où a été dressé un banquet d'une centaine de couverts présidé par M. Bourgault-Ducoudray, professeur de musique et de déclamation au Conservatoire national, ayant à sa droite M[me] Hamon et à sa gauche M[me] Montégut-Montibert. A la place d'honneur s'assoient M. de Lestourbeillon, député de Vannes; M. Hamon, maire de Montfort; M. le comte de Dion, les poètes Le Goffic, Laurent, de Gourcuff, Le Fustec, un poète du pays de Galles, le docteur Gaboriau, M. René Grivart, M. Gausseron, professeur à Janson-de-Sailly; M. Jahan.

A une table voisine sont placés MM. les membres du Conseil municipal, M. Souhaité, M. Bouffard, M. Jules Prévost, M. de la Selle, etc.

Après un repas excellent, fort bien préparé, M. Olivier de Gourcuff porte un toast à la ville de Montfort, représentée par son maire et son conseil municipal, qu'il remercie de leur bon accueil, ainsi que la Société archéologique.

M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, prend ensuite la parole en ces termes :

La Société archéologique de Rambouillet tient à remercier les organisateurs de la fête bretonne, que nous célébrons aujourd'hui, de leur heureuse idée et de leur initiative pleine de promesses pour l'avenir. Vous êtes ici chez vous, enfants de la Bretagne; les monuments de Montfort-l'Amaury, son château, son église, la porte gothique de son cimetière vous rappellent le temps où Anne de Bretagne était comtesse de Montfort; si rapidement qu'il en ait porté le titre, votre grand Duguesclin ne fut-il pas aussi comte de Montfort? Vous êtes donc, ici, chez vous et bien chez vous.

Dans les cadres de plomb des fragiles verrières
Les maîtres d'autrefois ont peint de hauts barons
Et fait agenouiller des bourgeois en prières
Entre leurs doigts pieux tournant leurs chaperons.

Ici, à Montfort, est agenouillée dans son vitrail la duchesse Anne; sur nos vitraux du XVIe siècle, vous lisez les plus belles pages de vos légendes. A trois siècles de distance, comme s'il reproduisait des événements dont il aurait été le témoin, tant son œuvre est vivante, un peintre verrier plein de foi a représenté, dans le plus beau vitrail de l'église, Yves Hélori de Kaer-Martin dans les phases successives de sa vie miraculeuse, enseignant les enfants, jugeant les différends des hommes, guérissant les intelligences malades, adoucissant les souffrances humaines, convertissant au mépris de l'or un usurier, recevant les pauvres à sa table, les servant de ses propres mains, leur partageant ses biens : vitrail sublime où coule un large flot d'humanité. A côté d'Yves Hélori, dans un autre vitrail, vous retrouvez saint Eloi, qui n'est point un Breton, mais qui est resté populaire dans la Basse-Bretagne, où il remplit, dans les temps anciens, une mission de la part du roi de France.

De quelque côté que mes regards se tournent, je vois ici et je

salue des poètes et des interprètes de la poésie : M. Le Goffic, l'auteur des *Amours Bretons*; M. Olivier de Gourcuff, dont nous venons d'applaudir le magnifique salut des Bretons à Montfort; M. Pierre Laurent, M. Léon Durocher, Mme Montégut-Montibert et M. Jahan, du théâtre Sarah-Bernhardt, que nous aurons tout à l'heure le plaisir d'entendre. C'est à la poésie que nous devons cette fête, c'est la poésie qui la perpétuera.

M. de Lestourbeillon, député de Vannes, directeur de la *Revue historique de l'Ouest*, a, de son côté, remercié les organisateurs de l'avoir convié à cette fête, prélude heureux des fêtes prochaines de Vannes.

M. Le Goffic, au nom du Comité des fêtes bretonnes, a porté un toast à M. de Lestourbeillon, l'historien distingué qui a bien voulu honorer de sa présence les fêtes de Montfort. M. Le Goffic présente les excuses de MM. de Kerjégu et Le Troadec, députés, etc., et exprime le désir que, l'année prochaine, les membres du Parlement viendront en nombre au Pardon de la reine Anne.

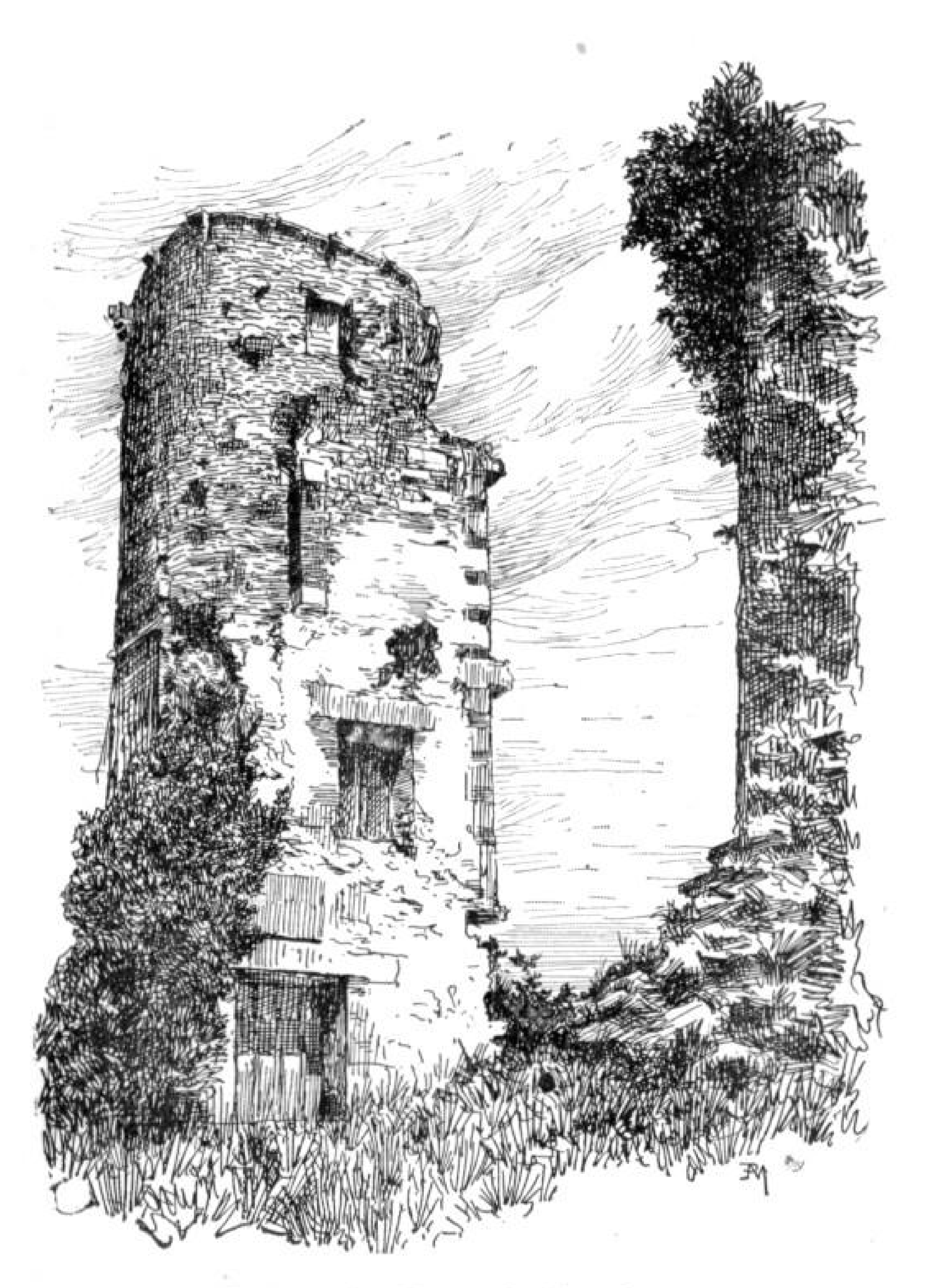
Le déjeuner terminé, les invités se rendent à la Mairie pour assister à la séance littéraire et musicale. La salle est trop petite pour contenir l'affluence des auditeurs.

M. Hamon, maire de Montfort, ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,
Messieurs les Bretons,
Mesdames, Messieurs,

Mon premier devoir, en ouvrant cette séance, est de remercier M. Bourgault-Ducoudray d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête.

Au nom de Montfort-l'Amaury, je salue en M. Bourgault-Ducoudray un des plus dignes représentants de la Bretagne. Car M. Bourgault-Ducoudray n'est pas seulement l'éminent compositeur dont l'Opéra a joué *Tamara* et qui vient d'ajouter des récitatifs au *Joseph* de Méhul; M. Bourgault-Ducoudray n'est pas seulement le savant, l'éloquent professeur qui enseigne au Conservatoire l'histoire de la musique; c'est encore le fils de l'Armorique, qui a



Ruines des Tours de Moutfort.

pieusement recueilli les plus belles mélodies populaires de Bretagne, et qui les a si magnifiquement harmonisées.

Nous nous associons de grand cœur à l'hommage qu'ont voulu rendre les Bretons à M. Bourgault-Ducoudray, en le choisissant comme président de cette première fête de la reine Anne. — Première, car nous avons l'espoir que ce ne sera pas la dernière.

Nous sommes réunis ici pour fêter de grands souvenirs historiques. Tout à l'heure, M. le comte de Dion vous dira quels sont les liens qui rattachent Montfort au pays de Bretagne; sans vouloir anticiper sur l'érudit historien de la ville de Montfort, laissez-moi évoquer devant vous les souvenirs qui, à Montfort, rappellent encore la Bretagne.

Le vieux château, aujourd'hui démantelé, appartint pendant deux siècles aux ducs de Bretagne.

Le chœur de notre église a été édifié du temps de la reine Anne, à la fin du xv[e] siècle, et avec les dons de la duchesse si populaire au pays breton.

Les remarquables vitraux de notre église vous racontent la vie merveilleuse du grand saint Yves, et, dans un autre vitrail, brille la figure si vivante et si belle de la reine Anne.

Ces souvenirs ne sont pas les seuls qui rattachent Montfort à la Bretagne. Aux siècles passés, une colonie bretonne habita Montfort-l'Amaury, ainsi qu'en témoigne un quartier de Montfort, dénommé autrefois « la Bretonnerie ». La rue des Tours s'appelait la rue de la Bretonnerie.

Tous ces motifs ont inspiré à un groupe de littérateurs bretons, habitant Paris, l'idée heureuse de se réunir dans une fête, à Montfort-l'Amaury, pour retrouver là une petite ville qui leur rappelât de loin, à travers les siècles, leur patrie de là-bas.

Tous les ans, à Sceaux, les Félibres fêtent la Provence : pourquoi, à Montfort, les Bretons ne fêteraient-ils pas la Bretagne?

Cette année, une raison d'ordre historique est venue s'ajouter aux motifs que nous venons d'indiquer.

En 1499, Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, épouse Louis XII. La réunion de la Bretagne à la France, déterminée par les mariages de la duchesse bretonne avec les rois de France, n'est plus qu'une question de quelques années; elle est consacrée, en principe, par ce second mariage.

Nous pouvons donc fêter le grand événement historique de la réunion de la Bretagne à la France, qui a valu à notre patrie une province si belle, dans laquelle se sont maintenues, à travers les siècles, les traditions touchantes de la vie locale d'autrefois.

Je vous convie tous à fêter ce grand événement de notre histoire.

En terminant, nous adressons tous nos remerciements aux dévoués organisateurs de cette fête, qui, nous l'espérons, reviendront chaque année à Montfort-l'Amaury, où est encore si grand le souvenir de la bonne duchesse.

M. Bourgault-Ducoudray, président de la fête, répond en ces termes à l'allocution de M. le maire de Montfort :

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Je suis profondément touché de ce que vous venez de dire, et je le suis plus particulièrement de ce que vous avez rappelé mon principal titre, qui est d'avoir recueilli les mélodies bretonnes. L'amour de la petite patrie ne nous empêche pas d'aimer la grande.

Nous n'aurions pu trouver partout un site enchanteur comme celui de Montfort-l'Amaury, ni une réception aussi cordiale, une nature physique et une nature morale aussi bien préparées. Je sais que M. le Maire a trouvé des collaborateurs dévoués dans les membres de son Conseil municipal et dans le bureau de la Société archéologique de Rambouillet.

Les Bretons ne peuvent marcher sans leur musique ; sans musique, les Pardons sont des corps sans âme. M. le Maire a bien voulu prendre des dispositions pour que vos oreilles soient entièrement satisfaites. Il en sera ainsi grâce au concours dévoué de Mme Montégut-Montibert.

La seule part que je puisse revendiquer — très peu de chose — dans l'organisation de cette fête où l'on m'a bombardé président, est celle-ci. J'ai exprimé le désir que notre bonne duchesse Anne soit non seulement admirablement célébrée par les poètes et orateurs, mais qu'elle soit aussi chantée, et j'avais émis le vœu qu'une chanson populaire, *les Sabots d'Anne de Bretagne*, fût chantée par les enfants de Montfort-l'Amaury. La sympathie que nous avons rencontrée et la bonne volonté de M. l'Instituteur nous ont permis de réaliser cette idée, et nous entendrons tout à l'heure la légende des sabots de la duchesse Anne chantée par les enfants de Montfort-l'Amaury.

Je dois remercier non seulement M. le Maire, mais encore son Conseil municipal, qui a fait l'impossible pour nous bien recevoir.

Espérons que tout ceci ne sera qu'un commencement. Nous

prenons possession aujourd'hui de Montfort-l'Amaury, mais non en occupants gênants, et nous reviendrons encore en cette ville communier avec nos vieux souvenirs, et, il faut le dire, sympathiser avec vous.

La parole est ensuite donnée à M. Léon Durocher pour son rapport, qui a été particulièrement goûté et applaudi :

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, je tiens à protester contre le choix du rapporteur. Nul moins que moi n'était apte à remplir ces graves fonctions. Un long séjour à Montmartre, une longue fréquentation du Chat-Noir, m'ont plutôt prévenu contre le talent des rimeurs dont la Muse, pareille à certains animaux gras, sollicite les suffrages d'un jury de concours. La tâche qui m'incombe aujourd'hui revenait de droit à un de nos camarades, qui eût écrit à cette occasion une page digne de Sainte-Beuve : à Charles Le Goffic, qui n'est pas seulement l'exquis poète d'*Amour Breton*, le délicieux romancier de *Morgane* et de *la Payse*, mais qui encore, parmi les critiques littéraires de l'heure actuelle, a su conquérir une place au premier rang. Le Goffic se savait moralement désigné pour le rôle de rapporteur de notre concours poétique.

Avec une sournoiserie que je n'hésiterai pas à qualifier de druidique, il s'est déchargé sur moi en m'attribuant une part de père dans l'idée du *Pardon d'Anne de Bretagne*. J'ai commis, en effet, une grosse imprudence. Cela se passait chez le docteur Gaboriau, où notre ami Olivier de Gourcuff nous avait réunis pour nous faire assister à l'accouchement d'un projet patriotique et littéraire. Il voulait célébrer le quatrième centenaire du mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne au moyen d'une représentation au Théâtre de Brest, représentation qui eût permis à nos compatriotes d'applaudir le talent dramatique de quelques jeunes auteurs bretons. De Gourcuff, notamment, avait un *Jean Kerver* dans le tiroir, un *Jean Kerver* où l'entrée à Paris d'Anne de Bretagne se trouve décrite magnifiquement... Les édiles brestois ne comprirent pas très bien pourquoi le poète de *Jean Kerver* jetait son dévolu sur la ville de Brest, quand il s'agissait d'honorer une duchesse née à Nantes. De Gourcuff, se rappelant le rôle joué par la reine Anne dans le mouvement de la Renaissance, nous insinua qu'on pourrait organiser une représentation à Paris, au Théâtre... de la Renaissance. Sarah Bernhardt, qui présidait alors aux destinées de cette scène boulevardière, mit généreusement à notre dispo-

sition... le Théâtre de Belle-Ile-en-Mer. Le projet d'Olivier de Gourcuff allait tomber à l'eau, lorsque son auteur laissa échapper ces paroles : « Nous pourrions au moins faire un déjeuner à Montfort-l'Amaury. » A ce nom de Montfort-l'Amaury, nous dressâmes l'oreille, et demandâmes des renseignements. L'érudit délégué des bibliophiles bretons nous répondit d'un air mystérieux : « Il paraît qu'il y a, à Montfort-l'Amaury, des traces du passage de la reine Anne. » L'œil de Le Goffic s'illumina comme un vitrail qu'empourpre le soleil couchant. Quant à moi, mon sang ne fit qu'un tour, et je m'écriai : « Vive Dieu! allons à Montfort, non pour faire un déjeuner, mais pour faire trente-six déjeuners; non pour célébrer le quatrième centenaire du mariage de Louis XII, mais pour fonder un Pardon annuel, un pèlerinage analogue à celui que les Félibres accomplissent chaque année à Sceaux, en l'honneur de Florian. Saisissons cette nouvelle occasion de jeter au vent notre vieille devise, légèrement modifiée : *Potius Amaury quam fœdari!...* »

Et voilà comment, à l'instar de Christophe Colomb qui, cherchant la route de l'Inde, découvrit l'Amérique, O. de Gourcuff, qui voulait aller à Brest, aborda à Montfort-l'Amaury! Voilà aussi comment je me trouve rapporteur de ce concours de poésie!... Je suis bien puni : puni d'avoir bamboché avec les Félibres, d'avoir dansé la farandole autour de la Tarasque dans les jardins de la duchesse du Maine!... Ah! ces Félibres, ils me cramponnent jusqu'ici : n'ont-ils point pris part à notre concours poétique?... Hélas! les meilleurs envois nous viennent du Midi. Drôles de gens que les Bretons! Ils s'associent pour couronner des Méridionaux. Après cela, on n'accusera pas les celtisants de pratiquer entre eux le système de la courte échelle : ils poussent le désintéressement jusqu'à mettre en lumière ceux qui viennent du pays du soleil. Nous finirons par élever en Bretagne une statue à Numa Roumestan.

Du reste, il y a des Méridionaux en Bretagne; il y a aussi dans le Midi des hommes nés en Bretagne, et même ailleurs. Le lauréat de notre concours habite Grenoble; mais il est né à Remiremont, dans les Vosges, où son père commandait la place, comme capitaine d'artillerie. C'est le fils d'un soldat : il est digne d'être Breton. D'ailleurs, il s'appelle Maury. Un nom prédestiné : *Potius Maury!...* Georges Maury, qui n'a que dix-neuf ans, nous a envoyé un poème vécu, un poème qui nous a séduits précisément parce qu'il n'a pas l'allure ordinaire des morceaux de concours. On y sent circuler une émotion sincère, flotter l'âme celtique. Je m'abstiens

d'en parler davantage, puisqu'un noble artiste, un diseur remarquable, Jahan, du théâtre Sarah-Bernhardt, va vous le faire applaudir.

ANNE DE BRETAGNE

Dans la bibliothèque où dorment les reliques
De vingt siècles, parmi les œuvres symboliques
Où l'âme du passé survit, on montre encor
Un antique missel à tranche et fermoir d'or
Qui fut fait en mil quatre cent quatre-vingt-douze
Par dix maîtres venus de Rome et de Toulouse,
Et sur lequel, dit-on, Anne, matin et soir,
Baissait pieusement le front, sous l'ostensoir...
Ce missel, à vrai dire, est un fort bel ouvrage,
Et les saints mutilés, montrant à chaque page
Leurs corps endoloris et tout rouges de sang,
Sont dessinés avec un relief saisissant.
Les artistes de plus ont tracé l'écriture
D'un crayon élégant et net. La fermeture
Est telle que le grand orfèvre Cellini
Ne l'eût pas ciselée avec plus de fini.
Car, dans la piété de votre âme bretonne,
O Reine de la France, Anne, vous étiez bonne
Pour les êtres épris d'un idéal : graveurs,
Peintres, musiciens, fronts joyeux ou rêveurs...
Car vous aimiez aussi les bardes, les trouvères
De Bretagne, qui dans leurs pauvretés altières
Venaient vous attendrir, pour prix de vos bienfaits,
Au suave récit des vers qu'ils avaient faits !
Ah ! votre âme chrétienne était une âme artiste...
Et certains soirs d'hiver, quand le ciel morne et triste
D'un blanc linceul couvrait les routes de Paris,
On vous voyait, les yeux tournés vers le « pays »,
Devant un vitrail bleu contre lequel s'élance
La neige, vous asseoir et rêver en silence...
Lors vos dames d'atour, Bretonnes comme vous,
Vos pages aux cheveux blonds, qui sur leur binious
Parfois roulaient un air celte pour se distraire,
Songeaient que vous pensiez, muette et solitaire,
A la Bretagne, et qu'en ce triste soir d'hiver
Dans votre âme chantait l'infini de la mer.
D'une voix tour à tour passionnée ou tendre
En leur langue sonore ils vous faisaient entendre...
Les choses qui là-bas vous berçaient, la chanson
De Merlin l'Enchanteur, de Madame Nizon,
La légende du noble Arthur, les cantiques
Qu'aux fêtes des Rameaux, devant les saints portiques,
Lentement, leurs cheveux livrés aux vents du Nord,
Chantent à l'unisson les paysans d'Arvor.
Et vraiment ces refrains bretons, ces voix natales
Pleurant comme une harpe au fond des cathédrales,

C'était si bon, c'était si vibrant et si doux,
Que Louis Douze, « ami du peuple », votre époux,
Le roi qui revenait d'Agnadel ou de Gênes,
Entendant tout à coup des voix armoricaines
Lancer en chœur leur chant de tendresse et d'amour,
S'arrêtait, tout pensif, au seuil de votre Cour.
Et loin du sourd fracas des batailles, cet homme
Qui, du bruit de ses pas emplissant Naples, Rome,
Avait fait, cuirassé de l'armure aux lions,
Frémir l'Europe au choc de ses invasions,
Ce prince dont si loin claquaient les oriflammes...
A votre doux aspect, à la voix de vos femmes,
S'avançait près de vous, et très tendre, penchant
Son visage d'un air familier et touchant,
Vers votre blonde tête aux regards de Madone,
Louis Douze en riant vous nommait : sa Bretonne!

Cette fin me semble particulièrement humaine et vraie. Qui de nous n'a fait ce rêve? Les soirs de bataille, les soirs où l'on revient las d'avoir bataillé contre des ennemis cent fois plus terribles que ceux d'Agnadel et de Ravenne, contre la malveillance, contre l'injustice des hommes, contre la bêtise immanente des choses, pouvoir se pencher sur deux yeux qui reflètent les bruyères, les ajoncs aux fleurs d'or, le feuillage des chênes, le sourire des vagues! se pencher sur le front d'une femme simple, aimante, et dire, comme Louis XII, près d'Anne de Bretagne : « Ma Bretonne !... »

Le jury a décerné le second prix à C. Bellanger, homme de lettres résidant à Saint-Girons (Ariège). Le poème n'est peut-être pas d'un sentiment très armoricain, mais il est d'une belle couleur Renaissance. Les vers sonnent comme des éperons sur les dalles d'une église du xve siècle. Le poète nous montre Louis XII attendant Anne de Bretagne :

Il songe au noble cœur de celle qui demain
Dormira près de lui sur la couche royale,
A l'esprit séducteur qui mena par la main
Dans les bras des Valois la Bretagne rivale.

Son âme, que troublait un souvenir de deuil,
Devant l'œuvre accomplie et la gloire promise,
Un instant frissonna d'un légitime orgueil,
Ayant la vision d'une Europe soumise.

Duguesclin, Richemond, Jeanne ont jadis bouté
Les Anglais ravageurs hors du pays de France ;
Mais Anne, la Bretonne, en faisait l'unité,
Quand elle mit deux fois à son doigt l'alliance...

Soudain les trompettes retentissent! Le roi rend le salut aux troupes féodales :

Il flatte du regard les fiers comtes bretons;
Et ceux-ci, qui jamais n'abaissèrent l'épée,
Inclinent devant lui leurs orgueilleux pennons,
Fermant ainsi d'Armor la brillante épopée.

Mais la Reine s'avance avec ses grands seigneurs;
Et la foule en délire acclame sa duchesse,
Baisant sa robe blanche et lui jetant des fleurs,
Et puis s'agenouillant ainsi qu'à la grand'messe.

Un groupe ravissant chevauche à ses côtés,
Ce n'est que soie et or, velours, argent qui brillent,
Longs cheveux parfumés et regards veloutés,
Gorges blanches, bras blancs, et joyaux qui scintillent!

Louis met pied à terre et baise galamment
La main d'Anne au milieu des grands cris d'espérance!
Le superbe duché d'Arthur et de Conan
Appartient pour toujours au royaume de France!

Le poème le plus lyrique du concours est assurément celui de M. Emile Langlade, qui habite Sannois (Seine-et-Oise), et qui eût obtenu mieux qu'une première mention, si son poème était tout entier à la hauteur de ces strophes :

Tressaillez sous la pierre, ô vieux ducs de Bretagne!
Anne, c'est ton printemps qui fleurit la Bretagne;
Tous les siècles futurs s'agitent en remous.
Anne, l'astre levant aux frontières de France,
Monte dans une gloire en un ciel d'espérance;
Car l'amour a conduit ses rois à tes genoux.

Vous pouvez retentir, orgues des cathédrales,
Faire vibrer les nefs aux marches triomphales,
Gronder d'enthousiasme en des brouillards d'encens :
La princesse gracile aux longues tresses blondes,
Entre ses mains d'enfant unit comme deux mondes
Le passé qui n'est plus aux avenirs naissants...

O patrie! ô patrie! unis tes forces vives
Comme un faisceau d'acier. Sous les vieilles ogives
Le psaume magistral de l'amour a chanté.
Et ce jour où Louis vint, la couronne en tête,
Chercher Anne la bonne en sa Bretagne en fête,
France, tu vis enfin sacrer ton unité.

Le jury a enfin distingué *le Songe de la duchesse Anne*, de Marguerite-Marie de Martineng; *les Paroles du Grand-Père*, de Prigent-Kermilon, publiciste breton; *les Visions*, de Charles La Giraudais, poète nantais, et le *Plus que Reine*, de Edmond Martin, qui salue en Anne de Bretagne

Le charmant précurseur de l'unité française...

L'unité française! Nous ne sommes pas ici pour la détruire. On ne détruit pas l'œuvre de dix siècles; une œuvre que, pour leur

part, les Bretons ont pétrie avec le sang de Duguesclin et de La Tour d'Auvergne, avec le cerveau de Chateaubriand et de Lamennais. Ceux qui parlent de décentralisation ne parlent point de séparatisme. Ils veulent que l'unité française ne soit pas comme l'unité de lieu dans les tragédies classiques : cette unité française n'étant que la nullité française, un mélange incolore et insipide de 36 millions d'individualités fondues dans le même creuset. Ils veulent que ce vaste corps, la nation, soit servi non seulement par des fils télégraphiques, mais encore par des nerfs : des nerfs aboutissant au même cerveau, mais capables de recevoir des impressions différentes, des émotions diverses, suivant qu'ils se trouvent en contact avec les flots ensoleillés de la Provence ou avec les vagues brumeuses de l'Océan.

Ni les Bretons ni les Méridionaux ne songent à abolir le parler français : les uns se sont mis sous le patronage de Florian qui écrivait dans la langue de Voltaire, les autres sous le patronage d'Anne de Bretagne qui s'exprimait dans la langue de Brantôme. Aussi avons-nous institué un double concours : un de poésies bretonnes, un de poésies françaises. Pourtant, j'adresserai à mes camarades du Comité un reproche. Le prix affecté à la meilleure poésie bretonne offre un caractère breton : l'hermine! Le prix affecté à la meilleure poésie française manque de caractère celtique. Voilà une négligence, Messieurs, qu'il faudra réparer l'an prochain. A ce propos, laissez-moi vous soumettre une idée. Je me souviens que jadis, ayant récité au Chat-Noir un sonnet à l'Ecosse, je reçus une toque écossaise dont la broche portait une fleur symbolique, un chardon avec cette devise : « Qui s'y frotte s'y pique ! » Cette devise me paraît assez bretonne. Les chardons ne manquent d'ailleurs pas en Bretagne. Je propose que, désormais, nous décernions à l'auteur de la meilleure poésie française une fleur emblématique, qu'on pourrait appeler : le *Chardon de Ploërmel.*

Et, maintenant que j'ai terminé mon rapport, maintenant que j'ai exprimé l'opinion du jury, je réclame le droit d'exprimer ma propre opinion. Je réclame le droit de couronner un mort. A pareil jour, sur le champ de bataille de Waterloo, un de nos compatriotes, un Breton de Nantes, a improvisé, sous le canon des Anglais, un poème épique en cinq lettres : un poème épique plus grand que l'*Iliade*, puisque ces cinq lettres foudroyèrent la victoire... Au nom d'Anne de Bretagne, dont le cœur sommeille, dont le cœur palpite peut-être dans la cathédrale de Nantes, je décerne au général Cambronne le prix de poésie française, et

même de poésie bretonne; car nul mieux que lui n'a su affirmer l'esprit de... Kor, comme dirait Pierre Laurent, notre jeune barde armoricain.

Le rapport de M. Durocher étant terminé, M. Lorin, en l'absence de M. le comte de Dion, que sa santé, au dernier moment, avait empêché de se rendre à la Mairie, résume un travail de M. le Président de la Société archéologique de Rambouillet sur Montfort-l'Amaury, premier fief de Bretagne.

Voici le texte intégral de la communication de M. le comte de Dion :

MONTFORT-L'AMAURY, PREMIER FIEF DE BRETAGNE (1322-1532).

Dans cette fête patriotique, qui a pour but de célébrer le quatrième centenaire de la réunion définitive à la France d'une de ses plus belles et populeuses provinces, je voudrais raconter les rapports qui unirent jadis pendant deux siècles Montfort à la Bretagne, et qui justifient le choix de notre petite ville pour célébrer la bonne princesse qui fut à la fois reine de France, duchesse de Bretagne et comtesse de Montfort-l'Amaury.

Un ancien habitant de Montfort, dans une poésie en l'honneur de cette ville, désire voir les poètes :

Chanter les vieux combats et la douce chevance
Qui rendit jeune reine et Montfort à la France.

La réunion de Montfort à la France est une licence poétique pour la réunion du comté de Montfort à la couronne de France. Ce comté, même lorsqu'il appartenait aux ducs de Bretagne, était du ressort du Parlement de Paris, devant lequel on pouvait appeler des sentences des baillis bretons. Le duc de Bretagne faisait hommage au roi de France pour la Bretagne, debout et l'épée au côté; puis il ôtait son épée et s'agenouillait pour l'hommage du comté de Montfort.

Qu'était le comté de Montfort, comment devint-il la propriété des ducs de Bretagne, quel rôle jouait-il pendant cette réunion? Trois questions qui demanderaient un volume pour être traitées à fond et que je vais résumer, sans aucun appareil scientifique, en m'appuyant principalement sur le savant ouvrage de M. Trévedy, *Les seigneuries des ducs de Bretagne, hors de la Bretagne.*

I

Un dénombrement ou description du comté de Montfort, vers la fin du xve siècle, qui nous est parvenue par une copie partielle de 1627, doit d'abord être citée pour la première question.

Le comté de Montfort est membre ancien du duché de Bretagne, le second titre du dit duché, et le premier mâle de la maison de Bretagne est appelé Monseigneur de Montfort, comme son premier titre de seigneurie.

Se rendent les comptes de la recette ordinaire du dit comté en la Chambre des comptes de la ville de Nantes, où il y a chambre particulière qui est appelée chambre de Montfort.

Ledit comté est assis en l'ombilic de France, entre Seine et Loire, cinq lieues de Paris.

Bon pays, fertile et abondant en tous biens, de très belle étendue : de Bailly et Noisy (près Versailles) à aller à Franconville en Beauce, dix-huit à vingt lieues; du Marais et le Val-Saint-Germain à la Forêt de Civry, dix-sept à dix-huit lieues.

La ville de Montfort est bien édifiée, peuplée d'habitants riches et opulents, et sont les chefs de famille au nombre de six à sept cents.

En la ville de Montfort il y a château bien édifié, capital et dominant de tous les fiefs du comté. Suit l'indication des églises de Montfort, du prieuré Saint-Laurent, dont le comte est fondateur; de la maison Dieu et de la maladrerie Saint-

Blaise fondées par le comte, en sa collation et pleine disposition; des halles, de l'étang des Deux-Arpents, etc.

Au dit Montfort, il y a toute justice ressortissant sans moyen au Parlement de Paris.

Sont tous les offices en la disposition du comte.

Au comte de Montfort appartient une grande et belle forêt, qui commence sous le château et peut avoir quatorze lieues de tour, 16,000 arpens de futaie et 2,500 de taillis.

Les ducs de Bretagne possédaient, dans le comté de Montfort, les châtellenies de Montfort, Houdan, Gambais et Saint-Léger; ils y joignirent, en 1445, celle de Neauphle-le-Château. Ils n'avaient qu'un droit de suzeraineté sur Epernon et sur la baronnie de Rochefort, dont dépendait la châtellenie de Bretencourt.

Rappelons maintenant brièvement l'origine de Montfort et l'histoire de ses premiers seigneurs.

L'Iveline était une contrée boisée couvrant le plateau entre Chartres et les plaines de la Beauce, Paris et les rives de la Seine. Cette contrée, mal délimitée, ne forma jamais un comté ou un *pagus* et s'étendait, sous Charlemagne, sur les quatre pays du Pincerais, du Madrie, du Chartrain et de l'Etampais. Comprise dans le patrimoine des ducs de France, elle était administrée par un officier nommé Gruyer, dont la résidence était au château royal de Saint-Léger.

Hugues Capet, à peine reconnu roi, songea à assurer la succession de la couronne dans sa famille, en s'associant son fils Robert, âgé de dix-sept à dix-huit ans. Comme il fallait lui donner un apanage, il lui attribua Senlis, Meulan, l'Iveline avec quelques autres domaines, que le jeune prince devait gouverner sous la tutelle de sa mère, la reine Adélaïde, et de son gouverneur, Hugues de Beauvais, comte palatin. En 989, le roi Robert, la seconde année de son règne, mais encore adolescent, à la prière de sa mère, et par le conseil de son gouverneur, donne à l'abbaye Saint-Magloire de Paris, fondée par son grand-père Hugues le Grand, un domaine à Gui-

perreux et, de plus, la dîme de toutes les terres qui seraient défrichées dans l'Iveline. Hugues Capet n'est pas nommé dans cet acte, pour montrer que Robert était roi dans son apanage.

Ce prince, connu dans l'histoire sous le nom de Robert le Pieux, était, dans sa jeunesse, remuant et ambitieux. Dès 990, il répudiait sa première femme, Rosala, comtesse de Ponthieu. D'abord fort uni avec Eudes I[er], comte de Blois et de Chartres, il était devenu son ennemi. Celui-ci étant mort en 995, sa veuve, Berthe de Bourgogne, vint se jeter aux pieds du jeune roi, le priant de secourir ses enfants orphelins. Non seulement il se déclara leur protecteur, mais, pris d'une vive passion, il résolut d'épouser leur mère. Hugues Capet s'étant opposé à cette union, Robert quitta la Cour et se réfugia à Saint-Léger, se mettant en révolte contre son père. On peut croire que ce fut alors que, pour défendre les abords de sa résidence, il fit construire deux châteaux, l'un à Epernon du côté de Chartres, l'autre sur la route de Paris, qui reçut le nom de Montfort.

Trente ans auparavant, Rainier, comte de Hainault, chassé de ses Etats, s'était réfugié à la Cour du duc de France, Hugues Capet, et celui-ci, après plusieurs tentatives, l'avait rétabli dans son comté. Un de ses parents, Guillaume, fils d'Amaury, était resté attaché à la fortune d'Hugues Capet et de son fils, et ceux-ci lui avaient fait épouser une des filles d'Hugues de Beauvais, qui est qualifiée dame de Nogent. C'est à lui que Robert confia les châteaux de Montfort et d'Epernon.

Hugues Capet étant mort le 24 octobre 996, Robert, devenu le maître, épousa Berthe. Ce mariage souleva les protestations du clergé, en raison de la parenté des époux, et une vive opposition dans une partie des grands feudataires. Le pape Grégoire V le déclara illégitime dans les conciles de Pavie en 997 et de Rome en 999. Robert résista à tout, et quoi qu'excommunié garda Berthe pendant cinq ans. Mais voyant qu'elle ne lui donnait pas d'héritier, il finit par faire céder

l'affection à la raison politique, renvoya Berthe en 1001 et épousa Constance d'Arles, nièce de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Constance, d'une humeur impérieuse et vindicative, s'aliéna tellement le cœur de son mari que quoiqu'elle lui eût donné plusieurs enfants, il songeait à divorcer pour reprendre Berthe. Le comte Hugues l'y poussait; mais un jour d'avril 1008, qu'il se trouvait à la chasse avec le roi, il fut tué par les émissaires du comte d'Anjou, sous les yeux du prince impuissant à le défendre comme à venger sa mort. Les dernières années du règne de Robert furent troublées par les intrigues de Constance et les révoltes de ses fils. Lorsqu'il mourut, 20 juillet 1031, elle refusa de reconnaître comme roi leur fils aîné, Henri, préférant exercer la régence sous le nom de son jeune frère Robert. Elle fut soutenue par une partie des grands du royaume, qui prétendaient avoir le droit d'élire le roi.

Dans ce péril, le principal soutien d'Henri Ier fut, avec le duc de Normandie, Amaury de Montfort, fils de Guillaume de Hainault et de la dame de Nogent.

Le château de Montfort avait été construit sur une colline boisée, à la lisière de la forêt Iveline et sur la limite de l'antique paroisse de Méré. Les habitations, construites sous la protection du château, furent entourées par Amaury d'un mur dont quelques parties subsistent encore. Ce fut aussi lui qui construisit les deux églises Saint-Laurent et Saint-Pierre. C'est donc à bon droit qu'il a laissé son nom à notre ville. On lui doit, de plus, la fondation du prieuré Saint-Thomas d'Epernon, confirmée par Henri Ier dans une grande assemblée tenue à Etampes, en 1053.

En 1072, avec l'approbation de Philippe Ier, Simon Ier, fils d'Amaury, donna les églises de Montfort à l'abbaye de Saint-Magloire. Il épousa d'abord la fille de Hugues Bardoul, puis Agnès, fille du comte d'Evreux. Quatre de ses fils, Amaury II, Richard, Simon II et Amaury III, furent l'un après l'autre seigneurs de Montfort. Sa dernière fille fut la célèbre Ber-

trade, mariée fort jeune à Foulques le Rechin, comte d'Anjou, auquel elle donna un fils qui fut roi de Jérusalem et dont sont descendus les Plantagenets, rois d'Angleterre. Fatiguée d'un mari vieux et grognon, elle se fit enlever par le roi Philippe Ier et eut de lui plusieurs enfants.

Amaury III devenu seigneur de Montfort en 1105, augmenta beaucoup la puissance de sa famille, d'abord en 1118, en héritant par sa mère du comté d'Evreux, puis en 1120 en épousant Agnès de Garlande, héritière de Rochefort. Vassal à la fois des rois de France et d'Angleterre, il sut profiter de cette double mouvance, pour se faire payer par eux son concours ou sa neutralité.

Amaury IV et Simon III, ses fils, furent aussi, l'un après l'autre, à la fois comtes d'Evreux et seigneurs de Montfort. Mais à la mort de ce dernier, en 1181, ses biens furent partagés entre ses fils : Amaury eut Evreux. Son fils du même nom céda, en 1200, ce comté à Philippe Auguste; Simon eut Montfort; et Gui, Bretencourt et Beynes.

Simon IV, seigneur de Montfort et de Rochefort, fut un des bons généraux formés par Philippe Auguste. Il se distingua au siège de Château-Gaillard, puis aux croisades. Lors de l'expédition contre les Albigeois, sa réputation militaire le fit choisir comme chef de l'armée. Il s'empara de Toulouse, puis, en 1214, il gagna la bataille de Muret contre le roi d'Aragon qui avait envahi la France, en même temps que Philippe Auguste gagnait la bataille de Bouvines. Pendant quelques années, il put se croire le maître du Languedoc. On le nomme d'ordinaire le comte de Montfort; mais il se qualifiait duc de Narbonne, comte de Toulouse et de Limoges, vicomte de Béziers et de Carcassonne et simplement seigneur de Montfort. Ce ne fut qu'après sa mort, en 1218, devant les remparts de Toulouse, que son fils Amaury, contraint d'abandonner au roi ses conquêtes du Midi, reçut en compensation, en 1224, le titre de comte de Montfort et la promesse de la dignité de connétable.

Le connétable Amaury mourut en 1241, en revenant de la croisade, et son tombeau se trouve dans la crypte de Saint-Pierre de Rome. Jean, fils d'Amaury, mourut aussi à la croisade en 1249, ne laissant qu'une fille fort jeune, Béatrix, qui fut la dernière de la branche directe des seigneurs de Montfort.

Béatrix, héritière de Montfort, fut d'abord sous la tutelle de Jean de Brienne, dit d'Acre, bouteiller de France, second mari de sa mère, Jeanne de Châteaudun. Elle épousa, en 1261, Robert IV, comte de Dreux, dont elle eut pour enfants : 1° Jean, comte de Dreux après son père, de 1282 à 1309; 2° Robert, qui reçut de sa mère Château-du-Loir, et qui mourut sans enfants en 1303 ; 3° Marie, morte à onze ans, fiancée à Mathieu de Montmorency; 4° Iolande, que nous retrouverons duchesse de Bretagne ; 5° Jeanne, mariée au comte de Roucy et qui eut Rochefort dans le partage du comté, en 1317 ; 6° enfin, Béatrix, abbesse de Port-Royal.

Robert de Dreux étant mort le 28 novembre 1282, Béatrix, restée veuve, conserva jusqu'à sa mort la jouissance du comté de Montfort. Le 9 mars 1283, elle recevait les hommages des vassaux de Montfort et de Rochefort. En 1307, elle faisait réparer son château de Montfort; en 1311, elle rendait hommage au roi, pour Château-du-Loir, après la mort de ses fils Robert et Jean. Elle mourut le 19 mars 1312.

Iolande, seconde fille de Béatrix, épousa en 1283 ou 1286, Alexandre III, roi d'Ecosse, âgé de quarante-cinq ans et veuf de Marguerite d'Angleterre. Elle devint veuve au bout d'un an, sans avoir eu d'enfants de lui, et ne garda de cette union que le titre de reine. En mars 1289, se croyant vouée à un veuvage perpétuel pour ne pas déchoir de son rang par un second mariage, elle fit un accord avec son frère aîné, Jean, comte de Dreux, lui abandonnant, moyennant une rente viagère de 1,000 livres, tous ses droits dans la succession de son père, et ses espérances dans la succession de sa mère. Deux ans plus tard, elle regretta cet accord lorsqu'un brillant parti s'offrit pour terminer son veuvage. *Arthur, comte de Riche-*

mont, fils du duc de Bretagne Jean II, venait de perdre, en 1290, sa première femme, Marie de Limoges, qui lui avait laissé trois garçons, et, n'étant âgé que de vingt-neuf ans, désirait une nouvelle alliance. Le contrat fut signé en mai 1294, entre le duc Jean, père d'Arthur, et le comte de Dreux, père de la future. Iolande reçut en dot une assignation de 1,500 livres de rente en terre et 7,000 livres en biens meubles. Béatrix de Montfort y ajouta, le 26 novembre 1294, le château de Gambais. Arthur donna quittance de la dot le 10 février 1295, à Château-du-Loir.

Le duc Jean II mourut le 28 novembre 1305 et Arthur succéda à son père. Iolande put joindre alors le titre de duchesse de Bretagne à celui de reine d'Ecosse.

Mais elle avait grand souci de l'avenir de ses enfants : Jean, qui devint comte de Montfort, et cinq filles, qui se trouvaient en concurrence avec ceux de Marie de Limoges. A sa sollicitation, le 14 septembre 1309, le roi de France décida que son mariage étant antérieur à l'érection en 1297 de la Bretagne en duché-pairie, ses biens propres ne devaient pas être confondus dans le domaine ducal, mais revenir à ses seuls enfants en vertu des us de Bretagne. Puis elle obtint du comte de Dreux, son frère, qu'il renonçât à l'accord de 1289 et laissât ses enfants hériter de leur grand'mère, Béatrix de Montfort. Philippe V confirma cette transaction au parlement de la Chandeleur, 1310. De son côté, Arthur avait donné au fils d'Iolande la seigneurie de Guérande et 500 livres sur ses biens du Perche, et avait assigné à ses sœurs 8,000 livres de rente.

A la mort de Béatrix de Montfort, Iolande joignit le titre de comtesse de Montfort à celui de duchesse de Bretagne. Dans un acte de mai 1313, en faveur de l'abbaye de Neaufle, conservé aux archives du château de Galluis, elle ne prend que ces deux titres, mais son sceau porte celui de reine d'Ecosse et le contre-sceau porte un écu au lion d'Ecosse, entouré d'un double hescheur.

A la même époque, le sceau de la châtellenie de Montfort porte un écu parti : un échiqueté au franc canton d'hermines qui est Bretagne et le lion de Montfort.

Pour deux siècles le sceau de Montfort était lié à celui de la Bretagne. Mais ces deux siècles sont pleins de dissensions, de luttes et de malheurs. Pendant cent ans la France eut à subir les ravages des bandes anglaises, et de plus, dans les moments de trêve, notre pays avait à ressentir le contre-coup des guerres civiles de la Bretagne.

Le duc Arthur n'avait pas tardé à mourir, le 27 août 1312, et son successeur, Jean III, fils de Marie de Limoges, à commencer la lutte contre sa belle-mère et ses enfants. Un accord ménagé entr'eux, à Poissy, en avril 1322, devant le roi Philippe IV, par le comte de Valois, père de la première femme du duc, et Gui de Châtillon, n'avait pu avoir de suites. Poussant les choses à l'extrême, le duc sollicita du juge de déclarer nul le second mariage de son père et les enfants d'Iolande illégitimes. L'enquête prescrite par Clément V, en février 1313, ne paraît pas avoir répondu à ses désirs.

En avril 1316, au bois de Vincennes, Iolande avait fait hommage au roi Louis X du comté de Montfort, tant pour sa part que pour celle de sa sœur Jeanne, veuve du comte de Roucy. Le partage eut lieu par acte du 27 août 1317. Iolande eut Montfort avec l'hommage de sa sœur, Jeanne eut Rochefort.

En août 1320, la duchesse de Bretagne marie sa fille Alix avec Bouchaud, comte de Vendôme. Le contrat est signé par son fils, Jean de Bretagne, et par Jeanne et Béatrix, sœurs d'Alix, dans la maison de Ronchamps, au faubourg de Montfort. La duchesse donne à sa fille 4,500 livres, plus une rente de 2,000 livres sur Montfaucon et autres terres d'Anjou et du Maine.

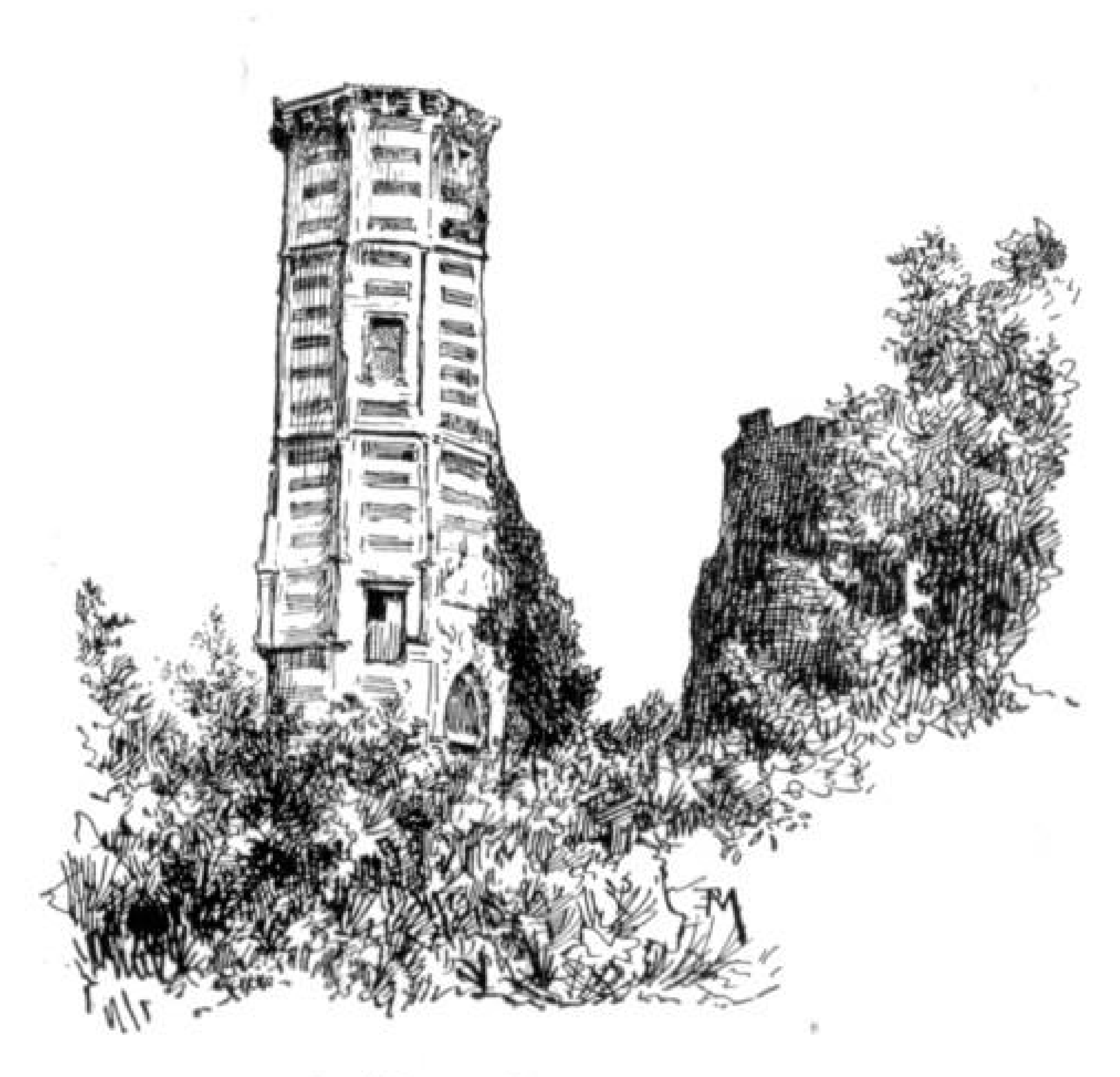
Le 2 juin 1321, à Vannes, Iolande finit par faire la paix avec le duc. Jean III lui assigna pour douaire 7,000 livres

de rentes, 4,000 à Tréguier, 2,000 à Saint-Aubin-du-Cormier, et 1,000 à Guérande. Sa fille aînée, Jeanne, qui épousa en 1323 Robert de Flandre, seigneur de Cassel, eut 10,000 livres, et les autres se partagèrent 14,000 livres. Philippe VI confirma cet accord en août 1323, après la mort d'Iolande, arrivée en 1322.

Madame de Montfort étant morte, le comté passa à son fils Jean, qui prit le nom de comte de Montfort, sous lequel il est connu. Il épousa, le 21 mars 1330, Jeanne de Flandre, dont naquit, en 1339, Jean, qui fut duc de Bretagne en 1364.

Le duc Jean III n'ayant pas eu d'enfant de ses trois épouses, comptait laisser le duché à son frère germain, Gui, comte de Penthièvre; mais celui-ci mourut en 1331, ne laissant qu'une fille unique, Jeanne la Boiteuse; il reporta toute son affection sur elle, et en 1632, lui fit épouser Charles de Blois, tâchant de ruiner le plus possible l'influence de son frère consanguin, le comte de Montfort. Il mourut le 30 avril 1341, et aussitôt la Bretagne se partagea en deux camps, les uns soutenant Charles de Blois, les autres, Montfort. Ce fut le commencement d'une longue guerre, pleine de sièges et de batailles, qui ruina la Bretagne et dépeupla ses campagnes.

Montfort prend les devants, se fait proclamer à Nantes, puis, à Limoges, où il voit en sa main le trésor du feu duc. Il emploie le mois de mai à parcourir la Bretagne en se faisant ouvrir les portes des villes ducales moins Brest, puis passe en Angleterre s'assurer de l'alliance d'Edouard III. A son retour, mal reçu à Paris, par Philippe de Valois, il s'échappe sans attendre l'arrêt des pairs sur la succession de Bretagne et se prépare à la résistance. Le 7 septembre, la Bretagne est adjugée à Jeanne de Penthièvre, et le 26, le comté de Montfort est confisqué et une armée française se dirige vers la Bretagne. Elle s'empare de Nantes et le comte de Montfort est emmené prisonnier au Louvre. La partie eut été perdue sans sa femme, Jeanne de Flandre, qui se mit à la tête des troupes et continua la guerre.



La Tour d'André de Foix.

En 1345, Jean de Montfort parvient à s'échapper de la tour du Louvre. Voyant son concurrent soutenu par le roi de France, il se jette à corps perdu dans le parti anglais. Edouard III, auquel il avait fait hommage de la Bretagne, lui donne une armée avec laquelle il essaye de conquérir son duché. Mais il échoue devant Quimper et meurt à Hennebon, le 24 septembre 1345. Il ne laissait qu'un fils sous la tutelle du roi d'Angleterre. Philippe VI se hâta de confisquer Montfort et le donna à son petit-fils Charles, âgé de huit ans, qui fut depuis Charles V.

Mais l'armée anglaise restait en Bretagne, Charles de Blois perdit contre elle, le 20 juin 1347, la bataille de la Rochederrien où il fut fait prisonnier et conduit à Londres. Jeanne de Penthièvre suivit alors l'exemple qu'avait donné Jeanne de Flandre et, se mettant à la tête de ses partisans, soutint contre sa rivale la cause de la maison de Blois.

La France traversait malheureusement alors une des plus tristes périodes de son histoire. En mai 1360, le désastreux traité de Brétigny imposait au roi de France de rendre au duc Jean le comté de Montfort. Le 14 octobre, à Calais, Edouard III s'engageait à rendre, à la Chandeleur prochaine, diverses places du Perche et du Chartrain, en échange desquelles le roi de France rendrait le comté de Montfort. Mais le désordre était général, et ce ne fut qu'en avril 1362 que les baillis de Chartres et de Houdan reçurent l'ordre de mettre Jean de Montfort en possession de son comté. La guerre continuait. Chevreuse fut repris aux Anglais en 1360, et Mantes en 1364. Montfort et Versailles étaient aux Français; mais, en 1363, Saint-Léger était encore occupé par une bande de Bretons pillards.

Cependant Charles de Blois, ayant acheté sa liberté par un traité onéreux, avait rejoint Jeanne de Penthièvre et tentait un dernier effort. Il y trouva la mort sur le champ de bataille d'Auray, le 29 septembre 1364. Montfort restait seul maître du duché et fut reconnu par le traité de Guérande, du 12 avril

1368. Il rendit en conséquence hommage au roi Charles V, le 5 décembre 1368.

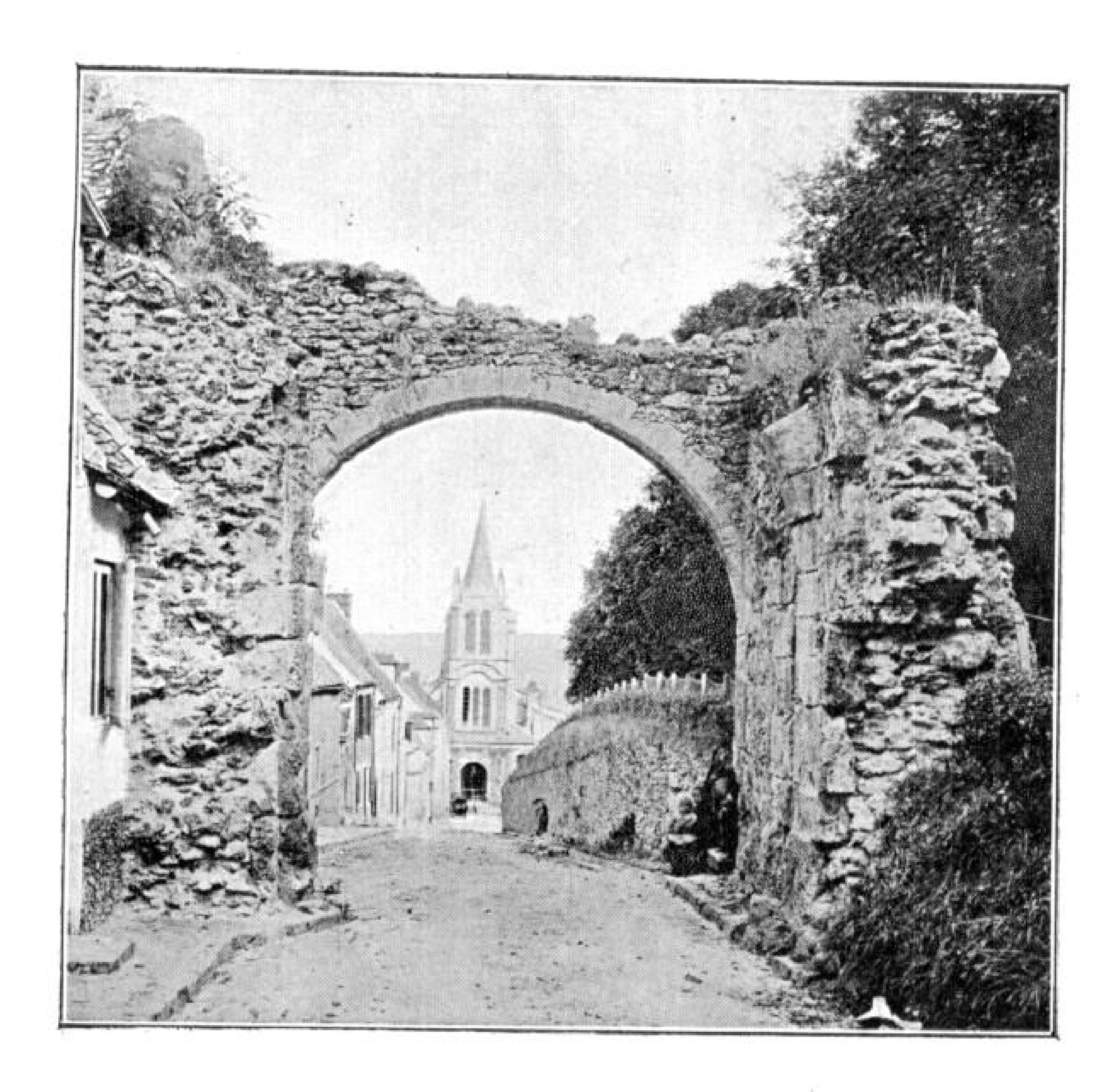
Mais la paix dura peu. Jean IV était plus Anglais que Français, et le prouva en permettant à une armée anglaise de traverser la Bretagne, pour rejoindre le prince de Galles en Poitou. En avril 1373, il fit plus et s'allia ouvertement avec les Anglais, ce qui amena une nouvelle confiscation du comté de Montfort.

En avril 1373, Charles V le donna au connétable Bertrand Duguesclin, plutôt, il est vrai, comme séquestre que comme propriété, une clause réservant au roi le droit de le reprendre en cas de besoin, sans donner aucune indemnité. Cependant quand, quatre ans plus tard, Charles V eut besoin de reprendre le comté pour négocier avec le duc, il fit compter à Duguesclin 15,000 francs d'or, soit près de deux millions de valeur actuelle. Il en donna quittance le 16 février 1377.

Le duc avait confié le gouvernement de Montfort à Brient de Lannion; Duguesclin le continua dans sa charge et, en décembre 1377, le roi le chargea de faire fortifier Montfort, Saint-Léger et Gambais. Mais, pendant ce temps, deux révolutions avaient eu lieu en Bretagne. Les Bretons, indignés de la soumission de leur duc aux volontés du roi d'Angleterre, dont les troupes ravageaient leur pays, l'avaient forcé à se réfugier en Angleterre. Charles V voulut en profiter, et, le 8 décembre 1378, il déclarait le fief vacant et la Bretagne sans maître, réunie à la France. Les Bretons, qui avaient chassé leur duc pour ne pas devenir Anglais, le rappelèrent pour ne pas devenir Français. A ce moment, Brient de Lannion quitta le service du roi pour rejoindre le duc Jean IV.

Charles V étant mort le 13 juillet 1381, Charles VI, dès le 21 septembre, donna ordre à Pierre de Chevreuse de faire délivrance au duc du comté de Montfort. Le 27 du même mois, Jean IV faisait hommage au roi pour son duché, et un traité de paix fut signé à Guérande, le 15 janvier 1382.

Le 22 mai 1382, le duc donne surséance à Bureau de la



La Porte Bardoul et l'Eglise de Montfort.

Rivière, pour faire hommage à Montfort de sa seigneurie d'Auneau. En 1385, il achète une maison dans la basse-cour du château de Montfort et neuf arpens de pré. En 1386, il achète, pour 150 livres, une coupe de bois.

En 1388, Guillaume du Chastel est bailli de Montfort; en 1391, Guillaume Louet est bailli de Saint-Léger.

En 1395, Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemond, donne un acte en faveur de l'hospice de Saint-Léger.

Jean IV ayant eu, le 24 décembre 1389, un premier fils de sa troisième femme, Jeanne de Navarre, lui donna de suite le comté de Montfort. Le 5 janvier 1390, au nom de son fils, il nomme Jean de la Noé procureur du comté de Montfort et de ses autres biens en France. Ce prince, nommé d'abord Pierre, fut ensuite appelé Jean.

En 1397, Charles VI voulant venger l'assassinat du connétable de Clisson, marchait avec une armée sur la Bretagne, lorsqu'il fut frappé de démence. Si, comme le pense M. Trévédy, le comté de Montfort avait été saisi à cette occasion, la saisie ne put être maintenue.

Le 13 août 1397, le duc confirme à son fils aîné le comté de Montfort, et, en 1398, il institue en son nom Gui Raoul et Jean Verdier ses procureurs audit comté.

Jean IV mourut à Nantes le 1er novembre 1399. Son fils, Jean V, âgé de dix ans, lui succéda sous la tutelle de sa mère, mais celle-ci s'étant remariée à Henri IV, roi d'Angleterre, il passa sous celle du duc de Bourgogne. Déclaré majeur en 1404, il fit hommage au roi de France le 7 janvier.

Ce fut sans doute alors que le comté de Montfort passa à son puîné Arthur, né en 1393. Le 23 février 1423, Artus, fils du duc de Bretaigne, duc de Touraine et comte de Richemond, mande à Jehan Pohier, son receveur en le comté de Montfort, de payer aux religieuses de Saint-Antoine-des-Champs-lès-Paris, les arrérages d'une rente de vingt livres, sur la recette dudit comté, non payée depuis 1415.

En 1415, Jean V marcha, avec dix mille hommes, au secours de la France, mais n'arriva qu'après la bataille d'Azincourt. On lui donna le surnom de Sage, pour avoir su maintenir son duché en paix par la souplesse de sa politique, reconnaissant pour roi de France, tantôt Charles VII, tantôt le roi d'Angleterre. Il mourut le 26 août 1442. Fiancé à huit ans, le 23 juillet 1397, à Jeanne, fille de Charles VI, âgée de six ans, il dut attendre jusqu'au 11 mai 1410 la naissance de son fils aîné François, depuis duc de Bretagne. On dit qu'il lui donna, dès le berceau, le comté de Montfort, que nous venons pourtant de voir, en 1423, entre les mains du comte de Richemont. Le 11 août 1441, celui-ci donne son approbation à un arrangement fait entre Jean, duc de Bretagne, et son fils François, comte de Montfort.

François Ier, duc de Bretagne en 1442, paraît avoir porté beaucoup d'intérêt à son comté de Montfort, qu'il chercha à agrandir en achetant, en 1445, la châtellenie de Neaufle, et en 1449, les droits de plusieurs seigneurs sur Houdan. Mais il mourut encore jeune, le 19 juillet 1450, ne laissant que des filles. Un fils, auquel à sa naissance il avait donné le comté de Montfort, mourut au berceau.

Son frère Pierre II lui succéda. En 1452, il se plaint au roi que, quoique Charles VII eût établi, en 1397, un grenier à sel à Montfort, les officiers des greniers voisins d'Etampes, Chartres, Dreux et Mantes, forçaient les habitants du comté de Montfort à acheter le sel dans leurs greniers. Il demande en outre exemption de tailles et d'impôts pendant dix ans, pour ceux de ses sujets de Bretagne qui iraient s'établir dans le comté de Montfort, que les guerres avaient ruiné et dépeuplé.

Pierre II étant mort aussi sans enfants, le 22 septembre 1457, ce fut son oncle Arthur, comte de Richemond, connétable de France, qui devint duc de Bretagne et retrouva ainsi le comté de Montfort, qu'il avait déjà possédé. Il fit hommage au roi Charles VII, à Vendôme, le 14 octobre 1458. Il mourut sans enfants, le 26 décembre suivant.

Son successeur fut François II, fils de Richard, comte d'Etampes, qui fit hommage à Charles VII, à Montbazon, le 28 février 1459 (n. st.). Pendant son règne de trente ans, la paix fut souvent troublée entre la Bretagne et la France. Si le duc était prudent, rusé et peu scrupuleux, il avait affaire au roi Louis XI, plus habile encore et moins scrupuleux. Louis XI eut plus d'une fois l'occasion de mettre la main plus ou moins ostensiblement sur le comté de Montfort. D'abord lors de la Ligue du Bien public, dont le duc sut se retirer à temps, par traité du 29 octobre 1465, puis en 1475. En 1481, François conclut un traité avec Edouard IV d'Angleterre et il y stipule que Montfort lui sera rendu. Enfin, en 1486, Charles VIII lui déclare la guerre, pour l'aide donnée par lui au duc d'Orléans. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces faits et nous nous contenterons de quelques indications relatives à Montfort.

Le 15 mars 1459, François, duc de Bretagne, donne une rente de douze livres au prieuré de Hautebruyère, près Montfort. En octobre 1465, Louis XI, à la demande du duc, décide que les appels des jugements rendus par les officiers ducaux de Montfort ressortiraient directement au Parlement de Paris, au lieu d'être portés devant le bailli de Gisors.

Henri Millet, nommé par le duc bailli de Montfort, l'était encore en 1470; mais le 1er juillet 1476, c'était Robert Jehan.

Le 20 juin 1476, le duc François achète à Jean Moshier, pour 2,500 livres, ses droits sur la châtellenie de Houdan.

En 1478 Louis XI réunit Neaufle au comté de Montfort. Cette union fut confirmée par Charles VIII en 1483.

En 1480 et 1485, le duc de Bretagne a des procès devant le Parlement, avec Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet. Il perd et est condamné aux dépens; mais son receveur de Montfort, Girault Michault, refuse de les payer.

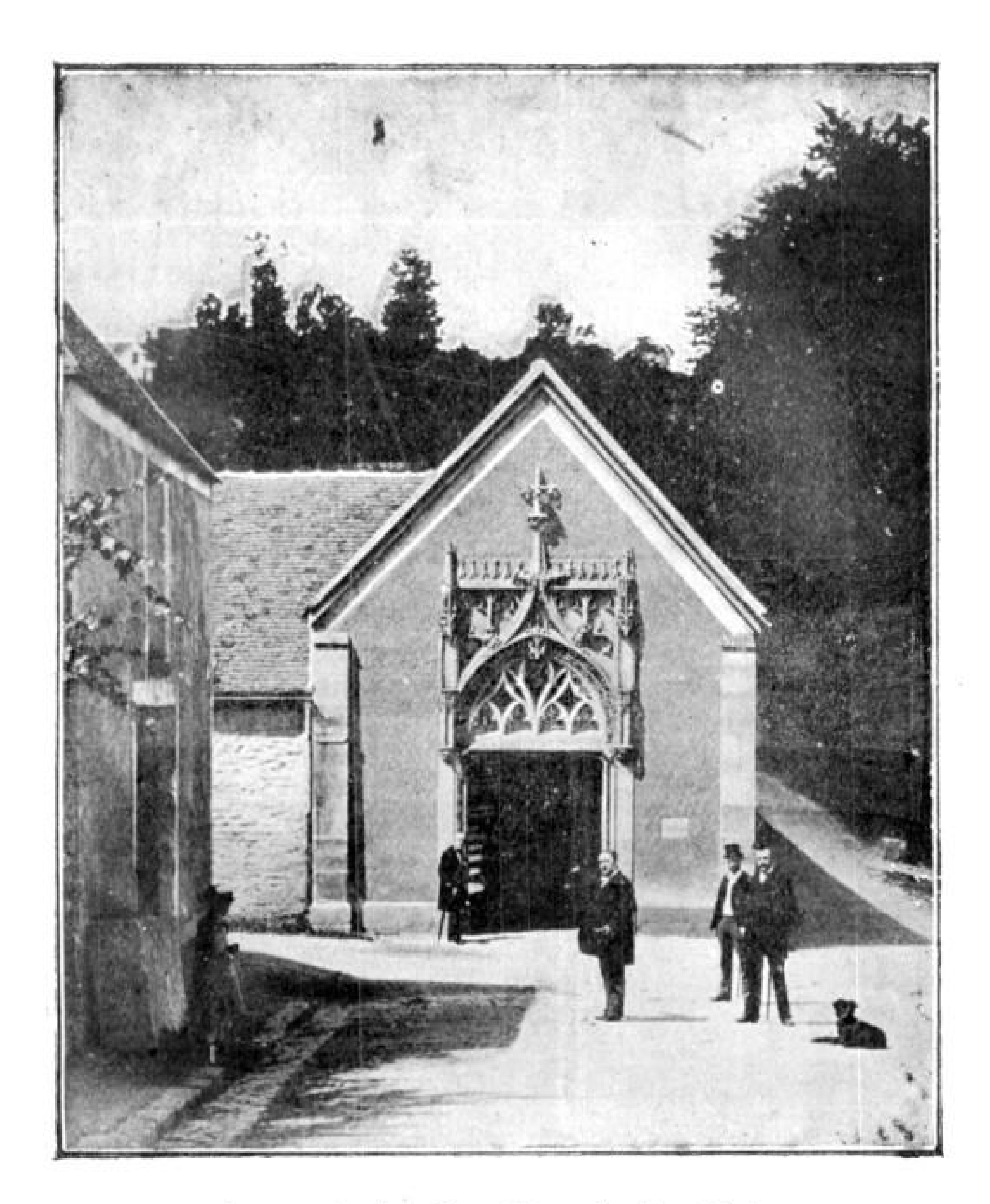
De graves événements se préparaient pendant ce temps en Bretagne. François II ayant donné asile au duc d'Orléans, révolté contre le roi, Charles VIII assiège Nantes le 14 juin 1487, mais est forcé de lever le siège le 6 août. Mais le

28 juillet 1488, l'armée française, commandée par la Trémouille, détruit l'armée du duc à Saint-Aubin-du-Cormier. Celui-ci, contraint à signer la paix le 21 août, meurt de chagrin le 9 septembre.

Anne, fille aînée, à peine âgée de douze ans, est proclamée duchesse vers la fin du xv[e] siècle. Mais la Bretagne était dans la plus triste situation, déchirée par des factions et envahie par les armées françaises et par des bandes espagnoles, anglaises et allemandes. La jeune duchesse était entourée de prétendants qui se disputaient sa main. Pour leur échapper, elle se résigna à épouser, le 6 décembre 1491, le roi de France Charles VIII, âgé de vingt et un ans. Elle n'en eut que quatre enfants, morts au berceau, et devint veuve le 7 avril 1498. Le 8 janvier 1499, avec le nouveau roi Louis XII, dont elle eut deux filles, Claude et Renée. Claude hérita de la Bretagne et de Montfort et les porta à son mari François I[er], roi de France, qui les réunit à la couronne.

Telle est, d'une manière bien succincte et bien imparfaite, l'histoire du comté de Montfort pendant les deux siècles de sa réunion à la Bretagne. Liés ainsi aux fortunes diverses du duché, ses habitants durent, plus d'une fois, regretter ce lien qui ajoutait, pour eux, aux malheurs dont la France fut accablée pendant le xiv[e] siècle et une partie du xv[e]. Mal protégé par un seigneur éloigné et souvent ennemi du roi, le comté fut maintes fois confisqué et fut alors livré à des gouverneurs intérimaires, quelquefois avides. Quelques indices le montrent réduit à un état assez misérable. Anne de Bretagne, devenue reine de France, la situation changea, l'ordre fut remis dans les impôts, le commerce reprit, l'agriculture fut protégée. Pour Montfort en particulier, on lui doit la réparation du château ruiné. La jolie tourelle de l'escalier est certainement de son temps. On lui doit aussi le chœur de notre grande église dans ses parties basses, l'étage supérieur étant de la fin du xvi[e] siècle.

La seigneurie de Montfort a passé par bien des mains,



La porte du Cimetière de Montfort.

mais aucune de ces figures, les unes gracieuses, les autres redoutables, n'est aussi glorieuse et aussi sympathique que celle d'Anne de Bretagne, reine de France, duchesse de Bretagne et comtesse de Montfort-l'Amaury.

M. Lorin termine cette lecture de Montfort dans le passé en citant les beaux vers de Saint-Valry, ami de Victor Hugo, sur Montfort moderne :

La nature............ ne change pas;
Autour des vieux débris de cette citadelle,
En ce vaste horizon, comme elle est toujours belle!
Que ces coteaux lointains s'inclinent mollement!
Que le regard s'enfonce avec ravissement
Au fond de ces vallons, où des flots de verdure
Dorment comme une mer tranquille et sans murmure.
Montfort, vieille cité, formidable autrefois,
Au bas de la colline étend ses bras en croix
Et montre avec orgueil son église gothique
Qu'un autre âge a doté d'un élégant portique.
En admirant de loin ces prés toujours si verts,
Ces champs si bien coupés par tant d'arbres divers,
Ces fermes, ces hameaux épars dans la vallée,
Levant leurs fronts de chaume à travers la feuillée,
Ces maisons de plaisance et ces jolis châteaux
Suspendus avec grâce au penchant des coteaux,
Ne croirait-on pas voir, immense et sans barrière,
Un de ces beaux jardins qu'inventa l'Angleterre,
Domaines opulents, variés, spacieux,
Où l'art n'affecte point d'efforts ambitieux,
Mais où les soins discrets d'une heureuse culture
Laissent, en la guidant, triompher la nature.

La *Ronde d'Anne de Bretagne*, conduite par Mme Montégut, mais chantée par des enfants, a été un aimable intermède à ces lectures :

C'était Anne de Bretagne — *avec des sabots* (bis),
En revenant de ses domaines,
En sabots, mirlitontaine, ah! ah! ah!
Vivent les sabots de bois!

Revenant de ses domaines — *avec des sabots* (bis),
Entourée de châtelaines,
En sabots, mirlitontaine, ah! ah! ah!
Vivent les sabots de bois!

Entourée de châtelaines — *avec des sabots* (bis),
Voilà qu'aux portes de Rennes,
En sabots, etc.

L'on vit trois beaux capitaines, etc.

Offrir à leur souveraine, etc.

Un joli pied de verveine, etc.

S'il fleurit tu seras reine, etc.

Elle a fleuri la verveine, etc.

Anne de France fut reine, etc.

Les Bretons sont dans la peine — *avec des sabots* (bis),
Ils n'ont plus de souveraine,
En sabots, etc.

Puis, M. Le Fustec a repris les lectures avec son rapport sur le concours de poésie bretonne du Pardon de Montfort-l'Amaury :

Mesdames,
Messieurs,
Mes chers Compatriotes,

Les enfants que vous venez d'entendre chanter la chanson de la reine Anne ont jeté ce dernier et mélancolique couplet qui constate la peine des Bretons de ne plus avoir de souveraine. Au point de vue politique, ils ont raison. Cependant nous conservons chez nous une puissance permanente, tyrannique, obsédante et adorée : c'est notre langue. Nous la cultivons avec dévotion, nous honorons en elle le génie de nos ancêtres, et par elle nous tâchons de le conserver intact. Aussi ne me verrez-vous pas, comme mon ami Durocher, me demander si je suis digne d'être devant vous le rapporteur d'un concours de poésie bretonne, bien qu'à mon avis ce doute serait mieux placé dans ma pensée que dans la sienne. Le devoir qui m'est incombé d'avoir à lire les œuvres concurrentes aurait peut-être dû me laisser cette liberté d'esprit. Mais quand notre vieille poésie a chanté devant moi, j'ai tout oublié ; et sincèrement et simplement, je vous avouerai que je suis très heureux de la bonne fortune que m'ont apportée cette fonction et les lectures qu'elle m'a imposées.

La petite patrie s'est en effet évoquée devant moi avec ses aspects, ses senteurs de terroir, la richesse de ses champs, la superbe floraison de ses menez, ce drame de la mer, resplendissant ou poignant, qui nous tient tant au cœur, et toutes les voix

qui chantent chez nous. La triade, le mètre sacré employé par le triomphateur, M. Le Garrec, a donné à cette évocation une intensité et une solennité bien connues de ceux qui n'ignorent pas les vertus de nos rythmes. La pureté de son expression, la langue savante qu'il emploie sans défaillance, ne sont pas, en littérature bretonne, des hors-d'œuvre de rhétorique, une recherche d'éclat, une sorte d'ornementation du vers, mais bien des éléments de simplicité, les serviteurs de la sincérité. Par elles le poète s'efface devant la poésie, et nous lui en sommes reconnaissants.

M. Le Garrec est un de nos excellents bardes bretons et de nos meilleurs poètes français de Bretagne. Il l'a prouvé une fois de plus; et nous lui adressons cet hommage avec l'hermine d'or que nous lui avons décernée, et nous regrettons de ne pouvoir vous faire juges de notre décision en vous lisant le poème celtique de M. Le Garrec. La notice de M. le comte de Dion, l'éminent président de la Société archéologique de Rambouillet, vous a, au cours de ses savants développements sur le fief de Montfort-l'Amaury, si agréablement présentés par M. Lorin, secrétaire général de la Société, vous a rappelé que Montfort a possédé autrefois une bretonnerie, c'est-à-dire un groupe important d'émigrés bretons. Peut-être est-il resté de cette époque assez de sang breton dans le pays pour que vous ne soyez pas insensibles aux évocations que vous présentera la traduction que je vais vous lire. Je le souhaite et l'espère.

Nous avons attribué une hermine d'argent au poème de M. Charles Rolland, de Gwerlestein, heureux d'avoir en lui une œuvre très correcte à couronner. Peut-être M. Rolland s'est-il lancé dans un genre de poésie qui ne lui est pas familier; peut-être, s'il avait célébré la reine Anne dans un de ces chants qui lui ont valu en Bretagne une belle réputation barde, nous eût-il adressé une œuvre plus vibrante. Nous n'avons en somme qu'à nous occuper de ce qu'il nous a donné, c'est-à-dire des vers d'une langue pure, d'une tenue égale et d'une poésie correcte.

Une troisième récompense, une mention honorable, a été décernée à titre d'encouragement à M. Ros Melven, de Saint-Brieuc, qui nous reviendra dans les concours à venir avec des œuvres plus expérimentées. C'est du moins l'impression que nous donne la lecture de son poème où nous avons constaté une aspiration remarquable vers la possession de la belle langue simple, sans laquelle il n'est pas chez nous de grande poésie. A la suite de ce poème, une dizaine d'autres appellent aussi nos encouragements: ils ne manqueront pas aux bardes que cette fois nous n'avons

pas le plaisir de récompenser. Nous leur donnons rendez-vous dans un an, et à vous aussi qui pourrez peut-être alors goûter la poésie à laquelle vous avez bien voulu accorder déjà, cette année, tant de bienveillance.

Nous vous en remercions, Mesdames, Messieurs et chers compatriotes, et à vous aussi nous donnons rendez-vous dans un an, pour des fêtes plus dignes encore de vos désirs et des nôtres.

A la suite de ce rapport, M. Le Fustec a fait connaître la traduction du poème de M. Le Garrec :

ANNE DE BRETAGNE

La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.
V. HUGO.

I

J'ai rêvé, oh ! le beau rêve ! Sous la voûte joyeuse du ciel, tous les oiseaux de Bretagne chantaient ;

Ils s'étaient rassemblés, venant de loin, sur les arbres d'un petit cimetière écarté, dont une haie d'aubépine faisait le tour ;

De toutes couleurs, de toutes tailles, ayant sur leurs plumes la poussière de plus d'un chemin, ils chantaient pourtant une chanson unique.

Une tombe s'ouvrait toute grande au milieu, contenant le cœur de la reine de Bretagne, des fleurs gracieuses y poussant à foison ;

Par-dessus toutes, un beau lis blanc, prenant racine au cœur de la reine, s'élevait droit comme un arbre.

Et, tout autour, des fleurs bleues, des fleurs rouges, des fleurs de toutes nuances, jusqu'à des noires, et une bannière de chaque côté.

L'une, d'un noir de deuil, celle d'Arvor, gardant la mémoire du temps passé, des siècles de fierté et d'honneur ;

L'autre, rouge-bleue-blanche, déployée vers le temps à venir, et qui plaît aussi aux Bretons.

Et les deux drapeaux, côte à côte, penchant leurs fronts en avant, semblaient mutuellement s'embrasser.

Si harmonieusement chantaient les oiseaux, que la mer ravie faisait silence, ainsi que toutes les voix de par le monde.

Et je voyais une hermine, auprès de la haie toute seulette, qui écoutait, sa petite tête inclinée.

II

Les oiseaux de Bretagne disaient clairement en leur chanson : « Chantons et gazouillons, et soyons tous réjouis ! » disait leur chanson.

« Voici que revient le souvenir du temps d'autrefois, le parfum des vieilles fleurs vole dans les airs, le parfum des fleurs d'antan;

« Elle est ouverte, la tombe profonde où dormait notre jolie petite reine, l'honneur de la lignée de nos ducs, depuis des siècles endormie;

« Et son cœur est toujours aussi frais en sa pureté que le jour où il vint du pays de France à Nantes, toujours d'une pureté sans pareille!

« Anne, bonne petite Duchesse! écoute combien doucement nous chantons aujourd'hui pour bercer ton sommeil, avec quelle délicatesse et quelle douceur!

« Lève la tête une fois encore de ton lit de terre, pour que vienne te réconforter la brise si tiède qui souffle sur notre sol;

« Pour que vienne jusqu'à toi le suave parfum dégagé par la fleur d'aubépine, le blé noir plein de miel; le landier jaune d'or, la mignonnette fleur d'aubépine;

« Pour que tu entendes la grande mer se lamenter sans fin, pleurant les marins ensevelis dans ses profondeurs, où la vague les roule éternellement;

« Pour que tu entendes les Bretons parler, toujours semblable, l'antique langage qui se parlait auprès de ton berceau et qui reste immuablement le même!

III

« Et tu verras alors, le cœur empli d'allégresse, une entente durable, un amour sincère, régner entre Français et Bretons.

« Le joug de la France a été léger à l'épaule de la Bretagne, et la robe de l'hermine a, sans souillure et sans reproche, franchi plus d'un mauvais pas;

« Car, au pays du blanc lis, aussi bien qu'en Armorique, est resté le souvenir de l'ancienne devise : « Perdre la vie plutôt que l'honneur! »

« Il n'y en avait pas en ce monde de mieux faits pour marcher ensemble que le drapeau du Français et celui du Breton, tous deux baptisés dans le sang;

« Ayant déployé l'un et l'autre leurs plis immortels, sur terre à tous les soleils, sur mer à tous les vents, et s'étant dressés partout droits et hauts :

« Aussi, bonne petite Duchesse, sur ta tombe ils s'embrassent, les drapeaux, du temps qui fut et du temps à venir; ils n'en font qu'un désormais.

« La Bretagne est heureuse à la suite du drapeau rouge-bleu-blanc : des blés d'or plein ses champs, sur sa montagne le jaune ajonc, la joie et la force chez ses fils;

« Et, malgré les vents néfastes, sont restés vivants en son sein les mots sacrés de l'ancien idiome et la lumière pure de la foi, sans lesquels il n'y aurait plus de Bretagne!

« Dors donc ton petit sommeil sans inquiétude, bonne Duchesse! tu fis une chose sage, précieuse pour ta nation, en faisant du Breton un Français.

« La mémoire de ce bienfait demeurera en nos cœurs, et les harpes d'Arvor à jamais chanteront ta figure aimée et ton nom.

« Tant qu'il y aura des hommes en Bretagne, tu seras bénie; tant qu'il y aura des oiseaux bretons, c'est à toi que seront offertes en hommage les mélodies des petits oiseaux! »

IV

Et les oisillons de se taire, et, comme un nuage qui s'élève, de s'envoler au loin à tire-d'aile.

Aussitôt, la tombe de la duchesse s'étant close, je vis la chère hermine qui versait des larmes de joie!

Le rapport de M. Le Fustec achevé, Mme Montégut-Montibert chante avec le plus grand charme les chansons populaires bretonnes traduites par M. François Coppée, *l'Angelus* et *le Clerc de Treneloco*; la grande artiste est très applaudie.

La séance est levée au son de *la Marseillaise*, exécutée par la musique municipale de Montfort-l'Amaury, que dirige son excellent chef, M. Sageret.

On se dirige alors vers les tours, où toute la population montfortoise nous a précédés. M. Jahan escalade un des murs du vieux château et, dominant ses auditeurs, il lit, comme il sait le faire, aux applaudissements répétés et unanimes, l'ode de Victor Hugo sur les ruines de Montfort-l'Amaury.

On redescend à la première plate-forme, où une tente a été dressée. Une séance littéraire est improvisée. M. René Grivart redit l'ode à Montfort-l'Amaury, puis un spirituel monologue; M. Le Goffic nous conte sa délicieuse légende en vers de Mariavol; M. Durocher nous chante son *Gilet breton*, les chansons les plus exquises du Chat-Noir et une marche bretonne; le poète Jahan nous épouvante avec l'épisode du lion dans *Charles VII*, de Dumas, et nous émerveille avec la chanson : *Du mouron pour les petits oiseaux*, de Jean Richepin.

Au dîner qui a lieu à l'hôtel de Bellevue, qui réunit encore quarante convives, parmi lesquels M. Tiercelin, des toasts sont portés par M. Le Goffic, M. Lorin, M. Duvanel.

La soirée se termine par un bal sur les tours; le bal est ouvert par Bretons et Bretonnes, qui dansent la dérobée bretonne au son des binious.

La charmante journée est finie; on se sépare en se disant : « A l'an prochain. »

Cette fête bretonne était un essai; il y avait, dans l'organisation, des imperfections qui s'expliquent facilement, mais auxquelles il sera aisé de remédier. La fête avait été très rapidement préparée, l'affluence a été beaucoup plus grande qu'on ne pensait, il s'agissait de quelque chose de très nouveau, d'inédit; mais les organisateurs ont reçu de tels encouragements, qu'ils renouvelleront certainement l'année prochaine une fête dans laquelle défileront de jolis costumes bretons, de nombreux artistes; peut-être nous donnera-t-on un spécimen du vieux théâtre breton, de sorte que, dans quelques années, il y aura à Montfort une belle fête bretonne qui attirera les Bretons de Paris et les populations environnantes.

LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET

A HAUTE-BRUYÈRE, A COIGNIÈRES A MAUREPAS ET AU MESNIL-SAINT-DENIS

Le dimanche 24 septembre 1899, la Société archéologique de Rambouillet a visité Haute-Bruyère, commune de Saint-Remy-l'Honoré, l'église de Coignières, le donjon et l'église de Maurepas, l'église et le château du Mesnil-Saint-Denis et Notre-Dame-de-la-Roche, sur la commune de Lévy-Saint-Nom; elle a été obligée, à raison du temps qui lui manquait, d'ajourner la visite à la Villedieu, à l'église de Lévy et à la Butte-Ronde.

A neuf heures et demie du matin, une voiture de M. Follain, de Chevreuse, prenait aux Essarts-le-Roi les membres de la Société, venus de Paris, de Versailles, de Rambouillet, du Mesnil-Saint-Denis et d'Epernon, suivait la route des Essarts à Saint-Remy-l'Honoré, en laissant sur la droite la ferme de Montmort, si caractéristique avec ses fossés, sa tourelle et son enceinte, rejoignait l'ancienne route royale de la Maison-Blanche à Saint-Hubert, longeait les murs du parc de Haute-Bruyère et arrivait devant la ferme occupée aujourd'hui par M. Vallet.

Devant cette ferme, nous trouvons réunis : M. le comte de Dion, président de la Société archéologique; M. Gautherin, maire et conseiller général de Rambouillet, vice-président; M. Lorin, avoué à Rambouillet, secrétaire général; M. Lefebvre, receveur des domaines à Rambouillet; M. Gaudeul,

receveur des actes civils, et Mme Gaudeul; M. Charpentier, de Paris; M. Husson, maire du Mesnil-Saint-Denis; M. Prodhomme, professeur de dessin à Versailles; Mlle Marguerite Bélèze, M. Georges Vernot, d'Epernon, et Mme Vernot; M. et Mme Alfred Pernot, M. Tartary, directeur des travaux de la ville de Paris, à Cernay-la-Ville; M. Goupil de Sainte-Marie, M. Villette, capitaine de gendarmerie à Versailles; Me Martin de Saint-Léon, avocat à Chartres; M. Géraud, chef des services télégraphique et téléphonique de la présidence de la République; Me Brunet, notaire au Mesnil, Mme Brunet et leurs deux fils, Lucien et Maurice; M. Marcel Boulland, M. et Mme Abel Navarre, etc.

M. Rousselier, propriétaire du château de Haute-Bruyère, et son jeune fils, étaient venus au-devant des membres de la Société pour leur faire les honneurs de leur domaine.

Avant d'entrer dans la cour de la ferme, qui contient les derniers restes de Haute-Bruyère, la Société pénètre dans l'immense pressoir; sur une cuve aux proportions gigantesques est inscrit le nom de Madelaine, qui la fournit à la fin du XVIIIe siècle aux dames de Haute-Bruyère.

La basse-cour de Haute-Bruyère fut en partie reconstruite en 1645; à côté de la porte qui y donne accès se voient encore des armoiries surmontées d'une crosse, tournées à dextre et entourées de deux branches de feuillage. A gauche, dans cette cour, subsiste, bien conservée, la façade de la vaste grange du XIVe siècle, détruite en 1877 par un incendie; cette façade présente une porte cintrée, ouverte sous un arc de décharge ogival; nous nous avançons jusqu'au seuil : le tympan est orné d'une image de la Vierge, gravée en creux.

Sur la pointe du pignon et sur un contrefort central est placée une échauguette ronde, ou petite guérite de pierre, du haut de laquelle une sentinelle postée pouvait surveiller les alentours. Le plus souvent, l'échauguette ne pouvait contenir qu'un homme; cependant il y en avait où deux ou trois sentinelles pouvaient s'installer; de jour et de nuit, la sentinelle

se tenait à son sommet, sonnant du cor pour annoncer le lever du soleil, le couvre-feu, le départ et le retour de la chasse, pour ne parler que des temps de paix. Un escalier extérieur, qui existe encore, suit la pente de la toiture, et plusieurs membres de la Société archéologique montent dans l'échauguette. On remarque, en saillie sur le mur de cette échauguette, une sculpture ancienne qui représente un buste d'homme et au-dessous un lion passant.

Dans la cour existent encore des restes du passé, un colombier avec ses nombreuses niches et son échelle tournante. Le colombier est visité, grâce à une échelle que M. Vallet a obligeamment mise à la disposition de nos amis.

De la cour de la ferme, les membres de la Société archéologique, accompagnés de M. Rousselier, se rendent dans le parc, où l'on peut voir encore plusieurs arcades murées et pleines d'intérêt d'un cloître roman; plus loin, sur le bord du vallon, on retrouve le mur du chevet de l'église; et voilà tout ce qui a survécu au prieuré de Haute-Bruyère, fondé au XIIe siècle par Bertrade de Montfort.

Pendant des siècles, l'église de Haute-Bruyère renferma le tombeau de Bertrade, les statues funéraires des comtes de Montfort, les sépultures de cette illustre famille et le cœur de François Ier, renfermé dans une urne de marbre blanc élevée sur un piédestal. Très heureusement, ce dernier monument, chef-d'œuvre de Bontemps, a échappé à la destruction et est conservé dans la basilique de Saint-Denis.

Le couvent de Haute-Bruyère appartenait à l'ordre de Fontevrault, en Anjou; il comprenait deux maisons distinctes, l'une cloîtrée pour les femmes, l'autre pour les hommes, qui étaient subordonnés aux religieuses et s'occupaient de la gestion des domaines. Les religieuses de Haute-Bruyère se recrutaient principalement dans la noblesse parlementaire et dans la bourgeoisie de Paris. En 1530, il y avait à Haute-Bruyère quatre-vingts religieuses et huit religieux; en 1790, il n'y avait que douze religieuses seulement.

Au moment de la Révolution, en 1791, les immeubles de Haute-Bruyère furent vendus comme biens nationaux; il en fut de même du mobilier, sauf d'une partie qu'on attribua aux églises environnantes, Coignières, Saint-Remy-l'Honoré.

Après avoir parcouru le parc de Haute-Bruyère, planté de beaux arbres, la Société archéologique remercie MM. Rousselier et rejoint la route de la Maison-Blanche à Saint-Hubert, pour se diriger vers Coignières.

Au siècle dernier, cette route, encore pavée aujourd'hui, était celle que prenait le roi Louis XV pour aller chasser à Saint-Hubert; dans la carte des chasses du XVIIIe siècle, elle figure sous le nom de route Royale; elle prend naissance à la Maison-Blanche, se détachant là de la route de Chartres; elle longe le massif de Haute-Bruyère, traverse le chemin des Essarts à Saint-Remy-l'Honoré, arrive au parc aux Anglais; puis, en ligne droite, elle se dirige sur la lisière du massif des Plainveaux, toujours sous la dénomination de route Royale, vers le château de Saint-Hubert, auquel accèdent sept avenues; cette route Royale aboutit à l'avenue centrale.

Les voitures s'engagent dans la route Royale, retrouvent la route de Chartres et arrivent à l'église de Coignières, où les membres de la Société sont reçus par M. l'abbé Naudot, M. Corat, maire de Coignières. M. Maillard, directeur du *Progrès de Rambouillet*, M. et Mme Léon Favry et leur nièce se sont réunis aux excursionnistes.

L'église paroissiale de Coignières se compose d'une nef sans collatéraux du XIIIe siècle; son chœur, de style Renaissance, est terminé par une abside à trois pans; au nord est construite une belle chapelle seigneuriale.

Le clocher actuel a été édifié en 1868, remplaçant un petit clocher en charpente placé au-dessus du chœur.

La nef est éclairée par quatre fenêtres ogivales, deux de chaque côté, et couverte par une voûte en lambris; toute la partie basse du chœur est en grès et les parties moulurées ou sculptées, à l'intérieur et à l'extérieur, en pierre tendre.

La fenêtre nord-est du chœur renferme une belle verrière du XVIe siècle retraçant, dans cinq panneaux, l'histoire de la chaste Suzanne.

Deux vieillards, deux juges, conçoivent une passion criminelle pour Suzanne, épouse de Joachim. Dans une des verrières, Suzanne prend son bain et les deux vieillards sont derrière elle qui la regardent. Repoussés par elle, les magistrats veulent se venger; ils l'accusent d'un crime, grâce à la complicité de faux témoins, et la font condamner à mort.

Comme on la conduisait au supplice, le prophète Daniel intervient, arrête l'exécution de la sentence; il interroge à part les deux accusateurs, leur demandant sous quel arbre ils ont vu commettre le crime.

Sous un lenstique, dit l'un ; sous une yeuse, dit l'autre. Cette contradiction fit reconnaître l'innocence de Suzanne et amena la lapidation des deux vieillards.

Le beau vitrail de Coignières retrace les épisodes dramatiques de cette histoire.

Au-dessous des cinq panneaux racontant l'histoire de Suzanne, dans deux verrières, on voit un vaisseau voguant à pleines voiles et suivi par un bateau que conduit un rameur; puis quatre autres personnages, dont deux religieux vêtus de blanc. L'un d'eux jette une bourse à la mer; sur l'autre panneau, l'un des religieux, la tête nimbée, est à table avec un personnage tout étonné d'apercevoir dans le ventre d'un poisson, qu'on vient de découper, la même bourse qui avait été jetée à la mer. A droite, un moine blanc porte un vase d'or, et à gauche, un serviteur apporte un plat.

On suppose qu'il s'agit d'un miracle de saint Gerbold.

Le vitrail de droite ne contient plus que deux inscriptions : « Come saint Antoyne demanda labit de Cordelier et come il lui fut baillé; » et à gauche : « Come saint Antoyne preschait le peuple. »

Ce vitrail était sans doute consacré au récit des miracles de saint Antoine de Padoue.

Le maître-autel, en bois peint et doré, est surmonté d'un fronton cintré; le chœur est garni de belles boiseries de chêne.

Le style de la chapelle seigneuriale est plus riche que celui du chœur et du sanctuaire. La voûte, en ogive, est tapissée de nervures finement évidées. L'autel, en pierre, repose sur quatre balustres ornés de feuillages, décorés à leurs angles et sur trois de leurs faces de crosses et d'expansions végétales, dans lesquels se jouent des amours, des satyres et des faunes.

Le retable encadre un tableau représentant la Nativité et l'Adoration des bergers. Ce tableau est une œuvre intéressante de Jean André, frère dominicain, né en 1662, mort en 1753; il porte la date de 1708. Le frère Jean se forma à Rome dans l'étude des chefs-d'œuvre et consacra son talent à l'exécution de compositions religieuses qui furent très remarquées; la cathédrale de Rodez possède de lui une *Sainte Thérèse à genoux*, et le musée de Toulon un *Pie V*. C'est dire que les œuvres qui restent de ce peintre sont peu nombreuses, et l'église de Coignières a la bonne fortune d'avoir l'une de ses œuvres, exécutée dans la pleine maturité de son talent. Frère Jean avait alors quarante-six ans.

L'église de Coignières possède encore un tableau qui provient de l'ancien prieuré de Haute-Bruyère. C'est un panneau divisé en huit compartiments. Le premier représente Notre-Dame des Sept-Douleurs, le deuxième la Fuite en Egypte, le troisième la Circoncision, le quatrième Jésus parmi les docteurs, le cinquième le Portement de croix, le sixième Jésus crucifié, le septième la Descente de croix, et le huitième la Mise en sépulcre. Ces peintures, d'un style remarquable, sont rehaussées de dorures.

Sous l'action du temps, ce tableau se détériore, et une restauration s'impose. La Société archéologique a promis à M. le curé de Coignières d'adresser une demande à M. le ministre des Beaux-Arts et de saisir de cette demande M. Marcou, inspecteur général adjoint des Beaux-Arts pour

les objets mobiliers, qui s'intéresse particulièrement à notre arrondissement, qu'il habite pendant l'été.

La porte qui donnait accès dans la chapelle seigneuriale a été murée, mais on en retrouve toute la décoration extérieure, qu'on peut admirer, dans le cimetière.

Cette porte s'ouvrait sous un arc à plein cintre, entre deux élégants pilastres supportant un entablement et deux génies canéphores, entre lesquels est un riche panneau que surmonte un oculus. Dans le gable, une niche surmontée d'un dais abrite une statue d'évêque, probablement saint Germain. Pendant que M. Tartary, très entouré, décrit les richesses de la porte seigneuriale, M. Dessain la photographie.

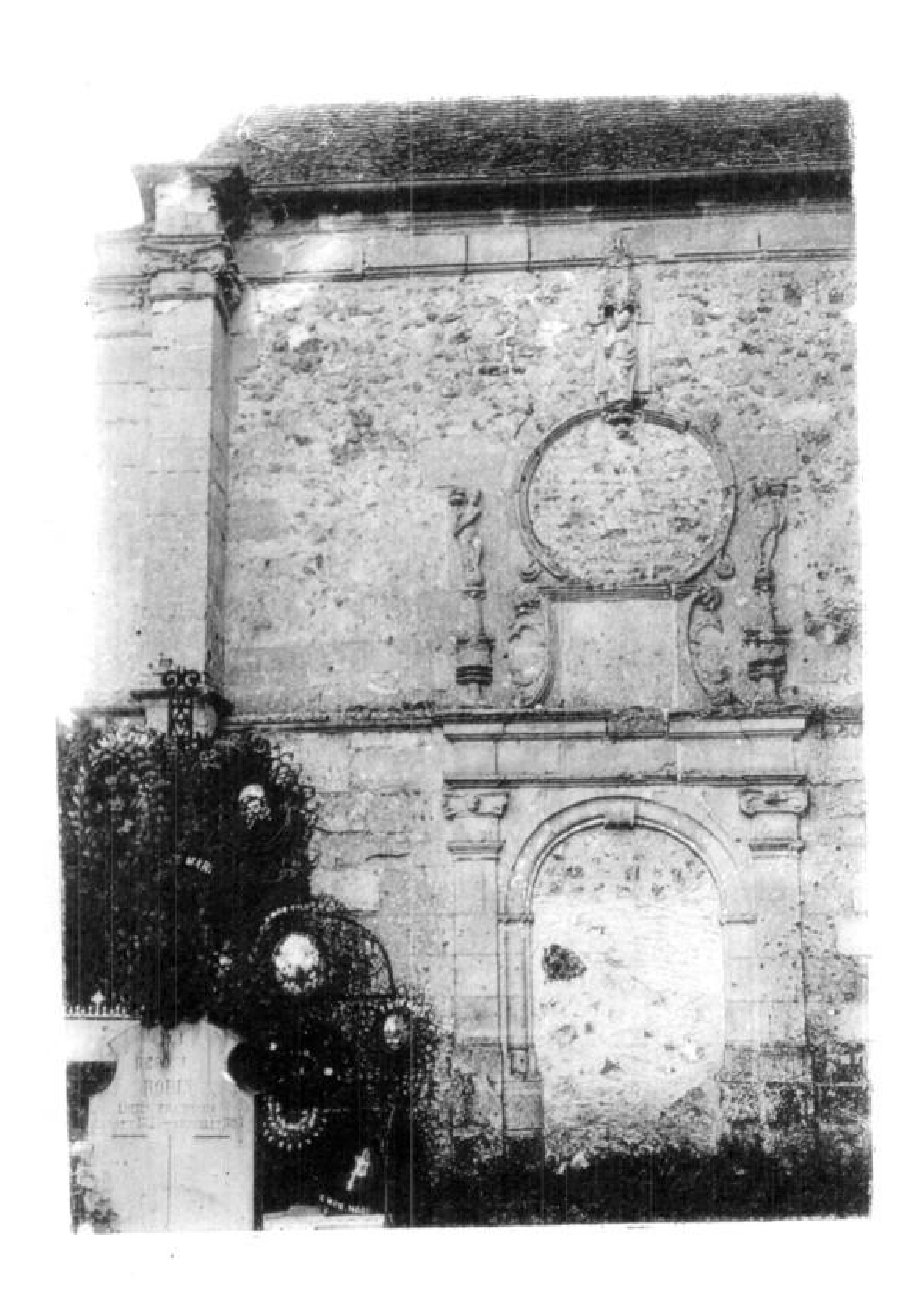
Près de l'église existe une grande ferme occupée par M. Bouchoir; cette grande ferme était autrefois le principal manoir féodal. Avant de quitter Coignières, les membres de la Société visitent cet ancien manoir, accompagnés de M. Corat et de M. Bouchoir; ils descendent les marches d'une belle cave et remarquent les murs d'enceinte de l'ancien manoir.

La visite de Coignières terminée, les membres de la Société prennent congé de M. le curé et de M. Corat, les remerciant et leur souhaitant, dans un délai prochain, la halte qu'ils désirent, halte qui est bien due à une localité de l'importance de Coignières, et qui permettra aux curieux de visiter plus facilement son intéressante église (1).

Le roi Louis XVI possédait à Coignières une maison qui avait été construite au commencement du XVIIIe siècle, pour servir de relais au comte de Toulouse, dans ses voyages à Rambouillet. Il serait intéressant de rechercher où elle était placée; la recherche serait facile.

Un chemin très direct conduit de Coignières à Maurepas, où la pluie, menaçante depuis quelques instants, nous atteint au moment où, après avoir longé les maisons groupées à de longs intervalles, nous arrivons au pied du donjon. Là nous trouvons M. l'abbé Coqueret et M. Frédéric Hennequin, pré-

(1) Cette halte a été inaugurée en mai 1900.



sident-fondateur de la Société topographique de France. M. l'abbé Coqueret, d'une amabilité exquise, nous invite à admirer du haut de sa belle demeure le panorama de la Mauldre; nous nous rendons à sa charmante invitation. De son observatoire, où nous ont devancés M. Emile Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise, et M. Gosselin, agent voyer à Versailles, l'œil embrasse une large vallée arrosée par la petite rivière la Mauldre; au centre de la vallée s'élève l'église de Jouars et, au loin, des coteaux boisés limitent l'horizon; là-bas, c'est le bourg de Neauphle avec son église; au nord-ouest, c'est la vallée de Garancières. Mais le temps presse et nous nous arrachons à ce splendide spectacle, à la réception gracieuse dont nous sommes l'objet; nous disons adieu au vin de Samos et à son propriétaire pour étudier en détail le donjon de Maurepas, visiter les restes de l'ancien château et l'église.

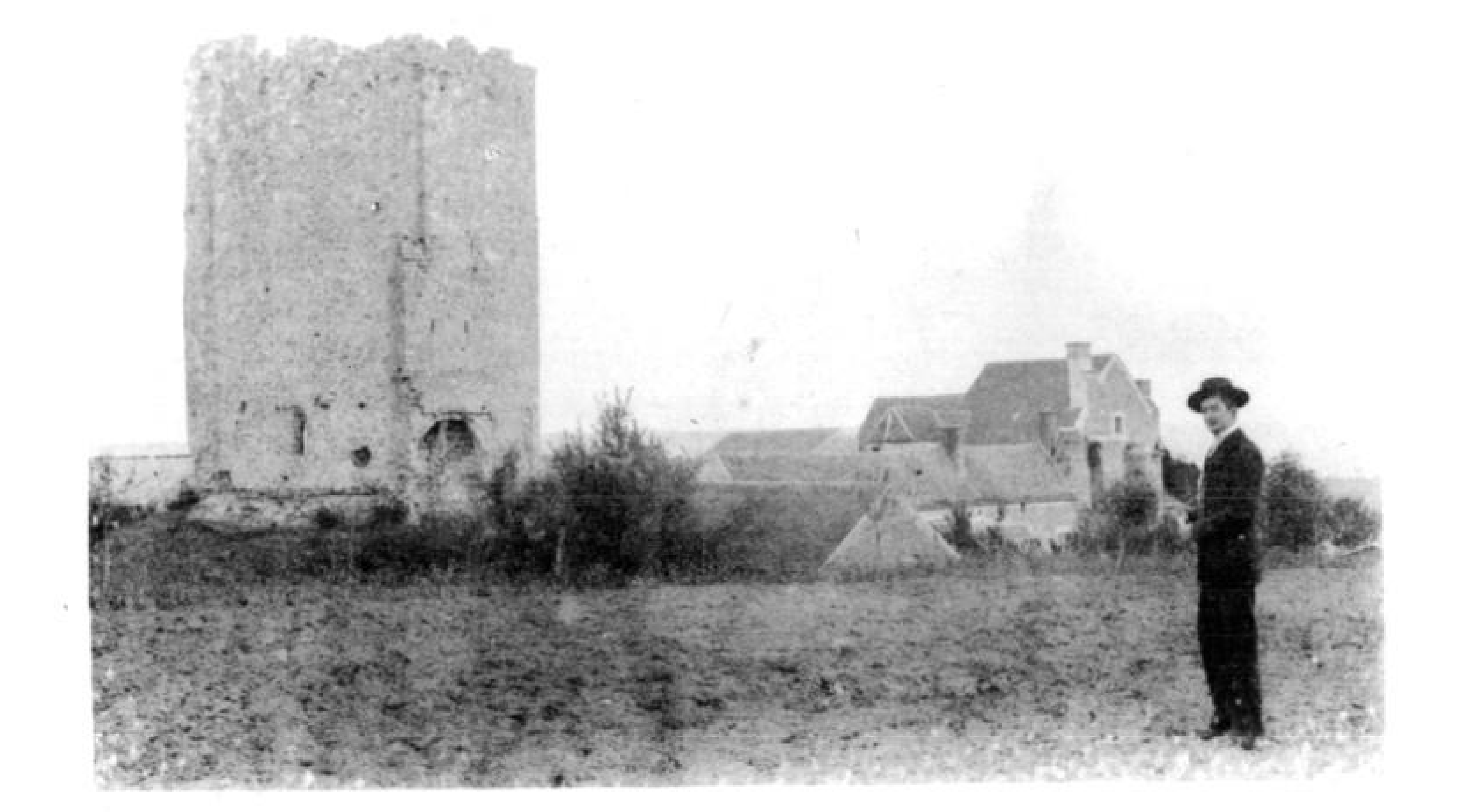
Du château ancien il reste peu de chose : quelques traces de fossés et une grande porte ogivale accolée à l'un des angles de la petite église paroissiale, qui y était contiguë; l'ancien château est converti en corps de ferme et en divers bâtiments d'exploitation; les parties les plus anciennes ne devaient pas être antérieures au xve siècle, et la tour carrée, dans laquelle s'ouvre la porte d'entrée, date de la fin du xvie siècle.

Mais le vieux donjon du xie siècle est toujours debout. C'est une large tour cylindrique, dont il ne reste aujourd'hui qu'une moitié, appuyée sur des contreforts; au centre du donjon s'élevait un pilier rond, dont un tronçon de trois mètres d'épaisseur a survécu; ce pilier supportait les planchers des deux étages supérieurs. La hauteur totale de la tour avait environ 20 mètres; les cheminées, l'escalier et la porte d'entrée devaient se trouver dans la moitié qui a été détruite. La salle du rez-de-chaussée était éclairée par de longues et étroites meurtrières. Au premier étage s'ouvre une baie carrée qui permettait de descendre dans les fossés à l'aide

d'une échelle, ce qu'on ne pouvait pas faire du rez-de-chaussée. A gauche de cette ouverture, on remarque les traces d'un petit réduit creusé dans le mur; à droite se trouvent les deux portes donnant accès dans un double cabinet de latrine, dont les larges tuyaux de descente aboutissent au dehors, au pied de la tour. Dans la partie subsistante du second étage, aucune ouverture n'apparaît, mais il devait être percé de plusieurs baies carrées. Le sommet de la tour était enveloppé d'un hourd en bois. Des échauguettes complétaient le système de défense, concentré alors au sommet des tours et des remparts. Une enceinte murale enveloppait la base de la tour, construite en meulières liées par un mortier de chaux devenu extrêmement dur.

Malgré l'heure avancée, les membres de la Société archéologique avaient le grand désir de voir les fonts baptismaux, de la première moitié du XVIe siècle; ils sont accueillis bienveillamment par M. le curé Garnier, qui veut bien faire les honneurs de son église. Les fonts baptismaux sont en pierre calcaire peinte en marbre jaune, formant une cuvette ovale à l'intérieur et taillée extérieurement à huit pans curvilignes se réunissant à un pied octogone posé sur un socle ovale en maçonnerie. Sur une des faces du milieu est une autre cuvette de forme ronde, servant de piscine et décorée de feuillages, comme la grande cuvette. Les armoiries sculptées sur les fonts baptismaux sont attribuées à Jean Du Fay et à Françoise de Canteleu.

L'église, placée au-dessous du château, s'appuie sur des contreforts dont l'un est remplacé par une arcade ogivale. A l'intérieur, elle offre cinq travées sans collatéraux, trois pour la nef, une pour le chœur et une cinquième pour le sanctuaire. Toutes les murailles sont revêtues de belles boiseries de chêne à la hauteur de 2 mètres. M. Moutié attribuait aux premières années du XVIIIe siècle le tabernacle et le retable du maître-autel, d'une menuiserie remarquable. Le maître-autel est décoré d'une *Transfiguration*, et la nef d'un *Saint Nicolas*, deux tableaux signés G. Guesdon (1782).



Il est midi, les voitures emportent vers la gare de la Verrière, et ensuite vers le Mesnil-Saint-Denis, les excursionnistes, dont l'esprit et l'intelligence sont satisfaits, mais qui, maintenant, songent au déjeuner préparé à leur intention au Mesnil-Saint-Denis, par M. Rocheteau.

Au Mesnil-Saint-Denis, M. Henri Husson nous présente M. l'abbé Pagès, curé de la paroisse; M. Dubois, son adjoint; MM. Broquet, Brunet, Delannois, Lalande, Marvis, Poirriez, Sénéchal, membres de son Conseil municipal, qui s'assoient avec les nouveaux arrivants à la table du banquet. M. Marcel Boulland nous prie d'agréer les excuses de son grand-père, que sa santé empêche de se trouver au milieu de nous.

Le repas, auquel prennent part quarante et quelques convives, est confortable, plein de gaieté et prestement servi. M. de Dion a à sa droite Mme Favry et à sa gauche Mme G. Vernot.

Au moment du café, après avoir excusé MM. Goussu, notaire à Briis-sous-Forges; Collin, à Saint-Chéron; Hamon, à Montfort-l'Amaury; Polak, Me Fromageot, avocat: M. Legrand, conseiller général; M. le D^r^ Le Baron, M. René Allain, MM. Trubert, Batiffol, Emile Ledru, Paul Péru, Guéprotte, etc., qui n'ont pu être de l'excursion, M. Lorin s'exprime ainsi :

« Pèlerins curieux et respectueux des reliques du passé, vous avez bien voulu, Mesdames et Messieurs, répondre à notre appel et, malgré les fatigues que nous imposait notre programme, malgré la pluie menaçante, vous êtes venus nombreux. Je vous en remercie.

« L'incendie et le temps ont réduit singulièrement les vestiges du célèbre prieuré de Haute-Bruyère, qui contint si longtemps le cœur du roi François Ier, mort en 1547 dans sa bonne ville de Rambouillet; mais ce qui reste de Haute-Bruyère témoigne encore de la puissance de ce monastère et de l'art qui caractérisa sa construction.

« M. le comte de Dion, notre cher président, a dans ses

archives tous les éléments d'une histoire de Haute-Bruyère; il nous donnera cette histoire, qu'il ajoutera à ses œuvres comme un fleuron nouveau.

« L'église de Coignières, héritière de quelques souvenirs de Haute-Bruyère, a été longuement décrite par un de nos anciens présidents, M. Moutié, l'historien de Notre-Dame-de-la-Roche; vous avez retrouvé, dans cette église, le beau vitrail du XVIe siècle représentant l'histoire de la chaste Suzanne. Ceux d'entre vous qui sont plus particulièrement curieux d'architecture militaire ont pu, dans le donjon de Maurepas, admirer un des meilleurs spécimens de cette architecture au XIe siècle.

« Cette après-midi, après avoir visité le château du Mesnil, entendu quelques communications dans le grand salon de M. Husson, vous vous rendrez à Notre-Dame-de-la-Roche, l'abbaye du XIIIe siècle, dont les parties principales sont conservées; vous verrez là les belles statues des fondateurs de l'abbaye, les stalles si précieuses que les plus riches cathédrales nous envient, la splendide rosace. Puis vous finirez, si le temps le permet, votre excursion par la visite de l'église de Lévy, qui renferme une statue de la Vierge de la plus grande beauté, statue du XIVe siècle, objet de nombreux pèlerinages de nos pères aux siècles passés. Vous n'aurez pas, j'espère, regretté le voyage que vous avez entrepris.

« Je ne veux pas finir sans remercier mes collaborateurs à cette réunion : Me Brunet, qui porte un intérêt si vif à cette région, qu'il connaît à merveille et qu'il aime; M. Husson, l'aimable et excellent maire du Mesnil, le chercheur avisé, mais trop modeste, qui a eu la bonne idée de convier à nos agapes fraternelles et à notre foyer intellectuel son dévoué Conseil municipal.

« J'ai près de moi M. le curé du Mesnil-Saint-Denis. M. l'abbé Pagès n'est pas seulement un éloquent prédicateur, il est encore un historien. Ses études historiques, jusqu'ici, ont été consacrées à d'autres régions que les nôtres; mais

puisque nous avons la bonne fortune de l'avoir dans notre arrondissement et qu'il nous exprime le désir de faire partie de notre Société, mettons à profit cette excellente circonstance, accueillons-le avec empressement, avec le désir d'applaudir le plus tôt possible aux pages intéressantes qu'il voudra bien consacrer au Mesnil-Saint-Denis.

« Je m'en voudrais si je ne saluais pas tout particulièrement la présence parmi nous de M. le maire de Rambouillet, conseiller général, dont le Gouvernement, depuis les dernières excursions auxquelles il a assisté, a récompensé le dévouement désintéressé et le zèle qu'il a apporté à l'exercice des fonctions publiques. »

M. Gautherin, dans une allocution pleine de bonhomie et d'esprit, agrémentée d'amusantes anecdotes, qui est fort goûtée et très applaudie, se réjouit de la prospérité de la Société archéologique, de ses succès; il s'excuse de ne pas être plus assidu à ses excursions à cause de ses nombreuses occupations. M. Gautherin lève son verre aux nouveaux succès de la Société archéologique, au Conseil municipal du Mesnil-Saint-Denis.

M. Maillard porte un toast aux dames, puis M. Emile Coüard termine la série des allocutions en félicitant la Société de l'organisation d'excursions annuelles comme celle d'aujourd'hui, qui placent sous les yeux de ses membres l'histoire vivante de notre arrondissement.

Le déjeuner terminé, notre cortège, qui s'est augmenté de Mme Legrand et de Mlle Legrand, de Rambouillet, et de personnes du Mesnil-Saint-Denis, se rend à l'église, guidé par M. l'abbé Pagès et par M. Husson.

L'église, dédiée à saint Denis, possède de curieux fonts baptismaux du XIIIe siècle, ornés d'enroulements élégants, et une statue de la Vierge du XIVe, qui paraît avoir été copiée sur la célèbre statue de Notre-Dame-de-la-Roche, aujourd'hui à Lévy. M. le curé attire notre attention sur les belles boiseries du chœur, sur le reliquaire, sur le buste de sainte

Eulalie, sur un tableau d'un élève de Carle Vanloo, sur les bas-reliefs du porche, qui représentent deux femmes tenant des torches renversées. Le clocher, remarquable par la justesse de ses proportions, a été détruit par la foudre en 1709 et rétabli en 1729.

L'église remonte au XVIe siècle. Au pied du clocher se trouve la chapelle de la Verrière : une église paroissiale exista à la Verrière de 1739 à 1793.

Au moment où les membres de la Société archéologique vont descendre les marches de l'église, MM. Lucien et Maurice Brunet braquent sur eux leur appareil et les photographient (1).

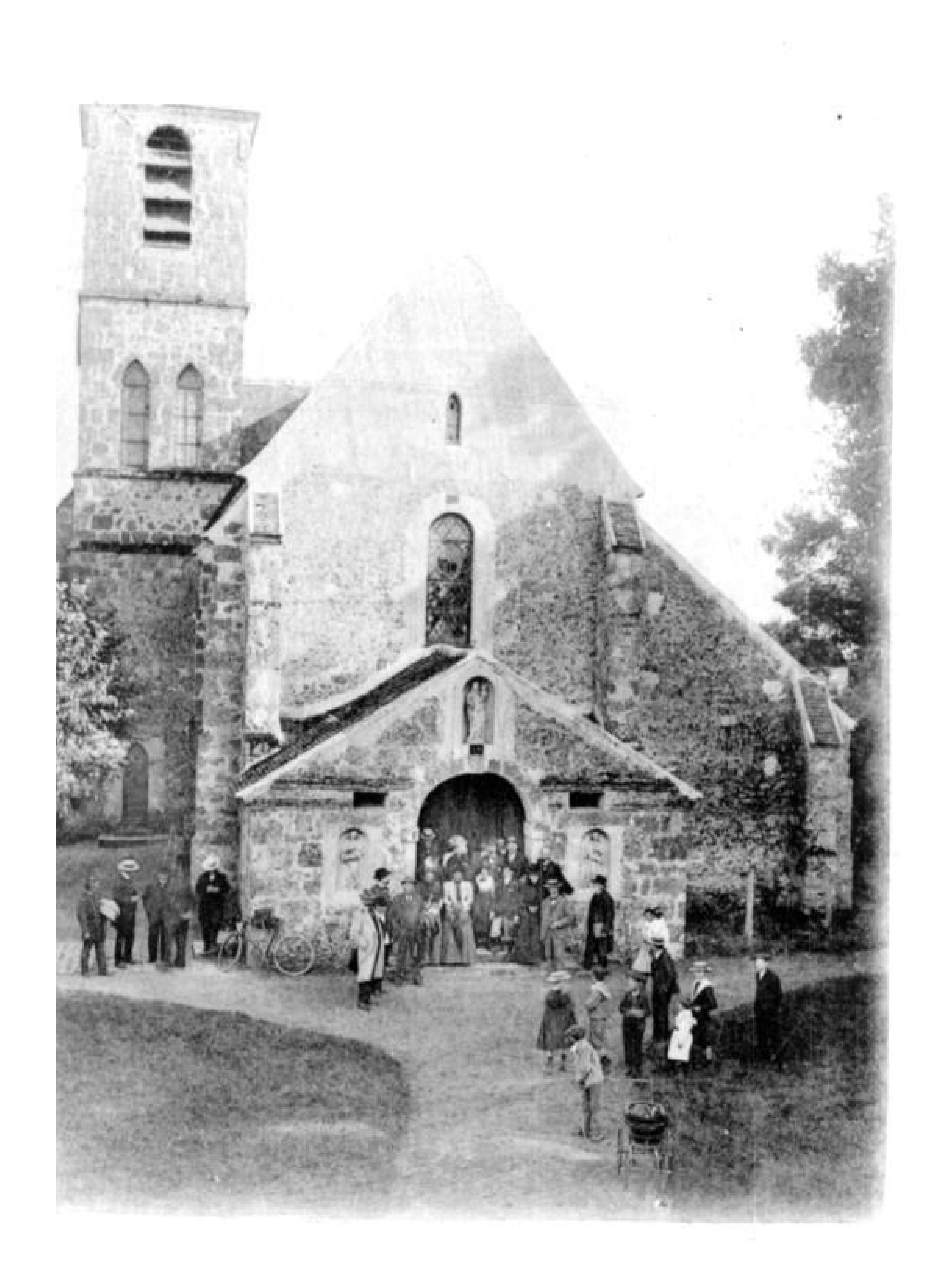
Une porte, placée près de l'église, donne accès dans le parc de M. Husson; cette porte s'ouvre toute grande devant les membres de la Société, qui se dirigent, en admirant les arbres centenaires, vers le château du Mesnil, imprégné du souvenir de Mme de Sévigné, de Gassendi et des poètes Philippe, Germain et Henri Habert; ils sont reçus, à leur arrivée, dans le grand salon par la famille de M. Husson, à laquelle ils sont présentés.

Dans ce salon — où sont réunis Mme Husson-Carcenac mère, Mme Henri Husson-Carcenac, Mmes Guignaud, Pinto de Aranjo, Mlle Henriette Dubois, M. et Mme Landreaux, du château de la Cour-Lévy; MM. Emile Husson-Carcenac, Garreau, Amédée Cazenave, lieutenant d'artillerie — doit avoir lieu une séance historique et littéraire.

Avant que la séance ne commence, les membres de la Société archéologique visitent le salon de M. Husson, dont les belles proportions, les beaux meubles et les tableaux intéressent vivement leur curiosité.

Quatre tableaux, représentant des oiseaux, des fleurs au milieu de jolis paysages, sont signés *C. Huet* et datés de 1731. A cette époque vivaient plusieurs peintres du même nom,

(1) Toutes nos reproductions pour cette excursion sont dues à MM. Brunet, que nous remercions.



notamment Huet jeune, qui expose au Salon de 1753 sous cette dénomination. Bellier de la Chavignerie, qui ne cite de C. Huet qu'un tableau du musée de Nantes, suppose que C. Huet était Huet l'aîné; en tous cas, les tableaux que possède M. Husson ont une belle valeur artistique. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Filleuil et Beauvarlet gravèrent d'après lui : *le Camouflet*, *les Joueurs de volant*, *le Déjeuner*, *Gibiers* et *Deux chiens de chasse*, etc.

Un cinquième tableau a intrigué particulièrement les visiteurs et sollicité leur imagination. Quelle allégorie représente-il, avec cette femme merveilleuse de beauté qui se regarde dans son miroir, avec ces adorateurs appartenant à la noblesse et au Parlement qui, parés de plumages brillants d'oiseaux, la contemplent, enfin avec ce paysan qui se détourne d'elle? Un de nos amis nous a fourni sur ce tableau l'explication suivante, qui nous a paru l'expression de la vérité trouvée : cette femme est la coquette autour de laquelle se pressent les grands de la terre; ils font la roue autour d'elle; non seulement il y a là, s'élevant vers cette femme, le gentilhomme, le magistrat : il y a aussi des faunes, des satyres, des oiseaux vulgaires avec des têtes d'hommes, flatteurs ridicules qu'elle a changés en bêtes; le paysan, dont le costume est simple et non emprunté comme celui du gentilhomme et du magistrat, et sur lequel le peintre a voulu que l'attention convergeât, après avoir été attiré, comme les autres, par les grâces de l'enchanteresse, s'en va en faisant un geste significatif qui semble dire : « Je n'ai point confiance en toi, femme coquette; j'aime mieux simplement les caresses de mon chat, que j'emporte sous mon bras, que les tiennes qui sont perfides et trompeuses. » Le peintre, en donnant une large place dans le tableau au paysan, devait partager l'avis qu'il faisait exprimer à son personnage : ce tableau est une satire de la coquetterie et contient l'éloge de la saine raison du paysan.

Le tour du salon achevé, M. le comte de Dion ouvre la

séance en retraçant la vie de la reine Bertrade de Montfort, la fondatrice de Haute-Bruyère. Le président de la Société archéologique fait, en ces termes, un tableau très vivant de la vie de cette princesse et de sa conversion :

« En 1087, année de la mort de Guillaume le Conquérant, mourait aussi Simon Ier, seigneur de Montfort. De son premier mariage avec Elisabeth de Nogent, il laissait son fils aîné, Amaury II, qui, déjà seigneur de Nogent par héritage de sa mère, lui succéda comme seigneur de Montfort. Il fut tué en 1090 sans postérité, et Nogent passa à sœur germaine Elisabeth, qui le porta dans la famille de Toény. Montfort revint à son frère Richard, fils de Simon et d'Agnès d'Evreux, et après lui à ses frères Richard, Simon II et Amaury III. Mais il y avait en outre deux enfants plus jeunes. L'un, Guillaume, destiné à l'Eglise et qui devint évêque de Paris, faisait ses études à Chartres sous l'évêque Ives. La dernière, Bertrade, n'avait que quinze ans; elle fut recueillie, à la mort de son père, par son oncle Guillaume, comte d'Evreux.

« Foulques le Rechin, comte d'Anjou, étant venu en Normandie pour négocier avec le duc Robert, vit Bertrade; ébloui de son éclatante beauté, ravi de son esprit, il la demanda en mariage pour remplacer ses deux premières femmes, dont il avait fait périr l'une et renvoyé l'autre par un divorce. Le comte d'Evreux hésitant, le duc Robert s'entremit : « Comment — lui répondit Guillaume — pouvez-« vous me demander de sacrifier à un homme déjà âgé et « deux fois veuf la jeune parente confiée à mes soins, tandis « que vous refusez de me donner Noyon-sur-Andelle, héri-« tage de mon oncle Raoul? » Le duc avait besoin de l'alliance du comte d'Anjou. Il donna Noyon au comte d'Evreux et celui-ci consentit au mariage de sa nièce.

« Bertrade de Montfort, devenue comtesse d'Anjou, donna à Foulques un fils nommé comme son père, qui devint roi de Jérusalem et fut la tige des Plantagenet, rois d'Angleterre. Mais la jeune femme, avide de plaisirs, se fatigua bien vite

d'un mari surnommé le Rechin, comme qui dirait le Grognon, et aspirait à s'en séparer. De son côté, le roi de France, Philippe Ier, voulait se débarrasser de sa femme pour en prendre une plus agréable. On ne sait si ce fut lui ou Bertrade qui fit les premières démarches et si leur rencontre à Tours était concertée. Mais la veille de la Pentecôte 1093, ils assistent ensemble à la bénédiction des fonts dans le baptistère Saint-Jean de cette ville et, l'office terminé, ils montent à cheval et prennent ensemble à toute vitesse le chemin de Paris.

« On peut juger quel bruit fit cet enlèvement scandaleux. Ce fut encore pis lorsque Philippe répudia la reine Berthe de Hollande et trouva des évêques complaisants pour célébrer son mariage avec Bertrade. Le pape Urbain II, après quelques représentations inutiles, vengea la morale outragée en lançant l'excommunication contre le roi et sa concubine. Mais telle était la séduction exercée sur lui par la beauté et le caractère entreprenant de Bertrade, que Philippe ne tint aucun compte des plaintes du clergé, des murmures de son peuple et d'une réprobation générale, et qu'il la conserva onze ans avec le titre et les pouvoirs de reine.

« Philippe Ier avait un fils, Louis, surnommé le Gros, alors âgé de quinze ans, qui ne pouvait oublier l'injure faite à sa mère et dont l'influence contre-balançait celle de Bertrade. La lutte devint fort vive, surtout lorsque Bertrade eut eu du roi deux fils, dont elle voulait assurer l'avenir. On a même dit qu'elle essaya d'empoisonner le prince Louis. Au bout de seize ans, à la mort de Philippe Ier, en 1108, la situation était encore si troublée, et Bertrade si puissante par le secours de son fils Foulques le Jeune, comte d'Anjou, après son père et de son frère Amaury, seigneur de Montfort, que, sur le conseil de l'évêque de Chartres, saint Ives, il se fit couronner en hâte à Orléans, trois jours après la mort de son père. Puis, avec l'incessante activité qui le caractérise, il enlève le château de Bissy à la reine et la ville de Mantes à son fils Philippe.

Ne pouvant plus lutter et toutes ses intrigues déjouées, Bertrade se retira en Anjou, près de son fils Foulques.

« Un apaisement se produisit alors. Dom Brial a publié une longue dissertation : si Bertrade conserva le titre de reine après la mort de Philippe Ier, et la termine sans oser conclure. Nous pouvons être plus affirmatifs, grâce à plusieurs chartes des abbayes de Fontevrault et de Marmoutier, de 1110 à 1115, où elle se dit reine de France. Gaignières nous a conservé le dessin du sceau attaché à un acte de 1115, dont Gautier de Maintenon, son écuyer, est un des témoins. Elle est représentée couronne en tête, tenant d'une main une fleur de lis et portant de l'autre un faucon. Autour, on lit la légende : *Sigillum Bertrade dei gracia francorum regina.*

« Bertrade n'avait alors que quarante-trois ans; mais sa vie agitée devait lui faire désirer le repos, et chez elle les passions amorties commençaient à faire place à des pensées plus sérieuses. On peut croire aussi qu'elle subit l'influence de Robert d'Arbrissel, un des réformateurs de la vie religieuse au commencement du XIIe siècle. Par son conseil, pour racheter sa vie antérieure, elle résolut de fonder un monastère. Son frère Amaury III, seigneur de Montfort, et sa sœur consanguine Elisabeth, veuve de Raoul de Conches, entrèrent dans ce dessein et décidèrent que la nouvelle église deviendrait le lieu de sépulture de leur famille.

« Amaury possédait dans la paroisse de Saint-Remy-l'Honoré, au milieu des bois, un pavillon de chasse dit la Haute-Bruyère et qui est mentionné dans un acte de cette époque. L'enclos du monastère fut tracé dans un promontoire entouré de ravins boisés, et un vaste terrain destiné à la culture y fut joint sur la plaine attenante. Les religieuses qui devaient l'habiter furent prises dans l'abbaye de Fontevrault, fondée depuis peu, avec un succès singulier, par Robert d'Arbrissel.

« Nous n'avons ni l'acte de fondation de Haute-Bruyère, ni la confirmation donnée par Louis VI, dans laquelle, suivant

le Père de la Mainferme, il donnait à Bertrade la qualité de belle-mère, et les renseignements sur les premiers temps du monastère nous font presque complètement défaut. En 1803, le notaire Claye, de Garancières, qui avait mis en ordre avant la Révolution les archives du monastère, transportées au district de Montfort lors de la destruction du monastère, réclamait le prix de son travail. Ces archives, renfermées alors dans cent cartons, ont disparu depuis sans avoir été transportées à Versailles. C'est une perte irréparable pour l'histoire de la famille de Montfort, de même que celle des monuments funéraires de cette famille, qui se trouvaient dans l'église de ce monastère.

« Robert d'Arbrissel vint, en 1114, installer les religieuses de Fontevrault; puis après, Bertrade de Montfort et sa sœur Elisabeth y firent profession. Bertrade mourut avant 1128 et, en qualité de fondatrice, eut son tombeau placé au milieu du chœur. Ce tombeau consistait en une dalle de marbre noir dont l'inscription, à demi effacée au commencement du XVIIIe siècle, ne nous a pas été conservée. Je trouve, dans une note écrite vers 1830, que ce tombeau a subsisté jusqu'à la Révolution et était fort gothique, ce qui est une assez médiocre description. Nous n'avons aucune description de l'église, ni plan, et il ne reste qu'un débris du cloître derrière les remises de l'habitation moderne. De tous les monuments funéraires, il ne reste que le vase ayant renfermé le cœur de François Ier, qui, sauvé par M. Lenoir, se trouve actuellement dans la nef de l'église de Saint-Denis.

« La perte des archives nous empêche de nommer les seigneurs qui contribuèrent, avec les Montfort, à former le patrimoine du prieuré. Une bulle d'Alexandre III, de 1164, en faveur de Fontevrault, nous fait seulement connaître qu'il tenait sa terre de Biennouvienne à Civry-la-Forêt d'Amaury, de Maintenon et de Nivard, de Septeuil; que Simon de Neaufle leur avait donné une terre, et Hugues de Méréville, soixante sous de rente à Villepreux. Galeran, comte de Meulan, leur

donna aussi une rente de 15 livres, à la prière de sa femme Agnès de Montfort, fille d'Amaury. L'étude de ce patrimoine serait intéressante, car il s'est peu modifié pendant sept siècles, jusqu'à la destruction du monastère. Des baux nombreux, conservés dans les minutes du notaire de Montfort, permettraient de comparer le rapport des terres pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle.

« Le prieuré avait autour d'Epernon de nombreux biens, champs et vignes, et avait construit, pour recueillir ses récoltes et garder son vin, un bâtiment voûté qui existe encore. Il possédait, de plus, le droit de vinage du dixième marché d'Epernon, c'est-à-dire qu'un marché sur dix, tous les vendeurs de blé devaient se servir, moyennant une redevance, des mesures du prieuré. Ce droit fut cause, en 1246, d'un procès avec le prieuré Saint-Thomas d'Epernon, dont les pièces ont été publiées dans le quatrième volume de nos *Mémoires*.

« Haute-Bruyère possédait, à Paris, les deux maisons de *la Pie* et du *Barillet*, dans la rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Elle avait une maison à Mantes et des dîmes de grain et de vin sur Mantes-la-Ville et paroisses voisines, qui, en 1743, leur produisaient un revenu de 1,000 livres.

« Les religieuses avaient des dîmes à Galluis, Longvilliers, Garancières-en-Beauce, etc.

« Elles possédaient l'hôtellerie Saint-Jacques, au Perray, dans le grand carrefour, louée 205 livres en 1736.

« Haute-Bruyère était un couvent riche, dont la fortune paraît avoir été toujours gérée avec beaucoup d'ordre et d'intelligence. Sa population en était parfois considérable : en 1537, elle était estimée, y compris les sœurs converses, les domestiques et les pensionnaires, à cent cinquante personnes. Les religieuses se recrutaient dans la noblesse parlementaire et dans la bourgeoisie de Paris, et aussi dans celle de Montfort et des lieux environnants. On peut citer les noms de Séguier, Delbène, Servient, Le Clerc, Boiconnet, Le Maistre, de Sainte-Marthe, Montholon, etc. »

M. Husson signale à M. de Dion une note trouvée par lui à la Bibliothèque nationale, de laquelle il résulterait que les chartes de Haute-Bruyère seraient en Angleterre.

A la lecture de M. le comte de Dion succède une monographie du Mesnil-Saint-Denis par M. Husson :

« La commune du Mesnil-Saint-Denis appartient au canton de Chevreuse; elle compte 637 habitants et elle est desservie, à 2 kilomètres, par la station de la Verrière.

« Les touristes qui s'arrêtent au Mesnil-Saint-Denis sont agréablement surpris par l'aspect propre et coquet du village; le clocher élégant de l'église domine la masse des constructions et termine avantageusement le coup d'œil. Dans le lointain, la silhouette du nouveau monastère des *Norbertines*, fondé par Mlle Marie Husson-Carcenac, se détache sur le fond d'une plaine verdoyante et riche. Des routes s'échappent de tous côtés du centre du village, qui ne peut être mieux placé sous ce rapport. Ses hameaux sont situés vers l'est, dans la direction de Versailles et de Chevreuse. On en compte cinq, qui sont : Rodon, le Mousseau (autrefois *Mouceau-Nouvellon*), le *Petit-Ambézis*, le *Grand-Ambézis* et la *Veillotte*, plus un corps de ferme qui se nomme Beaurain.

« La Verrière faisait partie anciennement du territoire du Mesnil; elle est maintenant commune indépendante, sauf pour le culte.

« Un vaste étang, creusé sous Louis XIV, est placé au nord du village.

« Autrefois, limite de l'ancien diocèse de Paris, la paroisse du Mesnil-Saint-Denis n'était séparée du diocèse de Chartres que par une très courte distance, puisque Coignières, village limitrophe, dépendait de ce dernier évêché.

« Primitivement, le territoire du Mesnil-Saint-Denis était couvert d'une vaste forêt, la forêt Yveline, sans doute entrecoupée de nombreuses terres en friches; et, par suite de grandes libéralités faites en faveur des abbayes, il apparte-

nait depuis un temps très reculé au patrimoine de l'abbaye de Saint-Denis.

« Les colons placés par les religieux mirent en valeur les terres incultes, construisirent quelques masures et édifièrent l'église à une date inconnue, mais très ancienne, car, dès l'année 1216, il est question du curé du Mesnil-Saint-Denis dans les titres de l'abbaye de Saint-Denis.

« Les religieux avaient construit une maison forte à Beaurain *(Ballivia Belli Rami)*; c'est là que logeait leur receveur, et les vassaux venaient y acquitter leurs redevances.

« Pour venir en aide à ses représentants, l'abbaye avait chargé le titulaire d'une sergenterie, appelée *mairie de Dampierre*, de la surveillance de son territoire et du soin de faire rentrer les impôts.

« Or, d'après un ancien document (1) du commencement du XIIIe siècle, le sergent de Dampierre, Mathieu Le Maire, qui soutenait avoir la mairie par droit héréditaire de son père Ysembard (ce qui était très contesté), au lieu de s'acquitter des devoirs de sa charge, faisait couper à son profit les bois de l'abbaye et commettait des excès sans nombre. Un jour même, s'étant adjoint trois seigneurs du voisinage, Gaultier de Gennes, Radulphe Marie et Pierre de Cernay, ils se rendirent ensemble à la maison du curé du Mesnil-Saint-Denis dans le dessein de mettre à mort Ramond, prêtre religieux de Saint-Denis, préposé à la garde des intérêts matériels de l'abbaye, à Beaurain. Ils parcouraient la campagne comme des furieux, l'épée nue, et ils fouillaient non seulement le presbytère, mais les autres maisons du village, comme nous l'apprend l'enquête des religieux, à laquelle assistèrent et vinrent déposer les seigneurs des environs, notamment Simon et Milon de *Levies*, et Renaud *Deccognées*.

« Sous le règne de Louis XI, les campagnes étaient bien dépeuplées. Si nous prenons à cette époque une période de

(1) Titres de Saint-Denis.

dix ans (1459-1469), nous trouvons au Mesnil un nombre infime d'habitants, variant de cinq à neuf paroissiens.

« Le curé était Pierre Dragon, qui habitait en 1470 à Trappes, devant le château; et très souvent l'abbé de la Roche, frère Pierre Le Coësme, était obligé de desservir l'église.

« L'édifice avait besoin de grandes réparations; dès 1469, il renfermait ce qui était nécessaire pour les besoins du culte, et il y avait des marguilliers en charge.

« Dans les premières années du XVI[e] siècle, le clocher était fort endommagé; on vendit des terres pour le réparer.

« Le village allait heureusement sentir les effets d'une bienfaisante influence.

« En 1543 (1), un procureur au Parlement, Philippe Habert d'une famille originaire d'Artois, commença à faire des acquisitions au Mesnil-Saint-Denis. Son fils Louis, trésorier de l'extraordinaire des guerres, avec une ténacité rare, par suite d'achats et d'échanges, se tailla bientôt un vaste domaine sur le territoire du Mesnil-Saint-Denis; et, en face de la vieille châtellenie de Beaurain, cédée en 1556 par les religieux de Saint-Denis à la famille de Lorraine, il créa la nouvelle seigneurie du Mesnil-Habert.

« Avant 1589, les ouvriers sont à l'œuvre, creusent les fossés qui doivent entourer le château et bâtissent les tours de l'enceinte.

« Le château actuel date-t-il de cette époque ou a-t-il été reconstruit dans le courant du XVII[e] siècle? Nous n'avons pas des renseignements assez précis pour juger. L'aquarelle d'un artiste, nommé J. Lapointe, nous le montre tel qu'il était en 1691, sous le dernier des Habert, avec sa façade en briques et, du côté du grand salon actuel, une chapelle ronde assez importante. Le colombier de la basse-cour est certainement une construction du XVI[e] siècle et a fort bon air.

(1) Titres de propriété.

« Le 20 novembre 1621, Louis Habert, devenu impotent, presque aveugle, fit son testament; il ordonna qu'à ses obsèques trente pauvres suivraient le convoi, habillés à ses frais et portant chacun une torche ardente de cire jaune avec ses armoiries, et que son corps serait déposé dans un cercueil de plomb. Il confirmait une donation faite en faveur du vicaire de la paroisse, à la charge d'instruire les enfants et de faire chanter tous les jours un *Salve Regina* et un *Libera* devant l'autel de la Sainte-Vierge. Il léguait 300 livres aux pauvres du Mesnil et donnait toute sa vaisselle d'argent à son fils Pierre, abbé de la Roche. Le château et ses dépendances revenaient au fils aîné, Jean, sieur de Montmor.

« Le 21 avril 1622, Louis Habert mourait, et, le samedi 23 du même mois, il fut ensépulturé dans le chœur de l'église du Mesnil, disent les registres d'état civil. L'inscription tumulaire vue par l'abbé Lebœuf a disparu.

« Une fille de Louis, Françoise, devint prieure de Haute-Bruyère, et nous avons une épreuve gravée de son portrait fait par Cl. Mellan.

« Le nouveau seigneur du Mesnil portait déjà le titre de sieur de Montmor, fief situé aux Essarts-le-Roi; désormais, sa famille ajouta ce nom à celui de Habert.

« Le frère de Jean, Pierre Ier Habert, était abbé de la Roche et évêque de Cahors; le 14 avril 1602, on baptisait dans l'église du Mesnil (1) son neveu, qui reçut aussi le nom de Pierre et lui succéda comme abbé de la Roche. Les généalogistes n'ont pas su établir exactement le degré de parenté de ce fils de Jean avec les autres membres de la famille; il était donc le frère d'Henri-Louis Habert de Montmor, l'académicien.

« Le nom des Habert était honorablement connu; la situation financière, en outre, était bonne; aussi les alliances vinrent-elles, brillantes et avantageuses. C'est d'abord Charles de

(1) Registres d'état civil.

Lauzières, marquis de Thémines, qui recherche la main d'Anne, fille de Jean Habert. Un fils, Charles, né de cette union, fut baptisé au Mesnil le 23 avril 1622.

« Devenue veuve, Anne Habert se remaria avec le célèbre maréchal d'Estrées, le futur ambassadeur de France à Rome, et la cérémonie eut lieu dans l'église du Mesnil-Saint-Denis, le 18 avril 1634 (1). L'acte ne signale la présence que du trésorier de gendarmerie, Jacques Linardière, ancien serviteur de Louis Habert.

« Henri-Louis Habert de Montmor, fils de Jean, fut l'illustration de sa famille; il avait épousé Henriette de Buadé de Frontenac en 1637.

« Notre savant collègue, M. Lorin, veut bien nous retracer la vie littéraire de l'académicien, et nous lui en sommes vivement reconnaissants. Je me contenterai de dire qu'à cette période, les hôtes illustres se succédèrent au château du Mesnil-Saint-Denis.

« Mme de Sévigné vient y demander l'hospitalité au retour d'une visite à Port-Royal. C'est aussi le philosophe Gassendi qui s'y rend pour faire des observations sur une comète. L'aumônier du château, un vieil ami, Marin Estart, est lui-même un érudit. Enfin Henri Le Bret, lié si intimement avec Cyrano de Bergerac, s'il ne naquit pas au Mesnil, eut du moins des relations intéressantes avec notre contrée. Son père se nommait Nicolas Le Bret, et il avait épousé, le 26 novembre 1611, au Mesnil, Marie Mallaquin. La condition de Nicolas était très modeste : il était chef de cuisine de la duchesse douairière de Guise.

« Le Mesnil est voisin de Mauvières; ce fut sans doute une des circonstances qui purent rapprocher Henri et le fameux Cyrano. La vie d'Henri Le Bret, tour à tour compagnon d'armes de Cyrano, avocat au Conseil du Roi, écrivain et pré-

(1) Jal, dans son Dictionnaire, dit que le mariage eut lieu le 8 avril; c'est une petite erreur : il fut célébré le 18 avril.

vôt de la cathédrale de Montauban, a été mise en relief dans une étude sérieuse par M. Forestié, membre de la Société archéologique de Montauban (1). Avant 1654, il avait hérité, avec son frère Jacques, de la maison paternelle située au *Mouceau-Nouvellon*, hameau du Mesnil, et l'avait vendue à sa sœur Marie, veuve de Jean Hercules, valet de chambre de la Reine. Cette maison devait être placée dans l'enclos actuel du monastère des religieuses Norbertines. Marie Le Bret mourut au Mesnil et fut inhumée le 22 décembre 1696. Henri lui survécut donc, puisqu'il ne mourut, à Montauban, que le 9 août 1710.

« Il est temps de revenir à mon sujet. Un nouveau seigneur, Jean-Louis Habert de Montmor, avait hérité des biens paternels, et, nommé intendant général des galères à Marseille, il négligeait l'administration de ses vastes domaines, tombés entre les mains des régisseurs. Sa femme était la fille du célèbre Nicolas de La Reynie, intendant de police. Il menait une vie fastueuse à Marseille, car M. de Coulanges paraissait enchanté de l'hospitalité qu'il y avait reçue dans son palais.

« La branche des Habert du Mesnil s'éteignit avec lui en 1720. La seigneurie passa à son neveu, Jean-Louis du Rieu du Fargis, qui la vendit à Charles de Sellé, conseiller au Parlement, en 1737. La famille de Sellé resta propriétaire jusqu'après la Révolution. La seigneurie du Mesnil-Saint-Denis englobait primitivement les villages de Maincourt, les Layes et plusieurs fiefs, et comportait haute, moyenne et basse justice.

« Vous remarquerez, dans le petit salon du château, un portrait en pied de l'époque de Louis XIV, qui me paraît être celui de Jean-Louis Habert (2), intendant des galères. Il est debout sur une terrasse dominant la mer, où vogue un navire; dans le lointain se dessinent les fortifications de la ville.

(1) Voir aussi Em. Bos : *les Avocats aux Conseils du Roi.*

(2) Comme note justificative, je puis affirmer que, seul des propriétaires du Mesnil, il exerça des fonctions dans la marine, et la présence de ce portrait au château est déjà une preuve.

« Les deux médaillons d'enfants sont les portraits du duc d'Anjou (Philippe V d'Espagne) et du duc de Berry, peints en 1696 (1) par de Troy et gravés par Edelinck.

« Dans le grand salon, pièce remarquable par ses dimensions, les paysages sont l'œuvre d'un peintre de talent, C. Huet, inconnu des biographes, et datant de 1731. Le seul tableau connu de cet artiste, en dehors de ceux-ci, est au musée de Nantes, nº 773 : *Un chien en arrêt sur des perdrix* (signé C. Huet, 1740). Il faut donc ne pas confondre cet artiste avec J.-B. Huet, peintre de la fin du XVIIIe siècle.

« Le cinquième tableau du salon représente une allégorie d'une peinture moins bonne.

« Dans la salle à manger, notons un tableau d'Oudry : *Renard guettant un canard*, et, dans la grande chapelle moderne, citons un beau bénitier en bois sculpté, œuvre de M. Guignault, d'un très grand talent artistique, et un très remarquable tableau de l'école du Pérugin.

« L'église, sous le vocable de saint Denis, mériterait une étude, avec ses fonts baptismaux du XIIIe siècle et sa belle statue de la Sainte Vierge. A gauche se trouve la chapelle de la Verrière, qui renferme un tableau de saint Jacques. Il faut encore noter les belles boiseries du chœur, du XVIIIe siècle, mises en place lors de la restauration faite sous la direction de Slodtz, un des architectes qui travailla à la cathédrale de Chartres. On avait alors posé, derrière le maître-autel, un tableau peint par un élève et sous les yeux de Carle Vanloo; c'est probablement la grande scène religieuse placée entre la chapelle de la Verrière et la sacristie. Ce tableau était naguère encore encadré derrière l'autel, où je me rappelle l'avoir vu.

« Le reliquaire (2), avec le buste de sainte Eulalie, a été donné à l'abbaye de la Roche par l'évêque de Perpignan,

(1) Note inscrite derrière les tableaux avant le rentoilage.

(2) Aux armes des Habert : Azur, au chevron d'or accompagné de trois anilles d'argent.

Louis Habert, et il est devenu, après la Révolution, propriété de l'église du Mesnil.

« Nos registres d'état civil datent de 1556, et ont été ouverts pour la première fois par le curé Pierre Gendron et ses vicaires, Guillaume Massuë et Germain Salliot.

« L'instruction a toujours été tenue en honneur dans la commune du Mesnil-Saint-Denis, et les vieilles familles de l'ancien temps y sont encore représentées par des descendants très honorablement connus. Citons les familles Broquet, dont un membre, André Broquet, fut chirurgien au Mesnil et mourut le 17 juin 1635, et Marvis, qui compta parmi ses membres Pierre Lhermite, le premier curé après la Révolution, dont le souvenir est resté vivant dans la paroisse. (Inhumé dans le cimetière, sa tombe est entretenue par la commune.)

« Il me reste à remercier les membres de la Société archéologique de Rambouillet, qui ont bien voulu choisir comme lieu de réunion une résidence qui fut, au XVIIIe siècle, un brillant rendez-vous de littérateurs et de savants; et nos remerciements s'adresseront encore, tout particulièrement, à notre distingué et vénéré président, et à notre aimable collègue, M. Lorin.

« Henri HUSSON,
« Maire du Mesnil-Saint-Denis. »

La monographie de M. Husson, qui contient un abrégé très bien présenté de l'histoire du Mesnil et des propriétaires du château, est écoutée avec le plus vif intérêt et saluée par d'unanimes applaudissements.

Pour varier les sujets, M. Lorin traite, au point de vue littéraire, d'une famille célèbre qui se rattache étroitement au Mesnil-Saint-Denis, la famille Habert, aujourd'hui éteinte.

M. Lorin débute ainsi :

LES TROIS HABERT.

« M. Husson, avec son érudition documentée, vous a parlé

de la famille Habert, propriétaire terrienne au Mesnil-Saint-Denis ; il a bien voulu me laisser le soin de fixer le rôle littéraire de cette famille au XVIIe siècle. Je m'acquitterai d'autant plus volontiers de ma tâche, que parler de la famille Habert, ou des trois Habert, comme on disait sous Louis XIII, c'est pour moi rentrer dans un sujet qui m'est familier, puisque je l'ai traité en 1891 dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Rambouillet.

« Parler des Habert, c'est nous reporter à une époque charmante où la marquise de Rambouillet et sa fille, Julie d'Angennes, régnaient sur le goût littéraire de la France. La marquise et sa fille ont été, à coup sûr, les initiatrices d'un mouvement littéraire certainement un peu précieux, très apprêté, mais qui eut néanmoins une heureuse influence sur notre langue, qu'il débarrassa de termes vulgaires et de locutions grossières trop en usage au XVIe siècle.

« Le salon de la marquise fut, à cette époque, le centre d'un monde de poètes, de diseurs de bons mots, de savants, qui rendirent notre langue plus délicate et plus souple. Chez la marquise se pressaient des hommes connus, comme Chapelain, Voiture, Godeau, Scudéry ; puis, à côté de ces étoiles de première grandeur, brillaient d'un éclat plus doux et plus modeste trois écrivains portant le même nom : deux frères, Philippe et Germain, et un de leurs cousins, Henri-Louis de Montmor.

« Ces trois Habert furent, à des titres différents, des hôtes du château du Mesnil-Saint-Denis, au XVIIe siècle ; le château du Mesnil refléta ainsi quelques rayons du mouvement littéraire qui avait son siège principal à l'Hôtel de Rambouillet, à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre. »

Après avoir retracé la vie des trois Habert et analysé leurs œuvres, M. Lorin termine ainsi :

« Dans un jour comme celui-ci, où nous venons évoquer le passé, nous avons cru qu'il convenait de rappeler le souvenir de trois esprits distingués du XVIIe siècle, qui se rattachent au

Mesnil-Saint-Denis, et dont le nom est intimement lié au château de M. Husson et à Notre-Dame-de-la-Roche.

« Les trois Habert ne sont point des esprits de premier ordre, bien entendu ; mais ils ont aimé les lettres. L'un d'eux a composé des vers remarquables dans le temps où ils ont été écrits ; peut-être, s'il eût vécu, eût-il été un Racine ou un Corneille, car ses débuts furent meilleurs que les commencements de ces deux poètes.

« La vie de Philippe Habert, pleine de tristesse, est profondément touchante, et sa mort nous émeut après deux siècles passés.

« De Montmor peut revendiquer le titre de fondateur de l'Académie des sciences.

« Les trois Habert ont contribué à rendre la langue française plus élégante et plus polie ; ils ont, avec la marquise de Rambouillet et ses amis, porté à son apogée la galanterie française, encouragé par leurs exemples l'amour des belles-lettres et des belles choses ; ils ont préparé le terrain sur lequel Racine, Corneille et Molière ont récolté de superbes moissons.

« Mais que le souvenir de nos grands poètes ne nous fasse pas oublier les ouvriers de la première heure, comme les trois Habert, qui furent de bons serviteurs de la Patrie, à laquelle, par leur esprit et par leur talent, ils font le plus grand honneur. »

L'histoire des Habert, c'est l'histoire enjouée, poétique du château, qui eut aussi des jours bien tristes.

L'incendie d'Ablis par les Prussiens, en octobre 1870, a fait l'objet de nombreux récits qui, tous, relatent la triste odyssée, après la journée du 8, des otages d'Ablis vers le château du Mesnil ; mais nous ne possédions pas encore de récits détaillés sur ce qui s'était passé au Mesnil-Saint-Denis pendant la guerre de 1870 (1).

(1) *Tableau de la guerre des Allemands en Seine-et-Oise*, par Desjardins. — Récits manuscrits aux Archives de Seine-et-Oise. *Notice sur Ablis*, par un Ancien Percepteur. Publications du grand Etat-Major allemand.

M. Henri Garreau, témoin des événements de 1870, nous en a retracé, dans un style bref et émouvant, les phases douloureuses qui s'étaient déroulées sous ses yeux :

« Dans le courant de septembre 1870, une forte colonne de cavalerie, avec artillerie et services auxiliaires, se divisait au Mesnil-Saint-Denis, partie se dirigeant vers Chevreuse, partie vers Dampierre, avant-poste au Perray; trois escadrons environ restaient dans la commune; l'état-major et 120 cuirassiers blancs occupaient le château.

« Ces troupes étaient sous le commandement supérieur du général chef de corps d'armée grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, qu'on transportait en voiture. Blessé assez grièvement lors de l'explosion de la citadelle de Laon, sa mauvaise humeur était habituelle, mais cela se comprend.

« Rien à dire du général : toujours couché, il n'a jamais paru. Son chef d'état-major, mauvais diable, et les officiers y attachés étaient plus qu'impolis, souvent grossiers; ils s'éternisaient à table. Ils furent de la plus grande violence en trouvant le château sans vivres de réserve, presque sans cave, et lorsqu'il leur fut dit qu'on ne pouvait leur donner que des couverts d'étain, l'argenterie ayant été emportée, le vin et le champagne, qui leur tenait fort à cœur, disparus, ils devinrent furieux. Le petit prince de Hohenlohe ne décolérait pas, faisant des fouilles et recherches inutiles sous l'œil ironique de l'occupant. A chaque instant, il criait : « *Le jâteau est un gochon.* »

« Le château n'avait pour habitant que M. G..., ami de la famille Husson-Carcenac, qui, mécontent de n'avoir pu être employé militairement malgré sa demande réitérée, quoiqu'il ne réclamât qu'un cheval, sans aucun grade, était venu en prendre la garde afin de permettre à la famille, ayant quatre jeunes enfants, de quitter un pays dans lequel il pouvait y avoir quelque contact de guerre.

« L'autorité allemande était plus que renseignée, pour nous déplorablement renseignée, dans les plus petits cas. Le géné-

ral fit venir M. G... ; notes à la main, il lui demanda fort rudement de lui expliquer pourquoi il n'était pas à l'armée française, étant dans la force de l'âge, ayant servi en France et pris parti dans la guerre américaine de la Sécession; qu'on ne s'expliquait pas sa présence dans ce qu'il appelait les lignes allemandes, ou que peut-être cette présence s'expliquait d'elle-même.

« Soupçonné d'espionnage, c'était bien clair.

« Cette connaissance des gens et des choses est effrayante. Dans le pays même, personne ne connaissait M. G... On l'y regardait même avec défiance. Il avait cru de son devoir, après douze ans de séjour en Amérique et en Australie, de rentrer pour offrir ses modestes services à la mère-patrie, qui les avait refusés. Il y avait huit jours qu'il était en France, dont quatre au Mesnil, et les renseignements militaires connaissaient les tenants et les aboutissants d'un si peu important personnage. Mais par qui et comment ?

« M. G... raconta naïvement et simplement au général que, s'il n'était pas à l'armée française, c'est qu'on n'avait pas voulu de lui, car il avait réclamé ce qu'il croyait son droit.

« Convaincu ou non, le général grand-duc termina ainsi l'entretien :

« Je veux bien vous croire, Monsieur, quoique les apparences soient contre vous, mais vous montrez une mauvaise volonté manifeste à tout ce qui vous est demandé, on n'obtient rien de vous; nous faisons la guerre aussi humainement qu'il est possible. Prenez garde, nos yeux sont sur vous, nous brisons ce qui résiste. »

« Pendant une occupation de cinq mois, rien à dire de la conduite des troupes vis-à-vis des habitants, sauf deux actes de violence sans provocation, commis, l'un sur M. G..., l'autre sur M. Prévost, plus tard maire du Mesnil-Saint-Denis, qui fut cruellement battu. Pas de pillage, à peine quelques petits larcins très pardonnables en guerre, discipline sévère. Après

les premiers jours, où il fallut nourrir l'envahisseur, tout fut payé régulièrement, vivres à prix débattus, les fourrages et avoines, les vins fins et surtout le champagne achetés à Rambouillet, Versailles, aux prix excessifs demandés par les fournisseurs qui ont gagné ce qu'ils ont voulu, sans se douter sans doute que leurs compatriotes seraient contraints de rembourser ces majorations de prix. En effet, avant de se retirer, l'état-major, qui avait soldé ce qu'on avait voulu pour d'impérieux besoins de guerre et satisfactions personnelles, frappa le canton d'une nouvelle contribution de guerre pour se rembourser de ce qu'il avait payé en trop; ceci sans autre commentaire.

« Les officiers rentraient un soir d'une chasse dans les bois de Dampierre, ils étaient très gais ; avant de passer un petit pont sur les fossés, ils interpellèrent M. G..., qui se trouvait de l'autre côté. Un capitaine, montrant un lièvre à l'ancien soldat impuissant, lui demanda comment s'appelait l'animal et eut la lâcheté de dire qu'en allemand cela se nommait un garde-mobile français.

« Exaspéré et perdant toute prudence, M. G... s'exclame : « Vous êtes quatre de l'autre côté de ce pont; si je servais, « je serais garde-mobile; obtenez donc du général de passer ce « pont en m'autorisant à le défendre, vous me prêterez des « armes et on verra. » Ces paroles étaient folles et plus qu'imprudentes, mais le Français s'était senti souffleté et n'avait plus été maître de lui-même.

« Quelques instants après, M. G... était arrêté dans sa chambre, déshabillé, fouetté, frappé du poing et de la crosse, le mobilier saccagé, la bibliothèque à peu près détruite par les recherches. Son chemin jusqu'à la mairie fut agrémenté par huit cuirassiers d'escorte, des chocs de bouts de mousquetons et de fourreaux de sabre. Enfermé dans une pièce carrelée dont les chaises furent retirées, en compagnie d'un morceau de pain noir et d'une carafe d'eau. Le dernier adieu fut : « Demain, Monsieur, *capout* (fusillé) », et le bris d'un car-

reau pour lui faire prendre l'air. De vrais sauvages ! car ce fut une des nuits les plus froides de ce triste hiver.

« Le matin, presque perclus, ramené au château avec les mêmes honneurs; comme intermède, conduit dans l'avenue des Peupliers, adossé au septième arbre à gauche, avec pour vis-à-vis une dizaine de cavaliers dans la position : Apprêtez armes.

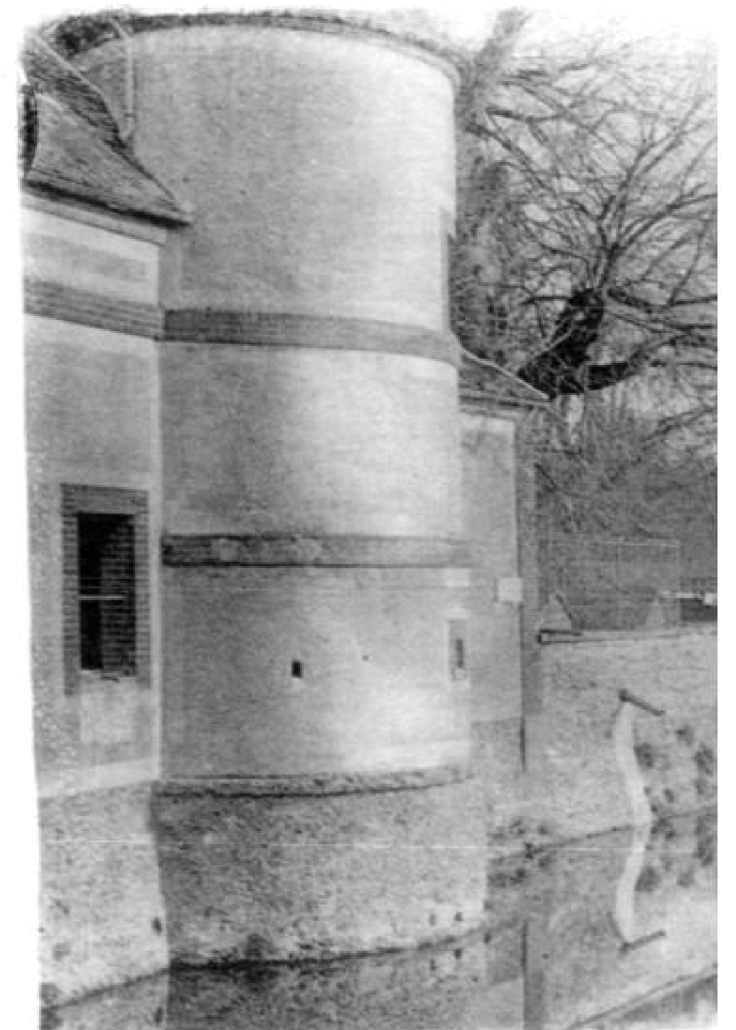
« Ce n'était qu'une plaisanterie teutonne pour tâter les nerfs du prisonnier. Réception très fraîche du chef d'état-major avec défense de sortir de la première cour, sous peine de toujours : « *Capout*, Monsieur », et cela pour plus de onze mois !

« La nuit qui suivit la reddition de Paris, les officiers rentraient d'expédition, dans un état d'excitation indescriptible. M. G... était au lit; ils envahirent sa chambre pour lui apprendre la bonne nouvelle et sans doute pour lui demander de trinquer avec eux; ils tenaient bouteilles et verres. « Paris pris, Paris *capout*, Monsieur. » C'étaient des gens bien élevés chez eux ! « Par assaut ou par famine ? — Il a capitulé ! — Tous mes compliments, Messieurs. » Il est à croire que M. G... a failli passer un mauvais moment.

« La salle à manger en vit de belles, cette nuit-là. Il y eut une impériale beuverie, qui se comprend, du reste, après de tels succès sans revers appréciables.

« Le second détachement remplaçant était sous les ordres d'un général Schmidt, qui n'aurait pas fait de mal à une mouche dans la vie privée; un savant, dit-on, terre à terre et mal tenu, la discipline incarnée ; sur ordre et sans remords, il eût fusillé père et mère. Le cœur plein de soupirs, les larmes aux yeux, il a méthodiquement brûlé Ablis et fait abattre les habitants rencontrés sans s'inquiéter autrement. Il en était très peiné. Obligation de guerre, et puis, il avait des ordres. Histoire de francs-tireurs compromettant toute une population pour tuer un simple soldat.

« Le lendemain matin de cet exploit, une foule de malheureux prisonniers étaient devant le château, mal vêtus,



quelques-uns les pieds nus et ensanglantés, souffrant de la faim. La neige glacée était sur le sol, les pauvres diables avaient été pris dans les battues, ils étaient innocents de tout. L'appel à la pitié ne fut pas entendu. Impossible de les substanter ou réchauffer. Le bon général, les larmes aux yeux, refusa tout. *Il n'avait pas d'ordres*. Grâces à Dieu, le secours arriva sous la forme de Mme la duchesse douairière de Luynes ou de Chevreuse. Papa Schmidt est mené tambour battant, la hautaine grande dame bien apparentée lui impose, elle demande, ou plutôt exige que les prisonniers lui soient remis et les emmène à Dampierre. L'obséquiosité des Allemands était bouffonne.

« Au dernier le meilleur.

« Le cinquième et dernier détachement à subir (hussards) est commandé par le major Von V..., un vrai gentilhomme excessivement poli, paraissant très contrarié de faire des avances inutiles.

« A onze heures du matin, le jour de son départ, il fit prévenir M. G... qu'il était désireux de prendre congé de lui.

« CONVERSATION. — « Monsieur, je viens vous faire mes adieux, j'espère que vous ne faites aucun reproche sur mes hommes, nos pays se réconcilieront un jour; déjà j'aimerais à vous serrer la main. »

« Embarras de M. G... « Commandant, vous êtes sympathique, mais je suis un homme tout d'une pièce; on vous a laissé sur moi une note qui ne doit pas être à mon avantage, je ne puis serrer la main que vous me faites l'honneur de me tendre; cela ne vous est pas personnel, mais je me sens trop blessé et ne puis être consolé. Sedan a payé Iéna, qui paiera Sedan? Nos enfants auront à vivre sur cet inconnu, peut-être se réconcilieront-ils ensuite; aujourd'hui, c'est impossible.

« — Moi aussi, j'ai quatre fils, mais l'avenir est à Dieu. Les renseignements que j'ai sur vous ne sont pas aussi mauvais que vous le pensez; ils sont plutôt bons, au point de vue français naturellement.

« — Commandant, puisque nous causons avec franchise, je vais vous dire une chose qui vous contrariera certainement, mais que vous devez connaître comme chef de détachement. Je raconte et ne formule aucune plainte. Voyez cette chambre : quand j'ai dû vous montrer le casernement, vous l'avez vue remplie de petits bibelots et gentils cadeaux offerts à la jeune fille du château, vous avez même dit que cela aurait dû être enfermé. Eh bien! Monsieur, un officier est toujours considéré comme un gentleman et nul ne doit s'en défier. Malgré la différence des grades, vous ne représentiez pas son supérieur; quand vous avez introduit le lieutenant qui l'a occupée, j'ai pensé que c'était un jeune homme de grande famille.

« Il est parti, il y a deux jours; des malles lui ont été apportées, et avec lui tout a disparu : la chambre est bien nette. Je ne me servirai que de notre locution africaine : Il a tout chapardé. »

« Le chagrin de l'officier était réel, il l'exprimait bien; il aurait voulu qu'une plainte fût déposée, qu'il l'approuverait et que justice serait rendue.

« Grand merci! M. G... ne tenait pas à se retrouver avec ce charmant chef d'état-major du grand-duc (leur dernier entretien lui suffisait amplement); il eût été accusé de diffamation et aurait pu écopper dans les grands prix, le chapardeur étant de naissance. M. G... doit faire ici un aveu. Ce pauvre major était si peiné, si confus, si humilié, cherchant les circonstances atténuantes et ne les trouvant pas, que les mains se sont serrées machinalement. C'est égal, si la veille on avait dit au vieux Breton qu'il avait mis à mal un officier allemand, soit en face, soit même au coin d'un bois, il aurait trouvé cela naturel et sa conscience eût été tranquille; mais cette étreinte, quoique machinale, lui a laissé un souvenir désagréable. »

Dans la matinée du 24, nous avions parcouru une partie du territoire des Essarts-le-Roi.

Les Layes formaient autrefois une paroisse avec une église et un curé. Au commencement du XVIIIe siècle, son curé a noté, jour par jour, les petits incidents de l'existence de son église; ce sont ces notes que M. Coüard, qui les a recueillies, met sous nos yeux, dans un langage simple, précis. Tous les petits détails de la vie quotidienne mis en lumière par M. Coüard prennent de l'importance, tant ils sont bien présentés par lui :

« Mesdames, Messieurs,

« Mes chers Collègues,

« Vous venez d'entendre parler de rois et de reines de France, de célèbres abbayes, de puissants seigneurs, de poètes, voire même d'académiciens, en un mot, de personnages ou d'établissements considérables, et c'est à ce moment que notre excellent secrétaire, mon ami, M. Lorin, — il n'y a que les amis pour nous mettre dans l'embarras, — me convie à prendre la parole. Dois-je répondre à cette invitation, évidemment très flatteuse pour moi, mais qui n'est pas sans m'inquiéter beaucoup pour vous? Car il me paraît un peu téméraire de solliciter votre bienveillante attention pour commenter ici quelques notes, prises à la hâte, au sujet d'un homme dont le nom, tout à fait inconnu, n'évoque aucun souvenir, d'un pauvre curé de campagne qui, au siècle dernier, vécut modeste et caché, à deux pas de ce château, dans une minuscule paroisse, celle des Layes, si abandonnée qu'elle a cessé d'exister comme commune en 1814, date à laquelle un décret la réunit aux Essarts-le-Roi (1).

« Ce curé s'appelait Robert Marineau. Né en 1679, il avait

(1) Consulter, au sujet de la paroisse des Layes : l'abbé Lebeuf, VIII, 48-51; les Mémoires et Documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, II, 389-399; de Guilhermy, III, 150; les Registres des baptêmes, mariages et sépultures conservés à la mairie des Essarts-le-Roi; mon Rapport d'inspection des archives des mairies et hospices du canton de Rambouillet, août 1893 (manuscrit aux Archives départementales).

eu pour père un officier attaché au service du cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, et pour mère une brave femme, Catherine Garnier, qui, restée veuve, viendra se fixer auprès de son fils, avec qui elle passera le reste de ses jours (1). Tout au commencement du XVIIIe siècle, il était pourvu de la cure des Layes, où il succédait à Messire Jean Gaultier, décédé le 22 octobre 1704. Cette paroisse, située aux extrémités du diocèse de Paris, — celle des Essarts-le-Roi appartenait au diocèse de Chartres, — n'offrait guère de ressources. Aussi Robert Marineau eût-il pu la considérer comme un poste de début et ne s'y rendre qu'avec le secret espoir d'obtenir bientôt ce que, dans nos carrières, nous appelons de l'avancement. Il n'en fut rien : il s'y fixa, et s'y fixa pour toujours, s'attachant d'autant plus à elle qu'elle avait plus besoin de son dévouement. N'est-elle pas de Chateaubriand cette remarque si profonde, que plus le sol d'un pays est ingrat..... plus il a de charme pour nous ?

« Robert Marineau semble n'avoir rien négligé pour nous tenir au courant des événements qui signalèrent son long apostolat (2). Dans un récit assez curieux, il nous fait connaître les origines de son église :

« La paroisse des Laiez — écrit-il en 1745 — est située à l'occident et aux extrémités du diocèse de Paris, limitrophe de celui de Chartres. La dixme de cette paroisse paroît avoir appartenüe et « été » percüe dès le commencement par les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis en France, et cette dixme depuis les abbés commendataires a été dans le partage et dans la mense desdits abbés qui, ayant trouvé, selon l'ancienne tradition du païs, dans le territoire des Laiez une chapelle dédiée à saint Evroul, dont les Bénédictins, voisins par le prieuré d'Ivette, avoient apparemment établi le culte dans

(1) « Ladite dame veuve âgée de soixante et dix-huit ans deux mois quinze jours et depuis vingt-huit ans retirée avec moy dans cette paroisse de Laiez. » Acte de décès du 15 décembre 1735.

(2) Il l'a fait dans les notes qu'il a inscrites sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures dont nous avons relevé les principales.

ledit lieu comme saint de leur ordre, lesdits abbés érigèrent cette chapelle en paroisse sous l'invocation de la Très Sainte Vierge, mère de Dieu.....

« Les abbés de Saint-Denis en ont été décimateurs jusqu'au dernier abbé, Messire Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, archevêque de Paris, mort en 1679, aux droits de qui a succédé le monastère royal de Saint-Cyr, qui, en 1685, a cédé au curé des Laiez, alors Monsieur Guillaume Duhamel, la dixme de la paroisse, pour se décharger de la somme de cent écus que le roi Louis XIV ordonnoit de payer aux curés pour leur portion congrue. Et par cette abandonnement, elles se sont aussi déchargé des autres redevances et dépenses pour les réparations et fournitures envers l'église.

« Cependant, cette paroisse s'étoit multipliée et augmentée considérablement pour le peuple et les maisons sous la seigneurie de la maison de Loraine, et s'est assez bien conservée sous celle des seigneurs ducs de Luynes ; mais elle est très diminuée sous la seigneurie de Messieurs Habert de Montmort à cause des temps des guerres civiles, Versailles bâtie, qui a dépeuplé les environs, et aussi la race perverse qui s'est trouvée dans cette paroisse, qui a fait sortir les plus honnêtes gens.

« C'est ainsi qu'a trouvé cette paroisse M. le comte du Fargis de Rieu, neveu et dernier Montmort par sa mère ; quelques années après qu'il fut seigneur, et ce fut en 1725, il vendit les bois des Cinq cents arpens, ceux des Laiez et de l'Etoile, et ensuite toute la seigneurie et dépendances en 1737, à Monseigneur le comte de Toulouse.

« Au reste, l'église paroissiale de ce lieu s'est conservée sous la protection de la Très Sainte Vierge, que les habitants et les voisins des lieux d'alentour ont toujours réclamée par des processions dans les calamités avec beaucoup de piété et de dévotion ; « ils » ont visité avec ferveur la pauvre et sainte maison de la Sainte Vierge, luy ont fait des dons et bienfaits pour son entretien, ornement et décoration. Le pape

Alexandre VIIe lui accorda en 1660 des indulgences pour sept ans.

« Cependant, le culte et la dévotion à saint Evroul n'ont point non plus été interrompus dans cette église, qui a toujours célébré sa mémoire et a conservé sur un autel une petite statue de pierre qui représente ce saint. Le sieur Robert Marineau, en arrivant dans la cure des Laiez en 1705, a trouvé cette dévotion établie par le concours des laboureurs, fermiers, bergers et autres personnes attachées à la nourriture des bestiaux domestiques de toute espèce et autres nourritures de la campagne, qui venoient tous les ans invoquer saint Evroul dans les maladies de leurs bestiaux et pour demander leur conservation, qui présentoient de l'avoine, de l'orge, du son ou autre grain et nourriture qui leur est convenable, pour être bénite, ce que ledit sieur curé a fait d'abord avec la bénédiction qui se trouve *pro peste animalium* dans le missel ou rituel et ensuite avec la bénédiction dressée par Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui l'envoya aux paroisses de son diocèse dans un temps de maladie des bestiaux pour être ajoutée à son rituel. Cette dévotion à saint Evroul se renouvela beaucoup dans l'église des Laiez en 1715, que M. l'abbé d'Orsanne, archidiacre, fit faire un tableau qui représentoit saint Evroul et le sujet pourquoi on l'invoque. Le retable et l'autel de cette chapelle furent faits et la pierre sacrée mise quelques années ensuite, et quelques vingt « ans » après un autre tableau sur le modèle du premier qui étoit pourri.

« Mais la dévotion à saint Evroul a paru extraordinairement et le concours de monde pour réclamer son intercession a été très grand en 1745, dans les mois de novembre et de décembre, et en 1746, en janvier et février; on y est venu de plus de cinq lieux des environs, tant de notre diocèse que de celui de Chartres, dans une maladie des bestiaux qui se fit sentir fort loin très cruellement et qui a affligé bien des provinces du royaume et qui a pénétré dans les païs étrangers.

Notre paroisse ne se sentit point de ce fléau, et un grand nombre de ceux qui sont venus invoquer saint Evroul ont reconnu avec actions de grâces la puissante protection de ce grand saint et m'ont assuré que leurs bestiaux avoient été préservés de tout mal. Le jour de Saint-Evroul, que nous célébrons le vingt-neuvième de décembre, l'église fut en cette année 1745 toujours pleine de monde pendant toute la journée aux messes et offices qui s'y célébrèrent, et dans tous les dimanches et jours de fêtes précédant et suivant, il s'est toujours trouvé un grand nombre de pieux pèlerins et de personnes dévotes qui venoient implorer l'intercession de saint Evroul et faire dire des messes en son honneur..... »

« A ces indications, l'abbé Marineau a joint des détails très précis relativement à l'église des Laiez, modeste construction du commencement du XVIIe siècle, aux réparations qu'il lui fit subir et aux modifications qu'il y introduisit. Grâce aux notes qu'il nous a laissées à ce sujet, nous assistons, pour ainsi dire, à la vie de l'édifice sous son apostolat. Voici tout d'abord en quels termes touchants il parle du triste état dans lequel il l'a trouvée lors de son arrivée :

« L'église paroissiale des Laiez, l'une des plus pauvres parmi celles du diocèse de Paris, avoit été de temps immémorial très mal entretenue, ayant un revenu très modique et à cause de la pauvreté des habitans, qui, excepté quatre fermiers, qui ne sont pas à leur aise, tous les autres sont de pauvres journaliers ou gens qui travaillent dans les bois, et aussi n'ayant receu aucune gratification, jusqu'à présent, des seigneurs, gentilshommes ou bourgeois. Je l'ai donc trouvée cette pauvre église, à mon avènement, en mil sept cens cinq, toute nüe et en très mauvais ordre : j'ai employé dès ce temps tous mes soins et mon attention pour la mettre dans l'état décent où elle est et pour la fournir d'ornemens nécessaires pour les saints et augustes mystères, par le moyen de mes amis et en ménageant et pratiquant nos petits revenus pen-

dant quarante-quatre ans de pastorat et dans des temps malheureux. » Ces lignes sont écrites en 1748.

« L'abbé Marineau dirigea, en effet, durant cette longue période, toute une série de travaux dont il a laissé un exposé rapide et qui témoignent de son zèle et de son activité.

« L'an mil sept cens dix, » écrit-il, « le huitième jour du mois d'aoust, l'église paroissiale de Notre-Dame des Laiez, décarrelée de temps immémorial, a été achevée d'être recarrelée en ce jour par le zèle et la puissante charité de Messire Antoine d'Orsanne, archidiacre de Josas, qui a payé le carreau nécessaire pour ledit ouvrage, lequel carreau, provenant de la démolition de Port-Royal-des-Champs, a été charrié gratuitement dudit lieu de Port-Royal par les voitures de Monsieur de Marzelle, sieur de Vaujoyeuse, fief de cette paroisse, de la Grand-Maison et de Malassise, qui en a fourni deux mille cinq cens; de Monsieur Stoup, sieur de la Mascoterie, qui en a amené dix-sept cens, de Madame de Corbeville, qui en a amené douze cens, et de Maître Louis Viet, meunier du Moulin-Neuf de la paroisse de Lévi, qui en a charrié huit cens; laquelle réparation a été faite par Jacques Breton, maître masson-carreleur, demeurant aux Sablons, de la paroisse de Saint-Forget, pour le prix et la somme de douze sols par chacune toise; et ledit ouvrage rendüe (*sic*) parfait ayant été toisé, il s'est trouvé la quantité de trente-huit toises à bon compte, qui fait la somme de vingt-deux livres seize sols, et les deux marches qu'il a posé (*sic*), l'une par laquelle on monte à l'autel et l'autre à l'entrée du sanctuaire, estimées à quarante sols pour leur façon, font la somme de vingt-quatre livres seize sols, qui seront payées des deniers de l'œuvre et fabrique de ladite église par le marguillier en charge, aussi bien que quatre poinçons de chaux qu'on a employée à ladite réparation. »

« Le pavage était à peine achevé, en 1710, que le curé des Laiez entreprenait une autre œuvre non moins importante, la restauration du clocher.

« L'an mil sept cens douze, au mois de mars, a été réparé le clocher, dont les quatre faces étoient toutes découvertes et percées à jour depuis plusieurs années et la flèche un peu endommagée. Ladite réparation a été faite par Mathurin Picard, couvreur, demeurant à Limours, pour le prix de quarante livres pour sa main, dont Monsieur l'abbé d'Orsanne en a donné vingt livres, et les matériaux, savoir : la latte et le clou ont été fournis aussi bien que le parfait payement du couvreur par l'œuvre de l'église des Laiez, et le bardeau par le sieur Curé et les habitans, qui, jusqu'aux plus pauvres, se sont empressés de montrer leur piété et leur zèle, en fournissant les tonneaux nécessaires à ladite réparation. » Le clocher devait être encore réparé en 1748 par les soins de l'abbé Marineau.

« En 1714, ce fut le tour des fenêtres de l'église. Cette année, au mois d'août, « Monsieur le Viet, maître vitrier, bourgeois de Paris, y demeurant rue du Bacq, faubourg Saint-Germain, proche la Visitation, pour témoigner sa piété et sa religion pour la Très Sainte Mère de Dieu, a posé à neuf et a fourni entièrement toute la forme de verre qui est dans le sanctuaire à main gauche et a rétabli, aussi à ses dépens, les trois autres formes qui se trouvent dans la nef et qui étoient toutes brisées ».

« L'année suivante, il fit des réparations sans doute indispensables à la toiture de l'édifice.

« L'an mil sept cens quinze, au mois de juillet, l'église a été recherchée sur la couverture d'un bout à l'autre, et y a été employée la quantité de deux milliers de tuilles vieilles achetées aux Essarts la somme de vingt livres et mises pour le pareil prix de vingt livres par le nommé Marchedré, masson, établie au Fargis. »

« Que serait un clocher sans cloches ? Le curé des Laiez en fit donc placer au moins deux. La première, en 1731, le 27 août, fut bénite par lui et eut pour parrain « Messire Michel Chanut, abbé commendataire de Notre-Dame de la Roche-

Lévi, pour Messire Jean-Louis-François Du Rieu, chevalier, comte du Fargis, les Laiez et Vaujoyeuse, seigneur engagiste de la baronie de Lévi », et pour marraine « Madame Marie-Jeanne Rousseau, épouse de M. Tixerant, fermier général de Monsieur le duc d'Orléans, à la place de défuncte Madame Gabrielle-André de la Reynie, vivante veuve de Monsieur le comte de Montmor, vivant, ancien intendant général des armées navales de France, maître des requestes ordinaires et seigneur de cette paroisse..., laquelle cloche a été nommée Marie par mesdits sieur et dame parrain et mareine ».

« Plus tard, en 1755, le 10 décembre, eut lieu la bénédiction de la seconde cloche, surnommée Louise. Une troisième, mais de petite dimension, reçut le nom de Marie.

« Entre ces deux dates de 1731 et 1755, d'autres travaux avaient signalé l'activité de l'abbé Marineau, qui, en 1746, rétablit le plancher de la nef et, l'année suivante, procéda à une restauration du sanctuaire, qui fut orné de lambris.

« L'embellissement de l'intérieur de l'édifice n'avait pas été négligé, et, par suite de l'heureuse influence de son curé, l'église était enrichie d'un certain nombre d'objets du culte, que sa pauvreté ne lui avait pas permis jusqu'alors de posséder. L'abbé Marineau ne manque pas de consacrer aux bienfaiteurs de la paroisse une mention élogieuse. Il cite le nom d'Antoine d'Orsanne, archidiacre de Josas, « de la tendre piété et du zèle duquel l'église des Laiez, depuis longtemps mal entretenue, ressentira les effets dans les âges les plus reculés, et qui, proche de sa ruine, avoit besoin de ce pieux et nouveau Néhémias, qui travaille si efficacement et si puissamment à la réédifier ». Cet archidiacre avait payé l'installation dans l'église des Laiez d'un confessionnal, en 1710. En 1713 fut offerte une belle bannière « de damas rouge à fleurs, de deux lais, sur laquelle est attachée une représentation de la Très Sainte Vierge, tenant le saint enfant Jésus sur ses bras, en petit point et enrichie de fil d'or et d'argent, laquelle bannière est bordée d'or et ornée de deux pommes dorées

aux deux extrémités d'en haut ». C'était un don de maîtres boulangers, bourgeois de Paris, « y demeurants faubourg Saint-Germain, grande rue du Bacq ». L'abbé d'Orsanne, deux ans plus tard, en juin, procura les matériaux nécessaires pour former un dais. Il donna encore « deux paremens avec leurs crédences pour le grand autel, dont l'un est à bandes vertes et blanches et l'autre fait à l'éguille en façon de point d'Hongrie », et deux autres parements pour l'autel de saint Evroul. En 1715, les religieuses de la Visitation de la rue du Bac et surtout Mme de Fillières ou de Tillières, que Marineau nomme « ma bienfaitrice », envoyaient des chandeliers et des bouquets artificiels. Mme de Fillières lui faisait parvenir en même temps « une aube, quatre amits, douze purificatoires, deux palles et une ceinture ». On la voit encore, l'année suivante, user de son titre de maîtresse de la classe des grandes pensionnaires pour faire exécuter « par ces jeunes et illustres vierges, ses élèves, deux crédences et un parement à fleurs de différentes couleurs, au milieu « duquel » il y a un portrait de la Sainte Vierge.

« De cette époque date un retable de l'autel de saint Evroul. Enfin, en 1729, l'église peut être dotée des « deux tomes de l'antiphonier parisien » grâce au produit de la vente d'un ancien ciboire d'argent devenu inutile.

« Ce ne fut donc que par l'effet d'un zèle et d'une activité sans relâche que l'abbé Marineau parvint à donner à l'église des Laiez une existence décente. Encore fut-il plus d'une fois sans doute sur le point de voir cette existence elle-même compromise, comme il nous le raconte à l'occasion d'un vol commis le 2 août 1742 par des « hommes impies et sacrilègues », qui « ont troublé notre pauvre église et luy ont nui beaucoup par la dépense qu'elle a faite pour réparer ce tort et ce brigandage ». Mais, ajoute-t-il, « le Seigneur nous a consolé à la feste de l'Assomption de la Très Sainte Vierge par la libéralité toute chrétienne que nous a faitte M. Louis Roussel d'un luminaire considérable et complet, et nous en

avons encore receu un autre, l'année suivante, d'une personne qui n'a pas voulu être connu (*sic*), mais que Dieu connoit et qu'il récompensera ».

« L'abbé Marineau mourut le 12 février 1759, et voici en quels termes est rédigé l'acte qui constate à la fois son décès et son inhumation :

« L'an mil sept cens cinquante-neuf, le mercredy quatorzième jour du mois de février, Robert Marineau, prêtre et ancien curé de cette paroisse, l'ayant dirigée en bon pasteur et avec édification pendant l'espace de cinquante ans, c'est-à-dire depuis mil sept cens cinq jusqu'en mil sept cens cinquante-cinq, décédé le lundy douzième jour du présent, âgé de soixante-dix-neuf ans dix mois et huit jours, a été inhumé dans la nef de l'église paroissiale de ce lieu, au-dessous du banc d'œuvre des marguilleurs, vis-à-vis l'autel de saint Evroult, suivant qu'il avoit ordonné par son testament, en présence d'André Eloy, curé de Senlis, qui a fait l'inhumation, et de Messieurs les curés de Choisel, Saint-Forget, Cernay, La Celle, Lévy, Les Essarts, Le Mesnil-Saint-Denis, Beyne, Messieurs les vicaires du Mesnil et de Dampierre, de Dom André Piette et Dom Jean Langlois, religieux de l'abbaye des Vaulx, et de François Garnier, curé de ce lieu, qui ont signé. »

« Comme bien d'autres, elle a maintenant disparu la pierre tombale qui indiquait, dans sa chère église, l'emplacement où avait été inhumé Robert Marineau (1). Quelle inscription lisait-on sur elle ? Je ne saurais vous le dire, mais il me semble, et peut-être, Mesdames et Messieurs, serez-vous de mon avis, il me semble que le zélé pasteur qui pendant cinquante-cinq ans avait fait le bien dans sa « pauvre » paroisse, aurait, si on l'avait consulté, pris pour épitaphe ce verset du psalmiste : *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.* »

(1) Elle ne figure pas dans Guilhermy.

La séance terminée, les membres de la Société archéologique passent dans le petit salon du château. Sur la cheminée est un beau portrait en pied de Jean-Louis Habert, intendant des galères. Nous pénétrons ensuite dans la salle à manger, qui renferme un excellent tableau d'Oudry : *Un renard guettant un canard.* Très aimablement, M. Husson a fait servir un punch pour les membres de la Société archéologique.

Mais l'heure s'avance; il nous reste encore à visiter Notre-Dame de la Roche et l'église de Lévy. Nous décidons d'ajourner la visite de Lévy et nous nous rendons, en franchissant la double enceinte des fossés qui entourent le château, les portes à pont-levis accompagnées de tourelles, sur la route du Mesnil à Lévy.

La distance qui sépare le château de Notre-Dame de la Roche est courte (la portée d'un mousquet, disait l'abbé Lebœuf au siècle dernier); ce n'est qu'un petit kilomètre à parcourir. Notre-Dame de la Roche ou de la Rouche, comme on disait autrefois, est le plus intéressant et le mieux conservé de tous les édifices religieux de la région. Ce fut d'abord un simple ermitage, fondé en 1195 par Gui Ier de Lévis. Trente ans plus tard, les solitaires de la Rouche deviennent chanoines réguliers de Saint-Augustin. En 1232, une libéralité de Gui de Lévis leur permet de faire construire l'église et le monastère. En 1862, M. Moutié a publié, sous les auspices et aux dépens de M. le duc de Luynes, le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, ouvrage considérable; la publication de M. Moutié était accompagnée d'un volume de planches et dessins, œuvre de M. Nicolle. Dans l'ouvrage de M. Moutié sont publiées en latin toutes les chartes ou actes constitutifs de l'abbaye : la première charte est de 1196 et la dernière de 1265. Les bienfaiteurs de cette abbaye furent, outre les membres de la famille de Lévis, les seigneurs de Montfort. A partir du XVIIe siècle, il n'y eut plus de religieux à la Roche, qui fut desservie jusqu'à la Révolution par des chapelains.

Le plan de l'abbaye, dressé par M. Nicolle, indique très exactement les dispositions du monastère. Aujourd'hui, l'antique abbaye est restaurée et les bâtiments sont occupés par des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul et par une trentaine d'enfants d'Elancourt, qui apprennent l'horticulture; elle appartient à la famille de Lévis-Mirepoix.

Nous entrons dans le jardin de la Roche, nous longeons le logis abbatial; la cour où nous sommes est l'ancien cloître. Nous pénétrons d'abord dans la salle capitulaire. La grande cheminée appartient à la construction primitive du XIIIe siècle; le dortoir était au-dessus de la salle capitulaire. Nous traversons la sacristie et nous arrivons dans l'église, qui a la forme d'une croix latine. La première chapelle est celle de Jean-Baptiste; nous voilà en plein XIIIe siècle : les regards vont des culs-de-lampe ornés de feuillage, où des figures représentent les vertus et les vices, à la belle structure des voûtes, aux clefs de voûte et à leur ornementation symbolique.

Dans le bras septentrional du transept est la chapelle de saint Blaise et de saint Epain; la peinture murale, du XVIIe siècle, figurant les deux saints, a été restaurée en 1887.

Le sanctuaire renferme les trois curieuses statues des fondateurs de l'abbaye : à gauche, Gui Ier et Gui III; à droite, Gui II.

Dans l'église sont placées cinq dalles tumulaires anciennes.

Les vingt-huit stalles du XIIIe siècle, considérées, avec celles de la cathédrale de Poitiers, comme les plus parfaites que nous possédions en France, sont placées là où elles étaient autrefois; elles sont l'objet de la vive curiosité des membres de la Société archéologique.

Pour mieux voir la rose du portail, il convient de sortir de l'église; cette rose se compose de huit arcs de cercle réunis par leurs extrémités et inscrits dans une grande moulure circulaire taillée dans une seule et même pierre. Chacun des huit lobes est terminé par un fascicule de feuillages, à l'exception de celui du haut, qui est orné d'une tête de lièvre.

Devant la porte de l'église se trouve l'ancienne basse-cour et, au fond, l'ancienne grange du XVIIe siècle et l'emplacement des bâtiments d'exploitation de la même époque.

La statue de la Vierge, du XIVe siècle, est maintenant, comme nous l'avons dit, dans l'église de Lévy-Saint-Nom.

Le 18 juillet 1791, le district de Dourdan vendait comme bien national la ferme de la Roche avec les bâtiments nécessaires à son exploitation, deux enclos contenant 5 arpents et 144 arpents de terre, prés et friches, en une pièce, avec les bâtiments de la chapelle de l'abbaye, moyennant 51,300 livres, à Padelin, fumiste à Versailles, au Grand-Commun; l'Etat, en vendant, faisait une réserve pour les objets du culte (1).

Malgré cette réserve, Padelin voulut maintenir à la Roche les objets du culte et surtout la célèbre statue de la Vierge. Un arrêté du 26 juillet 1803, deux décrets du 6 février 1805 et du 30 mai 1808 eurent pour but de vaincre sa résistance. Padelin persista. L'évêque de Versailles fut mis en demeure de faire opérer la translation de la statue de la Roche à Lévy; cette translation eut lieu le 20 mai 1809, au milieu d'un concours considérable de population. Néanmoins, les difficultés suscitées par Padelin n'étaient pas vaincues. Il fit placer une autre statue à la Roche et voulut organiser un pèlerinage pour le 8 septembre 1810; mais, le 7, ce pèlerinage était interdit.

Le 27 juillet 1810, Me Cornillet, notaire à Chevreuse, avait dressé un inventaire de tous les objets du culte se trouvant à la Roche. En 1834, les difficultés n'étaient point terminées; Padelin avait vendu à Deroullée; la Fabrique de Lévy fut autorisée, le 10 février 1834, à réclamer devant le tribunal de Rambouillet les objets du culte détenus indûment par le propriétaire de la Roche; elle avait renoncé aux boiseries sur l'ordre de l'évêque de Versailles, qui l'avait engagée à faire cet abandon le 11 septembre 1834.

(1) Archives de Seine-et-Oise.

La Fabrique invoquait la loi qui édictait qu'en cas de désaffectation d'une chapelle supprimée, les objets du culte devaient être remis à l'église mère.

Le procès ne paraît pas avoir été suivi.

L'excursion est finie.

Les membres de la Société archéologique, après avoir remercié M. Husson et M. Brunet, et délégué M. Lorin pour porter l'expression de leur sympathie et de leur bon souvenir à M. Boulland, leur collègue, remontent dans leurs voitures et regagnent la gare de la Verrière, toujours sous le charme de cette instructive, délicieuse et trop courte journée du 24 septembre 1899.

FRANCISQUE SARCEY, DE DOURDAN

Francisque Sarcey, qui est mort à Paris le 14 mai 1899, était né à Dourdan. Il aimait sa petite ville natale, il se plaisait à raconter les souvenirs de son enfance, qui s'était écoulée là.

La presse parisienne a longuement, au moment de sa mort, raconté la vie à Paris du journaliste, de l'éminent critique théâtral que fut Sarcey. Il appartient à ses compatriotes de parler de Sarcey enfant, à Dourdan, ou, mieux encore, de le laisser lui-même noter ses impressions d'enfance (1).

Quelques biographes, notamment Larousse, font naître Sarcey à Suttières, une commune qui ne paraît pas exister, le confondant avec un écrivain du XVIII[e] siècle, Sarcey de Suttières, et prenant ainsi le Pirée pour un nom d'homme. Mais Sarcey est bel et bien né à Dourdan, ainsi qu'en témoigne son acte de naissance, que M. Mousset, greffier en chef du Tribunal de Rambouillet, nous a obligeamment communiqué et que nous reproduisons textuellement :

N° 50
SARCEY
FRANÇOIS

Du lundi huit octobre mil huit cent vingt-sept, une heure de relevée.

Acte de naissance de François SARCEY, *du sexe masculin, né cejourd'hui, à une heure du matin, fils de Jean-Benoist Sarcey, maître de pension, et de Odille-Constance de Brunelles-Serbonnes, son épouse, demeurant à Dourdan.*

Les témoins ont été : 1° Pierre-François Goulet, receveur de l'Enregistrement, âgé de , demeurant à Dourdan; 2° Jules-Noël Gravade, huissier, âgé de trente-sept ans, demeurant également à Dourdan.

(1) *Souvenirs* de Sarcey.

Sur la déclaration faite par le père et la représentation de l'enfant faite par lui.

Lequel a signé avec les témoins et nous, Denis-Aubin Boivin, maire de la ville de Dourdan, après lecture faite.

SARCEY, GOULET, GRAVADE, BOIVIN.

Le père de Sarcey avait alors trente-deux ans, et sa mère vingt ans; ils eurent un autre enfant, une fille, Annette-Alexandrine, le 19 juillet 1833.

Non seulement Sarcey est né à Dourdan, mais il y a passé toute son enfance.

Son père était Lyonnais. Né vers 1798, le onzième enfant d'une famille de canuts, Jean-Benoist avait poussé, jusqu'à l'âge de dix-sept ans, la navette; puis, quoique très myope, il s'était engagé aux alentours de 1815. En 1828, nous le trouvons maître de pension, marié et père de famille, à Dourdan.

Le maître de pension rêvait de faire de son fils un artiste, un musicien; mais, vers 1835, il n'était pas facile, à ce qu'il paraît, de trouver à Dourdan un bon professeur de musique.

« Dourdan, dit Sarcey, est une agréable petite ville qui n'est guère qu'à quarante-six kilomètres de Paris. C'était, en ce temps-là, je ne dirai pas un pays sauvage, mais un pays perdu. Il n'y avait de voiture pour aller à Paris que de deux jours l'un : une vieille diligence peinte en jaune, qui abattait ses douze lieues en six heures et débarquait son monde rue Coq-Héron. ».

Jean-Benoist Sarcey mit la main enfin sur un professeur de chant, pour son fils Francisque, le père Pecquo :

« ..... Le père Pecquo était un grand vieux très chauve, qui remplissait à l'église les fonctions de chantre en chef au lutrin. On aurait eu d'autant moins de bonne grâce à lui contester ce titre de chanteur en chef qu'il était tout seul, ayant sous ses ordres une demi-douzaine de petits polissons qui

faisaient office d'enfants de chœur. On l'appelait le père « Je pêche! »

Le père Pecquo apprit à Sarcey à déchiffrer le solfège Rodolphe. Pour se faire honneur de son élève, il eut l'idée de le produire à l'église Saint-Pierre un jour de fête carillonnée. Il lui fit répéter l'*O salutaris* avec un enfant de chœur; mais, au moment d'accompagner, le jeune Francisque Sarcey oublia sa partie et le duo se tourna en un déplorable unisson.

L'étude de la musique vocale ne suffisant plus à l'ambition de Sarcey père, il fit apprendre à son fils le violon.

« En fait de professeur de violon, il n'y avait, à Dourdan, qu'un maître de flûte. C'était un vieux soldat de l'Empire, qui, de son nom, s'appelait Turgart. Il avait fait, en qualité de flûtiste, toutes les campagnes de Napoléon, et le plus souvent il avait échangé sa flûte contre cette clarinette à cinq pieds dont la musique égaye les jours de bataille. Mon père lui proposa de me donner des leçons de violon, en vertu de cet axiome célèbre que « qui peut le moins peut le plus ». Quand on sait un peu de flûte, on doit savoir beaucoup de violon : tous les arts sont frères. »

Mais l'enfant mordit peu aux leçons de violon, dont un incident le délivra :

« Nous avions à Dourdan, pour voisin et pour ami, celui qu'on appelait le Mamelouk de l'Empereur, Roustan (1), qui s'était retiré chez nous pour vivre en paix d'une fortune assez considérable amassée au service de Napoléon. Peut-être ne vous rappelez-vous plus (car tous ces souvenirs sont bien vieux) que tous les fanatiques de l'Empereur accusaient Roustan de trahison. On contait qu'à Fontainebleau, lors du départ pour l'île d'Elbe, Napoléon avait proposé à son fidèle mamelouk de le suivre et que le fidèle mamelouk avait préféré rester dans sa famille.

« ..... C'était un fort bon homme que ce Roustan, bon

(1) Son fils est au *Journal officiel.*

comme ces énormes chiens qui regardent avec une méprisante indifférence un méchant roquet leur aboyer aux jambes. »

Turgart ayant appelé un jour Roustan « traître à l'Empereur, traître à son pays, renégat », Roustan lui asséna, sur la tête, un fort coup de canne, et Turgart, honteux, quitta Dourdan.

Roustan s'était retiré à Dourdan parce que Dourdan était le pays de sa femme, M[lle] Douville; le célèbre mamelouk mourut en 1845, et il est enterré au cimetière de Dourdan.

Les études de musique instrumentale en fussent demeurées là si M. Ducroq n'était venu se retirer à Dourdan.

« M. Ducroq était un de ces vieux musiciens qui aiment leur art avec passion sans en avoir jamais rien obtenu, ni fortune, ni gloire, comme on aime toute sa vie une belle maîtresse qui ne vous a jamais accordé d'autre faveur que le plaisir de la voir. Ces gens-là naissent dans la peau d'un futur grand homme et meurent dans celle d'un pauvre diable, épuisés et finis. Il avait été, s'il m'en souvient bien, premier violon à Marseille, puis chef de chœurs à l'Opéra-Comique, puis chef d'orchestre à l'Odéon, alors théâtre d'opéra, et il avait contribué au gain de ces grandes batailles : *Robin des bois, le Barbier*, etc., que livrait, en ce temps-là, le drôle de corps qui avait nom Castil-Blaze. Il jouait de tous les instruments connus, depuis le trombone et la contrebasse jusqu'à la clarinette et au chapeau chinois. »

Trois mois après l'arrivée de Ducroq à Dourdan, toute la ville était devenue musicienne.

« Il sembla que la ville fût tout entière piquée de la tarentule de la musique. Il n'y eut pas un bourgeois se respectant un peu qui n'apprît à jouer de quelque instrument : l'un raclait du boyau, l'autre soufflait dans du bois ou du cuivre; c'était un délire. En moins d'un an, le père Ducroq organisa un orchestre militaire, puis une société philarmonique où l'on écorchait, sous sa direction, tantôt des ouvertures d'opéra

et, d'autres fois, des morceaux symphoniques avec chœur. »

La Société philarmonique, dirigée par le père Ducroq, s'affirma à la fête de la rosière.

« Les Parisiens ne peuvent pas se figurer qu'il y ait des rosières ailleurs qu'à Nanterre et à l'Opéra-Comique. Il est bien vrai que les rosières sont rares partout; mais enfin Dourdan trouve encore, chaque année, une honnête fille à qui donner six cents francs et un brevet de vertu. Les six cents francs l'aident à se marier. C'est la fondation pieuse d'un avocat nommé Michel, qui avait sans doute sur la conscience quelques gredins sauvés du bagne.

« Ah! quelle imposante cérémonie que ce festival! Le ban et l'arrière-ban de tout ce qui ne chantait pas absolument faux dans la ville, de tout ce qui produisait du bruit par un moyen quelconque, était là, en ordre de bataille, prêt à donner en chœur au signal redouté du chef d'orchestre. Non, mes amis, non, vous n'imaginerez jamais le magnifique tapage, la tempête d'harmonie qui se déchaîna sous les voûtes de l'église lorsque, au moment où la dame couronnante posait sur le front de la jeune fille la couronne symbolique de roses blanches, nous entonnâmes tous ensemble :

En ce jour une aimable dame
Vient ici couronner la candeur;
Doux accords, arrivez à son âme (*bis*),
Et chantez (*ter*) la beauté de son cœur.

« Nous chantions la beauté de son cœur sur le fameux air d'*Il buondo cani* du *Calife de Bagdad*. Un amateur de l'endroit, qui se piquait de poésie, avait mis sous cette musique des vers de sa façon. Je me rappelle que nous demandions avec une ingénuité de soprani aigus :

Mais quel fut le fondateur
De cette fête si belle?

« Et nos pères, avec un formidable ensemble de basses-tailles, sous un tonnerre d'ophicléides, nous répondaient :

Feu — l'a — vocat — Michel!

« Le succès fut immense. On en parle encore à Dourdan. »

Le père Sarcey fit ensuite entrer son fils dans l'orchestre militaire qui servait de musique à la garde nationale et que dirigeait également le père Ducroq. Il demanda et obtint pour Francisque le triangle, et le jeune enfant marcha fièrement derrière la grosse caisse, à côté du chapeau chinois. Malheureusement, à la Sainte-Cécile, Francisque manqua absolument son solo de triangle et le père Ducroq lui dit vivement :

« Si jamais tu deviens musicien, toi, il fera chaud! »

Les jours de fête, on se réunissait au Parterre.

« Dourdan possède un jardin public dont les indigènes sont très fiers, bien qu'ils ne s'y promènent presque jamais; on l'appelle *le Parterre*. Il se termine par une vaste plate-forme où l'on avait autrefois, je veux dire il y a près de quarante ans, l'habitude de danser en plein air comme au village. Les jeunes filles de la ville s'y rendaient le dimanche soir, pendant l'été, et s'en donnaient là à cœur-joie de sauter et de rire avec leurs amoureux, sous l'œil indulgent des pères et mères de famille, qui s'asseyaient en bordure sur un large parapet. Les bourgeois de la ville venaient volontiers se ragaillardir le cœur et se récréer les yeux au spectacle de cette jeunesse. Tout près, il y avait un petit bois mystérieux où les couples se dérobaient parfois après la contredanse. On les voyait passer deux à deux, comme des ombres, serrés l'un contre l'autre, se chuchotant tout bas à l'oreille des mots d'amour, dans la grande allée qui avait reçu le nom significatif d'*Allée des soupirs*. Honni soit qui mal y pense! Il s'est conclu là bien des mariages, qui n'en furent après ni moins honnêtes ni moins heureux. Les serments échangés à la lueur des étoiles s'en allaient, plus tard, demander la consécration du maire et la bénédiction du curé. Tout est bien qui finit bien. »

Vers 1838, Jean-Benoist Sarcey céda son pensionnat et acheta à son ami Gravade, ancien huissier, devenu greffier du Tribunal de commerce de Dourdan, la charge de greffier près

ce tribunal, qui avait été créé en 1790 et n'avait cessé d'exister depuis la Révolution.

En cédant son pensionnat, Sarcey père aidait son successeur à fonder une musique dont la direction devait appartenir à Ducroq; dans cette nouvelle organisation, Ducroq donna à Francisque, qui avait une douzaine d'années, le grand bugle.

L'intérieur de la famille Sarcey était un petit intérieur bourgeois, dont Francisque Sarcey a rendu très exactement la physionomie; le greffier du Tribunal de commerce, qui avait un remarquable talent de lecteur, lisait en famille nos grands écrivains :

« Mon père avait beau être un des gros bonnets de sa petite ville, conseiller municipal, adjoint au maire et, sur toutes les questions d'enseignement, l'oracle de ses concitoyens qui l'écoutaient bouche béante, il n'en vivait pas moins d'une vie très étroite et il était obligé, pour joindre les deux bouts, à des prodiges d'économie quotidienne.

« Ma mère, qui faisait tout par elle-même et de ses mains, même la cuisine, n'avait pour l'aider qu'une méchante petite bonne de rien du tout, qu'elle tarabustait sans cesse tout en la gâtant comme si c'eût été sa propre fille. Elle était trop occupée aux soins journaliers du ménage pour avoir le temps de raccommoder tout le linge de la famille; on prenait donc une couturière à la journée, qui passait quelquefois quinze jours et plus à la maison, mangeant, comme c'était l'usage, à la table des maîtres et vivant avec eux sur un pied de familiarité respectueuse.

« C'étaient les bonnes vieilles coutumes d'autrefois, et j'en ai retrouvé avec plaisir comme un écho affaibli dans l'*André* de Mme Sand. La couturière, tant qu'elle travaillait au logis du bourgeois, était considérée comme faisant partie de la famille; le soir, la maîtresse, la bonne se réunissaient autour de la table à ouvrage, sous l'abat-jour d'une lampe commune; tout ce monde tirait l'aiguille de compagnie, et les langues allaient

leur train, à moins que ma mère, n'interpellant mon père qui somnolait non loin de là, derrière son journal, ne l'éveillât de sa rêverie et ne lui dit :

« — Voyons! Monsieur Sarcey, lis-nous donc quelque chose.

« — Oh! oui, Monsieur Sarcey, répétaient en chœur et la bonne et la couturière, et parfois même quelque amie qui avait apporté son tricot, lisez-nous donc quelque chose.

« Et l'une des personnes présentes ajoutait toujours :

« — Vous lisez si bien! »

Francisque eut avec le grand bugle des succès qui firent oublier l'échec du triangle à une fête de rosière; seulement, la rosière ne fut point la rosière rêvée par Sarcey père, la jeune couturière de la maison, dont, malgré ses efforts, la candidature avait échoué près de la commission particulière de quinze membres. Francisque Sarcey nous a conté l'échec de son excellent père, qui, naïvement, avait cru à la vertu de Madeleine.

Sarcey père resta greffier du Tribunal de commerce de Dourdan jusqu'à sa suppression, en 1852.

En 1851, ce tribunal était ainsi composé :

Président,	M. Baulot, élu en 1850;
Juge,	M. Savouré, élu en 1849;
Id.,	M. Courcelle, élu en 1850;
Id.,	M. Leduc, élu en 1850;
Suppléant,	M. Pommier, élu en 1850;
Greffier,	M. Sarcey;
Huissier,	M. Guérard;
Id.,	M. Langlois.

Le Tribunal de Dourdan compta parmi ses agréés M. Guitel, beau-père de M. Leblanc. Le maire de la ville était alors le docteur Diard, qui dirigea la mairie de 1848 à 1865.

Francisque Sarcey quitta Dourdan de bonne heure pour faire ses études à Paris, au lycée Charlemagne. En 1848, il

entre à l'Ecole normale supérieure. En 1851, il est nommé professeur de troisième au lycée de Chaumont. En 1853, il revient à Dourdan embrasser son vieux père, dont la santé s'affaiblissait, qui, le voyant partir pour le collège de Grenoble, lui dit :

« Te voilà définitivement casé; songe à ta retraite. ».

En 1859, Sarcey entra au *Figaro,* et, depuis cette époque, il a appartenu au journalisme, dont il fut un des maîtres incontestés.

Nous ne le suivrons pas à Paris.

D'autres ont dit ce qu'il a été comme écrivain, comme conférencier, comme critique théâtral. Nous avons pensé, en ce qui nous concerne, que nous devions rappeler que Francisque Sarcey était né parmi nous, et que l'écrivain dont la presse parisienne a célébré le talent était un enfant de Dourdan.

LORIN.

LE PARDON D'ANNE DE BRETAGNE

A MONTFORT-L'AMAURY

Nous disions, l'an dernier, en terminant notre compte rendu de la fête bretonne de 1899, que cette fête n'avait été qu'un essai, que des imperfections s'étaient glissées dans l'organisation, mais qu'il serait aisé d'y remédier; nous terminions en ajoutant qu'à la fête de 1900 défileraient de jolis costumes bretons, que de nombreux artistes se feraient entendre, et nous exprimions le vœu que cette fête devînt une belle fête bretonne annuelle, attirant les Bretons de Paris et les populations environnantes à Montfort.

Nos prévisions se sont confirmées au delà de toute espérance. Le Pardon breton de l'année 1900 à Montfort-l'Amaury a été célébré le dimanche 17 juin avec le plus grand éclat; la fête annuelle de la Bretagne à Montfort-l'Amaury est à tout jamais fondée.

A leur arrivée à Montfort, les pèlerins bretons se forment en cortège, ayant à leur tête la musique municipale, dirigée par M. Letourneur.

La musique joue la *Marche Bretonne;* le cortège s'ébranle; les sonneurs Guéguen, de Pont-l'Abbé, et Lalézou, de Quimper, attaquent avec leur bombarde et leur biniou l'air : *Je suis natif du Finistère.*

Le « pentyern » Léon Durocher, — qui l'an dernier, au pays de Galles, fut sacré barde par l'archi-druide Hwfa-Mon et dont le nom bardique est : le barde Kambr'O'Nikor, — en costume de Plougastel-Daoulas, dolmen et branche de gui

dans le dos, porte la bannière brodée d'hermines. A ses côtés se placent M. Le Goffic, en Léonard vêtu de noir; Pierre Laurent, en meunier des bords du Blavet; la bardesse Ninoc'h Euz Ar Garrek, en costume de Pont-Aven. En voyant Mme Le Goffic, on se croirait à Fouesnant; avec Mme Le Rest, vêtue en douairière, à Quimperlé. Voilà le maître-brodeur Pichavant, de Pont-l'Abbé, avec son fin sourire. Puis, derrière ces costumes éclatants, suivent tous les artistes du Cabaret Breton de l'Exposition en costume du pays; Kermorvan, en lutteur de Scaër; Mlle Lud-Zi, en pêcheuse de Concarneau; des Bretons avec le simple chapeau, les nombreux invités et tous ceux qui prennent part à la fête.

Nous voyons M. Paul Sébillot, président d'honneur de cette fête; M. Jacob, député de la deuxième circonscription de Lorient, vêtu à la mode de Landévant; M. Legrand, sénateur du département de Seine-et-Oise; M. le docteur Gaboriau, le poète Louis Tiercelin, M. le maire de Montfort et les membres de son conseil municipal, M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet; M. et Mme Duvanel, de Briis; Me Hamon, notaire à Montfort-l'Amaury, qui présida comme maire le premier Pardon; M. Lefebvre, receveur de l'enregistrement de Rambouillet; M. Mousset, greffier du Tribunal civil de Rambouillet; M. Lionel de Bonnemère, président, et M. Pelletier, secrétaire de *l'Ouest artistique;* M. Leblond, architecte à Neauphle-le-Château; M. et Mme Abadie, M. et Mme Maurice Pollack, M., Mme et Mlle Prégent, etc., etc.

Près de l'hôtel de Bellevue a été dressé un cabaret breton. On fait halte un instant pour acheter des galettes et des crêpes, et pour boire du cidre.

Le cortège traverse la ville et se rend à la mairie, où un vin d'honneur a été préparé. Là, M. Sageret, maire de Montfort, salue ainsi ses hôtes :

« Messieurs,

« Vous avez bien voulu, en notre bonne ville de Montfort-

l'Amaury, renouveler la fête bretonne du Pardon de la reine Anne.

« La ville de Montfort-l'Amaury, Messieurs, est heureuse, j'en suis certain, de vous offrir une fois de plus l'hospitalité sur laquelle vous saviez devoir compter.

« Le Conseil municipal a le devoir de vous souhaiter la bienvenue la plus franche et la plus cordiale. »

M. Sébillot répond à la bienvenue de M. Sageret en disant que les Bretons avaient été si bien reçus à Montfort qu'ils y venaient, cette année, plus nombreux que lors de la première fête, et qu'ils étaient très sensibles aux paroles cordiales de M. le maire de Montfort.

Puis, dans un admirable élan oratoire, M. Léon Durocher présente la Bretagne à M. le maire de Montfort-l'Amaury.

L'auteur de la *Marche Bretonne*, de *l'Angelus de la mer*, du *Gilet Breton*, des *Chansons de là-haut et de là-bas*, que Flammarion a éditées l'an dernier, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Maire,

« Je vous présente la Bretagne : la Bretagne représentée ici par le président d'honneur de cette fête, l'éminent traditionniste Paul Sébillot; par le député Jacob, du Morbihan, qui a franchi le seuil du Parlement français en costume breton; représentée par Louis Tiercelin, le directeur de *l'Hermine*; par les bardes et poètes Ch. Le Goffic, Ch. Bernard, Jos Parker, Pierre Laurent, D. Renaud, Y. Le Bodolec; par F. Ollivier, l'architecte de l'Exposition bretonne; par tous ceux, illustres ou anonymes, qui ont emporté quelque brin de gui à leur boutonnière, quelque parfum d'ajonc à la semelle de leurs souliers...

« Je vous présente la Bretagne, représentée par cette bannière où les trois couleurs rehaussent l'hermine provinciale, non pas seulement pour affirmer notre double attachement à la Bretagne et à la France, mais parce que notre « bonne duchesse » inventa vraiment ce que j'appellerai la *triade*

chromatique. Dans l'*Antiphonaire*, livre d'église composé par les ordres de la reine Anne, les capitales sont gravées en trois couleurs : bleu, blanc, rouge... C'est donc la reine Anne qui créa l'emblème tricolore, mêlant pour ainsi dire à la blancheur de la bannière des rois de France un peu du sang de nos veines et de l'azur de nos grèves...

« Bannière de Bretagne, bannière celto-française, je t'incline devant le premier magistrat de Montfort-l'Amaury. »

Léon Durocher donne ensuite la parole à M. Louis Tiercelin, qui lit les délicieux vers que voici :

LES PETITS SABOTS D'ANNE DE BRETAGNE

Quand elle accepta d'être reine de France,
Car deux rois fameux furent ses époux,
Anne de Bretagne avait dit d'avance :
« Je prétends rester duchesse *chez nous!*
Je prends votre sceptre et votre couronne
Et les grands lys d'or qui s'offrent si beaux,
Mais j'aime toujours l'hermine bretonne
Et je garderai mes petits sabots.

« Mes petits sabots de bois de Bretagne,
Petits sabots clairs, durs et diligents,
Comme, dans la plaine et dans la montagne,
En portent là-bas tous nos bonnes gens.
Quand la royauté qui trouble les têtes
Voudra me ravir bonheur et repos,
Je m'échapperai bientôt de leurs fêtes
En faisant claquer mes petits sabots.

« Je retournerai, Bretonne quand même,
Au pays breton que j'ai délaissé,
Pour parler encore avec ceux que j'aime
Du temps d'autrefois, du bon temps passé.
Temps heureux! *Chez nous*, nos ducs étaient maîtres...
Et quand je viendrai près de leurs tombeaux,
Comme il bondira le cœur des ancêtres
Au bruit que feront mes petits sabots!

« J'irai dans l'église, aux lueurs des cierges,
Aux accords de l'orgue, au son des bourdons,
Vénérer nos saints et nos bonnes vierges;
Je reste dévote à nos vieux Pardons.
Et je leur dirai mes regrets, mes craintes,
Et, parmi les fleurs et dans les flambeaux,
Ils me souriront, nos saints et nos saintes,
Ayant reconnu mes petits sabots.

« Si quelque péril un jour vous menace,
Vous m'appellerez pour vous protéger;
Bretons, me voilà! Levez-vous en masse!
Sus à l'ennemi! Guerre à l'étranger!
Hors du sol natal d'où je les repousse,
Ils s'enfuiront vite, eux et leurs suppôts,
Sitôt qu'ils verront à votre rescousse
Courir bravement les petits sabots. »

***

Elle avait dit vrai, la reine de France,
Et, bonne toujours, toujours sans orgueil,
Vers le cher pays de son espérance
Elle vint revoir ses Bretons en deuil.
Et c'était assez pour calmer ses peines
Et pour réveiller les joyeux propos,
Quand elle entendait au pavé de Rennes
Sonner le clic-clac des petits sabots.

Tristes dans l'exil, bonne duchesse Anne,
Tes Bretons ont tous ton mal dans leurs cœurs;
Mais rien ne les perd et rien ne les damne,
Et le même amour les fera vainqueurs.
A nous qui gardons notre foi première,
Les pièges sont vains et vains les appeaux;
Nous nous échappons et, vers la chaumière,
Reviennent toujours les petits sabots.

***

Aujourd'hui, pour eux, c'est grand jour de fête;
Ils ont dans nos pieds des battements fous!
Nos petits sabots vous fendront la tête,
Tant ils sont joyeux de marcher chez vous.
Montfort-l'Amaury, c'est terre bretonne!
Soyons donc amis et, sous vos drapeaux,
Que notre chanson triste et monotone
Se rythme au choc clair des petits sabots.

Duchesse en sabots, reine paysanne,
C'est ton souvenir qu'ici nous fêtons.
Montfort-l'Amaury vaut Montfort-la-Cane,
Et tous tes vassaux sont de vrais Bretons.
Ceux d'*ici*, vraiment, nous ont fait largesse,
Et nous, de *là-bas*, c'est le cœur dispos
Que, pour mieux fêter la bonne duchesse,
Nous vous apportons leurs petits sabots!

M. Pierre Laurent succède à M. Louis Tiercelin; nous détachons de la poésie de M. Yves Berthou, que lit M. Laurent, ce joli couplet :

Jadis, quand trépassa la bonne duchesse Anne,
Son petit pays n'avait point l'étendue qu'on lui voit;

Il ne s'allongeait pas encore au delà de Rennes.
Mais il me semble, aujourd'hui, qu'en terre de Bretagne
Sont le Havre et Versailles, Saint-Denis et Paris;
Même Toulon-sur-Mer est rempli de Bretons. [sans pareils,
Les gars de Bretagne, évidemment, sont des semeurs d'hommes
Capables de peupler toutes les contrées de la terre.
Avant peu, sans avoir versé ni larmes ni sang,
Nous aurons fait le tour de la terre avec notre biniou.

Ensuite, on choque les verres, puis M. Sébillot porte un toast aux dames de Montfort-l'Amaury et aux Bretonnes venues à une fête instituée en souvenir d'une des femmes qui ont fait le plus d'honneur à leur sexe.

On quitte l'hôtel de ville pour se rendre en pèlerinage au vitrail de saint Yves; dans la cour de la mairie, les photographes braquent leurs appareils sur les groupes et les jolis costumes bretons.

Il ne reste de l'église primitive de Saint-Pierre que le mur nord du clocher auquel est adossé le banc d'œuvre; sous la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, on substitua à l'ancienne église un édifice plus vaste et plus élégant, qui est l'église actuelle; les archéologues, conduits par M. Ollivier, architecte, remarquent dans les contreforts et les arcs-boutants la soudure de deux constructions. Commencés avec des moulures flamboyantes, ils se continuent par des piliers cannelés ou ornés de losanges qui rappellent un peu les pilastres du château de Chambord; à la même époque, c'est-à-dire au milieu du XVIe siècle, appartiennent les vitraux du chœur et la double porte du midi.

On entre dans l'église, et M. Lorin donne la description du vitrail de saint Yves.

M. Lorin commente successivement chaque tableau représenté sur le vitrail, en commençant par le bas : la naissance de Yves, né le 17 octobre 1253, au manoir de Ker-Martin, en la paroisse de Minihy, diocèse de Tréguier, distante de la ville de Landt-Tréguier d'un quart de lieue; Yves présenté au roi de France; Yves argumentant à l'école de Paris, vers 1267,

où il commença ses études, ou en 1277 à Orléans, ville dans laquelle il fit son droit (1) ; M. Lorin se demande même si, malgré le lutrin qui apparaît dans le vitrail, Yves qu'un renard, symbole de la ruse, caresse, ne plaide pas une cause devant l'official de Rennes ou son fameux procès de la bougette en cuir ; au cinquième tableau, Yves distribue ses biens aux pauvres ; la légende dit de Yves : « Il allait chercher les pauvres, les emmenait chez lui, leur donnait de l'eau à laver, les servait à table et graissait leurs souliers ; » dans ce tableau, un pauvre est accroupi aux pieds de Yves, un autre se soutient avec une béquille et, derrière Yves, est un enfant nu que le saint, d'après la légende, va vêtir avec ses propres habits ; et, en attendant qu'on lui en apporte d'autres, il se cache dans un loudier. Le septième tableau est le commentaire d'une des plus belles pages de la vie miraculeuse du saint breton, c'est le tableau représentant Yves soignant un lépreux. « Une fois, dit la légende, Yves ayant rencontré à sa porte Jésus-Christ en la forme d'un pauvre homme tout moisi de lèpre, il le fit monter en sa chambre, lui bailla de l'eau pour se laver, le fit servir à table, lui servit à dîner ; mais sur le milieu du dîner, ce pauvre parut si resplendissant que toute la chambre en fut éclairée ; en regardant fixement Yves, l'inconnu lui dit : « Dieu soit avec vous, » et disparut, laissant le saint comblé de joie et de consolation spirituelle. »

Le huitième tableau représente Yves devenu official ou juge ecclésiastique de Tréguier, entouré de plaideurs et d'avocats ; une inscription placée dans le vitrail est ainsi conçue :

Jugeant en son siège une cause,
Sur lui un blanc coulon se pose.

Au neuvième tableau, Yves éteint avec un signe de la croix l'incendie de la maison de Namon, paroissien de Lohannec.

Dans le dixième tableau, un entrepreneur a des poutres trop

(1) Voir, à la Bibliothèque nationale, les nombreuses publications sur Yves, notamment *les Saints de Bretagne*.



L'Hôtel de Bellevue.

courtes pour établir un pont : un miracle de Yves les rallonge.

Dans le onzième tableau, il convertit un usurier qui se fait moine.

Enfin, dans l'amortissement du vitrail, Yves reçoit les pauvres à sa table; c'est le tableau populaire par excellence, que les poètes bretons ont délicieusement commenté.

Yves meurt à cinquante ans moins cinq mois, en l'an 1303, le 19e de mai, au crépuscule; des guérisons s'accomplissent sur son tombeau; le sixième tableau en raconte une, celle du paroissien de Penavan qui est possédé du démon ; il est conduit au tombeau de Yves, où il trouve la guérison.

De l'église, les pèlerins bretons se dirigent vers le cimetière dont la porte élégante date de la fin du XVe siècle; on attribue à la fin du XVIIe siècle la galerie sud où les briques alternent avec la pierre; les arcades de la grande galerie doivent dater des premières années du XVIIe siècle. La pauvreté de l'appareil tient à ce qu'on n'y employait que les rebuts et les déchets des pierres qui avaient servi à la construction de l'église.

Au XVIIIe siècle, la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, aujourd'hui en saillie au milieu de la grande galerie, était placée en travers de cette même galerie, en face des quatrième et cinquième arcades; dans plusieurs testaments des XVIIe et XVIIIe siècles, on trouve des legs faits aux trois chapelles du cimetière.

La visite de l'église et du cimetière terminée, on se dirige vers l'hôtel de Bellevue où le déjeuner est préparé.

Auprès de la porte de l'hôtel de Bellevue se tiennent, accortes, les servantes en costume breton; dans la cour brillent les jolis costumes bretons : Pierre Laurent, cambré dans sa veste bleue, au dos voûté par les sacs lourds de farine; Jos Parker, agitant son penbaz cornouillais.

A la table d'honneur, sur laquelle est dressée une nappe élégante brodée de sujets bretons, prennent place, à droite et

à gauche, M. Sageret, maire de Montfort; M. Paul Sébillot; M. Legrand, sénateur; M. Jacob, député de Lorient; M. Léon Durocher; M. le comte de Chateaubriand; M. Tiercelin; M. Charles Le Goffic; M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique; M[lle] Marcya, du théâtre Sarah-Bernhardt; M[lle] Lud-Zi, du Cabaret Breton; M[lle] Jeanne-Marie Barbey, l'aquarelliste; M. Dupuis; le docteur Gaboriau, le précieux mactyern; M. Charles Bernard; M. Lionel de Bonnemère; M. Ollivier; le baryton Kermorvan. Plus de cent personnes prennent part au déjeuner; nous ne pouvons les énumérer toutes.

Le déjeuner, succulent et bien servi, fait honneur à M. et à M[me] Gamichon; le repas est de la plus franche cordialité.

Au moment du champagne, M. Sageret prend la parole et s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

« En cette terre de traditions qu'est la Bretagne, il est d'usage, pour les gars et leurs compagnes, de s'assembler en pèlerinage sous l'invocation de figures chrétiennes ou nationales.

« Dès l'an dernier, Messieurs, vous aviez choisi la ville de Montfort-l'Amaury pour célébrer le Pardon de la reine Anne de Bretagne.

« Comme l'an dernier, Messieurs les délégués bretons, les habitants de notre ville tiennent à honneur de vous accueillir un peu comme des compatriotes, n'oubliant pas que leurs ancêtres de l'antique comté ont eu leur histoire liée à celle de la Bretagne dès 1294.

« Certes, nous sommes heureux d'offrir la présidence de cette cérémonie à M. Sébillot, lui qui a tant aimé les vieilles légendes populaires de la Bretagne et qui les a tant de fois répandues.

« Remercions les représentants de la Société archéologique de Rambouillet, dont les travaux sont si appréciés.

« Remercions aussi le comité d'organisation en la personne

de son président, M. Léon Durocher, qui a bien voulu ajouter au pittoresque de la fête en apportant ici le concours précieux du Cabaret Breton de l'Exposition, dont M. Durocher est aussi le vaillant directeur artistique.

« Je n'ai garde d'oublier à mon tour ce que je dois à la poésie et aux poètes. Aussi ai-je hâte de terminer afin de ne point prolonger votre attente, et, comme le disait excellemment un de vos poètes, M. Pierre Laurent, dans une chanson qu'il adressait à M. Hamon, mon très sympathique prédécesseur, afin surtout de permettre que chacun puisse danser avec sa mignonne dans l'après-midi.

« Quant à la reine Anne, Messieurs, les chroniqueurs nous disent qu'elle était vindicative, hautaine, ne manquant pas d'une certaine grandeur d'âme. Ne discutons pas les chroniqueurs, mais acceptons-la telle qu'elle est, cette reine qui fut l'épouse de deux rois de France, car elle reste comme une Bretonne fidèle et vraiment populaire, avec les défauts et les qualités de sa race : Anne de Bretagne aimait sa province plus que tout au monde.

« Messieurs, nous ne pouvons vous rappeler sa beauté et sa munificence vraiment royale, nous ne pouvons vous montrer les nombreux travaux qu'elle fit exécuter à Tours, à Nantes, au Folgoët, à Quimperlé, un peu partout ; nous ne pouvons vous dire tous les souvenirs, les plus vivaces et les plus populaires, qu'elle a laissés dans sa terre tant adorée ; mais, en ce jour de Pardon et en mémoire de la protection que votre dévote patronne accordait aux lettres et aux arts, nous avons tenu du moins, Messieurs de la Bretagne, à ce que vous fussiez dignement reçus.

« La reine Anne, Messieurs, était de son époque.

« Quatre siècles ont passé depuis, durant lesquels ceux qui ont tenu en mains le flambeau de l'humanité en ont fait pénétrer quelques lueurs dans les masses profondes du Royaume, de la Nation et de la République.

« Et je suis certain, Messieurs, que, en tous pays, en tous

lieux, partout où vous verrez ceux qui peinent, ceux qui travaillent, ceux qui souffrent, vous vous rappellerez que la reine Anne de Bretagne eut de la grandeur d'âme. »

M. Paul Sébillot retrace ensuite la genèse de la fête bretonne de Montfort :

« La visite que nous faisons à la jolie ville de Montfort-l'Amaury n'a rien de solennel ; c'est une simple promenade, un pèlerinage laïque à un souvenir breton. Lorsqu'il eut lieu pour la première fois, l'an passé, il n'y eut pas, à proprement parler, de discours, et la tradition est trop bonne pour que je veuille y déroger.

« Vous me permettrez cependant de dire en quelques mots pourquoi les Bretons sont venus ici. Il y a deux ans, le cinquantenaire de la mort de Chateaubriand réunissait à la Vallée-aux-Loups, qui fut la résidence favorite de notre illustre compatriote, un grand nombre des Bretons de Paris qui s'intéressent aux choses de l'esprit ; tous, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, y venaient pour rendre hommage au glorieux écrivain qui honore à la fois la Bretagne, qui fut son berceau, et la France, dont il contribua à répandre dans le monde l'influence littéraire. Cette fête, qui fut à la fois très simple et très digne, laissa de si bons souvenirs à ceux qui y avaient assisté, qu'ils songèrent à renouveler sur un autre coin de l'Ile-de-France le pèlerinage qui les avait séduits, précisément par son caractère quasi familial.

« On se souvint alors qu'il y avait, aux portes de Paris, une charmante ville, presque bretonne, puisqu'elle fit partie de l'apanage de la duchesse Anne, et que l'on voit dans son église de beaux vitraux représentant la vie de saint Yves, le saint le plus populaire de la Bretagne.

« Chez nous, dans la petite patrie, la duchesse Anne est en réalité le seul souverain dont le peuple ait gardé la mémoire. A un point de vue plus général, on doit lui savoir gré d'avoir rattaché la Bretagne à la France par le lien gracieux

d'un double mariage, lien si fort que, depuis quatre siècles, rien n'a pu le desserrer. Elle ne faisait d'ailleurs que confirmer politiquement une tendance bien des fois séculaire. La Bretagne a donné à la vieille France, et justement dans ses jours de malheur, deux des plus grands capitaines du moyen âge, le connétable Bertrand Du Guesclin, qu'il suffit de nommer, et le connétable Arthur de Richemont, le vainqueur de Patay et de Formigny, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Si celle-ci fut le cœur qui entraîne, Richemont fut la tête qui combine les plans et le bras qui les exécute.

« La duchesse Anne eut le mérite de faire de la Bretagne une province à jamais française ; mais ce n'est pas le souvenir de sa vie politique qui nous réunit ici : nous voulons voir surtout en elle la femme gracieuse et intelligente qui aima les arts et les lettres. Pour le peuple de Bretagne, la duchesse Anne est la grande bâtisseuse ; les légendes lui attribuent non seulement les constructions qu'elle fit réellement élever, mais d'autres qui lui sont antérieures, comme le château de Dinan et les voies romaines. On raconte même qu'elle se plaisait à surveiller en personne ses travaux ; un jour qu'elle visitait une route en construction, elle aperçut près du chantier un oiseau qui ne bougeait plus. Elle demanda ce que c'était. — « Madame, lui répondit-on, c'est une pie morte et nous devons tous mourir. » La duchesse fut si frappée de la fragilité des choses humaines qu'elle fit interrompre les travaux. Sans cet oiseau malencontreux, la Bretagne, au lieu d'être renommée pendant longtemps pour ses mauvais chemins, aurait eu sans doute, dès le XVIe siècle, un beau réseau de routes.

« La légende ne prête qu'aux riches : en réalité, la duchesse Anne fut une grande bâtisseuse. Elle fit construire les plus belles parties du château de Nantes, son influence délicate s'exerça aussi en dehors de la Bretagne, et ce n'est pas uniquement par galanterie que Louis XII fit sculpter sur plusieurs des résidences royales bâties sous son règne le chiffre et la devise de la duchesse et les hermines de Bretagne. Les mo-

numents authentiques qui lui sont dus montrent qu'elle était femme de goût : c'est elle qui fit exécuter le livre d'heures que tout le monde connaît; c'est elle qui commanda au sculpteur breton Michel Columb, l'un des plus grands artistes du XVIe siècle, le merveilleux tombeau de François II, que l'on voit encore à Nantes, et dont on peut admirer le moulage au musée de sculpture comparée du Trocadéro. Elle fut réellement un des précurseurs de la Renaissance. C'est surtout cette Anne de Bretagne, amie des poètes et des artistes, qui réunit ici, sans distinction de parti, un si grand nombre de Bretons qui aiment les œuvres de l'intelligence.

« La fête de l'an dernier pouvait n'avoir pas de lendemain ; mais les Bretons ont été si ravis de l'accueil qui leur a été fait, qu'ils ont répondu avec empressement à votre invitation, et qu'ils ont décidé de continuer ce pèlerinage littéraire. Permettez-moi, en terminant, de m'adresser à la municipalité et de formuler un vœu qui n'a rien d'excessif et qui ne dérangera pas l'équilibre de son budget. L'une de vos rues, qui se nomme aujourd'hui la rue des Tours, s'appelait autrefois la rue de la Bretonnerie. Si vous lui rendiez son ancien nom, vous consacreriez dans votre cité le souvenir des Bretons qui y vinrent jadis et celui des Bretons d'aujourd'hui qui sont vos hôtes.

« Au nom de mes compatriotes de Paris et de la Bretagne, je bois à la charmante ville de Montfort-l'Amaury. »

Puis M. Legrand, sénateur, adresse au milieu d'unanimes et de répétés applaudissements un hommage vibrant et ému à la mémoire de La Tour d'Auvergne :

« Mesdames, Messieurs,

« Je suis très honoré de me conformer au désir qui m'a été exprimé, en portant un toast à la mémoire de La Tour d'Auvergne.

« Si je n'ai pas l'avantage d'être Breton, je suis, du moins, quelque peu l'élu de Bretons; car, à Versailles même, comme

un de vous le rappelait tout à l'heure, vos compatriotes, en grand nombre dans le canton que je représente au Conseil général, ont adopté un quartier où ils vivent, travaillent, se marient, croissent et multiplient selon la loi et l'Evangile ; et le dimanche, Versailles connaît le son du biniou, et les danses et chants qu'il accompagne.

« De plus, saint Yves, votre patron, dont vous devez célébrer aujourd'hui la légende, est aussi celui des avocats et procureurs ; partant, il est aussi le mien. Je mè permets même de prendre sa défense contre un des orateurs que nous avons entendu tout à l'heure, à la mairie, qui l'a traité de rhéteur ; non, le bon et subtil saint Yves n'était pas un rhéteur, il fut l'avocat des pauvres et peut-être l'inventeur ou le précurseur de l'assistance judiciaire.

« Vous voulez donc bien — je reviens à mon sujet — me considérer un peu comme des vôtres sur cette terre, bretonne pour aujourd'hui, puisque vous y avez planté votre drapeau, ce drapeau déployé derrière nous, français par anticipation, où nos trois couleurs accompagnent l'hermine bretonne ; vous voulez me croire qualifié pour lever mon verre en l'honneur de l'un de ceux qui, parmi tant d'autres Bretons, a le mieux illustré son pays.

« Il y a quelque jours, j'ai applaudi, avec tout le Sénat, les paroles vibrantes de mon collègue, le général Lambert, le valeureux officier des *Dernières cartouches,* Breton aussi celui-là, né à Carhaix comme La Tour d'Auvergne, bon connaisseur en héroïsme, qui sollicitait le Gouvernement de donner le concours de l'armée à la fête par laquelle Carhaix va célébrer, dans dix jours, le centenaire de la mort de son glorieux enfant.

« Personnellement, je me rappelle, à Carhaix, dans cette jolie région des montagnes noires où je venais d'admirer la belle vue de la vallée d'Hière, avoir fait mon pèlerinage de touriste et de Français auprès de la statue de La Tour d'Auvergne.

« Comment ne pas accorder, devant elle, un souvenir ému à celui qui fut en même temps un grand citoyen, un savant distingué, un patriote admirable, un incomparable ami, un guerrier intrépide, un chef habile;

Au combat glaive d'acier,
Livre d'or à mon foyer,

a dit Brizeux, votre compatriote.

« Comment ne pas admirer un tel homme, qui, rendu à ses travaux, non pas au repos dû pourtant à son âge, à sa gloire, à ses services, quitte tout, son foyer et la science, et met en action le vers du fabuliste :

Qu'un ami véritable est une douce chose!

« Pour exonérer de la conscription le fils de son vieil ami Le Brigant, il va chercher dans un rang volontairement obscur une mort glorieuse, qui lui a donné l'immortalité.

« Ce n'est pas à vous que j'ai à l'apprendre; par un suprême honneur, unique, à lui seul réservé, après qu'il avait refusé les grades et les distinctions, après qu'il avait été de son vivant proclamé le premier grenadier de France, on continua après sa mort à l'inscrire dans sa compagnie, où, à l'appel de son nom, le plus vieux sergent répondait : « Mort au champ d'honneur! » Sur quoi les têtes se découvraient.

« Je ne sais si la tradition existe encore, mais il n'y a pas si longtemps, en 1873, à Versailles, — je le tiens d'un ancien colonel du 46e de ligne, régiment de La Tour d'Auvergne, — elle était encore respectée.

« Enfin, vous avez pu lire hier même que le cœur du soldat, pieusement conservé dans une urne d'argent, qui figure dans l'Exposition, parmi les souvenirs rétrospectifs de l'armée, paraît devoir être prochainement transporté au Panthéon.

« Qui donc aurait mieux mérité un tel honneur que celui dont la vie peut se résumer en quelques mots : civisme, humanité, science, amitié, désintéressement, patriotisme.

« Aussi je lève mon verre :

« Au grand citoyen;
« Au soldat-gentilhomme;
« Au savant;
« A l'ami véritable;
« Au patriote sans ambition;
« Au premier grenadier de France;
« Au héros breton La Tour d'Auvergne. »

M. Sébillot adresse un mot aimable à M. Legrand : « Vous avez été élu conseiller général, lui dit-il, par les Bretons de Versailles, vous êtes maintenant l'élu des Bretons de Paris et vous reviendrez à nos fêtes annuelles. »

M. Lionel de Bonnemère (nom bien connu en Anjou), président de *l'Ouest*, société qui réunit sept de nos anciennes provinces, porte un toast aux organisateurs du Pardon et aux succès d'année en année de la fête bretonne.

Après un toast à la Patrie, chaleureusement porté par le poète Charles Le Goffic, M. Léon Durocher présente les excuses de ceux qui n'ont pu venir et remercie les précieux concours qui sont venus à la fête bretonne.

A côté des Bretons de Paris, qui sont excusés, citons les noms de M. Gautherin, maire et conseiller général, et M. Flamand, conseiller général du canton de Montfort; de M. Maillard, directeur du *Progrès de Rambouillet;* de M. Percheron, de M. Dufour.

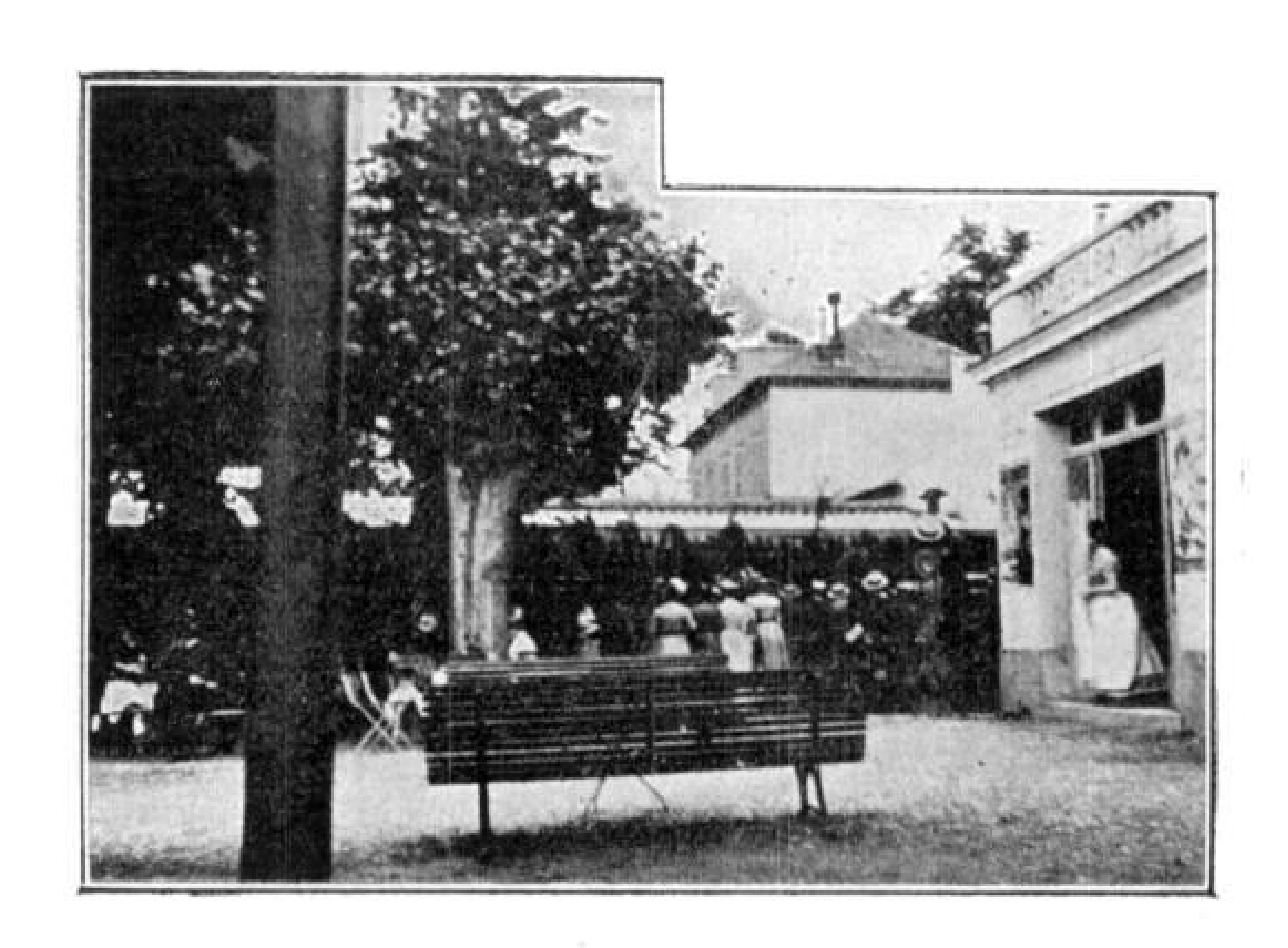
M. Durocher fait l'éloge de M. le comte de Dion, président de la Société archéologique, que sa santé a empêché d'assister au banquet, et exprime le vœu de tous pour son prompt rétablissement. Il remercie tout particulièrement M. Richard, directeur de l'Exposition bretonne, qui prêtait les sonneurs à la fête, et le Cabaret breton; ses remerciements s'adressent aussi à Mme Richard, qui avait brodé la bannière.

Le *pentyern* lit les lettres d'excuse du compositeur Bourgault-Ducoudray, du celtiste Eugène Ledrain, du peintre panoramiste Poilpot, du romancier Rémi-Saint-Maurice, du

statuaire Pierre Ogé, du bibliophile O. de Gourcuff, d'Anatole Le Bras, l'auteur du *Gardien du Feu* et d'*Au Pays des Bretons*, qui s'exprime ainsi :

« Je n'ai jamais plus déploré de n'être à Paris qu'un passant, contraint de faire tenir en quelques jours les obligations de toute une année. Mais, si je ne puis assister de corps à votre pèlerinage, j'y serai, du moins, de toute âme.

« Dis-le, je te prie, à tous les *pardonneurs* de Montfort. Je suivrai en pensée la procession de vos chapeaux à rubans et de vos *chupens* bariolées. Je vous charge, Le Goffic et toi, d'être mes « pèlerins par procuration », ainsi que cela se fait en Bretagne. Vous mettrez pour moi un cierge devant l'image de la « Bonne Reine », et vous serez près d'elle les interprètes de ma dévotion. L'année dernière, à pareille époque, je parcourais là-bas, à Saint-Jean-du-Doigt, les sentiers de Lan-ar-Festour, encore tout embaumés, dit-on, de la trace de ses pieds nus; et, avant-hier, à la Bibliothèque nationale, je feuilletais l'admirable Livre d'heures qu'un miniaturiste inconnu peignit pour elle. Elle y est représentée dans les attitudes et sous les personnages les plus divers. Mais elle y est surtout exquise en Vierge. Toute la douceur celtique luit dans ses yeux. Après avoir été la dernière de nos souveraines, elle méritait de demeurer le plus charmant de nos symboles. Vous avez raison d'avoir institué en son honneur un pardon désormais traditionnel et créé, jusqu'aux portes de Paris, ce prolongement pieux de la Bretagne. La meilleure part de nos destins eut là son berceau. Montfort-l'Amaury, grâce à vous, est dorénavant une station du « Trô-Breiz ». Je suis plus désolé que je ne puis te dire de ne la pouvoir visiter en votre compagnie, le jour même de la grande commémoration. Mais, avec ce mot, un peu de mon souvenir vous fera escorte. Salue pour moi, en attendant qu'il me soit donné de le faire moi-même, tout ce paysage historique qui vit une des minutes les plus solennelles de notre passé. »



Le public se penche vers la tente du banquet.

L'allocution de M. Durocher, pleine d'humour et de fantaisie, est très goûtée.

M. Durocher termine ainsi :

« ... Je remercie tous ceux, d'opinions très diverses, qui ont si bien compris notre pensée. En instituant ce Pardon, nous n'avons pas seulement voulu perpétuer aux portes de Paris une vieille coutume bretonne. Nous avons eu une idée plus haute, qui donne à ce pèlerinage une signification moderne, philosophique. Là-bas, le jour du Pardon, le pêcheur obtient l'absolution pour toutes ses fautes. Nous voulons qu'ici chacun de nous obtienne une fois par an la rémission de ses torts : de ses torts sociaux, politiques ou littéraires ; que chacun abdique, pour un jour, ses rancunes, ses haines. Pour un jour seulement ! Car, comme le pêcheur absous qui recommence le lendemain, nous pourrons ensuite nous déchirer avec enthousiasme. Mais, du moins, qu'une fois par an, à pareille date, l'on puisse se serrer la main, trinquer fraternellement entre gens d'un même pays, d'une même famille... Je bois à la fraternité celtique, qui sera définitivement établie le jour où nous nous trouverons tous ici, Bretons de Paris et conseillers municipaux de Montfort-l'Amaury, en costume breton. »

M. Jacob, député du Morbihan, boit à la municipalité de Montfort-l'Amaury.

Un public nombreux se penche vers la tente du banquet pour entendre les discours.

On quitte l'hôtel pour se rendre aux tours de Montfort ; nous reconnaissons dans le cortège : M. le docteur Regnard, de Rambouillet ; M. Paul Denéchère, élève à l'Ecole centrale ; M. Baudrillart, professeur au lycée de Versailles ; M. Péral, l'électricien lannionnais ; M. Gaspardo, le fabricant de rébus ; le dessinateur Léon Dehaisne ; le peintre Duvanel ; les frères Barbey ; Majour ; Sébillot fils ; Pierre Lelong, directeur de *la Veillée ;* Mme Pocard ; Jos Le Carguet ; René Grivart ; Fleuriot-Kéri-

nou; Gabriel Baume; M. Gervais, capitaine de frégate, avec son jeune fils en costume breton de Brest, et Mme Gervais; M. et Mme Couturier; M. Eugène Couturier; Mmes Mousset; M. Groussin, de Rambouillet; M. et Mme Albert Terrade, M. et Mme Brunet, du Mesnil-Saint-Denis; M. Maurice Brunet; M. Jacques Aubert et Mlle Suzanne Aubert.

Léon Durocher marche avec la bannière bretonne à la tête du cortège et le Plougastel-Daoulas blanc, bleu, vert, rouge; derrière lui viennent Mme Le Goffic, royalement belle dans sa robe fouesnantaise; Mme Durocher, si gracieuse sous sa coiffe de Pont-Aven...

Nous revoyons l'église, nous accédons aux tours, d'où nous contemplons le superbe panorama décrit par Saint-Valry, poète, ami de Victor Hugo : l'église, le cimetière, puis la campagne avec ses maisons de plaisance, ses champs coupés par tant d'arbres, campagne que le poète a comparée aux jardins anglais :

Montfort, vieille cité, formidable autrefois,
Au bas de la colline étend ses bras en croix
Et montre avec orgueil son église gothique
Qu'un autre âge a doté d'un élégant portique.

La séance littéraire a lieu à trois heures et demie sur les tours, sous une immense tente solidement dressée par les soins d'une maison de Houdan. De nombreux habitants de Montfort-l'Amaury et des communes environnantes prennent place sous la tente ou auprès de la tente : M. de Gallardo, juge d'instruction à Rambouillet, et Mme de Gallardo; Me Taupin, notaire à Thoiry, et Mlle Lucie Taupin, etc...

Comme le banquet, la fête littéraire est présidée par M. Paul Sébillot.

Breton de naissance, M. Sébillot étudia d'abord la peinture chez Feyen-Perrin, et, de 1870 à 1883, il n'exposa pas moins de quatorze tableaux aux différents Salons de Paris ; puis, depuis 1880, il abandonne la peinture pour se consacrer à



Départ du cortège de l'hôtel.

l'étude des traditions populaires; en 1880, M. Sébillot fait paraître les *Traditions, superstitions et légendes de la Haute-Bretagne*; ce sont ensuite des contes de paysans et de pêcheurs qu'il publie; chaque année, sa plume féconde donne un volume sur la Bretagne, en même temps que de nombreux articles à des revues; c'est lui qui a fondé la Société bretonne-normande *la Pomme*; en 1899, il fut nommé chef de cabinet au ministère des Travaux publics, et peu après il fut chargé, au même ministère, de la direction du personnel et du secrétariat, qu'il conserva jusqu'en 1892.

M. Paul Sébillot ouvre en ces termes la séance littéraire :

« L'an dernier, vous aviez mis au concours un poème sur la duchesse Anne; cette année, le sujet proposé est la légende de saint Yves. Nul bienheureux n'a chez nous une plus grande popularité, et il la mérite par son caractère profondément humain : il pratiqua la charité et aima la justice à tel point que, s'il est le patron des avocats, il est aussi celui des plaideurs. Il est même plus que cela dans la croyance populaire : c'est lui, disent les paysans, qui l'appellent saint Yves-de-Vérité, qui remplit à la porte du purgatoire le rôle de portier; ils prétendent même qu'avant lui il n'y en avait pas, parce que le bon Dieu n'avait pas trouvé un saint assez juste pour remplir ce poste délicat. Sur terre, on s'adresse encore à lui comme à une sorte de juge suprême. La personne qui a à se plaindre d'un tort dont elle ne peut obtenir réparation par la justice humaine, tâche de rencontrer son ennemi, et elle le prévient de son intention en jetant à ses pieds une pièce de monnaie. Elle doit être relevée par la personne adjurée. Celle qui se prétend lésée, part à pied pour faire un pèlerinage à la chapelle de Saint-Yves. Elle doit être munie d'une pièce sur laquelle se trouve une croix. A son arrivée à la chapelle, le pèlerin se prosterne et jette trois fois la pièce à terre en invoquant saint Yves. A partir de ce moment, la personne qui a tort, même si c'est celle qui a adjuré l'autre, perd le

sommeil et l'appétit, et finit par s'en aller de langueur. Le clergé a fait fermer la chapelle, mais sans parvenir à détruire cette coutume peu orthodoxe.

« Avant de donner la parole aux rapporteurs du concours, permettez-moi de formuler le vœu que l'on choisisse, comme sujet de celui de 1901, l'éloge en vers du grand statuaire Michel Columb, qui fut l'artiste favori d'Anne de Bretagne.

« Les sujets ne manqueront pas d'ailleurs pour les concours futurs ; on peut célébrer en vers ou en prose le connétable de Richemont, dont j'ai déjà parlé ; Hervé de Portzmoguer, l'amiral d'Anne de Bretagne ; Brizeux et la pléiade des poètes qui ont puisé à la source provinciale et populaire. On aurait ainsi la Bretagne gracieuse avec la duchesse ; saint Yves représenterait sa légende dorée ; Michel Columb, Richemont, Portzmoguer (Portsmoguer), Brizeux montreraient notre province sous ses aspects artistiques, guerriers, maritimes et poétiques. »

M. Paul Sébillot donne ensuite la parole à M. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet :

« Mesdames et Messieurs, dit le distingué président de la fête bretonne, ce matin nous avons admiré dans votre intéressante église votre incomparable collection de vitraux, et parmi eux la série qui retrace la vie légendaire du Breton saint Yves ; M. Lorin va vous dire quels sont les épisodes qui ont inspiré le peintre inconnu, mais, à coup sûr, grand artiste verrier qui les exécuta il y a plus de trois siècles. »

M. Lorin s'exprime ainsi :

Le vitrail de saint Yves à Montfort-l'Amaury.

« Quel est le nom du peintre-verrier qui, entre 1542 et 1574, a retracé, dans le beau vitrail de l'église de Montfort-l'Amaury, la vie de Yves, le saint populaire du pays breton ? De grands noms ont été prononcés, les noms de Jean Cousin, de Pinaigrier, mais pure hypothèse. Au dernier congrès des Beaux-

Arts, un chercheur du département de l'Eure, M. Veuclin, a signalé, à l'époque où fut peint le vitrail de saint Yves, l'existence, non loin d'ici, à Dreux, de plusieurs peintres-verriers qui travaillèrent aux vitraux des églises environnantes. Ils s'appelaient Thomas de Queronnel, Jehan Croullebois, Lalemand, Pierre Bordier. L'un d'eux serait-il l'auteur du vitrail de saint Yves à Montfort-l'Amaury. Nous n'en savons rien. Inconnu, malgré les recherches de M. le comte de Dion et de bien d'autres, l'artiste modeste de ce joli vitrail. Inconnu aussi le nom de la donatrice agenouillée pieusement, dont il a reproduit les traits. Aucune armoirie placée sur sa robe ne met sur la trace du nom qu'elle portait. Mais si je ne connais pas votre nom, dame vénérable, je soupçonne fort qui vous êtes, votre qualité ne m'échappe pas. Votre mari fut sans doute un avocat au bailliage de Montfort-l'Amaury, qui, au XVIe siècle, eut de bons procès à soutenir et qu'il gagna. En souvenir de lui, dame pieuse, vous avez commandé à un peintre-verrier le vitrail de saint Yves, dont vous avez généreusement payé les frais.

« Mais que l'artiste eût un nom quelconque, qu'il s'appelât Thomas, Jehan ou Pierre, Croullebois, Lalemand ou Bordier; que la donatrice fût une humble bourgeoise ou une grande dame, soyons reconnaissant à l'un de nous avoir donné, à Montfort, la vie de Yves, le plus grand et le plus populaire des saints bretons, à l'autre, d'avoir eu l'idée d'un aussi beau sujet.

« A coup sûr, le peintre-verrier et la donatrice, s'ils n'étaient Bretons de naissance, étaient Bretons par le cœur. »

Après avoir retracé les diverses scènes de la vie de saint Yves, M. Lorin cite, à propos du vitrail, représentant les pauvres à la table du saint breton, ces vers simples et gracieux sur cette scène :

Il admettait souvent les pauvres à sa table.
Au retour du collège il dit à ses parents
Qu'il voulait inviter un grand nombre de gens,

Que pour eux il fallait bien soigner la cuisine
Et qu'on ne devait point y sentir lésine.
On pensait recevoir des seigneurs très bien mis,
Choisis dans les châteaux qu'habitaient ses amis,
Des nobles ou des clercs, peut-être quelques moines;
La table fut exquise et digne de chanoines,
Mais quand midi sonna, l'on vit à Kermartin
Se présenter, marchant d'un pas très incertain,
La foule des boiteux, bossus ou culs-de-jatte
Qui, par lui conviés, arrivaient à la hâte.
Il les servit lui-même ainsi qu'un maître-queue,
Et c'est depuis ce temps qu'il est patron des gueux.

M. Lorin rappelle encore ces jolis vers des *Jongleurs de Kermartin*, de M. Tiercelin, le poète du *Livre blanc*, des *Anniversaires*, des *Cloches*, de *la Mort de Brizeux*, l'auteur d'un *Voyage de noces* et de tant d'œuvres délicates :

Et quand sur le tombeau d'Yves, fils d'Hélory,
Grâces et guérisons et miracles insignes,
Pour tous et devant tous, bientôt eurent fleuri,
La Bretagne, y voyant éclater de tels signes,
Voulut qu'on fît un saint de son enfant chéri.

L'Eglise fit une enquête à laquelle furent appelés les pauvres, les malheureux, les *jongleurs* (Yves fut canonisé en 1347) :

Les jongleurs appelés devant les commissaires
Parurent, quand le jour des enquêtes eut lieu;
Ils parlèrent du bon Seigneur, les pauvres hères,
Et pendant qu'ils disaient ce qu'ils savaient de lui
Sa vertu rayonnait dans leurs récits sincères.

Alors sur les autels, dans l'encens et les fleurs,
L'Eglise admit celui que la Bretagne honore;
Les cœurs battaient, les yeux étaient mouillés de pleurs,
Ce pendant que vibrait, radieux et sonore,
L'hymne du nouveau saint, chanté par les jongleurs.

Et nous pouvons, dit en terminant M. Lorin, après avoir contemplé le vitrail de saint Yves, chanter avec Tiercelin :

A travers la plaine ou par la montagne,
Dans les tombeaux de pierre ou dans les châsses d'or,
Parmi les vieux saints de notre Bretagne
Saint Yves de Tréguier est le plus grand encor.

Ensuite les rapporteurs du concours s'acquittèrent de leurs fonctions. Pour la partie française, Charles Le Goffic, dont le



La rue de Paris à Montfort.

nouveau recueil de poésies, *le Bois dormant*, est en train de devenir le régal des âmes celtiques, proclama, non sans quelques fines remarques littéraires, les noms des lauréats : Georges Maury, M. Raude et Ch. Bellanger (de Brest). Pour la partie bretonne, Pierre Laurent, après avoir exalté la harpe d'Armor, publia le palmarès des lauréats :

Prix hors concours : Toussaint Le Garrec, de Plouigneau, près Morlaix.

1er prix : Charles Rolland, le facteur-barde du Guerlesquin.

2e prix : La bardesse Ninoc'h Euz Ar Garrek.

1re mention : Yves Le Braz, juge de paix à Pont-Croix.

Pierre Laurent pria la bardesse Ninoc'h Euz Ar Garrek, qui se trouvait sur l'estrade, de réciter son beau poème : *Sant-Erwan.* Le comte de Chateaubriand réclama l'honneur de lire lui-même la traduction. Et la foule unit dans la même acclamation la jeune bardesse Ninoc'h Euz Ar Garrek et le petit-neveu de l'immortel auteur des *Martyrs*, du *Génie du Christianisme*, des *Mémoires d'outre-tombe.*

La poésie française couronnée fut interprétée par l'exquise tragédienne Jeanne Marcya, du théâtre Sarah-Bernhardt, qui déclama, en outre, l'à-propos de Tiercelin : *les Sabots de la reine Anne,* et le beau sonnet dans lequel Lucien Dupuis exprimait les sentiments des Bretons de Seine-et-Oise :

SALUT AUX BRETONS

(Sonnet dédié au pentyern Léon Durocher.)

Salut à vous, Bretons! qui sur cette montagne,
Sur les ruines du passé, dans le ciel clair,
Exposez librement aux caresses de l'air
Votre bannière, vos hermines de Bretagne!...

Grâce à vous, nous croyons sentir un souffle fier
Gonfler nos cœurs que votre enthousiasme gagne;
Grâce à vous, magiciens! à travers la campagne
Rôdent confusément les brises de la mer.

Salut à vous, Bretons faits de brume et de flamme,
Race de Beaumanoir, vaillants rêveurs dont l'âme
Evoque parmi nous le pays aux fleurs d'or!...

Et toi, reine Anne, accepte aussi ma révérence!
Duchesse qui donna ton cœur au roi de France,
Et par qui sont Français tous les enfants d'Armor!...

La fête de l'après-midi se continua par une des plus brillantes séances du *Cabaret Breton*, séance dans laquelle on entendit les poètes Charles Bernard, Jos Parker, Fleuriot Kérinou, Edouard Beaufils, D. Renaud, Y. Le Bodolec, Louis Boiven, etc., le chanteur populaire Pocard, les chanteurs Kermorvan et Lud-Zi, qui obtinrent un véritable triomphe en interprétant *la Boîte de Chine, Si tu venais au village* (chanson accompagnée par l'auteur, Louis Tiercelin), *la Paimpolaise, l'Angelus de la mer, Pourquoi files-tu?* Mlle Lud-Zi fut particulièrement émouvante et attendrissante; les yeux de ses auditeurs le lui dirent avec leurs larmes. La *Marche bretonne* (chantée par Kermorvan et Durocher) fut acclamée par les assistants, qui répétèrent en chœur avec les chanteurs ces trois strophes :

Nous somm's les gars du pays d' Vanne
Qu'ont d' la bruyèr' à leurs souliers,
Du pays où trent' chevaliers
Aux Anglais râclèrent la couenne.
De ces aïeux puisqu'on descend,
Par le flanc!

Comm' Beaumanoir on est des hommes
Prêts à licher un' bolé' d'sang,
Bien qu'on préfèr' le jus de pommes...

Quand c'est l'heure du branle, branle,
Quand c'est l'heure du branle-bas,
Les Bretons ne désoiffent, soiffent,
Les Bretons ne désoiffent pas...

N'oublions pas les enfants de l'école de Montfort-l'Amaury qui, admirablement guidés par M. Rigault, instituteur, interprétèrent avec âme *les Sabots de la reine Anne* et *la Prière des Arzonnais!* M. Paul Sébillot présentait au public tous ceux ou celles qui parlaient, chantaient ou disaient, et les remerciait par un mot aimable.

Pendant toute la séance littéraire, M. Durocher, l'auteur si vivant de la *Marche bretonne*, du *Gilet breton*, dont Flammarion édita l'an dernier l'œuvre si remarquable, intitulée : *Chansons de là-haut et de là-bas*, fut d'un entrain et d'une verve incomparables. A cinq heures et demie, les organisateurs de la fête bretonne quittaient Montfort aux sons de la bombarde et du biniou, toujours précédés des sonneurs Guégen et Lalézou, se promettant bien de revenir l'an prochain, donner une fête plus belle encore. L'année prochaine, le sujet du concours sera : Michel Columb, le sculpteur du temps de la duchesse Anne.

LORIN.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1899-1900

MM.

Georges de Linière, ✱, ✱, O. I. ✿, sous-préfet de l'arrondissement, *président d'honneur.*
De Dion, *président.*
Gautherin, ✱, *vice-président.*
Pacoret, O. I. ✿, *vice-président.*
Lorin, O. I. ✿, *secrétaire général.*
Trubert, ✿ A., *secrétaire adjoint.*
Montandon, *trésorier honoraire.*
Henri Leblanc, *trésorier.*

LA SOCIÉTÉ REÇOIT DES SUBVENTIONS

Du Conseil général de Seine-et-Oise (100 fr.).
De la ville de Rambouillet (50 fr.).
De la ville de Montfort (20 fr.).

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES SELON L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION DEPUIS 1836

MM.

55. (1859). — Le comte de Dion, *président de la Société,* correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, vice-président de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, des Sociétés de Chartres, de Pontoise, du Gâtinais et de Corbeil, à Montfort-l'Amaury.

61. (1860). — Louis Morize, de la Société archéologique de Tours et de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles, à Luynes (Indre-et-Loire).

86. (1869). — CHASLES, président honoraire du tribunal civil de Rambouillet.

98. (1869). — Jos. GUYOT, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, au château de Dourdan.

124. (1869). — Le comte DE BRETEUIL, château de Breteuil, à Choisel.

132. (1872). — Le comte DE ROUGÉ, château du Tremblay, près Montfort.

134. (1873). — HAZARD, conseiller municipal à Montfort.

135. (1874). — L'abbé LE CHENNETIER, curé de Thiverval, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise.

142. (1875). — Le baron DE BOUTRAY, au château de Galluis.

145. (1875). — Le comte D'AUCOURT, ✻, château de Blainvilliers, aux Mesnuls.

160. (1878). Gustave HABERT, ✻, secrétaire du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 9, rue de Berlin, Paris.

161. (1878). — L'abbé MACAIRE, curé-archiprêtre de Rambouillet.

166. (1880). — COUARD, O. I. ✿, archiviste du département, à Versailles, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

171. (1880). — Jules ALLAIN-LE CANU, O. I. ✿, président du Comité du monument de Quesnay, à Galluis, et quai de Béthune, nº 36, à Paris.

177. (1881). — Le comte DE LA PANOUZE, château de Thoiry (Seine-et-Oise).

181. (1882). -- Eugène GESLAIN, à Port-Marly.

183. (1882). — Robert BRAULT, notaire à Montfort.

186. (1882). — FLURY, ✻, ministre plénipotentiaire, au château des Bordes, à la Celle-les-Bordes.

188. (1883). — Emile LEDRU, à Epernon.

192. (1885). — PACORET, O. I. ✿, inspecteur des Bâtiments civils, au palais de Rambouillet, *vice-président de la Société*, à Rambouillet.

194. (1886). — GAUTHERIN, ✻, maire de Rambouillet, conseiller général, *vice-président de la Société.*

195. (1886). — Charles LEFÈVRE, rue de Rennes, 152, à Paris, et à Montfort.

196. (1887). — Le comte Arnold DE RONSERAY, rue de Lille, 19, Paris.

199. (1887). — F. LORIN, O. I. ✿, avoué, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, *secrétaire général de la Société*, à Rambouillet, 2, rue de Paris.

200. (1887). — Alfred MONTANDON, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, *trésorier* (honoraire) *de la Société*, à Rambouillet.

203. (1887). — LELIÈVRE, agent voyer de l'arrondissement de Rambouillet.

204. (1887). — GAUTREAU, O. ✲, conseiller général, maire de Dourdan.

206. (1887). — Le comte DE CARAMAN, conseiller général du canton de Limours, au château de Saint-Jean-de-Beauregard.

207. (1887). — Georges VIAN, ✲, ancien député de l'arrondissement, au prieuré de Saint-Evroult, à Saint-Chéron.

208. (1887). — LAMBERT, avoué, ancien maire de Rambouillet, suppléant du juge de paix, à Rambouillet.

211. (1887). — TRUBERT, ✿, architecte de la ville et de l'arrondissement de Rambouillet, de la Société française d'Archéologie, *secrétaire adjoint de la Société.*

212. (1887). — MERCIER, notaire à Hermeray, de la Société des Sciences morales de Versailles.

213. (1887). — SALLES, notaire à Garancières (Seine-et-Oise).

214. (1887). — GOUSSU, notaire à Briis-sous-Forges.

215. (1887). — DEMANGE, avocat à la Cour d'appel, rue Jacob, 13, Paris.

221. (1887). — A. HAMON, notaire, ancien maire de Montfort.

224. (1887). — Le Dr GILLARD, rue du Mont-Valérien, 41, à Suresnes.

225. (1887). — Le comte Aymard DE LA BAUME, à Marcoussis.

226. (1887). — A. DUFOUR, O. I. ✿, conservateur de la bibliothèque de la ville de Corbeil, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, secrétaire général de la Société historique de Corbeil.

228. (1887). — Le Dr THIBIERGE, ✲, rue de Suresnes, 7, à Paris.

230. (1887). — Le baron MALLET, ✲, banquier, à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise).

231. (1887). — LEBLOND, architecte à Neauphle-le-Château.

237. (1887). — Maximilien GAVIN, O. I. ✿, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, de la Société des Sciences morales et de celle des Sciences naturelles, inspecteur principal en retraite des eaux de Versailles, rue des Tournelles, 6, à Versailles.

238. (1887). — THURET aîné, ✿, ancien conseiller général du canton de Dourdan-Sud, ancien président de la Commission départementale, à Dourdan.

239. (1886). — PERCHERON, notaire honoraire à Saint-Chéron.

240. (1887). — Paul JOUET, imprimeur à Paris, rue des Archives, 30, et à Rambouillet, rue Gambetta.

244. (1887). — Henri HUSSON, maire du Mesnil-Saint-Denis.

245. (1887). — Noël BION, ✿, architecte à Paris, rue Coëtlogon, 8, et à Gazeran.

246. (1887). — MICHAUT, notaire, suppléant du juge de paix de Dourdan.

262. (1888). — SERÉ-DEPOIN, ✻, ancien maire de Pontoise, président de la Société historique du Vexin, etc., à Neuilly (Seine), rue Charles-Laffitte, 56.

263. (1888). — L'abbé GENTY, curé de Livry.

267. (1888). — BRUNET, notaire au Mesnil-Saint-Denis.

270. (1888). — DELAHAYE, notaire honoraire à Limours.

272. (1888). — CHATIN, O. ✻, O. I. ✿, membre de l'Institut (Académie des Sciences), docteur en médecine, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Paris, président de la Société de Botanique de France.

273. (1889). — Mlle Marguerite BELÈZE, ✿, de la Société de Botanique de France, à Montfort.

275. (1889). — LECONTE, ancien greffier de paix à Montfort.

276. (1889). — L'abbé FINOT, ✿, curé de Magny-les-Hameaux.

277. (1889). — Léon FAVRY, propriétaire à Voisins-le-Bretonneux.

280. (1889). — GIRARD, conservateur des hypothèques, à Corbeil.

282. (1889). — Léon PLANCOUARD, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine et-Oise, professeur de la ville de Paris à l'établissement de Berck-sur-Mer et à Cléry (Seine-et-Oise).

284. (1889). — Léon HENNET, ✻, O. I. ✿, chef de bureau au ministère de la Guerre, ancien maire de Trappes, à Trappes.

285. (1889). — GOUPIL DE SAINTE-MARIE, aux Granges de Port-Royal, à Magny-les-Hameaux.

288 (1889). — GANDOUIN, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, 2, rue de Nesle, et à Rambouillet.

289. (1889). — Mme PERRY DE SCULTÉTY, à Montfort.

298. (1890). — BOUTISSEAU, notaire à Saint-Arnoult.

301. (1890). — Jules JACQUES, avocat, propriétaire à Magny-les-Hameaux.

302. (1890). — RANDOUIN, ancien maire de Bonnelles.

303. (1890). — Charles PÉRIER, ancien avocat de la Cour de Cassation, à Bonnelles, et à Paris, rue Magellan, 1.

304. (1890). — PRÉGENT, ✿, ancien adjoint au maire de Rambouillet, pharmacien à Rambouillet.

307. (1890). — Le comte DE POURTALÈS, maire de Saint-Cyr-sous-Dourdan, au château de Bandeville, à Saint-Cyr-sous-Dourdan.

309. (1890). — DE SAULTY, château de Bandeville, à Saint-Chéron.

310. (1890). — TARTARY, ✿, conducteur des Ponts et Chaussées, directeur des travaux de la ville de Paris, à Cernay, délégué cantonal.

312. (1890). — Paul BRAME, ✱, président du Syndicat agricole du canton de Montfort, au château de Neauphle-l'Abbaye.

314. (1890) — Edgar MAREUSE, O. I. ✿, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, etc., à Paris, boulevard Haussmann, 81, et à Chaville.

315. (1890). — Le D[r] Félix LARRIEU, de la Société archéologique de Pau, à Montfort.

320. (1890). — DUVANEL, artiste peintre, propriétaire à Briis-sous-Forges.

322. (1890). — LETELLIER, notaire au Perray.

324. (1890). — LEJEUNE, ✱, agriculteur aux Essarts-le-Roi.

325. (1890). — MAILLARD, O. I. ✿, de la Société des Sciences morales de Versailles, avenue de Sceaux, 11, à Versailles, directeur du *Progrès de Rambouillet et de Dourdan*. Correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

327. (1890). — Xavier MONBEIG, libraire, conseiller municipal à Montfort.

328. (1890). — KNOL, avoué à Rambouillet, conseiller municipal.

330. (1890). — Edouard de VALOIS, à la Chesnaye, commune de Condé-sur-Vesgre.

332. (1890). — MARCHON, notaire à Dourdan, suppléant de M. le Juge de Paix.

335. (1890). — Henri LEBLANC, banquier à Rambouillet, conseiller municipal, trésorier de la Société.

336. (1890). — M[me] BARRIER, née NADERMANN, aux Capucins, à Montfort.

337. (1890). — M[me] MANUELA (duchesse d'Uzès), au château de Bonnelles.

338. (1890). — Le comte DE LINIERS, château d'Égremont, à Montfort, et à Versailles, avenue de Villeneuve-l'Étang.

343. (1891). — FLAMAND, ✿, docteur en droit, avocat, maire de la Queue-les-Yvelines, conseiller général du canton de Montfort, à la Queue, et à Versailles, rue du Parc-de-Clagny, 27.

349. (1891). — DULAU et Cie, Soho square, 37, à Londres, représentant du Musée britannique et de la Bibliothèque de Cambridge.

351. (1891). — BOCQUET, administrateur de l'hospice de Montfort.

352. (1891). — EQUER, ✠, architecte, ancien maire de Neauphle-le-Château.

355. (1891). — HOURIOUX, notaire à Rambouillet.

359. (1891). — THIBAULT, banquier à Dourdan.

360. (1891). — Le Dr LE BARON, président d'honneur du Syndicat des Médecins de la Seine, rue de Lille, 14, à Paris.

361. (1891). — René ALLAIN, ✿, attaché au ministère de la Justice et des Cultes, de la Société de Géographie, quai de Béthune, 36, à Paris, conseiller municipal de Gambaiseuil.

363. (1891). — Georges HUE, avoué à Rambouillet.

365. (1891). — DUBRAY, agriculteur à Voisins-le-Bretonneux.

375. (1892). — BESNARD, notaire à Neauphle-le-Château.

376. (1892). — Ferdinand DREYFUS, ✻, ✿, avocat à la Cour de Paris, ancien député, membre de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, avenue de Villiers, 38, à Paris.

378. (1892). — BEAURIENNE aîné, banquier à Dourdan.

380. (1892). — CHENU, avocat à la Cour de Paris, membre du Conseil de l'ordre des Avocats, rue Cambacérès, 3, à Paris.

381. (1892). — HAUSSMANN, député, ancien bâtonnier de l'ordre des Avocats de Versailles, 17, rue des Réservoirs.

382. (1892). — Mlle GODON DE FRILEUSE, à Briis-sous-Forges.

383. (1892). — Mlle Alice DE LA BAUME, à Marcoussis.

384. (1892). — VASSAL, maire de Saint-Léger-en-Yveline.

385. (1893). — LEFEBVRE, receveur des domaines à Rambouillet.

386. (1893). — GAUDEUL, receveur de l'enregistrement à Rambouillet (actes civils).

387. (1893). — Mme DESCHETS, à Montfort, et à Paris, 62, quai de Jemmapes.

389. (1893). — CHARPENTIER, à Paris, rue Linné, 12.

391. (1894). — Le Dr REGNARD, à Rambouillet.

392. (1894). — DALLEMAGNE, O. ✻, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Rambouillet.

401. (1895). — Eugène DUPUIS, de la Société centrale des Architectes, à Montfort, et à Paris, rue de l'Université, 12.

402. (1895). — HENNECHART, pharmacien à Montfort.

403. (1895). — MAURICE, ✻, ancien conseiller général de la Marne, directeur de la Ferme nationale de Rambouillet, à Rambouillet.

404. (1895). — Georges VERNOT, propriétaire à Épernon.

405. (1895). — DESSAIN, ancien greffier de la justice de paix du Ier arrondissement de Paris, rue Lafayette, 115, à Paris.

406. (1895). — T. SCHLEICHER, propriétaire à Forges-les-Bains.

407. (1895). — Le comte DE FELS, château de Voisins, à Saint-Hilarion.

412. (1896). — JOURDIN, notaire à Ablis.

413. (1896). — A. CABARET, ✿, conseiller d'arrondissement, ancien notaire, adjoint au maire de Dourdan.

416. (1896). — Lucien BOIFFARD, notaire à Épernon.

417. (1896). — TALON, notaire à Rambouillet, successeur de M. Walch.

419. (1896). — PERNOT, exploitant de carrières, à Paris, 11, rue Littré.

423. (1897). — Marcel MOUTON, homme de lettres, au donjon d'Anne de Boleyn, à Briis-sous-Forges, maire de Briis-sous-Forges.

424. (1897). — Maurice FRAVATON, conservateur des hypothèques à Rambouillet.

425. (1897). — Georges DE LINIÈRE, ✠, ✠, O. I. ✿, sous-préfet de l'arrondissement, président d'honneur de la Société.

426. (1897). — DORÉ, agriculteur, à la Celle-lès-Bordes, ancien maire.

427. (1897). — Henri JANIN, ✠, maire de Saint-Remy-lès-Chevreuse, conseiller général du canton de Chevreuse, membre de la Commission départementale, membre de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, à Saint-Remy, et à Paris, rue Lamennais, 17.

428. — MALIAVIN, à Paris, place des Vosges, 21.

430. — M. Ferdinand BUCQUET, 5, rue de Lancry, Paris.

431. — Madame RUÉ, 18, avenue de Sceaux, Versailles.

432. — M. COLLIN, notaire à Saint-Chéron.

433. — M. Charles LHERMITTE, propriétaire à Pivot, commune de Forges-les-Bains.

434. — M. Georges LHERMITTE, publiciste, à Pivot, commune de Forges-les-Bains.

435. — M. Emile LEBLANC, ingénieur, Salindres (Gard).

436. — M. GUEPEROTTE (François-Nicolas), adjudant des Palais nationaux, ✿, à la Laiterie, à Rambouillet.

438. (1898). — M. GROUSSIN, pharmacien à Rambouillet.

439. — M. MENGUY, notaire à Chevreuse.

440. — M. LEVASSEUR, huissier à Paris, 15, boulevard de Denain.

441. — M. LEDDET, ✠, inspecteur des forêts, à Rambouillet.

442. — EGRET, agent-voyer à Caen (Calvados).

443. — M. l'abbé DESRUES, curé de Limours.

444. (1899). — M. GUÉRARD, maire de Magny-les-Hameaux.

445. (1899). — M. MEUNIER, propriétaire, artiste peintre, membre de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, à Clairefontaine.

445. (1899). — M. l'abbé PAGÈS, curé du Mesnil-Saint-Denis.

446. (1899). — M. l'abbé COQUERET, missionnaire diocésain, à Maurepas.

447. (1899). — M. MOULIN, juge de paix, à Rambouillet.

448. (1899). — M. Elie MALINGRE, 52, avenue Philippe-Auguste, à Paris.

445. (1899). — M. MONTEIL, adjoint au maire de Milon-la-Chapelle.

446. (1899). — M. le docteur THOUVENIN, à Bonnelles.

447. (1899). — M. BECKER, au château de Bligny, à Briis-sous-Forges, et rue Chardon-Lagache, 32, à Paris.

448. (1899). — M. l'abbé Kraner, curé-doyen de Montfort-l'Amaury.

449. (1899). — M. MOUSSET, greffier en chef du tribunal de Rambouillet.

450. (1899). — M. CARQUILLAT, notaire à Limours.

451. (1899). — M. CAHEN, 24, boulevard Edgard-Quinet, à Paris.

452. (1899). — M. EHRARD, 19, avenue Victoria, à Paris.

453. (1899). — M. Henri PETIT, à Levallois-Perret, 23, rue Gravel.

454. (1900). — M. Jules PORGÈS, au château de Rochefort-en-Yvelines.

455. (1900 . — Mme Jules PORGÈS, au château de Rochefort-en-Yvelines.

456. (1900). — M. GRANDEL, intendant du domaine de Rochefort, 22, rue Lavoisier, Paris.

457. (1900). — M. Albert TERRADE, ✠, publiciste, 6, avenue de Sceaux, Versailles.

458. (1900). — M. Valentin DE COURCEL, maire d'Athis-Mons (Seine-et-Oise).

459. (1900). — M. ABADIE, greffier de la justice de paix à Rambouillet.

MEMBRES CORRESPONDANTS

174. (1881). — Victorien SARDOU, de l'Académie française, à Marly-le-Roi.

234. (1887). — MAURION DE LARROCHE, ✿, de la Société des Sciences morales de Versailles, secrétaire général de la Société des Sciences naturelles, avenue de Saint-Cloud, 5, à Versailles.

252. (1888). — BATIFOL, licencié ès lettres, archiviste paléographe, à Versailles, 4, rue Magenta.

253. (1888). — TAPHANEL, O. I. ✿, ancien président de la Société des Sciences morales, bibliothécaire de la ville de Versailles.

255. (1888). — Louis LEGRAND, ✻, sénateur, avoué honoraire, ancien président de la Société des Sciences morales, conseiller général, avenue de Villeneuve-l'Étang, 24, à Versailles.

286. (1889). — G. LÈQUES, ✻, O. I. ✿, de la Société des Études historiques, sous-intendant et receveur des Finances en retraite, à Neuilly-sur-Seine, 107, rue Perronet.

333. (1890). — Antoine GUILLOIS, O. I. ✿, publiciste, rue de Passy.

334. (1890). — Louis REGNIER, de la Société française d'Archéologie, de la Société historique du Vexin, etc., rue Chartraine, 54, a Évreux.

374. (1891). — R. DE FIGUÈRES, avenue de Sainte-Anne, 7, à Asnières.

398. (1895). — Marcel LAMBERT, architecte du palais de Versailles.

399. (1896). COSSONNET, ✿, conseiller municipal à Versailles.

400. (1900). — M. Maurice POLACK, 24, boulevard des Batignolles, à Paris.

401. (1900). — M. NORMAND, 98, rue Miromesnil, à Paris.

402. (1900). — M. Paul SÉBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, à Paris.

403. (1900). — M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, directeur de la Société française d'Archéologie, 13, rue de Phalsbourg, à Paris.

404. (1900). — M. MARCOU, ✻, inspecteur général adjoint des Beaux-Arts, à Briis-sous-Forges et 13, rue des Saints-Pères, Paris.

405. (1900). — Me F.-Paul FROMAGEOT, avocat à la Cour d'appel de Paris, 11, rue de l'Université.

406. (1900). — M. PAISANT, président du tribunal civil de Versailles, à Versailles.

407. (1900). — M. DE NOLHAC, conservateur du Musée de Versailles, au Palais de Versailles.

408. (1900). — M. DUTILLEUX, 19, avenue de Picardie, à Versailles.

409. (1900). — M. D'AIGREMONT, 59, rue Duplessis, à Versailles.

410. (1900). — Maurice TOURNEUX, 34, quai de Béthune, à Paris.

SOCIÉTÉS QUI ONT REÇU LE XIII[e] VOLUME DES MÉMOIRES

1.	Aisne	Soc. arch. de Laon.
2.	—	Soc. arch. de Soissons.
3.	Calvados	Soc. française d'arch., à Caen.
4.	Charente	Soc. arch. de la Charente, à Angoulême.
5.	Cher.	Soc. des Antiquaires du Centre, à Bourges
6.	Eure-et-Loir	Soc. arch. d'Eure-et-Loir, à Chartres.
7.	—	Soc. Dunoise, à Châteaudun.
8.	Gard.	Académie du Gard, à Nîmes.
9.	Haute-Garonne . . .	Soc. arch. du Midi de la France, à Toulouse.
10.	Gironde.	Soc. arch. de Bordeaux.
11.	Indre-et-Loire. . . .	Soc. arch. de la Touraine, à Tours.
12.	Loir-et-Cher.	Soc. arch. du Vendômois.
13.	Loire-Inférieure. . .	Soc. arch. de Nantes.
14.	Loiret	Soc. arch. de l'Orléanais.
15.	Maine-et-Loire. . . .	Académie d'Angers.
16.	Marne.	Soc. des Sciences de Vitry-le-François.
17.	Haute-Marne	Soc. arch. de Langres.
18.	Morbihan	Soc. polymatique de Vannes.
19.	Nièvre	Soc. Nivernaise d'Histoire et d'Arch., à Nevers.
20.	Oise	Soc. arch. de l'Oise, à Beauvais.
21.	—	Soc. historique de Compiègne.
22.	—	Comité arch. de Senlis.
23.	Pas-de-Calais. . . .	Soc. des Antiquaires de la Morénie, à Saint-Omer.
24.	Saône-et-Loire . . .	Soc. Eduenne, à Autun.
25.	Sarthe.	Soc. arch. du Maine, au Mans.
26.	Seine	Académie des Inscriptions.
27.	—	Société de l'Histoire de France.
28.	—	Société des Antiquaires de France.
29.	—	Bibliothèque de l'École des Chartes.
30.	—	Soc. Histoire de Paris et Ile-de-France.

31. Seine-et-Marne . . .	Soc. arch. du Gâtinais, à Fontainebleau.
32. Seine-et-Oise	Soc. des Sciences morales, à Versailles.
33. —	Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise.
34. —	Soc. historique du Vexin, à Pontoise.
35. —	Soc. historique de Corbeil et Hurepoix.
36. Somme	Soc. des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
37. Tarn-et-Garonne . .	Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, à Montauban.
38. Var	Académie du Var, à Toulon.
39. Vienne.	Soc. des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
40. Haute-Vienne	Soc. arch. du Limousin, à Limoges.
41. Yonne.	Soc. des Sciences historiques d'Auxerre.
42. —	Soc. arch. de Sens.

ECHANGES INTERNATIONAUX

Smithsonian Institution Washington.

TABLE DES GRAVURES

(1) Gravures extraites de la Revue *Versailles Illustré.*

TABLE DES MATIÈRES

Versailles. — Imprimerie AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET

1-2. — 1844. In-4°. A. Moutié. Chartes des Moulineaux et prieuré de Louye. 104 et 134 pages ; 3 planches.

3-6. — 1857-1858. In-4°. L. Merlet et Moutié. Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, 3 vol. et atlas folio.

7-8. — 1862. In-4°. A. Moutié. Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche, avec atlas folio de 40 planches.

9. — 1870-1872. Divers. Premier volume in-8° des *Mémoires*. 11 planches.

10-12. — 1874-1876. A. Moutié. Chevreuse, 2e et 3e vol. in-8° des *Mémoires* et atlas folio de 3 planches de sceaux et tableaux généalogiques.

13. — 1874. Moutié et de Dion. Cartulaire des prieurés d'Epernon et de Maintenon, et divers. 4e vol. in-8°.

14. — 1881. Maquet et de Dion. Nobiliaire du comté de Montfort. 5e vol. in-8°. 3 planches de sceaux.

15. — 1882. Couard. Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil. 6e vol. in-8°.

16. — 1883. 7e vol. in-8°. Divers.

17. — 1886. 8e vol. in-8°. Divers.

18. — 1889. In-4°. L. Morize. Etude archéologique sur l'abbaye des Vaux de-Cernay, avec 50 planches.

19. — 1890. 9e vol. in-8°. Lorin. Une soirée à Rambouillet, et divers.

20. — 1894. In-8°. Ch. Sauze. Inventaires de l'hôtel et du château de Rambouillet. 200 pages.

21. — 1892. In-8°, 48 pages. A. de Dion. Vitraux de Montfort. 1 planche.

22. — 1893. In-8°, 130 pages, avec 15 planches. L. Morize. Le canton de Chevreuse.

23. — 1895. Lorin et Divers. 10e vol. in-8°, 390 pages et 13 planches. Dourdan, Lebrun, Florian, etc.

24. — 1896. 11e vol. in-8°. Procès-verbaux de 1894, 1895, 1896. Epernon, par M. Ledru ; Trappes, par M. Hennet ; Victimes de la Terreur, par M. Lorin ; Senlisse, par M. Tartary ; Saint-Thomas d'Epernon, par M. de Dion, etc.

25. — 1897. Limours, Briis, de M. Lorin, et notices diverses. Levasseur, Napoléon à Rambouillet, de M. Lorin.

26. — 1898. 13e vol. in-8°. Procès-verbaux des réunions du Marais et de Rochefort.

27. — 1899. 14e vol. in-8°. Procès-verbaux de l'année 1899 et notices.

Versailles. — Imp. Aubert, 6, avenue de Sceaux.